VILLE DE BESANCON

ZAC des Vaites

Synthèse de la Participation du Public Par Voie Electronique (PPVE)

sur l'étude d'impact actualisée liée au dossier de réalisation modifié

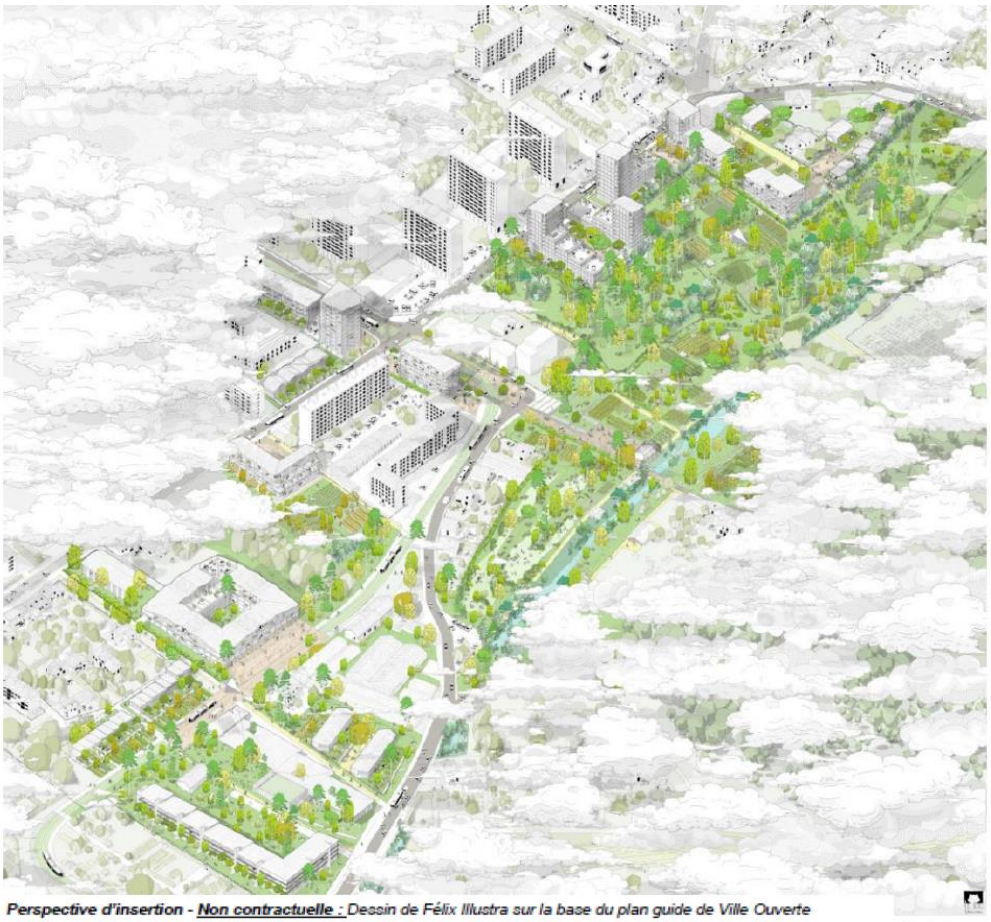

*Perspective d'insertion - **Non contractuelle :** Dessin de Félix Illustra sur la base du plan guide de Ville Ouverte*

Ville de Besançon

TABLE DES MATIERES

I. CADRE REGLEMENTAIRE 2
II. CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA PROCEDURE 2
III. DEROULE DE LA PPVE 3
IV. CONTENU DU DOSSIER DE LA PPVE 3
V. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS 4
VI. REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE 5
DOCUMENT 1 : ARRETE PPVE 26
DOCUMENT 2 : AVIS DE PPVE 27
DOCUMENT 3 : EXTRAIT AFFICHAGE 28
DOCUMENT 4 : JUSTIFICATIF ANNONCES LEGALES 30
DOCUMENT 5 : CONTRIBUTIONS INCLUANT LES PIECES JOINTES 32

I. Cadre réglementaire

La Participation du Public Par Voie Electronique (PPVE) est une procédure de participation du public, entièrement dématérialisée, permettant de consulter le public, de l'informer et lui donnant la possibilité de participer à l'élaboration des décisions relative à un projet. Cette procédure est applicable en matière d'actualisation de l'étude d'impact d'un projet d'aménagement (C. env. art. L. 122-1-1,III ; C. env. art. L. 123-19).

L'étude d'impact d'un projet d'aménagement doit être actualisée « *Lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de [la première autorisation] »* délivrée sur le projet. Pour l'Autorité environnementale, cela recouvre notamment des précisions apportées au projet, ou encore des évolutions de ce projet, de son environnement ou de son contexte[1].

L'actualisation de l'étude d'impact est ainsi possible lorsque le projet initial a fait l'objet d'une étude d'impact intégrée au dossier de création de ZAC et adaptée au stade du dossier de réalisation (R 311-7 du code l'urbanisme). Cette étude d'impact continue de s'inscrire dans un processus d'autorisations successives en cours.

Par la suite, l'étude d'impact actualisée fait l'objet d'un nouvel avis des autorités mentionnés au V de l'article L.122-1 du code de l'environnement soit l'autorité environnementale ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet. Elle est ensuite, accompagnée de ces avis, soumise à la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du même code.

La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE), qui s'est déroulée du 10 novembre 2025 au 10 décembre 2025 inclus sur l'étude d'impact actualisée du projet de dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites, a été organisée conformément à ce cadre règlementaire dont la procédure est présentée ci-après.

II. Contexte et historique de la procédure

Le dossier de réalisation de la ZAC des Vaites a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 21 janvier 2013. Suite à la volonté du Conseil municipal, actée en 2021, de redéfinir un aménagement qui respecte au mieux les caractéristiques du site et qui préserve les milieux à enjeux environnementaux, une modification du dossier de réalisation de la ZAC s'est avérée nécessaire.

Le projet revisité de la ZAC des Vaites a ainsi donné lieu au projet de dossier de réalisation modifié de la ZAC présenté dans la PPVE.

Après consultation de l'autorité environnementale (MRAe) et conformément à son avis rendu en date du 27 août 2024, l'étude d'impact initiale de la ZAC des Vaites a fait l'objet d'une actualisation par des études complémentaires menées en 2022 et 2023 afin d'évaluer les incidences sur l'environnement du projet de ZAC revisité.

L'étude d'impact ainsi actualisée, accompagnée du projet de dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites, ont été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet ainsi que des services de l'Etat (DREAL Bourgogne-Franche-Comté).

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale a fait l'objet d'un mémoire en réponse de la Ville de Besançon joint au dossier de PPVE.

L'ensemble du dossier et des avis reçus ont été mis à la disposition du public dans le cadre de la PPVE en application de l'article L.122-1-1 III du code de l'environnement.

La présente synthèse de la PPVE dresse le bilan des observations et propositions du public qui ont été déposées et présente les réponses apportées par le Maître d'ouvrage par thématique ainsi que les contributions dont il aura été tenu compte (Art L.123-19-1 II code de l'environnement).

[1] Note de l'Autorité environnementale relative aux zones d'aménagement concerté (ZAC) et autres projets d'aménagements urbains du 5 février 2020.

Le Conseil municipal de la Ville de Besançon sera ensuite invité à approuver le projet de dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites.

III. Déroulé de la PPVE

La PPVE s'est déroulée **du lundi 10 novembre 2025 au mercredi 10 décembre 2025 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs selon les modalités définies par l'arrêté d'ouverture de la PPVE de Madame la Maire de Besançon en date du 22 octobre 2025, numéro URB2500A11-AR.

L'arrêté a été affiché en mairie de Besançon le 24 octobre 2025 pendant toute la durée de la consultation.

Les modalités suivantes de publicité de l'avis de PPVE ont été mises en œuvre :

- affichage en mairie de Besançon le 24 octobre 2025,
- mise en ligne sur le site de la Ville de Besançon,
- affichage aux entrées et à l'accueil de la Mairie de Besançon ainsi que sur le lieu du projet par 6 panneaux d'affichage : avenue de la Vaite, rue de Charigney, rue Anne-Frank, chemin du Vernois, rue du docteur Schweitzer, le 23 octobre 2025 et le 5 décembre 2025,
- publication dans la rubrique Annonces légales de LA TERRE DE CHEZ NOUS, édition du 24 octobre 2025 et de L'EST REPUBLICAIN mise en ligne du 24 octobre 2025 et édition du 27 octobre 2025.

Pendant toute la durée de la consultation :

- le dossier de PPVE était consultable sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/6835/
- une version papier était consultable à la Mairie - 2 rue Mégevand, 25034 Besançon cedex, selon les modalités suivantes : sur rendez-vous à l'adresse suivante : secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr ou par téléphone au 03 81 61 51 21.
- un registre dématérialisé était ouvert à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/6835/ et permettait au public de déposer des observations

Le présent bilan de la PPVE sera rendu public par voie électronique pendant un délai minimal de 3 mois sur le site de la Ville de Besançon https://www.besancon.fr/ et sur le site du registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6835/. Cette information comprendra la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique (annexe à la synthèse) ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision (délibération « Zac Les Vaites – Approbation de la synthèse des observations et propositions du public »).

IV. Contenu du dossier de la PPVE

1. Modalités d'organisation de la PPVE
    - 1.0. mention des textes régissant la PPVE,
    - 1.1. arrêté engageant la procédure de PPVE,
    - 1.2. avis de PPVE de la ZAC des Vaites,
    - 1.3. justificatif publication Est Républicain 1,
    - 1.4. justificatif publication Est Républicain 2,
    - 1.5. justificatif publication Terre de Chez Nous,
    - 1.6. justificatif affichage sur les lieux du projet.

2. Dossier Etude d'impact actualisée de la ZAC des Vaites
    - 2.1. résumé non technique,
    - 2.2. diagnostic écologique,
    - 2.3. impact, mesures - justification des choix et solutions alternatives,

2.4. annexes - Etudes techniques.

3. Projet de dossier de réalisation de la ZAC modifié (R311-7 du code de l'urbanisme)
   3.1. notice de présentation,
   3.2. programme des équipements publics,
   3.3. programme global des constructions,
   3.4. modalités prévisionnelles de financement,
   3.5. étude d'impact actualisée (renvoi au dossier n°2),
   3.6. plan de situation,
   3.7. plan de composition,
   3.8. cahier des Charges de Cessions de Terrains (CCCT),
   3.9. cahier des Limites de Prestations Techniques (CLPT).

4. Avis MRAE et Mémoire en réponse
   4.1. avis MRAe du 27/08/2024 sur actualisation de l'étude d'impact,
   4.2. avis MRAe du 13/10/2025 sur étude d'impact actualisée,
   4.3. mémoire en réponse à l'avis de la MRAe,
   4.4. annexe 1 Mémoire en réponse : CPAUPE-trame,
   4.5. annexe 2 Mémoire en réponse : Axonométrie.

V. Synthèse des contributions

Fréquentation

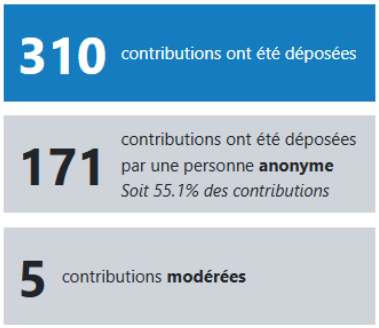

Parmi les 310 contributions déposées :

- 244 contributions sont défavorables au projet,
- 60 contributions sont favorables au projet,
- 171 sont anonymes,
- 6 proviennent d'associations,
- 3 (dont 2 de la même adresse IP) questionnent sur le déroulé de la procédure ,
- 2 ne se prononcent pas,
- 1 correspond à une demande de renseignements.

✓ **Analyse des 310 contributions :**

Sur les 310 contributions :

- 8 contributions présentent un texte identique,
- 10 contributions sont des doublons (texte identique, même adresse, envoi concomitant), 22 contributions favorables proviennent d'une même adresse IP le mercredi 10 décembre entre 11 h 41 et 12 h 52. Deux observations remettent en cause leur crédibilité

Aucune demande de consultation du dossier papier n'a été enregistrée et une contribution a été adressée par mail.

L'ensemble des contributions recueillies sur le registre dématérialisé se rapportant à l'étude d'impact actualisée du projet de dossier de réalisation de la ZAC des Vaites font l'objet d'un traitement et d'un regroupement par thème par le maître d'ouvrage (Ville de Besançon).
69 contributions estiment que le projet ne relève pas d'une politique écologique et contestent l'opportunité du projet. Celles-ci trouveront des éléments de réponse au travers des justifications développées dans chacune des thématiques abordées.

Chaque thématique est détaillée ci-après et fait l'objet d'une réponse développée par le maitre d'ouvrage de manière à apporter les éléments de réponse aux contributions déposées. Ce traitement apparaît dans le point VI suivant.

✓ **Les thématiques principales évoquées en défaveur du projet concernent** (1 contribution peut aborder plusieurs thématiques**) :**

- l'artificialisation des sols (136 contributions),
- la préservation de la biodiversité (83 contributions),
- les solutions alternatives au projet (7 contributions),
- le besoin en logements (49 contributions),
- les jardins, l'agriculture (85 contributions),
- la préservation du cadre de vie (85 contributions),
- la programmation du projet : école, parking silo, énergie : (26 contributions),
- la problématique de la circulation et des déplacements (32 contributions),
- le coût et le financement du projet (6 contributions),
- la gestion de l'eau et des zones humides (39 contributions),
- les mouvements de sols (3 contributions),
- la concertation du public (41 contributions).

✓ **Les contributions en faveur du projet évoquent :**

- une réponse indispensable aux besoins en logements (10 contributions),
- une alternative à l'étalement urbain (15 contributions)
- un projet amélioré par la concertation (10 contributions),
- la préservation et la valorisation d'un grand espace naturel urbain (17 contributions),
- un quartier pensé autour des mobilités durables (12 contributions),
- un groupe scolaire nécessaire pour répondre aux besoins locaux (10 contributions),
- un compromis juste et nécessaire(13 contributions).

La présente synthèse de la PPVE sera rendue publique par voie électronique pendant un délai minimal de 3 mois sur le site de la ville de Besançon : https://www.besancon.fr et sur le site du registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6835/.

VI. Réponses du Maître d'ouvrage

Les réponses formulées par le Maître d'ouvrage sont organisées de manière thématique.

Certaines contributions étant jugées hors propos ne trouveront pas de réponse dans les chapitres suivants.

1. Les réponses aux contributions défavorables au projet :

1.1 S'agissant de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espace

136 contributions dénoncent l'artificialisation des sols sur le site des Vaites et s'opposent à toute construction qui viserait à bétonner des terres naturelles, agricoles et fertiles. Le projet serait contraire à l'objectif national visant à limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

En réponse, le maître d'ouvrage rappelle les études qui ont souligné la forte anthropisation du site malgré la conservation d'espaces naturels et d'usages de jardinage et de maraichage, et les investissements publics attachés à la ligne du tramway, dont deux stations ont été conçues et construites comme support de l'amélioration des déplacements et de renforcement de l'offre en matière d'habitat.

Il souhaite souligner les évolutions profondes du projet des Vaites qui ont été votées par le Conseil municipal le 30 septembre 2021 et qui ont abouti au projet revisité tel que présenté dans la PPVE, projet dans lequel la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi que la protection de la biodiversité constituent une priorité majeure.

En effet, les nouvelles orientations du projet revisité visent à renforcer la dimension paysagère et écologique sur le site en diminuant la programmation de logements de 1 150 à environ 600, afin de redéfinir un aménagement qui respecte au mieux les caractéristiques et les valeurs du site et qui évite l'atteinte aux milieux sensibles. Il a également été procédé à une redéfinition de la limite de l'urbanisation permettant de préserver davantage d'espaces non construits, garantissant ainsi la protection des milieux naturels et l'adaptation aux enjeux climatiques.

Figure 2 : L'évolution du projet d'aménagement depuis 2011 (source : étude d'impact)

Le plan de composition du dossier de ZAC s'inscrit dans la continuité des engagements municipaux pris en 2021. Il prévoit, dans le même esprit, une évolution du périmètre des îlots constructibles afin de préserver de toute urbanisation les espaces les plus sensibles, notamment les boisements situés le long de la voie du tramway à hauteur des 28 et 46 Avenue de la Vaite, ainsi que la mare et les jardins bordant la rue de Charigney.

La préservation de ces tènements est compensée par la mobilisation d'une parcelle située rue François Rein, en continuité du tissu urbain existant et présentant des enjeux environnementaux moins sensibles. La protection des espaces naturels et agricoles, ainsi que de la biodiversité, demeure une priorité majeure du projet.

Ainsi, sur les 23 ha de la ZAC, 11 ha restent dédiés aux espaces de nature.

L'artificialisation des sols dans le cadre du projet de la ZAC des Vaites apparaît ainsi nettement réduite et limitée pour s'inscrire dans l'objectif national de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ZAN). Le projet revisité répond également à la recherche d'un équilibre entre densification urbaine et préservation de la biodiversité et des surfaces agricoles.

Par ailleurs, l'urbanisation du secteur des Vaites ne contribue pas au phénomène de l'étalement urbain qui résulte de l'extension des espaces urbanisés et de la progression de l'urbanisation sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers en périphérie de la Ville non pourvus des réseaux (classés en zone A ou N) et qui occasionne un certain nombre d'effets néfastes pour l'environnement (augmentation des distances de déplacements, des dépenses énergétiques, des dépenses publiques nécessaires à la construction et à l'entretien des réseaux : eau, gaz, électricité, routes, …) .

Au contraire, le projet urbain des Vaites a été revisité aux fins de minimiser toute urbanisation sur des espaces qui n'avaient pas déjà perdu leur vocation naturelle et d'écosystème écologique. C'est un projet

d'aménagement dans l'enveloppe urbaine, qui s'inscrit dans l'objectif vertueux de construire « la Ville sur la ville » et qui s'accompagne d'une réflexion sur la place de la nature en ville en préservant de vastes espaces de respiration et de fraîcheur.

Seule la partie du secteur des Vaites, intégrée dans le tissu urbain existant, à forte valeur de centralité et bien desservie par les réseaux et les transports en commun (deux stations de tramway) est classée en zone constructible au PLU (dans les OAP de secteur d'aménagement).
Le projet est ainsi pensé de manière à implanter préférentiellement les constructions sur les fonciers déjà anthropisées ou en limite des sites déjà bâtis et à permettre ainsi de diminuer la surface globale de l'aménagement et l'imperméabilisation des sols en cohérence avec le principe de sobriété foncière.

C'est une application concrète du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui répond à la nécessité de prendre en compte la conservation de la biodiversité, le respect des hydrosystèmes et des corridors écologiques, et la préservation de terres agricoles et d'espaces verts en ville.
C'est une recherche d'équilibre entre densification intra-muros et préservation de la biodiversité. Pour se faire, la compacité du tissu urbain doit être optimisée, afin de faciliter l'accessibilité aux services et activités, tout en améliorant le cadre de vie des habitants par la présence de la nature en ville.

Le projet de ZAC des Vaites revisité conjugue sobriété et qualité urbaine.

=> Le maître d'ouvrage tient compte des préoccupations relatives à l'artificialisation des sols et la consommation d'espace puisque le projet revisité des Vaites a été largement réduit pour n'urbaniser que les zones déjà anthropisées et conserve 11 ha, sur les 23 ha de ZAC, dédiés à la nature et aux espaces verts. En plus de préserver des espaces de nature au sein de la zone 1AUO, la procédure de modification n°13 du PLU de Besançon a concrètement déclassé une partie de la zone 2AU sur le secteur des Vaites, en zone N et en zone A, pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'urbanisation en complément de la création d'une ZAP (zone agricole protégée).

C'est donc un projet qui répond aux objectifs nationaux de réduction de la consommation d'espace et de production de logements traduits dans les documents d'urbanisme.

1.2 S'agissant de la préservation de la biodiversité et des espèces protégées

83 contributions dénoncent l'impact du projet sur la préservation de la biodiversité et les espèces protégées.
Le maître d'ouvrage souhaite rappeler la méthodologie d'élaboration de l'étude d'impact et ses conclusions pour faciliter la compréhension du dossier soumis à consultation.
L'organisation du dossier répond aux exigences de la séquence ERC – Eviter Réduire Compenser :

- en premier lieu une évaluation des impacts ou incidences bruts permet de déterminer les mesures d'évitement et de réduction,
- ensuite, il est procédé à l'analyse des incidences résiduelles après mobilisation de ces mesures. L'évaluation des impacts résiduels permet de déterminer si des mesures de compensation sont nécessaires. La séquence est résumée dans le schéma ci-après.

Cette démarche permet d'analyser si l'impact final sur les habitats et espèces protégées est caractérisé ou non après mise en œuvre de ces mesures.

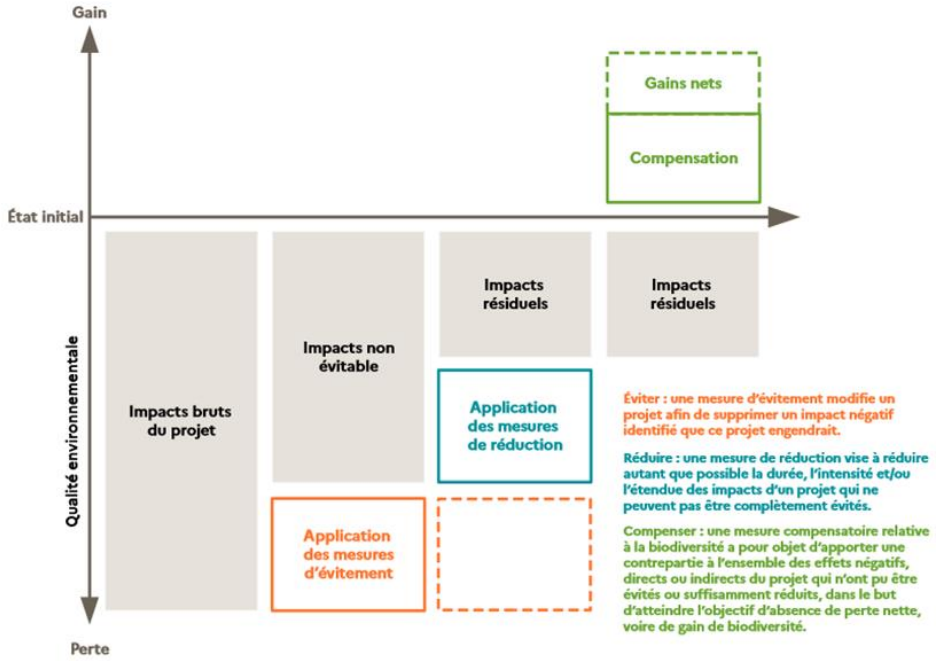

Figure 1 : Source : La séquence ERC appliquée à la biodiversité (THEMA ESSENTIEL, CGDD)

Compte tenu des observations formulées par le public, il apparaît que certains lecteurs ont porté une attention insuffisante aux développements techniques de l'étude sur « les mesures d'évitements et de réduction » (chapitre II B) et sur les « impacts résiduels » (chapitre II C). En effet, la conclusion générale indique que si des espèces protégées sont présentes sur certaines emprises du projet, les incidences résiduelles sont non significatives après application des mesures ERC.

Alors que le Conseil d'Etat avait en 2022 (n°463563) décidé que la reconnaissance d'un risque suffisamment caractérisé d'atteinte aux espèces protégées devait s'appuyer sur les mesures d'évitement et de réduction des atteintes proposées par le pétitionnaire, l'article L 411-2-1 du Code de l'environnement issu de la loi du 30 avril 2025 a affiné le régime de dispense de dérogation au titre de l'atteinte aux espèces protégées. Cette méthodologie ici restituée, au regard des critères légaux et des engagements pris, confirme qu'il n'est pas porté atteinte ni à la biodiversité ni aux espèces protégées.

Concernant les observations relatives aux inventaires 4 saisons et au niveau d'investigation :

Certaines observations (3) dénoncent des inventaires incomplets ou trop poussés pour mettre en cause la fiabilité des études.

Les protocoles mis en œuvre pour l'acquisition de connaissance sur les différents groupes d'espèces sont ceux attendus pour une étude d'impacts de projet sur un site comprenant pour partie des espaces aménagés et des espaces non aménagés. Ils répondent aux exigences réglementaires pour la protection de la biodiversité et l'application de la séquence éviter réduire et compenser. Ces protocoles suivent également les recommandations des services de l'Etat en région (DREAL Bourgogne Franche Comte) avec lesquels plusieurs réunions ont été organisées.

Le maître d'ouvrage rappelle que dans le cadre de ce projet, la collectivité a souhaité mener une démarche exemplaire d'acquisition des connaissances, c'est pourquoi les inventaires 4 saisons ont été régulièrement actualisés en conformité au protocole réglementaire.

Concernant la contradiction entre les dossiers quant à la présence d'espèces protégées :

Une contribution soulève une contradiction interne dans les études d'impact et plus précisément que le Tome 3 affirme : qu'« aucune espèce protégée » n'est concernée par le projet alors que le tome 2 fait état d'espèces protégées présentes.

Aucune contradiction n'existe entre les tomes de l'étude d'impact.

En effet, la phrase citée sur l'absence d'espèce protégée ne vaut que pour la flore (figure dans un sous-chapitre consacré aux impacts bruts sur la flore – p. 69) et l'entomofaune (sous-chapitre concernant les impacts bruts sur l'entomofaune p.76). D'autre part, l'étude recense bien la présence d'espèces protégées concernant les groupes faunistiques.
L'organisation des dossiers en chapitres et sous chapitres ne permet pas de mauvaise interprétation sur ce point.

Concernant la dérogation espèces protégées :

La dérogation prévue au I de l'article L.411-2 4°) du code de l'environnement est requise dès lors qu'un projet impacte des espèces protégées ou leur habitat.

Toutefois, en application de l'article L.411-2-1 du même code, *« la dérogation […] n'est pas requise lorsqu'un projet comporte des mesures d'évitement et de réduction présentant des garanties d'effectivité telles qu'elles permettent de diminuer le risque de destruction ou de perturbation des espèces mentionnées à l'article L. 411-1 au point que ce risque apparaisse comme n'étant pas suffisamment caractérisé et lorsque ce projet intègre un dispositif de suivi permettant d'évaluer l'efficacité de ces mesures et, le cas échéant, de prendre toute mesure supplémentaire nécessaire pour garantir l'absence d'incidence négative importante sur le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées. »*

L'étude d'impact actualisée du projet revisité des Vaites démontre un risque faible à non significatif c'est-à-dire non caractérisé sur les habitats et espèces protégées présentes sur le site après application des mesures d'évitement et de réduction comme le démontre ce tableau des incidences ci-dessous (colonne « impact résiduel après mesures ») :

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE		PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS	NATURE IMPACT BRUT	MESURES E (EVITEMENT), R (REDUCTION), C (COMPENSATION), A (ACCOMPAGNEMENT)	IMPACT RESIDUEL APRES MESURES
Milieux naturels et trame verte et bleue	Habitats naturels	Des habitats détruits (habitats boisés, prairies et habitats semi-ouverts)	Faible à modéré	MR-B9 : Conception d'espaces verts favorables à la biodiversité au sein des îlots constructibles MR-B10 : Restauration de prairies arborées aux abords des îlots construction MR-B15 : Plantations de haies le long des espaces publics et ilots constructibles A : création de corridors boisés, récréation de vergers, restauration de zones dégradées, mise en place d'un plan de gestion	Faible
	Flore remarquables	Absence de flore protégée Présence d'EEV	Fort	MR-B4 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur les zones d'emprise des travaux MR-B14 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en phase d'exploitation	Faible
	Faune protégée	Oiseaux nicheurs du bâti : Moineau domestique, Bergeronnette grise, Rouge-queue noir, potentiellement Martinet noir, Hirondelle rustique	Assez faible à modéré	MR-B3 : Adaptation du calendrier de chantier MR-B8 : Expertise écologique des bâtiments à démolir MR-B12 : Installations de gîtes et nichoirs sur les nouveaux bâtiments	Non significatifs
		Oiseaux nicheurs des milieux semi-ouverts (bocages, fourrés, parcs arborés) 3 espèces protégées en régression Chardonneret élégant, Serin cini, Verdier d'Europe	Fort	MR-B3 : Adaptation du calendrier de chantier MR-B9 : Conception d'espaces verts favorables à la biodiversité	Non significatifs
		Cortège d'espèces communes liées aux boisements (bosquet, ripisylves, haies arborées) 4 espèces protégées	Fort	MR-B3 : Adaptation du calendrier de chantier MR-B9 : Conception d'espaces verts favorables à la biodiversité	Non significatifs
		Oiseaux migrateurs et hivernants	Faible		Non significatifs
		Amphibiens : Triton alpestre, Triton palmé,	Faible	MR-B7 : Dispositifs pour éloigner la faune remarquable des secteurs de travaux et des zones impactées	Non significatifs
		Amphibiens : Alyte accoucheur	Faible	MR-B7 : Dispositifs pour éloigner la faune remarquable des secteurs de travaux et des zones impactées	Non significatifs
		Reptiles : Lézard des murailles (espèce protégée, faible population)	Modéré	MR-B2 : Préservation des murets en pierre MR-B6 : Défavorabilisation des milieux avant travaux et accompagnement écologue pour sauvetage éventuel de la petite faune MR-B10 : Restauration de prairies arborées	Non significatifs
		Reptiles : Couleuvre verte et jaune (espèce protégée, faible population)	Assez fort	MR-B3 : Adaptation du calendrier de chantier MR-B6 : Défavorabilisation des milieux avant travaux et accompagnement écologue pour sauvetage éventuel de la petite faune MR-B7 : Dispositifs pour éloigner la faune remarquable des secteurs de travaux et des zones impactées	Non significatifs
		Mammifère protégé lié aux boisements : Ecureuil roux	Assez faible	MR-B3 : Adaptation du calendrier de chantier	Non significatifs
		Mammifère protégé : Hérisson d'Europe	Modéré	MR-B3 : Adaptation du calendrier de chantier MR-B6 : Défavorabilisation des milieux avant travaux et accompagnement écologue pour sauvetage éventuel de la petite faune	Non significatifs
		Chiroptères arboricoles : Noctule de Leisler, Noctule commune	Modéré	MR-B3 : Adaptation du calendrier de chantier MR-B5 : Respect de la technique d'abattage des arbres remarquables	Non significatifs
		Chiroptères gîtant dans le bâti : Pipistrelles, Oreillards	Modéré	MR-B3 : Adaptation du calendrier de chantier MR-B8 : Expertise écologique des bâtiments à démolir MR-B12 : Installations de gîtes et nichoirs sur les nouveaux bâtiments	Non significatifs
		Autres espèces en transit Vespère de Savi, Minioptère de Schreibers, Murins, Petit Rhinolophe	Faible	MR-B15 : Plantations de haies le long des espaces publics et ilots constructibles	Non significatifs
		Insectes : absence d'espèces patrimoniales	Très faible		Non significatifs

L'étude d'impact actualisée conclut que :

Si la ZAC concerne une superficie de 23 ha, des mesures d'évitement amont ont été mises en œuvre afin d'éviter les incidences sur les enjeux écologiques les plus intéressants du site. Les îlots urbanisables ont été restreints au strict minimum et positionnés sur des zones de moindre enjeu. Seuls 4,2 ha sur les 23 ha de la ZAC sont à bâtir. Le projet s'appuie sur les voiries existantes qui seront requalifiées.

Néanmoins, certaines emprises comportent des espèces protégées. Même les bâtiments sont susceptibles d'abriter la nidification d'oiseaux protégés (notamment le Moineau domestique) ou de servir de refuge à des chauves-souris protégées comme la Pipistrelle de Kuhl ou la Pipistrelle commune.

Toutefois, les mesures d'évitement, de réduction et les mesures d'accompagnements définies et décidées, permettent d'évaluer les impacts sur les différentes espèces protégées comme non significatifs tant sur les individus (en termes de risque de mortalité ou de perturbations), les populations (faibles effectifs impactés par rapport aux populations locales) que les habitats d'espèces (habitats d'espèces détruits restaurés ou recréés au niveau des espaces verts autour des bâtiments à construire et en périphérie au sein des espaces de nature de la ZAC qui représentent 11 ha).

Une demande de dérogation à l'atteinte des espèces protégées n'est donc pas requise.

D'autre part, le service biodiversité Eau et Patrimoine de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté dans son avis du 7 novembre 2025 rendu au titre de la règlementation espèces protégées (au dossier de PPVE) conclut que au regard des **« garanties d'effectivité des mesures d'évitement et de réduction proposées notamment pour réduire le risque de mortalité de spécimens lors de la phase de travaux, le risque d'impact résiduel est non suffisamment caractérisé sur les populations d'espèces protégées présentes sur la zone de projet conformément à l'article L.411-2-1 du code de l'environnement.** »

La DREAL précise que les mesures de suivis permettront d'évaluer l'efficacité de ces mesures et, le cas échéant, de prendre toute mesure corrective supplémentaire nécessaire pour garantir l'absence d'incidence négative importante sur le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées.
Elle émet une liste de recommandations aux mesures d'évitement et de réduction proposées dans un document annexé à cet avis que la Ville de Besançon s'engage à suivre et mettre en oeuve.

En conséquence, le projet revisité des Vaites est dispensé de dérogation « espèces protégées ».

Concernant la justification d'un intérêt public majeur :

Si la production de logements est une raison impérative d'intérêt public majeur confirmée par le Conseil d'Etat dans sa décision du 03 juillet 2020, l'absence de nécessité de déposer une dérogation espèces protégées, comme il vient de l'être démontré, en raison de l'application de mesures d'évitement et de réduction permettant d'aboutir à un risque non caractérisé sur les habitats et espèces protégées ainsi qu'un dispositif de suivi garantissant l'effectivité de ces mesures, rende la justification de cet intérêt public majeur sans objet.

=> Le maître d'ouvrage répond aux préoccupations concernant la préservation de la biodiversité et l'atteinte aux espèces protégées que l'étude d'impact a respecté la méthodologie règlementaire visant tout d'abord à diagnostiquer les espèces présentes sur le site, évaluer les impacts et incidences bruts du projet sur ces espèces et enfin déterminer les mesures de réduction et d'évitement permettant d'aboutir à des impacts résiduels non significatifs.
La collectivité tient à souligner qu'elle mène une démarche exemplaire d'acquisition des connaissances sur le site, c'est pourquoi les inventaires 4 saisons ont été régulièrement actualisés en conformité au protocole réglementaire.
Cette démarche permet de conclure à un risque non significatif c'est-à-dire non caractérisé sur les habitats et espèces protégées présentes sur le site et en conséquence, aucune dérogation espèce protégée n'est à demander.
La méthode, les résultats et la conclusion de l'étude d'impact ont été validés par le service Biodiversité de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté dans son avis du 7 novembre 2025.
La Ville de Besançon s'engage cependant à mettre en oeuvre l'ensemble des recommandations et mesures de suivi édictées par la DREAL et à prendre toute mesure corrective nécessaire garantissant l'effectivité des mesures prévues.

1.3 S'agissant des solutions alternatives au site des Vaites et de la mobilisation des dents creuses

De nombreuses contributions invitent à privilégier la réquisition et la réhabilitation de bâtiments et de logements vides pour répondre au besoin de logements plutôt que la construction de logements neufs ou encore d'utiliser les dents creuses dans la Ville et les friches industrielles.

Dès le PLU de 2007, le besoin de production de 730 logements / an à construire a été intégré dans le développement du territoire communal en tenant compte de l'offre issu des opérations d'aménagement à l'initiative de la Ville, lesquelles illustrent une stratégie prioritaire de renouvellement urbain. Il s'agit de reconquête de compartiments totalement ou partiellement urbanisés par des transformations profondes de sites obsolescents, de reconversion urbaine en recomposant à partir de l'existant, ou plus marginalement de développement.

Par exemple :
- le projet St-Jacques en anticipation de la désaffectation hospitalière et de la création d'une frcihe,
- le projet Vauban ainsi que Grette-Brûlard-Polygones sur les friches militaires,
- le projet de la Rhodia sur les friches industrielles,
- le projet Viotte et sa programmation de 200 logements sur les emprises ferroviaires libérées,
- le projet d'écoquartier des Vaîtes sur des terres anthropisées et anciennement exploitées.

La stratégie de production de logements répartie en 2 catégories d'opérations de production de logement.

Les opérations initiées et / ou soutenues par la collectivité, engagées ou à engager. Ces secteurs aménagés illustrent une stratégie prioritaire en renouvellement urbain : Vauban et Grette-Brulard-Polygones sur des friches militaires, Viotte sur les friches ferroviaires, Saint-Jacques en anticipation d'une friche hospitalière, Vaites sur des terres anthropisées et anciennement exploitées, Planoise en rénovation urbaine et Hauts- du-Chazal en zone d'extension urbaine. Ces opérations représentent 3 000 logements pour la période 2026-2040 soit 200 logements / an.

Il est à noter que tous ces sites de renouvellement urbain sont déjà mobilisés ou identifiés dans la projection des moyens de production de logement à l'horizon 2030.
L'opération des Vaites figure dans l'enchainement général des opérations d'aménagement de la Ville de Besançon pour atteindre l'objectif de production de logements puisqu'il représente à lui seul environ 15 % de la production annuelle de logements nécessaire à l'horizon 2030.

Le secteur diffus ou en dents creuses, qui correspond aux opérations « spontanées » ou « opportunistes » dans le tissu urbain existant. Il permet le renouvellement de la ville sur la ville (zones U, 1AU et 2AU dans le PLU) pour lequel la production annuelle reste constante : environ 150 à 200 logements par an. Ce potentiel comprend la réhabilitation.

Cependant ce potentiel de mobilisation dans le diffus est très peu, voire pas, maîtrisé (foncier majoritairement privé) et souvent soumis à des aléas techniques limitant sa capacité à accueillir une programmation structurée à court terme.

Les sites de réhabilitation proposés dans les contributions à la PPVE reposent sur des bâtiments et emprises privés sur lesquels la Ville de Besançon n'a pas de maîtrise foncière et par conséquent n'a pas le pouvoir discrétionnaire de réhabilitation (14-16 avenue Carnot, 11 rue de l'Ecole, 24 place Marulaz, 64 rue de Belfort, 132 rue de Belfort, 2b rue de Pontarlier, 5 Rue de Velotte, ..., ou encore 1 rue Schweizer, 11 Chemin de Brulefoin, 1 rue des Cras, 191 rue de Belfort, 63-65 rue de Vesoul...). Il existe en effet un important phénomène de rétention des propriétaires privés.

Les propriétaires des biens situés au 1 rue Schweitzer et 11 Chemin de Brulefoin rencontrés par les services municipaux ont par exemple exprimé leur volonté de valoriser leur bien, sans toutefois envisager sa cession.

De la même manière, les emprises des centres commerciaux abandonnés de Besançon évoqués dans la PPVE (ancien Aldi rue de Vesoul, ancien Lidl rue Xavier Marmier, ancien centre commercial Saint-Pierre rue de la République…) relèvent également de la propriété privée. Il convient toutefois de préciser que le tènement de l'ancien Aldi, rue de Vesoul, a récemment fait l'objet de la délivrance d'un permis de construire au bénéfice de la Blanchisserie du Refuge.

Une politique de création de logements uniquement basée dépendante de programme dans le diffus et en réhabilitation ne permettrait pas de répondre à l'exigence d'adaptabilité et de diversité qualitative du besoin en logements, aux attentes de la population en termes de qualité de logement, d'accessibilité, de taille ou encore de performances énergétiques.

De plus, une stratégie uniquement centrée sur ces micro-opérations ne permettrait pas de répondre à l'exigence de planification urbaine coordonnée à l'échelle de la métropole. Le projet des Vaites s'inscrit dans une démarche cohérente de recentrage de l'urbanisation vers la ville-centre et les centralités structurantes du Grand Besançon visant à freiner les dynamiques centrifuges et limiter l'exode vers la périphérie.

Ainsi, la seule mobilisation des dents creuses ne permettrait ni d'atteindre les objectifs quantitatifs du PLH, ni d'assurer une maîtrise opérationnelle et temporelle suffisante de la production de logements.

En définitive, les alternatives évoquées ne présentent ni l'équivalence foncière, ni la capacité opérationnelle, ni la temporalité, ni la diversité programmatique permettant de répondre aux besoins identifiés. Le projet des Vaîtes s'inscrit dans une stratégie globale déjà fondée prioritairement sur le renouvellement urbain et en constitue un maillon indispensable. En l'état, le projet revisité des Vaîtes, au même titre que chacun des projets planifiés et portés par la collectivité, ne bénéficie d'aucune solution alternative foncière.

=> Le maître d'ouvrage répond aux observations qui soulignent l'intérêt de la recherche de solutions alternatives et la mobilisation des dents creuses pour répondre au besoin en logements, que l'ensemble des sites en friche ou en renouvellement urbain sur la Ville sont déjà mobilisés ou identifiés dans la projection des moyens de production de logement à l'horizon 2030. L'opération des Vaites figure dans l'enchainement général des opérations d'aménagement programmées. Elle s'inscrit dans l'atteinte de l'objectif de production de logements puisqu'elle représente à elle seule environ 15 % de la production annuelle de logements nécessaire à l'horizon 2030.

1.3 S'agissant de la remise en cause du besoin en logements

La thématique du logement est très présente dans les observations déposées (49).

Le spectre des contributions est vaste : opposition totale à toute construction sur la zone des Vaites, opposition à la construction de logements neufs sur la ville pour privilégier la réhabilitation de logements vides ou vétustes estimés nombreux, incompréhension sur le programme de logements au regard des destructions de logements à Planoise et à Grette, remise en cause du besoin réel de logements, demande de privilégier des sites déjà artificialisés.

Sur le besoin en logements :

En réponse, le maître d'ouvrage souhaite rappeler l'ensemble du travail d'analyse et de justification produit dans les documents cadre et de planification (SCOT, PLH, PLUi) qui soulignent sans ambiguïté l'enjeu d'intérêt général de la satisfaction du besoin d'une offre de logements adaptée quantitativement et qualitativement à l'échelle de la Ville de Besançon.

Pour rappel, le PLH du Grand Besançon retient pour la période 2024 – 2029 un besoin de 900 logements sur le territoire de GBM, dont la moitié a minima, soit 450 logements, sur la ville centre, Besançon afin de :

- répondre aux besoins en logements hors croissance démographique, à hauteur de 450 logements / an
- répondre aux enjeux de croissance démographique, essentiellement liée à la natalité
- tout en ayant une politique volontariste de remise sur le marché d'une trentaine de logement vacant par an.

La question de la satisfaction des besoins en matière de logement sur la ville-centre s'inscrit dans des paramètres non seulement quantitatifs (nombre de logements) mais également qualitatifs (quels types de logements, pour quels types de ménages et besoins d'hébergement).

L'augmentation du nombre de ménages est le principal facteur d'un besoin en résidences principales supplémentaire depuis plus d'une décennie. L'évolution de la structure des ménages (augmentation des familles monoparentales, diminution du nombre de couples avec enfant, augmentation des ménages d'une seule personne) est un enjeu à prendre en compte dans la production de logements, nécessitant de diversifier l'offre en type de logements (maisons-appartement) et en typologie (taille du logement et en statut d'occupation (privé / logement social).

Pour 1 000 habitants, en 1968, à raison de 3,17 personnes par ménage, il fallait une offre de 316 logements quand en 2022, à raison de 1,79 personnes par ménage, il faut 558 logements.

Entre 2016 et 2022, l'évolution du nombre de résidences principales est autant dû à la diminution de la taille des ménages qu'à l'évolution démographique positive.

À Besançon, le nombre de ménage a aussi augmenté : entre 2016 et 2022, il est passé de 61 035 à 64 279 soit 3 244 ménages supplémentaires (540 ménages en plus / an en moyenne).

Satisfaire le besoin en logements sur la Ville de Besançon et améliorer l'offre en luttant contre l'étalement urbain et le phénomène de périurbanisation passent par l'organisation d'une production programmée et raisonnée de plusieurs centaines de logements sous maitrise publique. Le projet des Vaites avec ses 600 logements est identifié pour répondre aux objectifs fixés.

Sur des démolitions de logements des quartiers ANRU (Planoise, Grette) :

La démolition des logements dans le cadre du Renouvellement Urbain ANRU relève d'une logique différente. Justifiée par des diagnostics croisés approfondis, elle s'impose au projet global lorsque les alternatives étudiées s'avèrent moins efficientes (désenclavement du quartier, parti d'aménagement, architectural, technique du bâti, structure, socio-démographique, sécurité, coût d'entretien…). C'est un outil au service de la transformation durable des quartiers sensibles et de la réduction des inégalités territoriales

La construction de logements neufs correspond davantage à la nécessité d'adapter le parc de logements aux nouveaux besoins et attentes de la population en termes de qualité de logement, d'accessibilité, de taille ou encore de performances énergétiques.

Sur les logements vides ou la vacance :

Si la réponse au besoin quantitatif de logements passe par la lutte contre la vacance locative, celle-ci ne saurait suffire, avec la possibilité de remettre sur le marché simplement environ 30 logements par an selon les estimations du PLH.

En effet, la lutte contre la vacance locative porte sur les logements vacants de longue durée, supérieure à deux ans. Evalué à environ 2 500, ces logements sont plutôt de petites tailles (40 m² en moyenne) et ne correspondent plus aux exigences et besoins des ménages bisontins : taille, performances énergétiques, confort, …). Du fait des fortes contraintes propres à la lutte contre la vacance (identification, droit de la propriété privée, coûts et financements), le PLH prévoit la remise sur le marché de 30 logements par an, à l'aide d'actions incitatives notamment (aides financières, mobilisation des outils tels les Opérations de Restauration Immobilière - ORI, OPAH, etc.).

Les projets d'aménagement initiés et / ou soutenus par la Ville de Besançon permettent de répondre aux besoins qualitatifs par la maîtrise de leurs programmations, la consultation d'opérateurs, et leur ordonnancement dans le temps raisonné.

Le parc de logement n'est plus en mesure de fournir aux habitants des conditions d'hébergement répondant à l'évolution des besoins et des structures familiales comme à l'organisation du travail et la population de la ville centre stagne celle du péri urbain augmente.

=> Le maître d'ouvrage entend confirmer la réalité du besoin en logements sur la Ville de Besançon induit par : la croissance démographique liée à la natalité, le phénomène de desserrement des ménages, le vieillissement de la population. Ce besoin s'établit sur la Ville centre à hauteur de 450 logements par an sur la période 2024-2029 conformément aux prévisions du PLH du Grand Besançon. Le besoin en logement se manifeste également par un besoin en logements qualitatifs, performants et adaptés aux nouveaux besoins de la population. La réhabilitation de l'existant mais avant tout la construction de bâtiments neufs permettent de répondre à l'ensemble de ces besoins.

1.4 S'agissant de la préservation des terres agricoles et nourricières, des jardins, de leur rôle social

85 contributeurs se sont déclarés défavorables au projet, qu'ils jugent préjudiciable aux terres agricoles et aux jardins populaires, ainsi qu'à leur rôle social et alimentaire.

- Concernant les jardins :

Dans le cadre du projet d'aménagement du futur quartier durable des Vaites, la Ville de Besançon et son aménageur ont fait le choix affirmé de maintenir et de pérenniser l'activité de jardinage potager. La préservation des pratiques potagères et maraîchères historiques sur le site constitue ainsi un principe fondateur du projet.

Afin de régulariser l'occupation actuelle des jardiniers le projet intègre la mise en place d'un dispositif d'attribution des parcelles, équitable et durable, fondé sur une gestion collective et associative des espaces cultivés. Cela permettra aux jardiniers de conserver un mode de fonctionnement autonome qui s'inscrira dans le respect d'un cahier des charges. À ce titre, dès décembre 2024, la Ville de Besançon et Territoire 25 ont engagé une démarche de recensement et de concertation avec les jardiniers, afin de recueillir leurs attentes et de les intégrer le plus en amont possible dans la conception globale du futur quartier.

Ces échanges ont également permis aux jardiniers de faire part, le cas échéant, de leurs perspectives d'évolution vers une activité à caractère plus professionnel, susceptible de trouver une place dans le cadre du projet. Aucun des jardiniers rencontrés n'a exprimé de volonté d'évolution professionnelle. Parallèlement, les professionnels déjà installés ont été consultés afin d'échanger sur leurs perspectives de développement, dans l'objectif d'en tenir compte dans l'aménagement futur.

Le choix d'implantation de secteurs dédiés aux jardins potagers a été opéré de manière à préserver au maximum les éléments paysagers existants (arbres, haies et structures favorables à la biodiversité) ainsi que les lopins actuellement cultivés, tout en garantissant des conditions optimales de culture (qualité des sols, exposition, accès à l'eau). La surface totale a été dimensionnée pour permettre non seulement le maintien des jardiniers actuels mais aussi l'accueil des futurs habitants du quartier souhaitant jardiner, avec des parcelles pouvant atteindre jusqu'à 150 m², conformément aux souhaits exprimés lors des échanges.

Contrairement à ce qui est avancé par certaines contributions émises dans la PPVE, le projet ne saurait être qualifié de destructeur des jardins existants. Sur les 1,6 hectares de jardins cultivés aujourd'hui au sein du périmètre de la ZAC, seuls 0,3 hectares, situés à proximité immédiate des zones constructibles seront supprimés, tandis que la surface attribuée aux jardiniers (potagers et espaces d'agrément attenants) sera de 2,4 ha dans le projet. Il est également à préciser que le travail de relocalisation a été effectué sur la base d'un relevé des lopins existants, réalisé courant 2025.

=> Le maître d'ouvrage prend en compte cette préoccupation relative au maintien de l'activité de jardinage, qu'il inscrit comme un invariant du projet. Il souhaite préserver, autant que possible, les formes singulières des parcelles, caractéristiques du site, tout en veillant à une répartition équitable des surfaces confiées.

- Concernant la préservation des terres agricoles

Plus largement, il convient également de rappeler que la modification récente du PLU, approuvée lors du conseil communautaire du 11 décembre 2025, a acté le déclassement de 6,2 hectares de terrains attenants à la ZAC, précédemment classés en zone urbanisable à terme 2AUH, au profit d'une zone naturelle N. Le projet de PLUi arrêté lors de ce même conseil renforce la protection des jardins existants en les classant en secteur de jardins NJ.

En parallèle, les terres agricoles situées au Sud-Est de la ZAC font l'objet d'une protection puisqu'à l'initiative de GBM, elles ont été classées par arrêté préfectoral du 18 septembre 2025 en Zone Agricole Protégée.

Le parti de préservation et valorisation élaboré dans le prolongement de ces rencontres, reprend les 4 typologies de paysage déjà présentes à l'échelle du quartier. Les jardins situés à proximité immédiate des futures constructions seront déplacés pour s'inscrire dans cette organisation d'ensemble.

- du sud vers le nord, le paysage productif regroupe les maraîchers et pépiniéristes existants et pourra accueillir de nouveaux professionnels ou d'autres formes d'agriculture urbaine (ex : verger existant confié à un collectif, pépinière dédiée aux plantations du futur quartier, activités pédagogiques en lien notamment avec l'école, ...). La création d'une Zone Agricole Protégée, portée par Grand Besançon Métropole et actée par l'arrêté préfectoral n° 25-2025-09-18-00004 du 18 septembre 2025, garantit la vocation agricole de cet espace.
- ensuite, le paysage ouvert constitue la seconde séquence. Aujourd'hui fragmenté par des travaux interrompus, cet espace central du quartier présente déjà de fortes qualités paysagères. Son aménagement visera à reconnecter ses deux franges, à préserver les vues sur le grand paysage et à offrir un espace commun de rencontre et de loisirs ouvert à tous, dans un esprit de sobriété et d'identité de « ville à la campagne ».
- le paysage jardiné quant à lui sera simplement amélioré, en redonnant une cohérence aux matériaux et cheminements déjà présents.
- enfin, au nord, le paysage pionnier, fait de friches ouvertes et fermées, sera principalement nettoyé. Certaines zones resteront volontairement inaccessibles afin de favoriser la préservation et le développement des espèces présentes.

La Ville de Besançon et son aménageur prennent en compte les préoccupations visant la préservation des terres agricoles et des jardins puisque le projet des Vaites préserve et renforce durablement les activités potagères et agricoles, leur rôle social, nourricier et collectif, grâce à une concertation approfondie, à une protection réglementaire renforcée des jardins et des terres agricoles, et à un aménagement paysager favorisant la biodiversité et les usages partagés.

1.5 S'agissant de la densité des constructions, des formes urbaines projetées et de la préservation du cadre de vie

85 contributeurs mettent en avant la qualité de leur cadre de vie actuel (îlot de fraîcheur, espaces de promenade, présence de la nature en ville…) et contestent le projet parce qu'il portera atteinte à cet environnement de qualité.

Le choix d'une forme urbaine compacte vise à limiter l'artificialisation des sols, à valoriser le paysage naturel existant et à maintenir les fonctions d'îlot de fraîcheur.

Pour autant, le maintien des perspectives visuelles et l'intégration des nouvelles constructions à l'environnement existant, constituent les enjeux majeurs du projet, garant d'un cadre de vie qualitatif. Aussi, pour mieux être vécue, la densité en hauteur dans le projet d'aménagement des Vaites s'accompagnera :

- de vastes espaces publics et des espaces verts généreux,
- d'une qualité architecturale et paysagère,
- de la prise en compte du confort des habitants existants et à venir (ensoleillement, vues, bruit).

Le projet préserve 11 hectares de nature, qui seront directement accessibles aux habitants actuels et futurs du quartier grâce à un maillage de venelles piétonnes. Ces espaces comprendront des aires de

jeux pour les enfants (plaine ouverte adaptée aux jeux de ballon, aux pique-niques et aux temps de repos), des zones ludiques équipées de mobilier dédié, ainsi que des parvis et des bancs favorisant la détente, la contemplation ou les temps de pause pour les personnes âgées. Ils intégreront également un jardin de pluie et un parc canin. Ils amorceront des connexions vers les collines alentours. L'ensemble de ces espaces sera largement végétalisé par des haies (1 400 m linéaire), des arbres (700 arbres nouveaux plantés) et des vergers, qui contribueront au maintien d'un îlot de fraîcheur, tel que préconisé par le Groupe d'Experts en environnement et en Climat.

L'implantation des bâtiments sera ainsi conçue avec soin afin de limiter les effets de masque sur les paysages, que constituent la colline des Bicquey, les collines environnantes de Besançon et le vallon végétalisé. A cette fin, l'OAP du secteur d'aménagement Les Vaites, approuvée lors du conseil communautaire du 11 décembre 2025, prévoit au chapitre Ouvertures, vues paysagères et contraintes de vues : « les implantations chercheront à préserver des vues pour les bâtiments existants aux abords et au sein du périmètre du projet ».

Pour assurer une meilleure intégration au tissu existant et une cohabitation harmonieuse avec l'urbanisation en place, les hauteurs proposées s'inscriront dans un principe de couture urbaine avec le bâti environnant. Afin de ménager ces ajustements à un stade opérationnel, la hauteur des bâtiments présentés n'a pas été modifiée dans le dossier de la modification n°13 du PLU selon la demande de l'aménageur.

- Le secteur de Charigney (îlots A) caractérisé par une interface marquée entre les futures constructions, les espaces naturels et le front bâti existant, sera conçu comme un habitat en lisière. Les hauteurs bâties s'adapteront au contexte : des immeubles pourront atteindre des émergences jusqu'à R+10 en vis-à-vis des tours de la rue de Charigney, tandis que des maisons en bande ou des immeubles de R+1 à R+3 maximum seront implantées en face du secteur pavillonnaire de la rue François Rein. Les bâtiments de grande hauteur feront toutefois l'objet d'implantations spécifiques visant à préserver au maximum les vues depuis les logements existants aujourd'hui Rue de Charigney.
- Le secteur Schweitzer (îlots B), situé à proximité immédiate de l'arrêt de tramway et à l'intersection de plusieurs axes, affirmera une vocation de centralité. Il constitue une porte d'entrée vers l'espace de nature et accueillera une offre de commerces et de services de proximité destinée à renforcer la polarité commerciale existante. Les constructions s'implanteront sur des fonciers contraints et présenteront des hauteurs adaptées au contexte : des bâtiments de type R+1 à proximité de la maison de retraite et des immeubles plus élevés au sein du tissu plus dense de la rue Schweitzer.
- Sur le secteur Oudot (lots C1, C2, C3, C4), les bâtiments s'implantent à la fois sur l'avenue de la Vaite et sur la voie du tramway autour de laquelle il est recherché une certaine animation. Ainsi l'équipement de stationnement mutualisé (parking silo) développera un principe de mixité programmatique et pourra accueillir des rez-de-chaussée actifs. Des typologies individuelles denses avec jardins trouveront leur place entre la voie du tramway et les pavillons de l'avenue de la Vaite (lots C3 et C4).
- Le secteur Maraichers (lots C5 et C6) est organisé autour de la future école Tristan Bernard dont les travaux débuteront en 2027 et de la salle de quartier adressée sur la voie du tramway. Les constructions devront s'intégrer dans la topographie plus importante et les hauteurs des bâtis seront dictées par les interfaces directes avec les serres horticoles existantes et l'école.

Le travail sur les hauteurs bâties participe également à la qualité d'habiter, en permettant la création d'espaces extérieurs et en offrant des vues dégagées et généreuses depuis les logements des futurs habitants.

Aussi, le choix des formes urbaines contribuera à une perception maîtrisée de la densité, à un cadre de vie qualitatif. Afin d'accompagner l'urbanisation existante, de préserver les vues et de maintenir les continuités écologiques, des formes urbaines en barrettes seront privilégiées par rapport aux formes en plots. L'alternance entre espaces ouverts et espaces bâtis permettra en outre de conserver des percées visuelles au bénéfice des habitants et usagers du quartier.

Dans le cadre du projet des Vaites, la densité constitue un levier essentiel pour limiter l'étalement urbain, préserver les espaces naturels et agricoles et maintenir l'îlot de fraîcheur existant. Elle contribue également à une meilleure efficacité économique et fonctionnelle, en réduisant les coûts liés à l'extension des réseaux (eau, électricité, voirie) et en favorisant la proximité des services et des équipements. Enfin, la densité participe à la construction d'une ville plus durable et plus sobre en

énergie, grâce à des bâtiments plus performants sur le plan énergétique, notamment par la mutualisation des structures et le recours à des innovations techniques. Elle s'impose ainsi comme un enjeu majeur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

=> Le maître d'ouvrage tient compte des préoccupations concernant la densité des constructions, les formes urbaines projetées et notamment les hauteurs prévues ainsi que le souci de la préservation du cadre de vie. Il rappelle que le maintien de perspectives visuelles, la préservation de l'environnement existant et le paysage naturel sont des enjeux majeurs du projet revisité proposé.
Ainsi, les propositions visant à ajuster certains choix à l'échelle de l'îlot ou à préciser les modalités de valorisation des espaces verts et des espaces communs seront examinées lors de la phase opérationnelle. La maîtrise foncière publique permettra en effet de traduire ces orientations en obligations précises à l'attention des opérateurs, notamment au travers des cahiers des charges de cession de terrain.

1.6 S'agissant de la programmation du projet

Plusieurs contributeurs (26) s'interrogent sur la programmation retenue, notamment :

- l'opportunité de construire une nouvelle école plutôt que réhabiliter l'actuelle école Tristan Bernard,
- la pertinence de la réalisation d'un parking silo au regard des pratiques de mobilité actuelles,
- le caractère jugé insuffisant de la desserte énergétique prévue.

Concernant le projet de construction d'une nouvelle école :

Il existe sur le site actuel de l'école élémentaire, rue Tristan Bernard, 2 bâtiments : un bâtiment principal à usage scolaire et périscolaire et un bâtiment préfabriqué à usage de restaurant scolaire.

Ce sont des bâtiments en fin de vie, d'autant plus que le bâtiment préfabriqué de restauration scolaire n'a pas été construit dans une optique de pérennité.

Leurs réhabilitations lourdes (désamiantage, performance énergétique et accessibilité) pour des fonctionnalités conformes aux attentes actuelles représenteraient un investissement très important sans pour autant aboutir à un patrimoine bâti qualitatif pérenne.

Construire un groupe scolaire neuf donne en outre la possibilité de rassembler en un seul et même endroit des classes de maternelle et d'élémentaire qui aujourd'hui sont accueillies sur 2 sites différents, cela simplifiera la gestion des fratries pour les parents d'élèves.

Concernant le parking silo :

Le choix de contenir le stationnement dans un parking permet de réduire la consommation d'espace en surface. Cela permet :

- de libérer des espaces pour des aménagements,
- de limiter l'imperméabilisation des sols notamment en réduisant la part de voirie sur chaque ilot constructible,
- et de garantir ainsi des espaces de pré-habitations en pied d'immeubles plus apaisés, sans empreinte de la voiture dans le paysage et les fonctions urbaines.

Ce centre de mobilité accueillera en outre une mixité programmatique (logements, commerces ou services). Une réversibilité du stationnement en logements pourra être possible si à long terme, la réduction de la dépendance automobile qui s'appuie notamment dans l'exploitation effective des deux stations du tramway existantes, devient effective.

Concernant la desserte énergétique du quartier :

En préambule, il semble important de rappeler trois changements importants depuis le projet initial en 2012 :

- changement d'échelle : le projet est passé de 1200 à 600 logements ;
- changement de performance : le projet est passé d'un standard réglementaire RT2012 limité à l'énergie à un standard réglementaire RE2020 incluant l'énergie et le carbone. Pour référence, les

besoins d'énergie d'un bâtiment RE2020 seuil 2025 sont environ 30% inférieurs à ceux du même bâtiment en RT2012, environ 40% inférieurs en seuil 2028 ;

- changement de stratégie énergétique : la réflexion en cours de la ville de Besançon quant à la création d'un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) pour le secteur Est de la ville demande de penser la stratégie énergétique du projet des Vaites en lien avec le voisinage et non plus de façon autonome.

L'ambition environnementale du projet des Vaites reste au coeur de la démarche de projet. L'étude a avancé depuis la consultation publique. La version finale de l'étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie intègre bien plusieurs scénarios d'approvisionnement en énergie renouvelable (biomasse, géothermie sur sondes), ainsi qu'une solution PAC air/eau. Ces scénarios ont été analysés et comparés sur les plans de la performance énergétique, du coût financier (investissement + entretien), des émissions carbone (investissement + fonctionnement) et également du point de vue de leurs impacts fonciers, un élément fondamental dans le cadre du projet des Vaites.

Fort des trois points développés en préambule, l'étude a en particulier mis en évidence l'effet d'entrainement économique et politique que pouvait jouer l'opération des Vaites en faveur d'un potentiel RCU secteur Est.

Concernant l'analyse des risques en cas de canicule prolongée, une méthodologie de calcul précise (Simulation Thermique Dynamique) avec des scénarios climatiques dégradés sera exigée pour chaque concepteur dans le cadre des fiches de lots afin d'établir la résilience des conceptions proposées.

Concernant la hausse des consommations électriques, il sera obligatoire pour tous les bâtiments futurs de suivre des préconisations pour la maitrise de l'électricité spécifique et d'intégrer une production photovoltaïque en toiture. Le % de surface de toiture concernée est en cours de définition dans le cadre du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE). Les modalités de gestion de ce parc (vente totale ou des surplus, autoconsommation individuelle ou collective, etc.) sont également en cours de réflexion.

Concernant la simulation multi-crises, ce type de simulation doit généralement être portée à l'échelle d'une ville ou d'un territoire. Mais le quartier y contribue néanmoins à son échelle :

- en matière d'énergie : cf. les éléments évoqués précédemment ;
- en matière d'eau : avec une gestion des eaux pluviales à l'échelle des parcelles et du quartier afin de favoriser le retour de l'eau pluviale dans le sol et d'assurer au patrimoine arboré existant et futur un apport en eau constant ;
- en matière de climat par une :
  - ✓ approche bâtiment : avec un parti-pris bioclimatique sur l'ensemble de l'opération pour ne pas avoir besoin de climatiseurs énergivores, même en canicule (logements traversants conçus pour la ventilation naturelle, disposant d'espaces extérieurs, de protections solaires extérieures, etc.) ;
  - ✓ approche espaces paysagers : avec une très grande part de l'assiette foncière du projet réservée aux espaces publics et une conception bioclimatique qui pense notamment les usages en fonction de la présence d'ombre en été.

=> Les choix retenus par le maître d'ouvrage en matière d'équipements scolaires, d'organisation du stationnement et les orientations prises en matière de solutions énergétiques résultent d'analyses techniques, fonctionnelles et environnementales approfondies. Ils traduisent une volonté de concilier qualité du cadre de vie, sobriété foncière, performance énergétique et adaptation aux évolutions futures des usages.

1.7 S'agissant de la problématique de la circulation et des déplacements

32 contributeurs expriment des préoccupations quant aux conséquences de l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, notamment en matière de circulation et de stationnement.

Plusieurs aménagements sont toutefois prévus afin de mieux maîtriser les flux de circulation au sein du quartier, de renforcer la sécurité des déplacements et de limiter la place accordée à la voiture. La

mutualisation du stationnement permettra ainsi de réduire les surfaces dédiées au parking en surface, de mieux encadrer le stationnement et de favoriser un cadre de vie résidentiel apaisé, tout en limitant les circulations internes au quartier.

Par ailleurs, les aménagements privilégieront les modes de déplacement actifs et faciliteront l'accès aux transports collectifs, d'autant plus que le quartier bénéficie depuis plus de 10ans de la présence de deux stations de tramway à proximité. À ce titre et notamment dans le cadre d'un urbanisme favorable à la santé :

- les cheminements piétons le long des voiries existantes seront améliorés et la trame cyclable sera renforcée afin de favoriser les mobilités actives ;
- les sentes et venelles piétonnes existantes seront valorisées et complétées par de nouveaux itinéraires, afin de répondre aux besoins des futurs habitants et d'encourager les déplacements à pied.

Une étude de mobilité a également été menée à l'échelle du quartier élargi afin d'évaluer précisément l'impact du projet sur les flux de circulation et les besoins en stationnement.

La mise en sens unique de l'avenue de la Vaite (sens descendant) et de la rue de Charigney (sens montant) contribuerait à l'apaisement du cœur du quartier, malgré les flux générés par le projet. Cette organisation entraînerait une augmentation des circulations sur l'avenue des Maraîchers, toutefois l'étude montre que ces flux resteraient modérés et comparables à ceux actuellement observés rue de Charigney.

Les principaux impacts au-delà du quartier concerneraient :

- la rue de la Pernotte, avec une augmentation des flux (+ 20 %), néanmoins la simplification du carrefour liée à la mise en sens unique de l'avenue de la Vaite garantit un fonctionnement satisfaisant de la circulation ;
- la rue de Belfort, avec une hausse moyenne journalière estimée à 1 789 véhicules, dont 215 véhicules supplémentaires en heure de pointe, soit moins de quatre véhicules par minute. Cet axe dispose aujourd'hui de la capacité nécessaire pour absorber ces flux additionnels.

L'étude de mobilité met en évidence qu'une part significative des places de stationnement privées disponibles n'est pas utilisée par les occupants des logements, lesquels ont recours, en conséquence, au stationnement sur le domaine public. Il est rappelé ici que le domaine public n'a pas vocation à répondre au besoin en stationnement lié à l'habitat.

=> Le maître d'ouvrage prend en compte les préoccupations exprimées en matière de circulation et de stationnement. Les choix d'aménagement, fondés sur la maîtrise des flux, la mutualisation du stationnement, le développement des modes de déplacements actifs et l'appui sur une offre de transports collectifs existante, chercheront à répondre au mieux à cette problématique. Les résultats de l'étude de mobilité permettent en outre d'encadrer les impacts du projet et d'adapter les dispositions prévues afin de garantir un fonctionnement satisfaisant à l'échelle du quartier et de ses abords.

1.8 S'agissant du cout et le financement du projet

Plusieurs contributions (6) évoquent le coût important du projet.

Le dernier compte-rendu annuel à la collectivité présenté au conseil municipal du 18 septembre 2025 fait état d'une participation financière prévisionnelle globale de la Ville de Besançon à l'opération d'aménagement des Vaites de 16 081 K € qui englobe le rachat d'ouvrages, des espaces de nature et la participation d'équilibre à l'opération.

Ces dépenses sont à mettre en rapport avec les recettes fiscales attendues par la collectivité au terme de l'opération estimées à d'environ 475 K € / an.

Il est à noter que la volonté de revisiter le projet a entraîné des coûts supplémentaires : nouvelles études, portage financier, augmentation des travaux d'aménagement publics (espaces de nature, jardins, espaces de loisirs), baisse des recettes de commercialisation. A cela, s'ajoutent des coûts engendrés par le retard opérationnel généré par les contentieux.

Enfin, l'arrêt du projet ne ferait pas disparaître les besoins auxquels il répond, mais contraindrait la collectivité à rechercher, dans un contexte foncier plus contraint et à un coût potentiellement supérieur, des solutions alternatives dont la faisabilité opérationnelle et financière n'est pas garantie. Dans ces conditions, l'abandon du projet des Vaites apparaîtrait non seulement comme un renoncement à un projet urbain d'intérêt général, mais également comme une décision génératrice de pertes financières significatives et d'opportunités manquées pour le territoire et ses habitants.

=> Le maître d'ouvrage rappelle que le montage économique de l'opération fait l'objet d'un suivi attentif et régulier, et que les évolutions du projet, bien qu'ayant entraîné des coûts supplémentaires, résultent de choix assumés visant à améliorer sa qualité urbaine, environnementale et d'usage. Le maître d'ouvrage demeure ainsi attentif à la maîtrise des équilibres financiers de l'opération, tout en veillant à répondre aux besoins auxquels le projet des Vaites apporte une réponse structurante.

1.9 Concernant les questions relatives aux mouvements de sols

Des études de sol ont déjà été effectuées sur le site ; elles seront complétées prochainement par de nouvelles études sur les futurs espaces publics et à l'échelle de chaque îlot, conformément à la loi ELAN et préalablement à l'établissement des fiches de lot.

Ces études détermineront les mesures constructives à même de limiter tout risque pour les personnes, les biens et l'environnement.

Des missions géotechniques complémentaires établiront ensuite un cadre précis pour chaque étape du processus de construction.

Afin de prendre pleinement en compte le phénomène de retrait-gonflement des argiles à l'échelle du quartier, la Ville et l'aménageur prévoient la réalisation d'études géotechniques complémentaires, en amont et tout au long du projet, conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques en matière de construction.

Une étude de type G2 AVP sera ainsi conduite spécifiquement sur les espaces publics, afin de définir les principes de conception et de dimensionnement des voiries, réseaux et aménagements paysagers, et d'adapter les ouvrages aux caractéristiques géotechniques du sol.

Par ailleurs, des études de type G1 PGC seront engagées sur les parcelles dès que les conditions opérationnelles le permettront, en précisant aux bureaux d'études géotechniques les hauteurs et typologies bâties envisagées, afin d'anticiper les contraintes liées aux projets de construction. Ces études s'inscrivent dans le cadre de la loi ELAN, qui rend obligatoire, depuis 2020, la réalisation d'études de sol dans les zones classées comme moyennement ou fortement exposées au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Elles constitueront un socle commun de connaissance transmis aux futurs constructeurs, lesquels devront ensuite réaliser, pour chaque lot, des études de type G2 PRO permettant de dimensionner précisément les fondations et de définir les dispositions constructives adaptées. Cette démarche progressive et encadrée garantit une prise en compte rigoureuse du risque à toutes les étapes du projet, sécurisant ainsi la pérennité des constructions et la qualité du cadre bâti à l'échelle du quartier.

=> Le maître d'ouvrage et l'aménageur intègrent les enjeux liés à la prise en compte des sols et s'engagent à réaliser des études géotechniques en amont de l'établissement des fiches de lot. Ces études permettront de définir des solutions constructives adaptées, qui s'imposeront aux constructeurs en fonction de la nature des sols.

1.10 S'agissant des questions relatives à la gestion de l'eau et à la protection des zones humides

39 contributions font état d'inquiétudes quant à la pérennité des zones humides et au risque de ruissellement généré par l'urbanisation à venir.

Les zones humides ne sont pas directement impactées par le projet. Celui-ci évite par ailleurs l'essentiel de leur bassin versant, notamment la zone humide située au nord du site, à l'extérieur de la ZAC, qui est intégralement préservée.

Une analyse détaillée des incidences du projet sur le bon fonctionnement des zones humides sera menée dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, lequel sera déposé préalablement à la phase opérationnelle. Les études garantiront le maintien du bon fonctionnement des zones humides tant durant la phase de chantier qu'après la réalisation des constructions, et ce sur le long terme

La mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales à l'échelle du quartier contribuera directement à la préservation des zones humides et à l'évitement du ruissellement. Le principe retenu consiste à restituer les eaux pluviales au milieu naturel et à éviter tout rejet vers le réseau.

Aucun rejet d'eaux pluviales au réseau ne sera possible dans le cade de l'aménagement du quartier.

La gestion des eaux pluviales sera prioritairement assurée à la parcelle. Cette approche anticipée, formalisée dans les fiches de lots, n'engendrera ni contrainte majeure ni surcoût significatif. L'analyse réalisée lot par lot démontre qu'une pluie de période de retour vicennale peut être infiltrée au sein de chaque espace vert.

Cet objectif sera atteint notamment grâce :

- à l'utilisation de graves drainantes sous les nouvelles structures,
- à la réalisation de terrassements fins favorisant l'infiltration des eaux pluviales dès les premiers centimètres de sol,
- à la limitation de l'imperméabilisation, y compris pour les surfaces minérales grâce à la mise en place de chaussées à structure drainante.

Les principes de gestion des eaux pluviales à la parcelle, de limitation de l'imperméabilisation des sols, de conception des espaces verts et de nivellement général seront transmis aux porteurs de projets via différents outils (ateliers, charte...).

Un chemin de moindre dommage sera aménagé sur l'ensemble du périmètre du projet afin de gérer les surverses éventuelles sur les espaces publics. Des volumes aériens seront ainsi disponibles pour faire face aux épisodes de pluies exceptionnelles. Des dispositifs de stockage des eaux pluviales pourront également être mis en place afin de constituer une ressource utilisable par les jardiniers.

L'espace de la noue issu du précédent projet est conservé pour devenir un nouveau corridor et le support de la gestion intégrée des eaux pluviales à l'échelle du vallon des Vaites. Son implantation correspondant au point bas (talweg naturel) permet de respecter les écoulements naturels des eaux du bassin versant. La noue existante, actuellement en pente, drainée vers un réseau unitaire saturé lors des fortes pluies, sera ainsi reprofilée pour ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration des eaux dès les premiers mètres de sol. Un travail précis de nivellement permettra en outre de compartimenter la noue en terrasses à pente nulle, limitant ainsi les vitesses d'écoulement et renforçant l'infiltration, sans drainage longitudinal.

=> Le maître d'ouvrage a pleinement pris en compte les préoccupations exprimées concernant la préservation des zones humides et la gestion du ruissellement. Les principes d'aménagement retenus, fondés sur l'évitement des milieux sensibles, une gestion intégrée et décentralisée des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle, du quartier et du vallon, ainsi que sur l'absence de rejet vers le réseau, traduisent cette prise en compte. Ces orientations seront encadrées par les procédures réglementaires, notamment au titre de la loi sur l'eau, et déclinées opérationnellement dans les prescriptions et outils d'accompagnement destinés aux porteurs de projets, afin de garantir, sur le long terme, le bon fonctionnement hydraulique et écologique du site.

1.11 S'agissant de la remise en cause de la concertation du public

41 contributions tendent à remettre en cause les processus participatifs de 2021 et 2025.

La démarche de concertation de 2021 qui a conduit au projet revisité approuvé par le conseil municipal le 30 septembre 2021, est le résultat d'un long processus d'élaboration co-construit avec les scientifiques et les habitants. Le projet ainsi défini relève d'une recherche de compromis et d'un équilibre entre des enjeux et des arguments nombreux et parfois divergents.

Cette démarche a conduit à une révision importante du projet initial : création de 5 hectares supplémentaires d'espaces naturels par rapport au projet de 2011, division par deux du nombre de logements (de 1 150 à 600), augmentation de la part de logements sociaux portée à 30 %, renforcement des exigences environnementales et sociales, impliquant un investissement accru pour la collectivité.

En 2024, dans la continuité de la conférence citoyenne de 2021, la volonté municipale d'associer les citoyens à la réflexion autour du projet des Vaîtes a été confirmée avec une nouvelle phase de co-construction participative, officiellement lancé lors de la réunion publique du 10 décembre 2024.

Ainsi, entre janvier et juin 2025, cette démarche s'est déployée sous des formes variées, à travers plusieurs temps d'échanges et de réflexion collective lors de :

- sept balades sur site,
- deux webinaires,
- deux ateliers numériques,
- une plateforme participative en ligne « J'en parle »,
- une balade numérique.

Malgré les difficultés rencontrées dans le cadre de cette démarche participative, dont le déroulement a été perturbé par des opposants au projet ayant refusé le débat démocratique au profit d'actions de perturbation répétées, privant ainsi de nombreux citoyens d'un échange serein, de multiples rencontres et échanges informels ont néanmoins eu lieu, tant dans le cadre de la démarche proposée qu'en dehors de celle-ci.

Les préoccupations et attentes exprimées alors par les citoyens, qu'ils soient riverains ou opposants au projet, ont été entendues par la maîtrise d'ouvrage publique (Ville de Besançon, Territoire 25) ainsi que par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Elles se structurent principalement autour des enjeux suivants :

- la préservation de l'activité potagère et maraîchère historique,
- la protection d'un espace naturel libre, accessible à tous, ainsi que de la biodiversité,
- la modulation des hauteurs bâties en fonction des contextes riverains,
- la limitation des impacts sur les conditions de circulation et de stationnement aux abords du futur quartier,
- le développement des services publics
- la création de cheminements piétons et cyclables sécurisés.

Ces enjeux ont été pris en compte dans le document d'urbanisme modifié au conseil communautaire du 11/12/2025, dans le plan guide acté au Conseil municipal du 18/09/2025 et seront intégrés aux prochaines étapes du projet (avant projet, fiche de lot, cahier des prescriptions architecturales urbanistiques et paysagères, atelier itératif avec les porteurs de projet).

=> Le maître d'ouvrage a tenu compte des apports de la conférence citoyenne de 2021 et des apports du GEEC dans le projet revisité. Ainsi, par la modification n°13 du PLU approuvée au conseil communautaire du 11/12/2025, le règlement d'urbanisme applicable est modifié en conséquence. Les zones constructibles sont drastiquement réduites. 6,2 ha de zones 2AUH sont déclassés en N à l'Ouest du Chemin du Vernois, et la zone 1 AU Vaites (entièrement constructible) se transforme en zone 1AUO avec des OAP de secteur d'aménagement qui dédient 4 ha à des espaces de nature. Ces 4 ha viendront se greffer à la zone NL contiguë et accueilleront les usages attendus sur les espaces de nature des Vaites (jardins, espace de détente, espace de nature préservé).
Par ailleurs, le plan guide de la ZAC des Vaites acté au conseil municipal du 18/09/2025 retranscrit les enjeux identifiés à travers la démarche participative menée en 2025.

2. Les contributions favorables en faveur du projet

60 contributions sont favorables au projet dont 22 proviennent d'une même adresse IP, déposées le même jour sur un laps de temps très court. Ces 22 contributions ont été immédiatement remarquées et ont en conséquence été écartées dans le cadre de la restitution.

Les contributions favorables au projet des Vaites mettent en avant un aménagement jugé équilibré, nécessaire et d'intérêt général, issu d'un processus de concertation.

2.1 Une réponse indispensable aux besoins en logements

De nombreux contributeurs (21) soulignent l'urgence de construire des logements à Besançon face à la tension croissante du marché immobilier, à l'augmentation des prix et aux difficultés rencontrées notamment par les jeunes, les familles et les ménages modestes. Le projet des Vaîtes est perçu comme une réponse attendue à ce besoin en logement, intégrant une part significative de logements sociaux et accessibles.

2.2 Une alternative à l'étalement urbain

Le projet est largement soutenu (15 contributions) pour sa capacité à limiter l'urbanisation des communes périphériques et la consommation de terres agricoles rurales. Construire dans un secteur déjà urbanisé et desservi par les transports en commun dont le tramway, par les réseaux et voies de circulation, est considéré comme plus vertueux que le développement de zones d'habitats éloignées, consommatrices de terres agricoles et naturelles et génératrices de déplacements automobiles, de pollution et de congestion routière.

2.3 Un projet amélioré par la concertation

10 contributions saluent l'évolution du projet initial, jugé trop dense. La réduction significative du nombre de logements, la limitation des surfaces construites (environ 5 hectares), la préservation d'une large majorité d'espaces naturels et agricoles, ainsi que l'intégration des recommandations issues de la Conférence citoyenne et du groupe d'experts (GEEC) sont perçues comme la preuve d'une démarche démocratique sincère et efficace.

2.4 La préservation et la valorisation d'un grand espace naturel urbain

Le maintien de vastes espaces verts, de jardins partagés, de zones de maraîchage et d'un grand parc paysager accessible à tous et non limité à un usage restreint est considéré comme un atout majeur du projet et répond à un intérêt général (17 contributions).

2.5 Un quartier pensé autour des mobilités durables

La localisation du projet le long du tramway est unanimement mise en avant (12 contributions). Elle permet d'envisager un mode de vie moins dépendant de la voiture, favorisant les transports en commun, les déplacements piétons et cyclables, et contribuant ainsi à la réduction des flux automobiles.

2.6 Un groupe scolaire nécessaire

La construction d'un nouveau groupe scolaire est perçue comme bénéfique (10 contributions), notamment en raison de l'état vétuste des bâtiments existants et de l'intérêt de regrouper les écoles maternelle et élémentaire sur un même site.

2.7 Un compromis juste et nécessaire

Enfin, de nombreuses contributions reconnaissent la difficulté à concilier protection de l'environnement, qualité de vie locale et intérêt général. Le projet des Vaîtes est perçu pour 13 des contributions positives, comme un compromis équilibré entre enjeux sociaux, écologiques et urbains, répondant aux besoins de la ville tout en respectant l'identité et la richesse du site.

CONCLUSION

La Ville de Besançon a analysé l'ensemble des contributions déposées, les a classées par thématique et a répondu de manière détaillée à chaque thématique abordée en apportant les précisions nécessaires en réponse aux questions et remarques formulées.

En premier lieu, une large part des observations est relative aux enjeux environnementaux. Ces éléments concernent en particulier l'artificialisation des sols, la préservation de la nature en ville, du cadre de vie, de la biodiversité et la protection des écosystèmes sur le site du projet.

La prise en compte de l'étude d'impact actualisée, et notamment des mesures d'évitement et de réduction, ainsi que des recommandations de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et de la MRAe, tant dans le programme de travaux que dans la phase de suivi, est une réponse du maître d'ouvrage à ces préoccupations.

La Ville et son aménageur s'engagent à tenir compte des avis des autorités publiques consultées ainsi que de l'ensemble des mesures et recommandations formulées et à les mettre en œuvre tout au long du déroulement du projet d'aménagement.

Ensuite, par hypothèse, les contributions exprimant une opposition de principe à toute urbanisation du site ne permettent pas d'aboutir à des adaptations du projet. En effet, la Ville ne voit pas de suite raisonnable à donner aux observations qui expriment un refus ou une opposition de principe à l'opération d'aménagement ainsi qu'à toute perspective d'urbanisation.

L'absence de toute intervention ou de projet sur le site a d'ores et déjà été examinée et écartée au stade amont de la conception du projet d'aménagement. Ainsi, le dossier de réalisation modifié de la ZAC présenté dans le cadre de la PPVE, reste inchangé dans ses composantes principales.

Enfin, d'autres remarques émises rejoignent les préoccupations de la Ville et trouvent une réponse satisfaisante dans la conception même du dossier de réalisation modifié, qui intègre des dispositions techniques, programmatiques et environnementales répondant aux préoccupations soulevées et principalement : limiter l'artificialisation des sols ; préserver les éléments de biodiversité ; maintenir la qualité paysagère et les activités de jardinage ; préserver le cadre de vie ; favoriser les mobilités douces….

La prise en compte de ces éléments est détaillée au dossier de réalisation modifié de la ZAC (plans d'aménagement, programmation des constructions, équipements…) et démontre que le projet a été élaboré en tenant compte de ces mêmes enjeux identifiés en amont.

Consciente des attentes des citoyens sur le site, cette prise en compte sera complétée par des choix urbanistiques à l'échelle des îlots. Les modalités de valorisation des espaces verts et communs seront étudiées lors de la phase opérationnelle. La maîtrise foncière publique, associée à un pilotage complet de l'opération par la Ville via un aménageur public local, permettra d'intégrer des orientations en obligations concrètes pour les opérateurs, à travers différents outils : cahier des charges de cession de terrains, cahier des prescriptions architecturales urbanistiques et paysagères et atelier de travail.

L'entrée en phase opérationnelle de la ZAC ouvrira en effet de nouvelles perspectives d'ajustements, notamment :

- la maîtrise foncière publique permet de transcrire des obligations précises aux opérateurs dans le cadre des cessions de terrains,
- les ateliers itératifs réuniront les porteurs de projet, l'aménageur et la Ville préalablement à la délivrance des autorisation d'urbanisme ;
- les études détaillées de travaux permettront d'affiner le projet au fur et à mesure de son avancée dans la cohérence globale et l'équilibre financier validé.

Document 1 : Arrêté PPVE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Reçu en préfecture le 22/10/2025
ID : 025-212500565-20251022-URB2500A11-AR

MAIRIE DE BESANÇON

Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Date de début d'affichage : 24/10/2025
Date de fin d'affichage : 11/12/2025
Publié le : 23/10/2025

URB.25.00.A11

OBJET : Organisation d'une Participation du Public par Voie Electronique sur le dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu les articles L.123-19, R.123-46-1 et D123-46-2 du code de l'environnement relatifs à la procédure de participation du public par voie électronique des projets,
Vu l'article L.122-1-1 III du code de l'environnement ainsi que l'article R.311-12 du code de l'urbanisme qui soumettent respectivement l'étude d'impact actualisée et le dossier de modification de la ZAC à participation du public par voie électronique,
Vu la délibération du Conseil municipal du 03/07/2020 donnant délégation à Mme la Maire pour ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue à l'article L123.19 du code de l'environnement,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16/06/2011 approuvant le dossier de création de la ZAC des Vaites,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21/01/2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Vaites,
Vu la délibération du 30/09/2021 du Conseil Municipal, prenant acte des évolutions du projet suite aux avis et recommandations du GEEC et de la Conférence Citoyenne,

ARRÊTE

Article 1er : Il sera procédé à une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) **du lundi 10 novembre 2025 mercredi 10 décembre 2025 inclus**, soit une durée de 31 jours, sur le dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites.

Article 2 : Le dossier mis en ligne comprendra le dossier de réalisation modifié de la ZAC, incluant son étude d'impact actualisée, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), le mémoire en réponse à la MRAe, ainsi que les avis émis sur le projet.

Article 3 : Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier selon les modalités suivantes :
- par voie électronique à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/6835/**
- sur support papier, sur demande de RDV (par mail, par téléphone ou à l'accueil de la Mairie aux coordonnées suivantes : 2, rue Mégevand 25034 BESANCON cedex. (03 81 61 51 21 | secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr).

Article 4 : Une synthèse des observations et propositions du public sera réalisée par la Ville de Besançon et rendue publique, par voie électronique, pendant une durée minimale de trois mois. Cette synthèse comportera l'indication des contributions dont il a été tenu compte, l'ensemble des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que les motifs de la décision.

Article 5 : Un avis informant de la participation du public par voie électronique sera mis en ligne sur le site internet de la ville de Besançon, publié dans deux journaux locaux (Est Républicain et Terre de Chez Nous) et affiché en Mairie de Besançon, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.
Cet avis sera également affiché sur les lieux du projet.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Besançon 2 rue Mégevand pendant une durée minimale d'un mois.

Article 7 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité (ou notification) de l'arrêté.

Article 8 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville de Besançon,
- adressé en Préfecture,

Fait à Besançon, le 22 OCT. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,
Le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme
Opérationnel et Règlementaire,

Aurélien LAROPPE

VILLE DE BESANÇON

Document 2 : Avis de PPVE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

DOSSIER DE REALISATION MODIFIE - ZAC DES VAITES
COMMUNE DE BESANCON

PRÉSENTÉ PAR LA VILLE DE BESANCON

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
du lundi 10 novembre 2025 au mercredi 10 décembre 2025 inclus,
soit 31 jours consécutifs

En application des articles R.311-12 du code de l'urbanisme, L. 123-19 et L.122-1-1 du code de l'environnement, le projet de modification de réalisation de la zone d'aménagement concertée accompagné de l'étude d'impact actualisée est soumis à participation du public par voie électronique.

Par arrêté URB 25.00.A11, la Maire de Besançon a décidé l'organisation d'une Participation du Public par Voie Electronique pour le dossier de réalisation modifié de la ZAC des VAITES à Besançon.

PROJET :
Dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites incluant l'étude d'impact actualisée.

CONSULTATION DU DOSSIER :
Pendant toute la durée de la participation du public, **le dossier comportant notamment le dossier de réalisation modifié de la ZAC, l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à cet avis, et les avis émis sur le projet**, sera consultable par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6835/

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier sur rendez-vous. Cette demande devra être présentée au plus tard, le lundi 8 décembre 2025 inclus, à l'adresse suivante : secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr ou par téléphone au 03 81 61 51 21 ou à l'accueil de la Mairie - 2 rue Mégevand- 25034 Besançon cedex.

DEMANDE D'INFORMATION :
Toute demande d'information pourra être adressée à MAIRIE DE BESANCON, Direction Urbanisme Opérationnel, 2 rue Mégevand - 25034 Besançon cedex ou par mail à l'adresse secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr ou par téléphone au 03 81 61 51 21.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :
Le public pourra déposer des observations et propositions par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 10 décembre 2025, à l'adresse suivante :
ppve-6835@registre-dematerialise.fr

DÉCISION :
La synthèse des observations et des propositions avec l'indication de celles dont il a été tenu compte et les motifs de la décision sera rendue publique par voie électronique pendant un délai minimal de 3 mois.

A l'issue de la Participation du Public par Voie Electronique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver le bilan de la PPVE et le dossier de modification de réalisation de ZAC.

Pour la Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué,

Aurélien LAROPPE

Document 3 : Extrait affichage

PUBLICATION SUR LE SITE DE LA VILLE

Enquêtes / Consultations / Publicités

Chaque modification ou révision des documents d'urbanisme nécessite une enquête publique.
Les habitants peuvent ainsi prendre connaissance des documents constitutifs du projet.
Ils peuvent formuler leurs observations auprès du commissaire enquêteur et/ou en les inscrivant dans le registre d'enquête publique.

Ce service vous est rendu par la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

EN COURS :

- Besançon : Dossier de réalisation modifié ZAC des Vaites du lundi 10 novembre 2025 au mercredi 10 décembre 2025 inclus : www.registre-dematerialise.fr/6835/

AFFICHAGE SUR LE LIEU DU PROJET – 23/10/2025

Angle Chemin du Vernois et rue Georges Oudot

Angle Chemin du Vernois et rue Schweitzer

Rue de Charigney

Avenue de la Vaite

Rue Anne Frank

NOUVEL AFFICHAGE SUR LE LIEU DU PROJET SUITE AU CONSTAT D'ENLEVEMENT DES AFFICHES– 05/12/2025

Document 4 : Justificatif annonces légales

LA TERRE DE CHEZ NOUS – N°4125, édition du 24/10/25

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Votre partenaire d'annonces légales
pour le Doubs & le Territoire de Belfort

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	**TCN121442, N°2025-8286**
Nom du support :	**LA TERRE DE CHEZ NOUS**
Département :	**25**
Date de parution :	**24/10/2025**
Objet :	Marchés publics / Avis administratifs

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 22 Octobre 2025

La directrice,

Société Comtoise d'Edition et d'Information s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

DOSSIER DE REALISATION MODIFIE - ZAC DES VAITES COMMUNE DE BESANCON PRESENTE PAR LA VILLE DE BESANCON PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE du lundi 10 novembre 2025 au mercredi 10 décembre 2025 inclus, soit 31 jours consécutifs

En application des articles R.311-12 du code de l'urbanisme, L. 123-19 et L.122-1-1 du code de l'environnement, le projet de modification de réalisation de la zone d'aménagement concertée accompagné de l'étude d'impact actualisée est soumis à participation du public par voie électronique.
Par arrêté URB 25.00.A11, la Maire de Besançon a décidé l'organisation d'une Participation du Public par Voie Electronique pour le dossier de réalisation modifié de la ZAC des VAITES à Besançon.
PROJET :
Dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites incluant l'étude d'impact actualisée.
CONSULTATION DU DOSSIER :
Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier comportant notamment le dossier de réalisation modifié de la ZAC, l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à cet avis, et les avis émis sur le projet, sera consultable par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6835/
Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier sur rendez-vous. Cette demande devra être présentée au plus tard, le lundi 8 décembre 2025 inclus, à l'adresse suivante : secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr ou par téléphone au 03 81 61 51 21 ou à l'accueil de la Mairie - 2 rue Mégevand- 25034 Besançon cedex.
DEMANDE D'INFORMATION :
Toute demande d'information pourra être adressée à MAIRIE DE BESANCON, Direction Urbanisme Opérationnel, 2 rue Mégevand - 25034 Besançon cedex ou par mail à l'adresse secrétariat.urbanisme@grandbesancon.fr ou par téléphone au 03 81 61 51 21.
OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :
Le public pourra déposer des observations et propositions par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 10 décembre 2025, à l'adresse suivante :
ppve-6835@registre-dematerialise.fr
DÉCISION :
La synthèse des observations et des propositions avec l'indication de celles dont il a été tenu compte et les motifs de la décision sera rendue publique par voie électronique pendant un délai minimal de 3 mois.
A l'issue de la Participation du Public par Voie Electronique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver le bilan de la PPVE et le dossier de modification de réalisation de ZAC.
Pour la Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué,
Aurélien LAROPPE

L'EST REPUBLICAIN, édition du 24/10/2025

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LER-476852300

Nous soussignés, L'Est Républicain SA représenté par son président, Christophe MAHIEU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : du 24/10/2025 au 24/10/2025
Support de parution : estrepublicain.fr
Département de parution : Doubs

Grand Besançon Métropole

Avis de participation du public par voie électronique

Dossier de réalisation modifié - ZAC des vaites commune de Besançon

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE du lundi **10 novembre 2025 au mercredi 10 décembre 2025 inclus, soit 31 jours consécutifs.**
En application des articles R.311-12 du code de l'urbanisme, L. 123-19 et L.122-1-1 du code de l'environnement, le projet de modification de réalisation de la zone d'aménagement concertée accompagné de l'étude d'impact actualisée est soumis à participation du public par voie électronique.
Par arrêté URB 25.00.A11, la Maire de Besançon a décidé l'organisation d'une Participation du Public par Voie Electronique pour le dossier de réalisation modifié de la ZAC des VAITES à Besançon.

PROJET :
Dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites incluant l'étude d'impact actualisée.

CONSULTATION DU DOSSIER :
Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier comportant notamment le dossier de réalisation modifié de la ZAC, l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à cet avis, et les avis émis sur le projet, sera consultable par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6835/
Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier sur rendez-vous. Cette demande devra être présentée au plus tard, le lundi 8 décembre 2025 inclus, à l'adresse suivante : **secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr** ou par téléphone au 03 81 61 51 21 ou à l'accueil de la Mairie - 2 rue Mégevand- 25034 Besançon cedex.

DEMANDE D'INFORMATION : Toute demande d'information pourra être adressée à MAIRIE DE BESANCON, Direction Urbanisme Opérationnel, 2 rue Mégevand - 25034 Besançon cedex ou par mail à l'adresse **secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr** ou par téléphone au 03 81 61 51 21.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :
Le public pourra déposer des observations et propositions par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 10 décembre 2025, à l'adresse suivante :
ppve-6835@registre-dematerialise.fr

DÉCISION :
La synthèse des observations et des propositions avec l'indication de celles dont il a été tenu compte et les motifs de la décision sera rendue publique par voie électronique pendant un délai minimal de 3 mois.
A l'issue de la Participation du Public par Voie Electronique, le Conseil Municipal délibèrera pour approuver le bilan de la PPVE et le dossier de modification de réalisation de ZAC.

Pour la Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué,
Aurélien LAROPPE

476852300

L'EST REPUBLICAIN, édition du 27/10/2025

Grand Besançon Métropole

VILLE DE BESANÇON

Avis de participation du public par voie électronique

Dossier de réalisation modifié - ZAC des vaites commune de Besançon

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE du lundi **10 novembre 2025 au mercredi 10 décembre 2025 inclus, soit 31 jours consécutifs.**
En application des articles R.311-12 du code de l'urbanisme, L. 123-19 et L.122-1-1 du code de l'environnement, le projet de modification de réalisation de la zone d'aménagement concertée accompagné de l'étude d'impact actualisée est soumis à participation du public par voie électronique.
Par arrêté URB 25.00.A11, la Maire de Besançon a décidé l'organisation d'une Participation du Public par Voie Electronique pour le dossier de réalisation modifié de la ZAC des VAITES à Besançon.

PROJET :
Dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites incluant l'étude d'impact actualisée.

CONSULTATION DU DOSSIER :
Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier comportant notamment le dossier de réalisation modifié de la ZAC, l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à cet avis, et les avis émis sur le projet, sera consultable par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6835/
Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier sur rendez-vous. Cette demande devra être présentée au plus tard, le lundi 8 décembre 2025 inclus, à l'adresse suivante : **secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr** ou par téléphone au 03 81 61 51 21 ou à l'accueil de la Mairie - 2 rue Mégevand- 25034 Besançon cedex.

DEMANDE D'INFORMATION : Toute demande d'information pourra être adressée à MAIRIE DE BESANCON, Direction Urbanisme Opérationnel, 2 rue Mégevand - 25034 Besançon cedex ou par mail à l'adresse **secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr** ou par téléphone au 03 81 61 51 21.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :
Le public pourra déposer des observations et propositions par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 10 décembre 2025, à l'adresse suivante :
ppve-6835@registre-dematerialise.fr

DÉCISION :
La synthèse des observations et des propositions avec l'indication de celles dont il a été tenu compte et les motifs de la décision sera rendue publique par voie électronique pendant un délai minimal de 3 mois.
A l'issue de la Participation du Public par Voie Electronique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver le bilan de la PPVE et le dossier de modification de réalisation de ZAC.

Pour la Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué,
Aurélien LAROPPE

Document 5 : Contributions incluant les pièces jointes

BESANÇON : PPVE - dossier de réalisation modifié de la ZAC des VAITES

https://www.registre-dematerialise.fr/6835/

Contributions incluant les pièces jointes

Dates
Du lundi 10 novembre 2025 à 00h00 au mercredi 10 décembre 2025 à 23h59

Arrêté d'ouverture
Arrêté du Maire n°URB.25.00.A11 en date du 22 octobre 2025

Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 10 novembre 2025 à 11h16

trop de bruit et de pollution ,moins d'espaces verts : voilà le résultat attendu . j'attendais mieux.

Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 14 novembre 2025 à 23h27

qui va encore payer pour un tel projet ?

Contribution n°3 (Web)

Proposée par Thomas
(thomas.senot@hotmail.fr)
Déposée le mardi 18 novembre 2025 à 20h41
Adresse postale : 5 rue clerc de landresse 25000 Besançon

Je suis contre ce projet d'artificialisation des Vaîtes.
- Il m'apparaît inutile : 6 941 logements vacants en 2022 alors que de nombreux logements sont créés (caserne militaire, "écoquartier" vauban intégrant un supermarché Lidl (on aura vu mieux en terme de greenwashing)...etc)
- Il m'apparaît anachronique au regard des enjeux environnementaux et de l'objectif de ZAN
- il m'apparaît anti social : création de logements bourgeois (malgré des "quotas" de logement sociaux). Après le greenwashing le socialwashing.
- il est clairement idéologique : objectif affiché de développement économique qui pour être acceptable essaie d'être labellisé durable. Ceci est indigne d'une maire qui se revendique comme écologiste. Il s'agit d'un capitalisme vert qui n'est pas crédible.
- je le trouve cynique : vous évaluez la valeur écologique du site pour savoir si il est sacrifiable. Nous parlons du vivant et non d'une collection d'espèces animales et végétales qui ne sont pas de figurines que l'on peut jeter si nous les avons en double...
- il est anti démocratique. Une vaste opération de communication pour feindre un processus de démocratie participative a eu lieu. On trouve sur le site du Plui Grand besançon que "parmi les propositions des habitants interrogés, on retiendra les 3 plus fréquemment citées (afin de répondre aux enjeux de logements et de les conciler avec la ZAN 2050) :
– réhabiliter des logements existants, vacants,
– créer de petits collectifs, des maisons en bande,
– densifier, résorber les friches, diviser les grosses maisons en appartements."

Contribution n°4 (Web)

Proposée par Monnier Jean-Luc
(luckyseven866@gmail.com)
Déposée le samedi 22 novembre 2025 à 16h39
Adresse postale : 8 rue du repos 25000 BESANCON

Je suis contre ce projet, encore une idée débile de notre Maire pseudo écolo (abatre des arbres et betoner semble etre normal pour elle) j'habite au chaprais donc concerné .

Contribution n°5 (Web)

Proposée par Maigrot Philippe
(tetsuo300@hotmail.fr)
Déposée le samedi 22 novembre 2025 à 18h41
Adresse postale : 14 rue de la famille 25000 Besançon

5 ha bétonnés, zones humides menacées, arbres arrachés, continuités écologiques fragmentées, augmentation énorme du trafic routier, création d'un îlot de chaleur, bâtiments démesurés sans rapport avec les besoins réel en logements de la population bisontine.

Contribution n°6 (Web)

Proposée par Lisa gerber

Déposée le samedi 22 novembre 2025 à 19h51

Encore un projet malhonnête pour le vivant !
Bétonné et ensuite dire qu'il y'aura des bac de verdure c'est prendre les habitants pour des ignorants.
Il y aurait tellement d'autres possibilités pour cet espace que c'est aberrant de proposer un "projet" aussi vide de sens.
Honte a la mairie et a son représentant de l'écologie (je ne parle pas de la maire mais bien de la personne nommé pour "s'occuper" de la gestion écologique)
Je n'ai qu'une question pour les bureaucrates déconnecté :
Quel monde voulez vous laissez aux enfants ?

Contribution n°7 (Web)

Proposée par FORT Christèle
(christelle_fort@bbox.fr)
Déposée le samedi 22 novembre 2025 à 22h34
Adresse postale : 3 rue de Charigney 25000 Besançon

Bonjour,
Je souhaiterais juste que cette municipalité, ces élus, cessent de penser qu'ils sont plébiscités. Ils ont mis cette ville sans dessus dessous. Les choix faits dans la plupart des secteurs sont iniques et sans rapport aucun avec la réalité de cette ville. Ce projet des Vaites, serpent de mer s'il en est, a toujours été vigoureusement rejeté, tant il se révèle scandaleux et contraire à tout bon sens. Cette équipe municipale enfonce le clou. Mais que faut il attendre de ces EELV, "Khmers verts" intégristes qui ne cessent de vouloir imposer leur vision on ne peut plus ubuesque de l'écologie..... Cessez de nous harceler, cessez de nous contraindre au forceps, qui plus est en mettant en œuvre les stratégies les plus douteuses, lesquelles nous révèlent à quel point votre niveau de corruption est éloquent. Faire passer ce projet délirant à l'encontre de toute cohérence fait toute la lumière sur celles et ceux que vous désirez plus que tout séduire, à savoir les promoteurs immobiliers. À moins que cela soit révélateur de votre impuissance face à des problèmes que vous êtes incapables de gérer.
Je ne vous salue pas. Mon mépris est trop profond.

Contribution n°8 (Web)

Proposée par FORT Christèle
(christelle_fort@bbox.fr)
Déposée le samedi 22 novembre 2025 à 22h37
Adresse postale : 3 rue de Charigney 25000 Besançon

Bonjour,
Je souhaiterais juste que cette municipalité, ces élus, cessent de penser qu'ils sont plébiscités. Ils ont mis cette ville sans dessus dessous. Les choix faits dans la plupart des secteurs sont iniques et sans rapport aucun avec la réalité de cette ville. Ce projet des Vaites, serpent de mer s'il en est, a toujours été vigoureusement rejeté, tant il se révèle scandaleux et contraire à tout bon sens. Cette équipe municipale enfonce le clou. Mais que faut il attendre de ces EELV, "Khmers verts" intégristes qui ne cessent de vouloir imposer leur vision on ne peut plus ubuesque de l'écologie..... Cessez de nous harceler, cessez de nous contraindre au forceps, qui plus est en mettant en œuvre les stratégies les plus douteuses, lesquelles nous révèlent à quel point votre niveau de corruption est éloquent. Faire passer ce projet délirant à l'encontre de toute cohérence fait toute la lumière sur celles et ceux que vous désirez plus que tout séduire, à savoir les promoteurs immobiliers. À moins que cela soit révélateur de votre impuissance face à des problèmes que vous êtes incapables de gérer.
Je ne vous salue pas. Mon mépris est trop profond.

Contribution n°9 (Web)

Proposée par yannick alluin
(allyan39@gmail.com)
Déposée le dimanche 23 novembre 2025 à 08h53
Adresse postale : 10 rue anne frank 25000 besançon

Madame, Monsieur,
Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'écoquartier des Vaîtes, je formule les observations techniques suivantes, qui appellent à une révision intégrale du projet ou à son abandon.

Le Tribunal administratif de Besançon, par décision d'annulation de la dérogation relative aux espèces protégées, a rappelé trois points essentiels : premièrement, l'intérêt public majeur du projet n'était pas suffisamment démontré ; deuxièmement, l'absence de solutions alternatives satisfaisantes n'a pas été établie ; troisièmement, l'état de conservation favorable des espèces concernées ne pouvait être garanti. Ces trois critères constituent les piliers de la dérogation prévue par le code de l'environnement. L'invalidation d'un seul de ces critères suffit à rendre la dérogation non conforme. L'invalidation simultanée des trois révèle une insuffisance structurelle du dossier initial. Tant que ces points ne sont pas corrigés par des éléments nouveaux substantiels, toute relance du projet reste juridiquement fragilisée.

Sur le plan écologique, la superficie concernée constitue un ensemble continu de sols agricoles, prairiaux et humides représentant plusieurs dizaines d'hectares. La littérature écologique établit que ce type d'écosystème possède une valeur fonctionnelle élevée : capacité d'infiltration et de régulation hydrique, stockage de carbone organique, maintien de corridors écologiques, refuge pour espèces à exigences spécifiques. La destruction ou la fragmentation d'un tel ensemble produit des pertes écologiques difficilement réversibles, même en présence de mesures compensatoires. Le code de l'environnement, par le triptyque « éviter, réduire, compenser », impose de privilégier l'évitement total lorsque les impacts sont significatifs et non compensables. Les données disponibles sur le site montrent précisément ce type de configuration.

Concernant l'hydrologie locale, les caractéristiques du terrain (présence d'une nappe superficielle, rôle de zone humide tampon, régulation naturelle du ruissellement) indiquent que toute artificialisation risque de modifier les dynamiques hydriques en profondeur. Ce type de modification peut entraîner des effets secondaires sur les parcelles adjacentes, les infrastructures existantes et les écosystèmes en aval. Un diagnostic hydrologique complet et indépendant, incluant des simulations d'évolution de la nappe et de ruissellement post-aménagement, apparaît indispensable. Aucune donnée publique récente ne permet aujourd'hui de conclure à l'absence de risque.

Sur le plan urbanistique, la démonstration de l'utilité publique du projet repose sur un besoin en logements qui n'a pas été requalifié à la lumière des données actualisées : évolution démographique stagnante, vacance immobilière existante, et possibilités d'aménagement sur des emprises déjà artificialisées ou mutables (friches, zones sous-utilisées, requalification d'immeubles). Avant d'envisager l'artificialisation de sols agricoles fonctionnels, la réglementation et les doctrines actuelles en matière d'aménagement demandent de prouver que les besoins identifiés ne peuvent être satisfaits autrement. À ce jour, cette démonstration n'est ni complète ni étayée.

Sur le volet des alternatives, l'annulation de la dérogation pour espèces protégées souligne explicitement que l'étude des scénarios alternatifs n'a pas été menée de manière exhaustive. L'obligation réglementaire consiste à présenter plusieurs scénarios de niveaux d'impact différents, notamment des scénarios d'évitement total ou partiel, puis à justifier rigoureusement le rejet de chacun d'eux. L'absence de cette démonstration constitue un déficit méthodologique dans la gestion du risque écologique. Sans nouvelle étude indépendante présentant des scénarios comparatifs complets, la conformité du projet reste discutable.

Le principe de zéro artificialisation nette, désormais intégré aux politiques publiques, impose de réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles. Dans ce cadre, l'artificialisation de plusieurs dizaines d'hectares de sols fonctionnels doit être considérée comme un impact majeur et non conforme aux orientations nationales. L'inscription locale d'un objectif de sobriété foncière renforce ce constat.

Enfin, sur le plan procédural, l'efficacité d'une concertation dépend de la transparence des données techniques mises à disposition. Les éléments relatifs à la biodiversité, à l'hydrologie, aux besoins réels en logements, ainsi qu'aux alternatives, doivent être complets, actualisés et indépendants. En l'état, les données disponibles ne permettent pas une évaluation rigoureuse de la compatibilité du projet avec les normes environnementales et urbanistiques en vigueur.

Au vu de ces éléments — invalidation judiciaire des fondements réglementaires, impacts écologiques non compensables, risques hydrologiques insuffisamment évalués, absence de démonstration solide des besoins en logements, défaut d'étude d'alternatives, incompatibilité probable avec les objectifs de sobriété foncière — il apparaît que le projet, dans sa configuration actuelle, ne satisfait pas les exigences techniques, juridiques et environnementales requises.

Je demande en conséquence l'abandon complet du projet dans sa forme actuelle, ainsi que l'ouverture d'une étude indépendante visant au reclassement des terres des Vaîtes en zone agricole ou en zone naturelle protégée. Cette option constitue la seule voie compatible avec les contraintes réglementaires, les données écologiques et les exigences contemporaines de gestion responsable du foncier.

Je vous remercie de prendre en considération ces observations.

Contribution n°10 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 23 novembre 2025 à 09h16

Le quartier des Vaîtes est un des seuls quartier de Besançon à offrir encore un peu de fraîcheur les soirs de canicule pour les personnes habitant à proximité.
Il y a assez de friches industrielles et de bâtiments abandonnés dans Besançon à réhabiliter en "éco quartier" pour que les urbanistes s'amusent et laissent leurs empreintes à tout jamais sur le territoire bisontin. Et dans ce cas, une marque positive de leurs savoirs faire plutôt qu'une destruction de terre agricole riche et d'habitats de faune et de flore sauvage.

Contribution n°11 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 23 novembre 2025 à 10h31

C'est une aberration de supprimer une zone verte avec le réchauffement qui va s'intensifier les années a venir . Il faut aussi penser toutes les espèces animales et végétales qui sont présentes au Vaite . Je trouve qu il serais plus judicieux de remettre des zones humides dans tout le secteur . Par ailleurs la circulation des voitures est très présentes est très rapide au Vaite le projet ne peut qu'amplifier le problème . En conclusion je pense que le projet n'est pas vivable a long terme ni écologique .

Contribution n°12 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 23 novembre 2025 à 16h37

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites entraîne une dégradation avérée des continuités écologiques locales, pourtant reconnues par le diagnostic environnemental.

L'étude d'impact rappelle que la fragmentation aura des effets délétères sur la biodiversité : habitats, perte de biodiversité, déficit démographique, ...

Même si les documents tentent de minimiser ces effets, l'autorité environnementale rappelle que sur plusieurs secteurs concernés par des aménagements (parkings, voiries, constructions), des éléments remarquables sont présents et doivent être préservés. Le projet fragmente davantage un corridor déjà dégradé, notamment entre le fond de vallon et la colline des Bicquey.

Je demande que les terres en jardins ou espaces naturels soient sanctuarisés, sans urbanisation. Il est inacceptable que le projet de ZAC prétende se passer par la suite de demande de dérogation à la protection des espèces.

Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 23 novembre 2025 à 21h37

Non je ne suis pour qu'aucune terre ne soit bétonnée ni touchée sur le site des vaites, ce quartier est la représentation d'un savoir vivre ensemble, dans un réel respect du vivant, fouttez-leur la paix par pitier!

Contribution n°14 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 23 novembre 2025 à 22h30

Il faut donner l'exemple et sanctuariser l'espace naturel des Vaites. C'est incohérent de se dire écologiste et d'imaginer pouvoir sacrifier ce symbole local dans un monde qui court à sa perte (COP 30).
L'artificialisation des espaces naturels continue chaque année sur l'agglomération. En 5 ans les grands vergers de la colline de Chaudanne ont disparu pour être remplacés par des villas bourgeoises.
Il y a tellement de logements vacants qui pourraient être habités. Exemple, au 29 rue de la préfecture il y a un ancien hôtel particulier, composé d'une dizaine de logement en très bon état, qui est vide depuis presque 10 ans. Qu'a fait la mairie pour remédier à ça ?

Contribution n°15 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 25 novembre 2025 à 10h05

Bétonner une partie des Vaites : un très mauvais choix !
Si il manque des logements à Besançon, ce qui reste à prouver, soyez courageuses et courageux, choisissez une politique résolue de réquisition des logement vacants et leur rénovation énergétique.
Une vraie politique écologique !

Contribution n°16 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 26 novembre 2025 à 12h44

Madame, Monsieur,

La proposition actuelle est un non-sens et nous n'en voulons pas.
Veuillez cesser de bétonner les Vaîtes et laisser la terre à ses occupant.es (micro-organismes, végétaux, animaux humains et non-humains.)

Merci.

Contribution n°17 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 26 novembre 2025 à 13h21

Arrêtons la betonisation et conservons les zones humides !

Contribution n°18 (Web)

Proposée par Gilles Brocard
(gilbrocard@orange.fr)
Déposée le jeudi 27 novembre 2025 à 20h41
Adresse postale : 20 rue Donzelot 25000 Besançon 25000 BESANCON (25000)

1. Insuffisance de l'analyse des impacts sur les zones humides

Madame, Monsieur,

Je souhaite attirer l'attention sur la fragilité des zones humides du secteur des Vaites, ainsi que sur l'insuffisance des analyses d'impact les concernant.

La MRAe souligne clairement que si les impacts directs semblent évités, les impacts indirects — liés à l'urbanisation des bassins versants — ne sont pas maîtrisés.

Dans ces conditions, persister à avancer le projet revient à prendre un risque environnemental majeur, en contradiction avec les principes ERC (éviter–réduire–compenser).

Je demande donc que le projet soit suspendu tant que une étude spécifique n'a pas été réalisée et rendue publique, avant toute décision.

2. Dégradation des continuités écologiques et fragmentation des habitats

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites entraîne une dégradation avérée des continuités écologiques locales, pourtant reconnues par le diagnostic environnemental.

L'étude d'impact rappelle que la fragmentation aura des effets délétères sur la biodiversité : habitats, perte de biodiversité, déficit démographique, ...

Même si les documents tentent de minimiser ces effets, l'autorité environnementale rappelle que sur plusieurs secteurs concernés par des aménagements (parkings, voiries, constructions), des éléments remarquables sont présents et doivent être préservés.
Le projet fragmente davantage un corridor déjà dégradé, notamment entre le fond de vallon et la colline des Bicquey.

Je demande que les terres en jardins ou espaces naturels soient sanctuarisés, sans urbanisation. Il est inacceptable que le projet de ZAC prétende se passer par la suite de demande de dérogation à la protection des espèces.

3. Consommation excessive d'espaces naturels et agricoles

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites implique une consommation d'espaces naturels, agricoles et boisés injustifiable dans le contexte actuel.

Actuellement et de longue date, les terres fertiles des Vaites accueillent maraîchage et jardinage. Alors que la France s'est engagée à réduire l'artificialisation des sols (ZAN), urbaniser un tel secteur constitue un contre-sens écologique et politique.

Je demande donc l'exclusion totale des espaces agricoles et naturels du périmètre urbanisable.

4. Mobilité : un risque avéré de congestion et de nuisances supplémentaires

Madame, Monsieur,

La documentation fournie montre que le secteur des Vaites est déjà fortement congestionné, avec des taux de saturation préoccupants, sur certains secteurs du quartier (rue de Belfort, secteur Nord et Avenue de la Vaite).

Les nuisances sonores augmenteront également, notamment avenue de la Vaite et sur le chemin du Vernois .

Ces données montrent que le projet va aggraver durablement la congestion, la pollution de l'air et les nuisances subies par les habitants.

Je demande qu'une nouvelle étude de trafic, indépendante et multi-scenarii, soit réalisée avant toute validation du projet.

5. Incohérences avec les engagements climatiques et la lutte contre les îlots de chaleur

Madame, Monsieur,

Alors que le projet affiche une ambition de durabilité, l'étude d'impact montre des incohérences fortes.

L'état initial rappelle l'importance des espaces verts comme rempart climatique. Pourtant, la ZAC prévoit la création d'équipements et de bâtiments augmentant mécaniquement l'artificialisation et donc les îlots de chaleur. Le maintien d'un vaste espace naturel ouvert aurait permis une bien meilleure réponse climatique.

Je demande qu'une étude microclimatique complète, incluant scénarii alternatifs (dont un scénario de renaturation et valorisation agricole), soit réalisée.

6. Une concertation initiale contestée, un projet toujours en conflit social

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites fait l'objet d'une contestation sociale profonde depuis plus de dix ans, ce que rappelle même l'étude d'impact. Proposer un nouveau projet, après plusieurs défaites juridiques et s'appuyant sur la réalisation d'aménagements illégaux interroge sur la sincérité du processus participatif.

Je demande que le projet soit abandonné, et que le quartier des Vaites soit aménagé en concertation avec les associations locales, les maraîchers et les riverains.

7. Objectifs énergétiques en recul par rapport au projet initial

Madame, Monsieur,

Le projet de quartier urbain voit ses ambitions énergétiques très amoindries.

Le projet initial prévoyait un mix énergétique ambitieux. Aujourd'hui, aucun objectif chiffré ferme n'est présenté. Le dossier se contente de scénarios théoriques, sans garantie ni engagement. Les options proposées pour le chauffage sont floues.

Cette absence de stratégie contraignante fait du projet un lotissement classique, loin des standards des quartiers durables.

Je demande une révision complète du dossier, incluant :
– un choix énergétique validé,
– une étude technico-économique détaillée,
– une analyse carbone comparée.

8. Un quartier dit durable qui ne démontre pas sa résilience énergétique

Madame, Monsieur,

Alors que les enjeux climatiques imposent la résilience énergétique, la stratégie du projet des Vaites reste très insuffisante : aucune analyse des risques en cas de canicule prolongée, aucune stratégie face à la hausse des consommations électriques, aucune simulation multi-crises (énergie + eau + climat), et absence de mix diversifié pour réduire les vulnérabilités.

Or, un quartier durable doit démontrer sa capacité à fonctionner en autonomie relative, réduire les pics de consommation et assurer la continuité en cas de tension sur le réseau national.

Ce n'est pas le cas du dossier actuel.

Je demande l'abandon de ce projet dément.

Contribution n°19 (Web)

Proposée par Pierre Laine
(pierrelaine013@gmail.com)
Déposée le vendredi 28 novembre 2025 à 10h19
Adresse postale : 3 rue de charigney 25000 Besançon

Bonjour,

Je me permets d'écrire cette contribution afin de partager mon inquiétude face à la réduction des espaces verts et la destruction d'espace de jardins dans une ville se voulant verte et écologique. La verdure ne doit pas reculer face au béton, que ce soit pour préserver la biodiversité ou pour permettre d'offrir un peu de fraîcheur dans nos villes de plus en plus chaudes à cause du réchauffement climatique. C'est notre devoir de citoyen de protéger une nature toujours plus en danger. De plus, il est assez inquiétant de mettre autant en avant la construction de nouveaux logements alors qu'il existe de nombreuses possibilités de valorisation d'anciens bâtiments, plutôt que de les laisser à l'abandon.
En souhaitant que cette contribution éveille la conscience écologique de nos élus.
Cordialement,

Pierre Laine

Contribution n°20 (Web)

Proposée par FULCONIS Guillaume
(guillaume.fulconis@gmail.com)
Déposée le samedi 29 novembre 2025 à 11h21
Adresse postale : 19 rue Romain Roussel 25000 Besançon

Je souhaite apporter ma contribution concernant le projet de modification de la ZAC des Vaites. Après lecture attentive des documents mis à disposition, plusieurs points majeurs m'amènent à exprimer des réserves importantes.

1. Incohérence générale avec les engagements climatiques et la lutte contre l'artificialisation

Le projet prévoit l'urbanisation d'un secteur aujourd'hui constitué d'espaces naturels, agricoles et de jardins, alors même que la France s'est engagée à réduire l'artificialisation des sols (objectif ZAN).
Les Vaites représentent un espace fertile, déjà utilisé pour le maraîchage et le jardinage, et jouent un rôle essentiel dans le rafraîchissement urbain. Leur urbanisation va directement à l'encontre des objectifs climatiques et environnementaux actuels.

2. Préservation indispensable des zones humides

Les zones humides du site sont reconnues comme fragiles. Si les impacts directs semblent limités, les impacts indirects liés à l'urbanisation des bassins versants ne sont, eux, ni évités ni maîtrisés.
En l'absence d'une étude spécifique, approfondie et publique sur ces impacts, le projet expose le secteur à un risque environnemental majeur. Une telle étude doit être réalisée avant toute décision.

3. Dégradation des continuités écologiques et de la biodiversité

Les documents du dossier reconnaissent que le projet fragmente un corridor écologique déjà dégradé, entre le fond de vallon et la colline des Bicquey.
Des habitats remarquables et des espèces protégées sont présents dans plusieurs secteurs destinés à l'aménagement (voiries, stationnements, bâtiments). La préservation de ces milieux devrait être une priorité, et non une variable d'ajustement.
À ce titre, les surfaces en jardins et les espaces naturels devraient être strictement exclues de toute urbanisation.

4. Mobilité : aggravation prévisible de la congestion et des nuisances

Le secteur est déjà concerné par une circulation saturée, notamment rue de Belfort, avenue de la Vaite et au nord du quartier.
Le projet générerait mécaniquement des flux supplémentaires, avec un impact direct sur le bruit, la pollution de l'air et la qualité de vie des habitants.
Il apparaît indispensable de réaliser une nouvelle étude de trafic, indépendante et intégrant plusieurs scénarios, avant toute validation.

5. Manque de cohérence et d'ambition énergétique

Les ambitions énergétiques annoncées lors du projet initial ont été fortement revues à la baisse.
Le dossier actuel ne présente ni objectifs chiffrés ni stratégie claire (chauffage, mix énergétique, performance réelle).
Sans engagement ferme, ce projet ne peut être considéré comme un quartier durable. Une révision complète, incluant une analyse carbone et une étude technico-économique détaillée, est nécessaire.

6. Absence de stratégie de résilience face aux crises climatiques et énergétiques

Le dossier ne comporte aucune analyse sérieuse des risques liés aux canicules prolongées, à l'évolution des consommations électriques, ou à d'éventuelles tensions sur le réseau.
Un quartier durable doit pourtant anticiper ces enjeux et démontrer sa capacité à réduire sa vulnérabilité. Ce n'est pas le cas.

7. Concertation insuffisante et persistance d'un conflit social

Le projet des Vaites est contesté depuis plus de dix ans, et les épisodes judiciaires ayant annulé certains aménagements pèsent sur la légitimité du processus.
Une véritable co-construction, associant les habitants, les associations locales et les maraîchers, serait nécessaire.
Le maintien d'un projet massivement rejeté compromet le dialogue et la confiance.

Conclusion

En raison de l'ensemble de ces insuffisances — environnementales, climatiques, écologiques, énergétiques et sociales —, je considère que le projet de ZAC ne répond pas aux enjeux contemporains d'aménagement durable.
Je demande qu'il soit profondément revu, ou abandonné au profit d'un scénario alternatif qui préserve les terres naturelles et agricoles, renforce les continuités écologiques et valorise les usages actuels du site.

Contribution n°21 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 29 novembre 2025 à 13h30

Pourquoi une nouvelle enquête publique, de plus dématérialisée, mes voisins agés n'ont pas internet, que faire ? vous voulez une fois de plus passer incognito sur ce projet inacceptable.

Contribution n°22 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 30 novembre 2025 à 19h08

que dire d'un dossier que les municipalités successives ont été incapables de faire aboutir , avec comme résultat des terrains constructibles sont abandonnés à la vindicte de qlq dizaines de riverains et autres privilégiés disposant d'un lopin de terre et qui ne veulent pas de voisins sous prétexte de protéger l'environnement. Faut-il laisser les candidats à l'achat d'un logement s'orienter vers les lotissement Champoux Valdahon Larnaud ? voilà la seule question à se poser avant tout débat technique.

Contribution n°23 (Web)

Proposée par Smouts Marie
(agnesprofe@gmail.com)
Déposée le dimanche 30 novembre 2025 à 19h12

La précédente enquête publique de septembre-octobre 2025 sur la modification du PLU bisontin, qui rendait inconstructible seulement une infime portion des jardins des Vaîtes, a déjà récolté 138 contributions, dont 135 s'opposant à l'écocide et au gâchis d'argent public des 600 logements prévus à la place de ce poumon vert de Besançon à la qualité de terre maraîchère irremplaçable.
Novembre-décembre 2025 ne feront pas changer d'avis les citoyens : c'est toujours une erreur irrémédiable de persister à vouloir bétonner cette zone humide, îlot de fraîcheur et havre du vivant, au lieu de les sanctuariser.
Ce dossier antisocial et antiécologique se doit d'être définitivement stoppé, comme celui de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Contribution n°24 (Web)

Proposée par Lambert Valérie
(valerielambert.bocca@free.fr)
Déposée le dimanche 30 novembre 2025 à 19h58
Adresse postale : 17 rue charigney 25000 Besancon

C'est scandaleux et un non sens de bétonner cet espace où flore et faune et humains profitent de ce beau lieu, si important écologiquement à préserver, remettons de l'horticulture qui produira les légumes des cantines scolaires, organisons cet espace pour qu'il continue à vivre. Ce ne seront pas qq pauvres arbres replantés et entourés de béton qui remplaceront Les Vaites

Contribution n°25 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 30 novembre 2025 à 20h18

Stop à la bétonisation.

Contribution n°26 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 30 novembre 2025 à 20h33

Habitant rue de Charigney, je m'inquiète du prochain paysage BETON en lieu et place de notre POUMON VERT (ilôt de fraicheur, biodiversité, havre de paix, ..). Nos immeubles sur pilottis vont encore subire des fissures comme lors des travaux du tram. Le monde à l'envers, pensez à rénover les locaux vides et disponibles sur Besançon, il y a de quoi faire, rue schweitzer (ancienne maison de retraite) , rue de la Vaites (ancien jardin familiaux) et bien d'autres. Rendez les terres aux maraîchers !!!
JE SUIS CONTRE CE PROJET, FOUTEZ NOUS LA PAIX

Contribution n°27 (Web)

Proposée par Prévalet Martial
(antonin.prevalet@gmail.com)
Déposée le dimanche 30 novembre 2025 à 21h12
Adresse postale : 5 rue grenier 25000 Besançon

Bonsoir,

Il est inacceptable que la municipalité surfe sur la méconnaissance du public pour essayer de faire passer, maladroitement, ce projet.

Non, il n'y a pas besoin de logements supplémentaires sur Besançon : le nombre de logements vacants ne cesse d'augmenter depuis plus de 50 ans sur Besançon (chiffres INSEE). Construire encore plus ne fera qu'aggraver la situation : il y aura encore plus de logements vides à Besançon. Il n'est ni écologique, ni économique, surtout dans le contexte actuel tendu concernant les finances publics, de créer des logements pour augmenter le volume des logements vacants.

Regardez les documents présentés, ils sont très instructifs.

Par exemple, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) précise en conclusion de son document (page 9) que :
- les évolutions du projet restent à détailler (le dossier présenté par la municipalité est donc incomplet)
- au vu de l'évolution majeure du projet et des nouvelles connaissances réunies depuis plus de dix ans, la MRAe conclut à la nécessité d'actualiser l'étude d'impact

Mais, mieux encore, la municipalité qui avait fait son cheval de bataille du futur merveilleux cadre de vie aux Vaites, se voit contredit sur ce point par la MRAe qui indique :
- cette actualisation devra porter principalement sur la qualité du cadre de vie

A noter que ce cadre de vie n'est qu'un des nombreux sujets pointés du doigt par la MRAe.

En bref, en plus de bousiller les Vaites, la municipalité ne tiendra semble-t-il pas non plus ses engagements auprès de ceux qui pensent trouver aux Vaites un logement dans un cadre préservé. Nous y aurons tous perdu (sauf les bétonneurs...!) : jardins définitivement détruits, autonomie alimentaire en baisse, logements pas du tout attrayants, densité de population en hausse, etc.

Contribution n°28 (Web)

Proposée par ROBERT Jérôme
(jr.pourriel@gmail.com)
Déposée le lundi 1 décembre 2025 à 07h31

A l'heure où la 7ème limite planétaire vient d'être franchie, à l'heure où l'humanité doit effectuer un énorme pas de côté pour espérer sa survie, des projets destructeurs du vivant fleurissent toujours à gauche à droite (oui, oui, dans les partis de gauche et de droite, kif kif bourricot !) avec comme support des pseudos consultations démocratiques qui vont donner l'illusion que le "peuple" a été entendu.
L'esprit de compétition anime tous les décideurs bisontins : "vous comprenez, il ne faudrait pas que Vesoul, Pontarlier ou Dole nous passent devant et se développent à notre détriment, mon pauvre monsieur !"
Le PIB et la croissance comme boussole, rien ne change.
Alors ? RALENTIR OU PERIR ?
Les élus bisontins et extra-communautaires choisissent à l'unanimité la voie du développement durable, terme qui n'a plus aucun sens aujourd'hui (comment peut-il être durable alors que de nombreuses ressources se tarissent ou deviennent de plus en plus difficiles à extraire ?), mais qui permet toujours de vendre du rêve aux habitants déconnectés de la terre et de l'humus, gavés à l'infotainement et nourris aux infos partisanes et mensongères des médias Bolloré et autres ultrariches qui s'accaparent les médias dominants.
La grande bifurcation ne passe sûrement pas par la bétonisation de terres agricoles et l'agrandissement de métropoles dévoreuses d'espace mais par une réflexion profonde sur l'aménagement du territoire pour l'adapter aux chocs environnementaux à venir, principalement sur l'alimentation et l'eau.
De nombreux scientifiques locaux (Daniel Gilbert, Claudine Filiâtre et d'autres) parcourent la région pour animer des conférences sur les impacts du changement climatique dans notre secteur mais les élus y sont insensibles alors que ce sont eux qu'il faudrait in-former en premier.
La sobriété n'anime pas les cerveaux de gens qui ne pensent qu'à leur réélection.
Aux Vaîtes, le vivant va disparaître, mais votre responsabilité dans le désastre, jamais...
NON à ce projet destructeur !
OUI à une ferme urbaine nourricière de la population bisontine, par exemple...

Contribution n°29 (Web)

Proposée par Farid

Déposée le lundi 1 décembre 2025 à 17h12

En ce mois de décembre on a vraiment besoin d'un îlot de chaleur supplémentaire, en lieu et place de toute cette verdure qui ne sert à rien... Si en plus ça nous ramène un peu plus de croissance, d'électeurs de droite et un petit A supplémentaire chez Moody's ou Standard & Poor's, on est preneur.
Plus sérieusement, un peu plus de cohérence écologique ne serait pas pour me déplaire madame la Maire.

Contribution n°30 (Web)

Proposée par Philippe Markarian
(Philippe.mk74@gmail.com)
Déposée le lundi 1 décembre 2025 à 18h30
Adresse postale : 11 rue Schweitzerr 25000 Besançon

Non à plus de béton dans ce quartier ! Comment une majorité écolo peut soutenir un projet avec de tels bâtiments, aussi hauts et aussi nombreux ? Il suffit de venir se promener l'été pour ressentir l'îlot de fraîcheur que cela représente. Les espaces et les jardins peuvent être aménagés mais sans rajouter de béton. D'autant qu'aucune route supplémentaire ne sera ajoutée et que les bouchons vont encore augmenter. Pitié ! Stop !

Contribution n°31 (Web)

Proposée par ZAHND ROSE
(a.petitspas@outlook.fr)
Déposée le lundi 1 décembre 2025 à 23h08
Adresse postale : 23 avenue de la Vaite 25000 BESANCON

Madame, Monsieur,
J'attire l'attention sur la fragilité des zones humides du secteur des Vaites, et l'insuffisance des analyses d'impact les concernant.
Les impacts indirects — liés à l'urbanisation des bassins versants — ne sont pas maîtrisés.
Je demande que le projet soit suspendu tant que une étude spécifique n'a pas été réalisée et rendue publique, avant toute décision.
De plus ce projet entraîne une dégradation avérée des continuités écologiques locales, reconnues par le diagnostic environnemental, dont la fragmentation aura des effets délétères sur la biodiversité : habitats, perte de biodiversité, déficit démographique, ... L'autorité environnementale rappelle que des éléments remarquables sont présents et doivent être préservés.
Le projet fragmente davantage un corridor déjà dégradé, notamment entre le fond de vallon et la colline des Bicquey.
Pour ces raisons, je demande que les terres en jardins ou espaces naturels soient sanctuarisés, sans urbanisation. Il est inacceptable que le projet de ZAC prétende se passer par la suite de demande de dérogation à la protection des espèces.
Les Vaîtes accueillent actuellement maraîchage et jardinage. Alors que la France s'est engagée à réduire l'artificialisation des sols (ZAN), urbaniser un tel secteur constitue un contre-sens écologique et politique.
En conséquence, je demande l'exclusion totale des espaces agricoles et naturels du périmètre urbanisable.

Le secteur des Vaites, en matière de mobilité, est déjà fortement congestionné, avec des taux de saturation préoccupants, sur certains secteurs du quartier (rue de Belfort, secteur Nord et Avenue de la Vaite). Les nuisances sonores augmenteront, notamment avenue de la Vaite et sur le chemin du Vernois. Ces données montrent que le projet va aggraver durablement la congestion, la pollution de l'air et les nuisances subies par les habitants.
Je demande qu'une nouvelle étude de trafic, indépendante et multi-scenarii, soit réalisée avant toute validation du projet.
Le projet des Vaites fait l'objet d'une contestation sociale profonde depuis plus de dix ans, ce que rappelle l'étude d'impact.
Proposer un nouveau projet, après plusieurs défaites juridiques en s'appuyant sur la réalisation d'aménagements illégaux interroge sur la sincérité du processus participatif.
Je demande que le projet soit abandonné, et que le quartier des Vaites soit aménagé en concertation avec les associations locales, les maraîchers et les riverains.
Les enjeux climatiques imposent la résilience énergétique, la stratégie du projet des Vaites reste très insuffisante : aucune analyse des risques en cas de canicule prolongée, aucune stratégie face à la hausse des consommations électriques, aucune simulation multi-crises (énergie + eau + climat), et absence de mix diversifié pour réduire les vulnérabilités.
Or, un quartier durable doit démontrer sa capacité à fonctionner en autonomie relative, réduire les pics de consommation et assurer la continuité en cas de tension sur le réseau national. Ce n'est pas le cas du dossier actuel.
Je demande l'abandon de ce projet ahurissant d'incohérences.

Contribution n°32 (Web)

Proposée par Huguenin Christine
(christine.huguenin@hotmail.fr)
Déposée le mardi 2 décembre 2025 à 15h10

Le rapporteur de l'enquête publique sur la modification du PLU concernant les Vaites a noté "une mobilisation importante de la population" et que "Une importante opposition au projet s’est manifestée de la part de la population qui a déposé 142 contributions dont 140 exprimant un rejet du projet."
Par contre, contrairement à ce qu'avait pu annoncer la mairie, ce nouveau PLU ne sera pas adopté le 4 décembre. On ne trouve pas trace de ce point dans l'ordre du jour mis en ligne par la mairie pour ce conseil municipal.
S'agit-il là d'un déni de démocratie ,qui s'ajouterait aux dénis précédents de prise en compte des nécessités écologiques et des risques environnementaux déjà décrits par le menu lors de la précédente consultation?
L'erreur est humaine et abandonner un projet qui n'est plus d'actualité écologiquement et économiquement compte tenu du contexte présent et à venir sera faire preuve de raison et de clairvoyance.

Contribution n°33 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 2 décembre 2025 à 15h47

J'aspire à ce que l'on cesse de bétonner des terres, on ne peut autant continuer à détruire des habitats d'espèces PROTEGEES, détruire des zones humides si propices à la biodiversité. Protégeons les arbres ! Nous nous mordrons les doigts de tant de dégâts occasionnés.
Respectons le vivant , respectons également les habitants des Vaites qui luttent .

Contribution n°34 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 2 décembre 2025 à 17h33

Habitant, amplement concerné, puisque j' habite juste en dessous des vaites depuis 19 ans. Absurdité absolument, à 1000% , de faire construire du bétonnage ! À quoi bon! Alors que cet espace est bénéfique, tant au niveau écosystème, qu' humain . STOP à cette urextie ! Foutez nous la paix ! S' il vous plaît !

Contribution n°35 (Web)

Proposée par Mourey Jean-Michel
(mourey.jeanmichel@gmail.com)
Déposée le mardi 2 décembre 2025 à 20h10
Adresse postale : Avenue de la Vaite 25000 Besançon

Le moins qu'on puisse dire est que la publication de l'avis n'est pas particulièrement visible et accessible, comme si on voulait décourager les habitants de se renseigner sur ce projet. Pas de QR code : il faut recopier les adresses pour accéder au sujet et il n'est pas facile d'accéder aux documents. Aucun document synthétique pour favoriser l'appropriation de ce projet (on n'a peut-être pas réussi à le trouver).
C'est désolant / consternant de constater qu'une municipalité "verte" se décide à bétonner des espaces verts intraurbains, alors que toutes les grandes villes s'ingénient à faire l'inverse...

Contribution n°36 (Web)

Proposée par Parreaux Marie-Hélène

Déposée le mercredi 3 décembre 2025 à 11h23

- Le projet de construire des logements aux Vaites existe depuis 2005. Or, depuis cette date, beaucoup de choses ont changé à une vitesse qu'on n'aurait pu imaginer: réchauffement climatique, canicules à répétition et sécheresse, effondrement de la biodiversité... A la lumière de ces changements profonds, construire aux Vaites est un non-sens complet. Le quartier des Vaites est un point frais de la ville de Besançon, il recense de nombreuses espèces protégées qui y nichent/habitent ou s'y rendent pour y trouver de la nourriture. Il est urgent de conserver cette zone de fraicheur plutôt que d'y détruire des hectares entiers pour les bétonner. Comment imaginer cloisonner l'espace en "corridors écologiques" comme le propose ce nouveau projet alors qu'on sait parfaitement que l'entièreté de la zone forme un tout qu'il est impossible de détruire une partie sans toucher profondément aux équilibres écologiques qui ont mis des années à s'y mettre en place.
- Depuis 20 ans, les besoins manifestés par les citadins ont changé. Ils demandent des espaces de respiration, des lieux de production locale, des zones de nature en ville. Les Vaites sont justement déjà un de ces lieux de promenade pour de nombreux bisontins qui aiment profiter de cet ilot de verdure et se promener entre les jardins. C'est aussi un lieu où de nombreux jardiniers cultivent, parfois depuis plusieurs dizaines d'années, un lopin de terre. Le projet de la Ville de les déplacer et les relocaliser a quelque chose d'ubuesque et de condescendant. Un jardin, c'est du temps, beaucoup d'énergie déployée, un travail long et régulier de la terre, des arbres plantés pour le futur, des arbustes, des plantes vivaces... comment envisager de déplacer tout ça? Laisser les jardins tels qu'ils sont ne devrait même pas être discuté, ni même envisagé... sauf à mal considérer les personnes installées ici.
- Le projet des Vaites ne sera pas soumis à dérogation préfectorale pour la destruction d'habitats d'espèces protégées. Un comble : comment trouver cette décision de a Dreal honnête, intègre et justifiée alors même que l'ancien projet a été retoqué au Tribunal Administratif sur ce même sujet ? Que comprendre à ce non-sens: sous prétexte de faire "moins" que l'ancien projet, de construire moins, de bétonner moins, la ville considère que c'est forcément bien. Qui prouve cela? La ville elle-même puisqu'aucun expert indépendant ne se penchera sur la question.
Cela me semble aberrant, ou à tout le moins optimiste de considérer que la Ville sera forcément vertueuse : en effet, la tranchée réalisée pour l'ancien projet entre le chemin du Vernois et la rue François Rein, a été commencée en dehors de tout affichage de déclaration des travaux en février 2019, donc dans l'illégalité la plus complète puis achevée dans la précipitation en avril et mai 2019, avant que le TA ne déclare son illégalité. Elle n'a jamais été remise en état. Pire, elle est considérée comme "faisant partie de l'existant" dans le projet actuel alors même qu'elle a engendré des dommages très conséquents à la dalle calcaire. Est-ce là le modèle de son exemplarité?
- Enfin, dans le Conseil municipal de ce jeudi 18 septembre, Aurélien Laroppe a annoncé un projet dont le coût va s'élever à 16M€ (si tout se passe comme prévu). C'est un budget très conséquent : cela coûtera donc à la collectivité plus de 26 500€ par logement construit... soit donc une trentaine d'années pour amortir cette somme par la taxe foncière. Que d'argent public dépensé sans aucune mesure alors qu'on nous annonce une période d'austérité.

Contribution n°37 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 3 décembre 2025 à 13h49

Au vu des documents, il apparaît que des espaces de biodiversité vont complètement disparaître, mais que s'intensifiera un trafic routier alors que la ville est déjà saturée en circulation.
Ne penser qu'à construire des logements, c'est oublier qu'augmenter une population contribue à augmenter le nombre de véhicules polluants ET à diminuer la surface d'espaces verts. Le problème du logement à Besançon n'est pas lié à un manque de logements mais à leur coût démesuré pour des locataires, au refus de quelques propriétaires de louer leur bien à tout un chacun au profit de personnes pouvant garantir leurs ressources propres __ comme en témoigne le nombre de propriétaires refusant la caution Visale de l'Etat.
Dans le cas du projet des Vaîtes, que la mairie soit franche: hérite-t-elle d'une obligation contractuelle de construire, prise par l'équipe municipale précédente? Si oui, quels en ont été les termes? Cette clarté ne peut que bénéficier aux habitants de Besançon et permettra de comprendre pourquoi tant de tergiversations ont eu lieu autour de ce projet que la mairie actuelle semble avoir du mal à assumer.

Contribution n°38 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 3 décembre 2025 à 15h45

Pourquoi vouloir continuer une politique qui réduit de jour en jour l'espace vital en le recouvrant de béton ?

Tous les indicateurs quant à la bonne santé des écosystèmes, donc de nos capacités à perdurer sur cette planète, sont aux rouges. Les arbres de manière générale meurent à vitesse grand V du fait notamment des sécheresses successives, 80% des insectes ont disparu dans les pays industrialisés, les terres fertiles s'effacent chaque année sous le béton pour la logique du profit maximum,...

Alors pourquoi agir consciemment dans cette logique destructrice en balafrant un espace naturel comme les Vaîtes du Nord, réel écosystème riche en diversité animale et végétale ? Pourquoi faire fi du vivant et considérer la moindre surface comme exploitable ?

Un autre projet est imaginable. Sans béton. Pour embellir ce lieu.

Un citoyen

Contribution n°39 (Web)

Proposée par Lecomte christine
(Christine.lecomte75@sfr.frc)
Déposée le mercredi 3 décembre 2025 à 18h59
Adresse postale : 23 avenue de la vaite 25000 Besançon

Pour vous aider à contribuer :

1. Insuffisance de l’analyse des impacts sur les zones humides

Madame, Monsieur,

Je souhaite attirer l’attention sur la fragilité des zones humides du secteur des Vaites, ainsi que sur l’insuffisance des analyses d’impact les concernant.

La MRAe souligne clairement que si les impacts directs semblent évités, les impacts indirects — liés à l’urbanisation des bassins versants — ne sont pas maîtrisés.

Dans ces conditions, persister à avancer le projet revient à prendre un risque environnemental majeur, en contradiction avec les principes ERC (éviter–réduire–compenser).

Je demande donc que le projet soit suspendu tant que une étude spécifique n’a pas été réalisée et rendue publique, avant toute décision.

2. Dégradation des continuités écologiques et fragmentation des habitats

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites entraîne une dégradation avérée des continuités écologiques locales, pourtant reconnues par le diagnostic environnemental.

L’étude d’impact rappelle que la fragmentation aura des effets délétères sur la biodiversité : habitats, perte de biodiversité, déficit démographique, ...

Même si les documents tentent de minimiser ces effets, l’autorité environnementale rappelle que sur plusieurs secteurs concernés par des aménagements (parkings, voiries, constructions), des éléments remarquables sont présents et doivent être préservés.
Le projet fragmente davantage un corridor déjà dégradé, notamment entre le fond de vallon et la colline des Bicquey.

Je demande que les terres en jardins ou espaces naturels soient sanctuarisés, sans urbanisation. Il est inacceptable que le projet de ZAC prétende se passer par la suite de demande de dérogation à la protection des espèces.

3. Consommation excessive d’espaces naturels et agricoles

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites implique une consommation d’espaces naturels, agricoles et boisés injustifiable dans le contexte actuel.

Actuellement et de longue date, les terres fertiles des Vaites accueillent maraîchage et jardinage. Alors que la France s’est engagée à réduire l’artificialisation des sols (ZAN), urbaniser un tel secteur constitue un contre-sens écologique et politique.

Je demande donc l’exclusion totale des espaces agricoles et naturels du périmètre urbanisable.

4. Mobilité : un risque avéré de congestion et de nuisances supplémentaires

Madame, Monsieur,

La documentation fournie montre que le secteur des Vaites est déjà fortement congestionné, avec des taux de saturation préoccupants, sur certains secteurs du quartier (rue de Belfort, secteur Nord et Avenue de la Vaite).

Les nuisances sonores augmenteront également, notamment avenue de la Vaite et sur le chemin du Vernois .

Ces données montrent que le projet va aggraver durablement la congestion, la pollution de l’air et les nuisances subies par les habitants.

Je demande qu’une nouvelle étude de trafic, indépendante et multi-scenarii, soit réalisée avant toute validation du projet.

5. Incohérences avec les engagements climatiques et la lutte contre les îlots de chaleur

Madame, Monsieur,

Alors que le projet affiche une ambition de durabilité, l'étude d'impact montre des incohérences fortes.

L'état initial rappelle l'importance des espaces verts comme rempart climatique. Pourtant, la ZAC prévoit la création d'équipements et de bâtiments augmentant mécaniquement l'artificialisation et donc les îlots de chaleur. Le maintien d'un vaste espace naturel ouvert aurait permis une bien meilleure réponse climatique.

Je demande qu'une étude microclimatique complète, incluant scénarii alternatifs (dont un scénario de renaturation et valorisation agricole), soit réalisée.

6. Une concertation initiale contestée, un projet toujours en conflit social

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites fait l'objet d'une contestation sociale profonde depuis plus de dix ans, ce que rappelle même l'étude d'impact. Proposer un nouveau projet, après plusieurs défaites juridiques et s'appuyant sur la réalisation d'aménagements illégaux interroge sur la sincérité du processus participatif.

Je demande que le projet soit abandonné, et que le quartier des Vaites soit aménagé en concertation avec les associations locales, les maraîchers et les riverains.

7. Objectifs énergétiques en recul par rapport au projet initial

Madame, Monsieur,

Le projet de quartier urbain voit ses ambitions énergétiques très amoindries.

Le projet initial prévoyait un mix énergétique ambitieux. Aujourd'hui, aucun objectif chiffré ferme n'est présenté. Le dossier se contente de scénarios théoriques, sans garantie ni engagement. Les options proposées pour le chauffage sont floues.

Cette absence de stratégie contraignante fait du projet un lotissement classique, loin des standards des quartiers durables.

Je demande une révision complète du dossier, incluant :
– un choix énergétique validé,
– une étude technico-économique détaillée,
– une analyse carbone comparée.

8. Un quartier dit durable qui ne démontre pas sa résilience énergétique

Madame, Monsieur,

Alors que les enjeux climatiques imposent la résilience énergétique, la stratégie du projet des Vaites reste très insuffisante : aucune analyse des risques en cas de canicule prolongée, aucune stratégie face à la hausse des consommations électriques, aucune simulation multi-crises (énergie + eau + climat), et absence de mix diversifié pour réduire les vulnérabilités.

Or, un quartier durable doit démontrer sa capacité à fonctionner en autonomie relative, réduire les pics de consommation et assurer la continuité en cas de tension sur le réseau national.

Ce n'est pas le cas du dossier actuel.

Je demande l'abandon de ce projet dément.

Contribution n°40 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 4 décembre 2025 à 00h00

Plutôt laisser la terre tranquille que de construire et bétoniser envers et contre le peuple et la nature ! Les traces humaines doivent être raisonnées. Il est absurde de vouloir à tout prix poursuivre des projets plus capitalistes qu'éco-sensibles contre l'opinion des protecteur·ices de la faune et la flore locale !
Nous serons toujours en conflit si vous ne remettez pas en question votre volonté de béton face à notre intuition de défense et de protection.
Laisser de la place au sauvage pour que les oiseaux, les abeilles et les écureuils puissent vivre !
Les entreprises du projet ont d'autres intérêts que l'écologie. Les habitant·es humaines ou non-humaines de ces terres n'ont pas d'autres intérêts que la beauté et la paix ! Par le partage, l'échange et l'adaptation aux changements climatiques...
Nous avons encore le choix, celui de ne pas tout détruire !

Contribution n°41 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 4 décembre 2025 à 02h48

Rechercher des bâtiments publics ou privés qui ne sont pas utilisés pour créer des logements, afin de ne pas supprimer des jardins aux Vaites.

Contribution n°42 (Web)

Proposée par JUDITH et FRANÇOIS MIGEOT
(judithalvaradomigeot@gmail.com)
Déposée le jeudi 4 décembre 2025 à 13h51
Adresse postale : 18 E, rue des jardins 25000 Besançon

Nous sommes Judith et François Migeot-Alvarado, un couple de citoyens des Chaprais, enseignants-chercheurs de l'Université de Besançon à la retraite. Nous habitons ce quartier depuis plus de 30 ans. Nous fréquentons les jardins des Vaîtes régulièrement pour nous aérer, nous changer les idées et pour passer un moment dans la nature tout près de chez nous. Ce lieu est un havre de paix au milieu du tumulte environnant la ville de Besançon et cela encore plus depuis que la congestion de la circulation automobile est devenue insupportable. Les Jardins des Vaîtes sont aussi des espace de vie où nous croisons jardiniers, randonneurs, promeneurs, cyclistes, enfants qui apprennent à faire du vélo, parents qui promènent leurs petits en landau ou poussette, des anciens qui font un tour avec leurs chiens, des naturalistes, des amoureux… Bref, les Jardins de Vaîtes, sont des lieux sociaux et d'intérêt collectif. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi on veut urbaniser cet espace en appelant le projet « éco-quartier ». Si le terme éco se réfère à écologie, ce lieu l'est déjà, ce projet est donc inutile ; si par éco on entend économique, nous n'avons pas besoin non plus car le quartier des Chaprais, et la ville de Besançon pas loin, nous offrent déjà les commerces et les services. Si c'est soit disant pour favoriser l'offre de logements à des prix raisonnables, nous sommes au courant que la ville, le quartier et au-delà, sont en situation excédentaire dans l'offre de logements et que beaucoup d'appartements attendent encore aujourd'hui des preneurs.
Nous ne comprenons donc pas comment on peut aller à l'encontre même de l'engagement de la ville de Besançon pour la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Comment peut-on continuer à parler de « ville durable » de « ville humanisée », de « ville écologique ? Ce projet d'urbanisation va exactement à l'encontre de ces engagements. C'est tout simplement un non-sens ! car la Ville se propose de détruire l'un des derniers grands espaces agricoles et naturels au cœur de la cité malgré les avantages écologiques et sociaux que les Vaîtes représentent (une biodiversité remarquable en milieu urbain, des sols vivants, des zones humides et des îlots de fraîcheur, une meilleure santé à travers une alimentation saine et une activité physique régulière, bref une meilleure qualité de vie).

Nous demandons donc la protection des Jardins des Vaîtes et demandons de permettre plutôt un usage maraîcher et jardinier renforcé afin de garantir la continuité écologique et de protéger les espèces actuelles.

Nous demandons aussi que la démocratie locale soit respectée car elle a exprimé son opposition à l'urbanisation des Vaîtes à travers de nombreuses voix de citoyens et citoyennes, des associations, et même des experts.

Nous espérons que nos voix serons enfin entendues !

Judith et François Migeot-Alvarado

Contribution n°43 (Web)

Proposée par Ménétrier Evelyne
(evamanzo.men@protonmail.com)
Déposée le jeudi 4 décembre 2025 à 14h33
Adresse postale : 23 Avenue de la Vaîte 25000 Besançon

Bonjour, en ma qualité d'habitante du quartier des Vaîtes, je suis opposée à quelque construction que ce soit sur les terrains verts existants et qui protègent la diversité végétale et le travail de ceux qui l'entretiennent avec conviction. Cet endroit, occupé par des maraichers et des jardiniers depuis des siècles, est riche d'une terre incomparable contribuant à la valeur de leur travail. Ces terres accueillent une variété incomparable d'espèces qu'il nous faut protéger. De nouvelles constructions viendraient bouleverser cet équilibre toujours fragile.

Contribution n°44 (Web)

Proposée par Joël Mamet
(joelmamet@outlook.com)
Déposée le jeudi 4 décembre 2025 à 15h53
Adresse postale : 32 D Avenue de la VAITE 25000 Besançon

La municipalité peut fournir tous les plans, graphiques, croquis et interminables tentatives de justifications qu'elle veut, elle ne me convainc pas du tout, mais alors pas du tout. Et avec moi, nombre des habitants des Vaîtes.
Je reste totalement opposé à cette défiguration du quartier. Le bon sens le plus élémentaire consisterait à respecter la tradition agricole, maraîchère, horticole des Vaîtes. Donc à prendre des mesures pour aider des jeunes à s'installer et à cultiver la terre. Pas à construire massivement des logements, donc à favoriser la bétonnisation dans un espace fondamentalement écologique. C'est un non-sens absolu. Il est encore temps de se ressaisir et de revenir à la raison. Reconnaître que l'on s'est trompé, c'est se grandir.
Si la mobilisation contre le projet municipal n'a jamais vraiment cessé depuis toutes ces années, c'est que ce projet est mauvais. Sinon, les énergies se seraient épuisées.
Etre de gauche, c'est aussi tirer les leçons de ce constat.

Contribution n°45 (Web)

Proposée par AMIOTTE Christine

Déposée le jeudi 4 décembre 2025 à 16h11

Urbaniser les jardins des Vaîtes est un non sens écologique !

Le classement au PLU de larges zones comme étant constructibles menace directement des terres de haute qualité agricoles, des centaines d'arbres, des haies, plusieurs espèces animales protégées.

Alors que le réchauffement climatique s'accentue d'années en années, ce lieu est un véritable îlot de fraîcheur et de biodiversité, ouvert à tous, avec de nombreux jardins maraîchers, des haies gorgées de fruits l'été, d'arbres. Les sols sont d'excellente qualité agronomique offrant, de surcroît, une très bonne capacité de stockage de carbone.
De nombreuses espèces végétales et animales (dont certaines sont protégées) ont été recensées : pic vert, pinson des arbres, fauvette à tête noire, plusieurs espèces de chiroptères, lézard des murailles le pouillot véloce, le moineau domestique, le verdier d'Europe, la pipistrelle commune.

Construire sur cet espace vert, c'est augmenter les îlots de chaleur urbains, c'est réduire les ressources en eau, c'est augmenter la pollution de l'air mais aussi des sols par l'utilisation du béton, du goudron, une circulation plus dense de voitures, camions, c'est augmenter les bruits … Le quartier des Vaîtes étant déjà fortement urbanisé.

C'est menacer la diversité végétale et animale.
C'est en incohérence avec les engagements climatiques et la lutte contre les îlots de chaleur.

Les jardins des Vaîtes sont un lieu de convivialité, des évènements festifs y sont organisés avec spectacles, goûters, discussions… C'est un lieu ouvert à tous.
Les habitants aiment y flaner, échanger avec les jardiniers, certains y cultivent leurs légumes, des fleurs, entretiennent les haies et les arbres depuis des décennies, ils viennent en famille prendre l'air, prendre un repas ensemble, fêter 1 anniversaire ...
Les liens entre espaces verts et santé physique et mentale sont reconnus..

Bétonner les jardins, c'est priver de nombreux habitants d'un lien social, beaucoup d'entre eux n'ont pas d'espaces verts, de jardins.

Une politique réellement sociale et écologique préserverait et améliorerait l'existant en respectant habitants et jardiniers.

Pas de besoin de logements à Besançon:
• D'après la dernière étude de l'INSEE, le taux de vacances à Besançon est supérieur à la moyenne nationale.
• Avec le réchauffement climatique, le ralentissement puis la baisse attendue de la démographie (LeDoubs atteindrait son pic de population en 2027 d'après l'INSEE), ce projet est d'ores et déjà hors sujet.
• Avenue des Vaîtes, et dans d'autres quartiers de Besançon, de nombreux appartements sont à vendre ou à louer, la Mutualité Française laisse 1 immeuble vide depuis de nombreuses années au 132 rue de Belfort, idem à l'IME chemin de Brulefoin …
• Pourquoi détruire 1 700 logements à Planoise en expulsant des personnes âgées hors de leur quartier et en forçant le déménagement de familles modestes dans des logements plus chers ne faudrait il pas plutôt les réhabiliter ? Cela couterait moins chère et gaspillerait moins de ressources en eau, énergie et matières premières.

Besançon n'est plus une ville verte, elle est devenue une ville béton

Contribution n°46 (Web)

Proposée par BERJON DIDIER
(berjondidier25@hotmail.fr)
Déposée le jeudi 4 décembre 2025 à 16h27
Adresse postale : 23 AVENUE DE LA VAITE 25000 BESANCON

Je ne comprends vraiment pas pourquoi les différents Maires de Besançon qui se succèdent s'évertuent à vouloir construire de nouveaux logements sur le secteur du quartier des Vaites, qui reste à mon sens le dernier poumon vert de Besançon. A force de tout bétonner, cette ville deviendra un chaudron dans les années à venir.

Contribution n°47 (Web)

Proposée par Lyet Christine

Déposée le jeudi 4 décembre 2025 à 19h21

Je suis opposée à ce projet d'un autre temps, et déjà très ancien, qui fait face depuis toujours à de nombreuses oppositions et qui ne tient aucunement compte de l'évolution liée au dérèglement climatique et aux impacts environnementaux et sociaux qui s'y rattachent.

Le quartier des Vaites constitue ce que l'on appelle un îlot de fraîcheur, élément non-négligeable en période de canicule.

Il n'est plus besoin de débattre sur la nécessité de préserver les zones humides qui représentent des lieux, où se regroupent des espèces protégées, ce qui est le cas aux Vaites.

Cette zone de nature en pleine ville est constituée de terres fertiles, où, depuis des dizaines d'années, des jardinières et jardiniers cultivent des légumes et plantent des arbres, des arbustes. Ce lieu est un lieu qui vit. Le détruire serait un non-sens.

Je me pose également les questions suivantes :
Qu'en est-il de l'actualisation des analyses d'impacts, la réflexion liée aux bassins versants ?
Pourquoi bétonner aux Vaites, construire de nouveaux logements, alors que de nombreux bâtiments, rénovables, restent vides ?

Je me demande surtout quel est le réel intérêt de poursuivre un projet qui se situe à l'opposé des enjeux actuels liés à un aménagement durable des villes.

Contribution n°48 (Web)

Proposée par Alice Barthod
(alicebarthod.002@gmail.com)
Déposée le vendredi 5 décembre 2025 à 14h38
Adresse postale : 3 rue combe au roucheret 25770 SERRE-LES-SAPINS

Il est vrai que ça fait toujours mal au coeur de voir un quartier verdoyant être re-travaillé. Je comprends tout à fait que les habitants et les usagers directs regrettent son aménagement. Personnellement je n'y vis pas. Je réside justement en périphérie chez mes parents, non loin de Besançon. Fraîchement diplômée, je cherche à m'installer à Besançon, mais les prix des loyers ne me sont actuellement pas accessibles. Et pour avoir pas mal d'amis dans la même situation que moi, je peux dire qu'il ne s'agit pas d'un sujet de niche. Un projet comme celui-ci pourrait permettre à des jeunes de s'installer. J'entends bien ceux qui disent vouloir avoir de la verdure et un jardin, mais je ne peux m'empêcher de penser à toutes ces personnes, qui comme moi, cherchent à se loger...

Contribution n°49 (Web)

Proposée par Gosset Joseph
(j.gos@free.fr)
Déposée le vendredi 5 décembre 2025 à 16h09
Adresse postale : 9 Chemin des Verjoulots 25000 Besançon

Projet très intéressant ,mesuré quant au nombre de logements , appréciable pour la place réservée aux logements sociaux et aux possibilités d'acquisition à des foyers modestes ,une proximité du Tram bien venue, des commerces alimentaires proches mais aussi la construction d'une école moderne on ne peut plus nécessaire et attendue . Celles et ceux qui s'opposent au projet ne peuvent se revendiquer de la gauche sociale et écologique : implicitement leur lutte est en faveur de l'étalement urbain avec des zones pavillonnaires , le recours aux voitures et le retard en matière de logement !
Qu'enfin ce projet devienne réalité !

Contribution n°50 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 5 décembre 2025 à 17h31

Je suis pour le projet des vaites

Contribution n°51 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 5 décembre 2025 à 17h33

Je suis pour le projet des vaites

Contribution n°52 (Web)

Proposée par Marie Henckel
(marie.henckel@free.fr)
Déposée le vendredi 5 décembre 2025 à 18h55
Adresse postale : 9 CHEMIN DES VERJOULOTS 25000 Besançon

Super projet qui va permettre de construire une belle école et des logements sociaux. Les habitants auront un arrêt du tram à leur porte ce qui évitera d'augmenter le flux de voitures en ville. Les jardins familiaux sont préservés et redistribués plus équitablement. La nature sera toujours au rendez-vous... donc je dis oui à 100 %.

Contribution n°53 (Web)

Proposée par Association les Vaîtes
(lesvaites@gmail.com)
Déposée le vendredi 5 décembre 2025 à 21h30
Adresse postale : 4D Rue Anne Frank 25000 BESANCON

Bonjour,

Nous déposons en PJ, un document comprenant 34 pages, qui constitue la contribution de l'association les Vaîtes à la PPVE organisée par la Mairie de Besançon.
Cordialement
Association les Vaîtes

1 document associé
contribution_53_Web_1.pdf

Association Les VAÎTES
www.lesvaites.com
Lesvaites@gmail.com
4 D rue Anne Frank
25000 BESANCON

Commune de Besançon
Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les élus membres du Conseil municipal,
Service urbanisme de la Ville de Besançon,
2 rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Besançon, le vendredi 5 décembre 2025.

Madame la Maire,

L'association les Vaîtes est engagée depuis juillet 2005 dans une démarche de préservation du quartier des Vaîtes menacé par un projet d'aménagement et d'artificialisation des sols.

Dans le cadre de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE), procédure administrative de consultation du public organisée par la Mairie de Besançon sur l'étude d'impact actualisée du projet de dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites, l'association les Vaîtes adresse les éléments et arguments suivants sur le projet qui appellent à contestations.

CRITIQUE ARGUMENTÉE DU PROJET DES VAÎTES à BESANÇON.

Document réalisé sur la base des documents fournis par la Ville de Besançon dans le cadre de la procédure de PPVE 2025

---

1. Zones humides et continuités écologiques : un point de fragilité majeur

✔ Présence de zones humides avérée dans le périmètre d'urbanisation

Le diagnostic écologique confirme la présence de sols présentant des caractéristiques de zones humides dans plusieurs secteurs voués à l'urbanisation. Exemples :

- Les sondages pédologiques utilisent la grille GEPPA pour identifier les sols humides, explicitement décrits comme servant à « rattacher le sondage à une des classes [...] caractéristiques de zones humides » (source : b2-etude-d-impact-actualisee-to…).

- Plusieurs habitats sont caractérisés comme **"habitat pro parte de zones humides"** (prairies mésophiles, prairies pâturées, etc.) avec un **enjeu écologique moyen** important pour la faune, y compris les espèces amphibiennes et avifaunistiques qui fréquentent ces milieux (source : b2-etude-d-impact-actualisee-to…).

2. Espèces protégées : le dossier affirme qu'il n'y en a pas… mais les inventaires disent l'inverse

✔ Le dossier affirme :

« Aucune espèce protégée n'est concernée par le projet » (b3-etude-d-impact-actualisee-to…).

✔ Or plusieurs passages du Tome 2 montrent que :

- Les oiseaux protégés sont **nombreux sur la zone**, y compris nicheurs ou de passage :
  - rapaces (Buse variable, Milan noir, Épervier)
  - espèces protégées hivernantes (Gros-bec, Pinson du Nord, Tarin des aulnes)
  - espèces de bâti en régression (Hirondelles, Martinets) (source : b2-etude-d-impact-actualisee-to…).

- Le diagnostic évoque explicitement la présence de **20 espèces protégées recensées en hiver** (2019–2020) (source : b2-etude-d-impact-actualisee-to…).

- Les chauves-souris ont fait l'objet d'un inventaire poussé, ce qui n'aurait pas été demandé si aucun risque n'existait. Les inventaires ont été réalisés en quatre saisons (2019–2023), un protocole typique des zones à fort enjeu chiroptérologique (source : b2-etude-d-impact-actualisee-to…).

Il serait illusoire et très fragile de prétendre que ces espèces protégées se cantonnent et s'arrêtent aux limites du projet tracées sur un plan ! Elles sont donc impactées par le projet de constructions !

✔ **Fragilité d'ordre juridique**

L'article **L.411-2 du Code de l'environnement**, cité longuement dans le dossier, précise que :

Aucune dérogation espèces protégées ne peut être délivrée s'il existe une solution alternative satisfaisante.
L'intérêt public majeur doit être démontré.

→ **Or la justification du projet repose essentiellement sur la production de logements ce qui ne constitue pas en soi un intérêt public majeur incontestable.**

3. Justification de la nécessité des 600 logements : un argumentaire fragile et auto-contradictoire

Le projet prétend répondre à une "urgence" de logements :

« L'urgence de la production de logements : une nécessité immédiate sans alternative équivalente » (b3-etude-d-impact-actualisee-to…).

✔ **Mais le même dossier reconnaît :**

- Que la ville *regagne légèrement des habitants*, mais à un rythme modéré, inférieur à la moyenne nationale (b1-etude-d-impact-actualisee-to…).

- Que **36 % des emplois** de Besançon sont occupés par des non-résidents, ce qui indique un déséquilibre structurel d'attractivité et de mobilité, pas nécessairement un déficit de logements locaux (b1-etude-d-impact-actualisee-to…).

- Que la Métropole connaît une attractivité *essoufflée*, et que les habitants cherchent un cadre plus naturel **hors de Besançon**, contradiction directe avec l'hypothèse d'une forte demande locale.

✔ **Fragilité d'ordre juridique**

Pour justifier de l'intérêt public majeur, **la simple production de logements n'est pas un motif suffisant** dès lors que :

- Le besoin quantifié n'est pas démontré,
- Des solutions alternatives existent (voir section suivante).

4. Alternatives réalistes ignorées : dents creuses, surélévations, friches

Le dossier affirme :

« La mobilisation exclusive des dents creuses : une réponse partielle et insuffisante » (b3-etude-d-impact-actualisee-to…).

Or cette affirmation **n'est étayée par aucune étude chiffrée**. Aucune analyse :

- du potentiel de **surélévation** dans les quartiers existants,
- des **friches industrielles** du secteur Palente–Orchamps,
- du foncier mutable déjà recensé par l'EPF.

Or des projets comparables montrent qu'il est possible de produire autant de logements *sans artificialiser 23 ha* :

Exemples d'alternatives pertinentes :

- **Strasbourg** : Plan "Zéro artificialisation nette" → 4 000 logements créés majoritairement sur le bâti existant.
- **Rennes** : Stratégie "densification douce" → densification ciblée, extensions limitées.
- **Grenoble** : Conversion de friches (cas de la Presqu'île).

→ **Le dossier des Vaîtes n'analyse aucune de ces approches**, ce qui affaiblit très fortement la justification ERC et la dérogation espèces protégées.

5. Mobilité : le projet augmente les nuisances sonores et le trafic

Le dossier reconnaît :

- Une augmentation du trafic sur plusieurs axes importants : « Les voies les plus impactées seront la rue de Belfort, la rue de la Pernotte, le boulevard Léon Blum, la rue des maraîchers » (sources : b3-etude-d-impact-actualisee-to…).

- Le quartier est déjà frappé par des nuisances sonores nocturnes **> 60 dB(A)** (cartographie en rouge) (b3-etude-d-impact-actualisee-to…).

✔ **Le projet :**

- ajoute jusqu'à **600 logements**,
- et reconnaît lui-même que les infrastructures devront être redimensionnées, y compris gaz, électricité, et assainissement (source : c2-programme-des-equipements-pu…).

L'étude de mobilité (Item, 2025) montre également :

- des rues de desserte pour accès au quartier saturées (Bd Diderot, rue de Belfort, Bd Blum…),
- 416 stationnements publics déjà en tension,
- une forte occupation des places privées, y compris box fermés difficiles à contrôler.

✔ **Le projet aggrave** un problème déjà bien documenté dans l'étude d'impact : **le bruit, le trafic et la pollution** augmenteront en accès au quartier, car les habitants des 600 logements ne travailleront pas en autarcie dans le quartier, et bien sûr au sein du quartier. Ce sont autant de nuisances qui affecteront directement les espèces animales protégées qui ne s'arrêtent pas aux limites tracées sur le plan. Qui peut oser prétendre qu'elles ne seront pas contraintes **de reculer, de fuir de cet habitat dégradé et/ou périr.**

6. Incohérence avec les engagements climatiques et agronomiques

La présentation du projet insiste sur la préservation des sols :

« Respect des hydrosystèmes, des corridors écologiques, et de la qualité agronomique des sols » (source : b1-etude-d-impact-actualisee-to…).

Or l'étude indique que :

- Les **prairies mésophiles**, "déterminantes ZNIEFF" malgré leur état dégradé, seront en partie urbanisées (source : b2-etude-d-impact-actualisee-to…).

- Le "bois anthropisé" est qualifié d'enjeu faible, mais sert néanmoins de refuge hivernal à plusieurs espèces protégées, notamment le Pic épeichette et la Chouette hulotte (source : b2-etude-d-impact-actualisee-to…).

→ **Le projet détruit des milieux dont il affirme vouloir préserver les qualités.**

7. Synthèse : nous relevons trois failles majeures au projet :

1) Inventaires incomplets / zones humides

→ Absence d'analyse exhaustive et cartographie fine = cause classique d'annulation.

2) Espèces protégées : contradiction interne du dossier

→ Présence confirmée dans le Tome 2, mais niée dans le Tome 3.

3) Justification de l'intérêt public majeur non démontrée

→ Les alternatives sont écartées sans analyse.

****

Argumentaire complet :

Nous complétons ce développement par une analyse exhaustive, environnementale, urbanistique et socio-économique du projet de création de la ZAC des Vaîtes à Besançon, tel que présenté dans les documents officiels déposés dans le cadre de la PPVE de nov-déc 2025.

Ce travail, fondé sur l'examen détaillé de l'ensemble des études d'impact (Tomes 1 à 3), du programme global de constructions, du programme d'équipements publics ainsi que des études complémentaires fournies (mobilité, géotechnique, sols, etc.), met en évidence des contradictions internes significatives, des insuffisances méthodologiques majeures, une justification déficiente de l'intérêt public invoqué, ainsi que de multiples vulnérabilités juridiques.

Ce mémoire démontre que le projet actuel, en l'état de ses études, ne satisfait pas aux exigences du Code de l'environnement, aux obligations posées par la séquence Eviter – Réduire – Compenser (ERC), ni aux conditions strictes permettant la délivrance d'une dérogation espèces protégées. Il apparaît également en contradiction avec les objectifs nationaux de sobriété foncière (Zéro Artificialisation Nette), avec les dynamiques locales d'aménagement du territoire et avec les engagements climatiques nationaux et européens.

L'analyse se structure autour de dix grands axes : cadre juridique applicable, zones humides, espèces protégées, continuités écologiques, intérêt public majeur, alternatives, mobilité et nuisances, cohérence écologique et agronomique, failles juridiques globales et conclusion.

1. Cadre juridique applicable

1.1. Obligations de la séquence ERC

Le maître d'ouvrage doit démontrer :

1. qu'il a **évité** les impacts autant que possible ;
2. qu'il a **réduit** ceux qui ne peuvent être évités ;
3. et qu'il **compensera** uniquement en dernier recours.

Or l'analyse montre que la démonstration de l'évitement est largement absente, notamment en raison de l'absence d'étude complète sur des alternatives crédibles.

2. Analyse environnementale : zones humides

2.1. Présence avérée de zones humides

Les documents officiels indiquent clairement la présence d'habitats présentant des caractéristiques d'hydromorphie. Le dossier mentionne explicitement le recours à la grille GEPPA pour identifier les sols humides.

Plusieurs types de prairies (mésophiles, pâturées, abandonnées) sont décrits comme « **habitats pro parte de zones humides** ». Le diagnostic reconnaît également que le vallon constitue un milieu humide fonctionnel.

2.2. Manquements du dossier

- Aucune cartographie complète ni délimitative réglementaire n'a été fournie.
- Les sondages sont ponctuels et non représentatifs.
- Les études ne couvrent pas de manière exhaustive l'ensemble des 23 hectares menacés.

3. Analyse faune et flore : espèces protégées

3.1. Contradiction interne dans les études d'impact

Le Tome 3 affirme :
« Aucune espèce protégée n'est concernée par le projet. »

Pourtant, le Tome 2 documente :

- Des dizaines d'espèces d'oiseaux protégés nichant, hivernant ou transitant sur le site.
- La présence de chiroptères, confirmée par des inventaires sur quatre saisons.
- Des rapaces protégés en recherche alimentaire.

3.2. Résultats des inventaires

Le diagnostic faune met en évidence :

- 20 espèces protégées observées en hiver.
- Des oiseaux rares en régression (Hirondelles, Martinets).
- Une utilisation régulière du site par la Chouette hulotte et le Pic épeichette.

- L'impact du projet d'urbanisation sur les espèces protégées est confirmé par le Conseil d'Etat qui conclut dans sa décision rendue le 3 juillet 2020 :
- *« 13. Il résulte de l'instruction que **la poursuite des travaux de réalisation du projet d'aménagement en cause est susceptible de causer aux espèces protégées présentes sur le site une atteinte irréversible**. Ni la circonstance qu'une partie des travaux ait déjà été réalisée, ni le coût que représente pour l'aménageur et la collectivité la prolongation de leur suspension ne sont de nature, dans les circonstances de l'espèce, à justifier que les travaux soient achevés rapidement. »*

- Le prestataire de l'étude, M Frédéric JUSSYK, a observé 23 espèces protégées à travers une étude expresse venant seulement à 2 reprises dans le quartier. Il est déjà remarquable d'observer autant d'espèces protégées en aussi peu de temps. Il est fortement probable qu'il y ait plus d'espèces protégées. A ce titre nous avons déjà observé plusieurs Milan facilement reconnaissables à leur queue.
- En outre, 2 espèces de mammifères, protégés, 4 espèces de batraciens protégés, 1 reptile protégé ont été identifiés par le prestataire.

- Quant aux mesures de réduction destinées à limiter les nuisances et les risques inhérents au chantier et réduire le risque de destruction des espèces, force est de constater qu'elles n'ont pas été respectées par les entreprises intervenant sur le site.
- Sources : vaite (developpement-durable.gouv.fr)

La demande de dérogation concerne les 23 espèces nicheuses protégées suivantes :

Tableau 2 Tableau des espèces protégées et statuts 2018

	STATUT DE PROTECTION			STATUT DE CONSERVATION					STATUT REPRODUCTEUR SUR LA ZONE D'ETUDE	HABITAT PRINCIPAL SUR LA ZONE D'ETUDE
Espèces protégées observées en période de nidification 2018	DIRECTIVE OISEAUX		PROTECTION NATIONALE	LISTE ROUGE UICN : espèces menacées de disparition en France			quasi menacée	LISTE ROUGE REGIONALE UICN 2017		
	Annexe 1	Annexe2		CR	EN	VU	NT			
Accenteur mouchet			X						nicheur certain	jardins
Chardonneret élégant			X			X		VU	nicheur probable	jardins
Faucon crécerelle			X				X		nicheur certain	toute la zone
Fauvette à tête noire			X						nicheur certain	toute la zone
Grimpereau des jardins			X						nicheur certain	bois
Grosbec casse-noyaux			X						nicheur potentiel, hivernant, migrateur	bois
Martinet noir			X						non nicheur sur site	toute la zone
Mésange bleue			X						nicheur certain	toute la zone
Mésange charbonnière			X						nicheur certain	toute la zone
Mésange nonnette			X						?	toute la zone
Moineau domestique			X						nicheur certain	jardins
Pic épeiche			X						nicheur certain	bois
Pic vert			X						nicheur certain	bois
Pinson des arbres			X						nicheur certain	bois
Pouillot véloce			X						nicheur certain	bois
Rougegorge familier			X						nicheur certain	jardins
Rougequeue à front blanc			X						nicheur certain	jardins
Rougequeue noir			X						nicheur certain	jardins
Rousserolle effarvatte			X						?	roselière
Serin cini			X			X		EN	nicheur probable	prairie bocagère
Sittelle torchepot			X						nicheur probable	bois
Troglodyte mignon			X						nicheur certain	bois
Verdier d'Europe			X			X			nicheur certain	jardins
23 espèces	**0**	**0**	**23**	**0**	**0**	**3**	**1**	**2**		

La liste complète des espèces protégées ou non est reportée en annexe.

Tableau 3 : Résultats des inventaires IPA

Nom vernaculaire	IPA2	IPA3	IPA4	IPA5	IPA6
Chardonneret élégant		1	1	1	1
Choucas des tours					0,5
Corbeau freux		0,5			
Corneille noire	1	2	2	1	1
Etourneau sansonnet	1	1	1	1	1
Fauvette à tête noire	3	2	3	2	3
Geai des chênes	0,5	1			
Grimpereau des jardins		1	1	1	1
Grive musicienne		1			
Grosbec casse-noyaux	0				
Héron cendré	0,5				
Martinet noir	5	5	5	5	5
Merle noir	3	3	3	3	2
Mésange bleue	1	1	2		1
Mésange charbonnière	2	2	2	2	2
Mésange nonnette		1		1	
Milan noir			0,5		
Moineau domestique	1	3	3	3	3
Pic épeiche	1	0,5	1		
Pic vert	1	1	1	1	1
Pie bavarde	1	1	2	1	2
Pigeon domestique		0,5			
Pigeon ramier	1	2	1	1	1
Pinson des arbres	1	1	1	1	1
Pouillot véloce	2	1	2	1	1
Rougegorge familier	1				
Rougequeue à front blanc	1	1	1	1	1
Rougequeue noir	1	1	1	1	1
Rousserolle effarvatte	1				
Serin cini				1	1
Tourterelle turque	1		2	2	1
Troglogyte mignon		1		1	
Verdier d'Europe	1	1	1	1	1
	31	35,5	36,5	32	31,5

Les espèces les plus abondantes présentes sur l'ensemble de la zone (plusieurs couples sur chaque point d'écoute) : Corneille noire, Pie bavarde, Fauvette à tête noire, Merle noir, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Tourterelle turque, Verdier d'Europe, …

Quelques espèces à large territoire sont contactées sur plusieurs points mais il s'agit probablement du même couple couvrant l'ensemble de la zone d'étude, la zone d'étude étant réduite, le risque de double comptage est accru : Pic épeiche, Pic vert, Faucon crécerelle, Martinet noir.
Une vingtaine de Martinet noir chasse quotidiennement sur l'ensemble de la zone mais ne stationne pas. Cette espèce s'alimente en vol et ne se pose pas. Une colonie nicheuse est présente sur le site et à proximité avenue de la Vaite, rue de Belfort (Vaites/Chaprais).

5.2 LES AMPHIBIENS

5.2.1 ESPECES ANIMALES PROTEGEES CONCERNEES PAR LA DEMANDE

L'Arrêté du 19 novembre 2007 fixe les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. 3 espèces sont intégralement protégées : le Triton palmé, le Triton alpestre, l'Alyte accoucheur. La Grenouille verte est partiellement protégée.

Les espèces listées à l'article 2 bénéficient également d'une protection de leur habitat, une espèce : l'Alyte accoucheur est concerné.

3.3. Évaluation juridique de la dérogation

Une dérogation espèces protégées nécessite trois conditions cumulatives :

1. intérêt public majeur,
2. absence de solutions alternatives,
3. absence d'atteinte significative aux populations.

Le projet échoue aux trois.

4. Analyse des continuités écologiques

4.1. Corridors existants

Les corridors herbacés, boisés et humides du vallon assurent la connectivité entre la colline des Bicquey, les massifs arborés urbains et les jardins vivriers.

4.2. Impacts identifiés

Les études reconnaissent :

- des ruptures de corridors (herbacés, boisés, humides),
- une augmentation de l'éclairage nocturne perturbateur,
- une fragmentation des habitats.

4.3. Insuffisances méthodologiques

- Absence de modélisation du fonctionnement écologique.
- Absence d'étude sur les déplacements des chiroptères.
- Sous-évaluation des impacts nocturnes.

5. L'absence d'intérêt public majeur

5.1. Justification insuffisante de la nécessité de construire 600 logements

Les documents invoquent une « urgence » à produire des logements. Pourtant :

- La croissance démographique est faible.
- La population recherche de nouveaux logements hors Besançon.
- Le dossier ne présente aucun chiffre sur le besoin réel.

5.2. Analyse de la demande réelle

- Le regain démographique est modeste.
- Le marché montre une demande en logements déjà partiellement couverte.
- L'attractivité de la commune stagne.

5.2.1. Il n'est pas pertinent de construire 600 logements aux Vaîtes

- La création de nouveaux logements n'est **pas justifiée** par les besoins locaux : Besançon affiche une vacance des logements d'environ 10% du nombre de logements.[3][4]
- La population est en croissance très lente et la dynamique migratoire faible, loin d'imposer l'urbanisation de nouveaux secteurs naturels.[6][7]
- La mobilisation et la réhabilitation du parc existant doit être priorisée avant toute nouvelle construction.[5][3] Ce sont d'ailleurs les conclusions du GEEC réuni par la municipalité en 2021.

La Mairie de Besançon justifie le besoin de construire 10 000 logements à l'horizon 2030 par 3 arguments fallacieux.
Ce sont donc ces 3 arguments que nous vérifions dans ce document, à travers une source incontestable, la dernière étude complète réalisée par l'INSEE sur Besançon.
Enfin, la mairie de Besançon n'hésite pas à utiliser ses arguments erronés jusque devant la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'Etat.

5.2.2 L'évolution historique à la baisse ou stagnation de la population comme celle de la population active ne peut pas justifier autant de constructions :

Nous faisons un premier constat concernant l'évolution de la population à Besançon : la population stagne, elle est même en légère baisse entre 1999 et 2020. Elle remonte toutefois au recensement réalisé en 2022. Cette évolution est exceptionnelle et ne correspond pas à la tendance historique de l'évolution de la population.

Elle n'est pas justifiée par une augmentation des créations d'emplois et de l'attractivité de la ville, cette évolution contracyclique s'explique par un changement de méthodologie du recensement par l'INSEE en 2022. Elle conduit à mieux valoriser la population étudiante. C'est ainsi que le segment de 15-29 ans apparait avec la plus forte évolution entre 2017 et 2022. De la même façon, la population ayant atteint un niveau d'études supérieures apparaît avec la plus forte évolution par rapport à la population ayant d'autres niveaux d'études.

Cette évolution totalement contracyclique ne peut pas être considérée comme pérenne. Elle s'inscrit dans une évolution historique à la baisse ou stagnation de la population de la ville de Besançon.

Evolution de la population Besançon

	Annee	Population Besancon
1	habitants en 1968	113,220
2	habitants en 1975	120,315
3	habitants en 1982	113,283
4	habitants en 1990	113,828
5	habitants en 1999	117,733
6	habitants en 2006	117,080
7	habitants en 2007	117,836
8	habitants en 2008	117,599
9	habitants en 2009	117,392
10	habitants en 2010	116,914

	Annee	Population Besancon
11	habitants en 2011	115,879
12	habitants en 2012	116,353
13	habitants en 2013	116,952
14	habitants en 2014	116,690
15	habitants en 2015	116,676
16	habitants en 2016	116,466
17	habitants en 2017	115,934
18	habitants en 2018	116,049
19	habitants en 2019	116,165
20	habitants en 2020	116,282

Sources : Nombre d'Habitants Besançon 2020 Population (ville-data.com)
Dossier complet – Commune de Besançon (25056) | Insee

Toutefois, le recensement réalisé en 2022 fait apparaitre une évolution positive de la population à 120 057, après plus de 20 années de stagnation et de baisse.

Nous avons souhaité approfondir l'analyse sur la population afin d'appréhender le besoin de logements qui en découle.

Si historiquement et globalement, la population baisse légèrement et constamment à Besançon entre 2007 et 2017, la baisse est plus marquée parmi les tranches d'âges 15 à 59 ans.
Sur cette période, la population progresse parmi les 60 ans et plus.
La population bisontine vieillit, hormis les résultats du recensement 2022, il n'y a pas de renouvellement de population **ce qui permet historiquement d'envisager une poursuite de l'évolution marquée à la baisse de la population à Besançon.**

Évolution et structure de la population en 2017

Commune de Besançon (25056)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	**117 836**	**100,0**	**116 353**	**100,0**	**115 934**	**100,0**
0 à 14 ans	17 508	14,9	17 272	14,8	17 277	14,9
15 à 29 ans	35 769	30,4	34 221	29,4	33 043	28,5
30 à 44 ans	21 380	18,1	20 934	18,0	19 765	17,0
45 à 59 ans	20 919	17,8	19 521	16,8	18 842	16,3
60 à 74 ans	12 814	10,9	14 474	12,4	16 697	14,4
75 ans ou plus	9 446	8,0	9 931	8,5	10 310	8,9

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Évolution et structure de la population en 2022

Commune de Besançon (25056)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	**115 879**	**100,0**	**116 466**	**100,0**	**120 057**	**100,0**
0 à 14 ans	17 064	14,7	17 734	15,2	17 596	14,7
15 à 29 ans	34 229	29,5	33 315	28,6	34 734	28,9
30 à 44 ans	21 035	18,2	20 250	17,4	20 161	16,8
45 à 59 ans	19 630	16,9	18 799	16,1	19 376	16,1
60 à 74 ans	14 122	12,2	16 018	13,8	17 315	14,4
75 ans ou plus	9 800	8,5	10 349	8,9	10 874	9,1

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

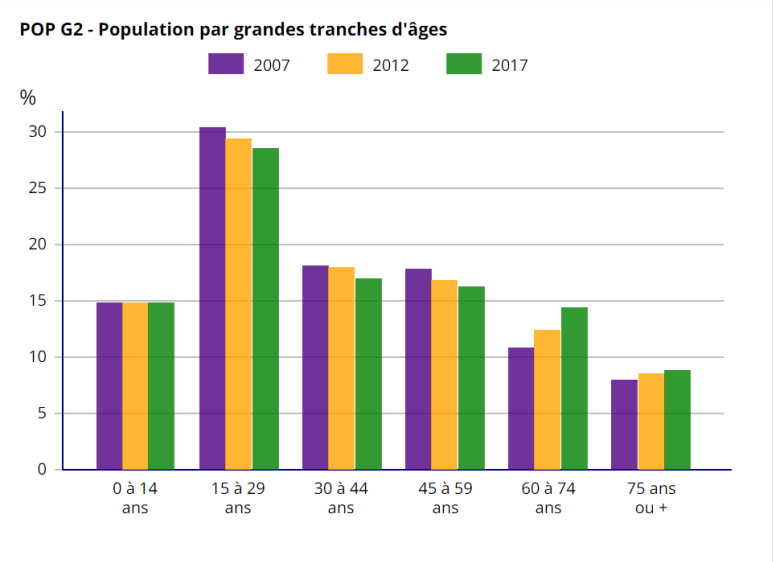

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

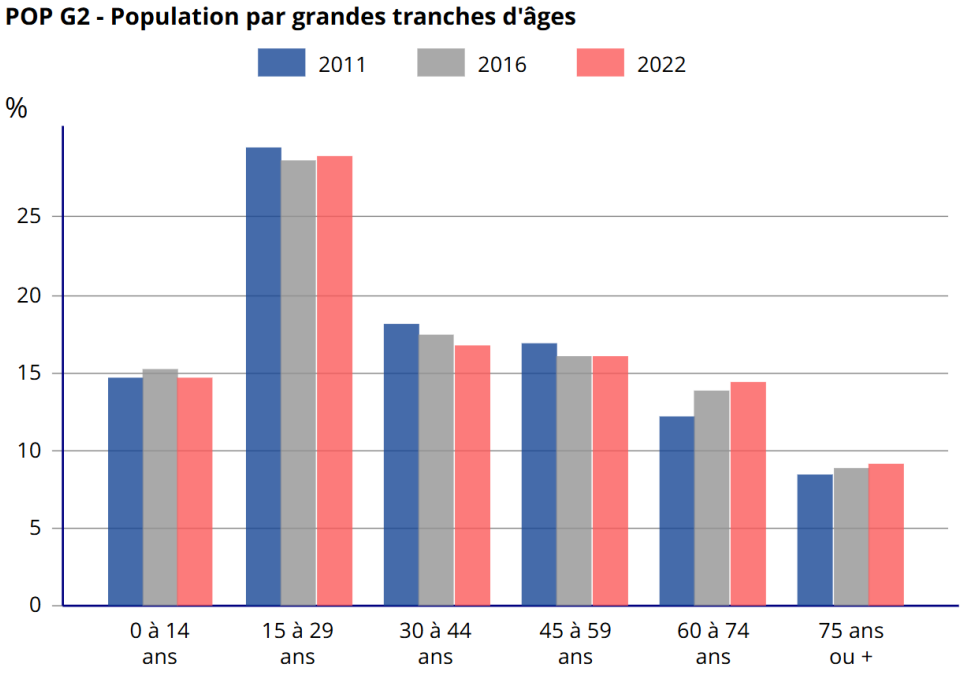

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Nous avons souhaité **mesurer l'attractivité économique de Besançon**. Besançon n'attire plus les entreprises depuis les années 1970, la population active baisse entre 2007 et 2022 et plus encore la population active ayant un emploi : **47 834 en 2007** ; 45 402 en 2012 et **42 844 en 2017 avec une remontée contracyclique en 2022 à 46 773**, qui s'explique largement par un changement de méthodologie du recensement par l'INSEE. L'évolution à venir n'est pas encourageante en raison de la

captation des emplois administratif par la capitale régionale, Dijon. Après l'emploi privé, c'est l'emploi public qui est appelé à baisser à Besançon.

Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2017

Commune de Besançon (25056)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2007	2012	2017
Ensemble	**83 045**	**80 786**	**77 756**
Actifs en %	**66,4**	**67,6**	**66,4**
Actifs ayant un emploi en %	57,6	56,2	55,1
Chômeurs en %	8,8	11,5	11,3
Inactifs en %	**33,6**	**32,4**	**33,6**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	20,2	19,0	19,8
Retraités ou préretraités en %	5,8	5,8	4,7
Autres inactifs en %	7,6	7,6	9,1

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Type d'activité	2011	2016	2022
Ensemble	**80 914**	**78 464**	**80 505**
Actifs en %	**67,8**	**66,6**	**68,3**
Actifs ayant un emploi en %	56,5	55,1	58,1
Chômeurs en %	11,3	11,5	10,3
Inactifs en %	**32,2**	**33,4**	**31,7**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	18,7	19,8	18,1
Retraités ou préretraités en %	6,0	4,9	3,9
Autres inactifs en %	7,6	8,7	9,6

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Le taux de chômage reste élevé à Besançon : 15 % selon l'Insee en 2022. L'évolution économique que la France connait depuis l'été 2023 n'a pu que détériorer le niveau de l'emploi et du chômage y compris à Besançon.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2011	2016	2022
Nombre de chômeurs	**9 140**	**9 021**	**8 269**
Taux de chômage en %	16,7	17,3	15,0
Taux de chômage des 15 à 24 ans	26,4	27,8	21,0
Taux de chômage des 25 à 54 ans	15,5	16,1	14,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	10,1	11,3	10,5

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

5.2.3. La diminution de la taille des ménages ne justifie plus un besoin d'autant de constructions :

Nos contacts avec l'ancienne municipalité nous ont permis de retenir leur leitmotiv : même si la population baisse, il y aurait plus de besoin de logements en raison de la diminution de la taille des ménages (divorces, célibat etc.).
Voilà ce qui était martelé par l'ancienne municipalité !
Force est de constater que cet argument est un constat du passé et qu'il ne correspond plus à la réalité depuis 19 ans. Si le nombre d'occupants par résidence principale est passé de plus de 3 en 1968 à moins de 2 en 2007, depuis 2007 jusqu'en 2022 la baisse est beaucoup plus modérée. En effet les nombres de divorces ne peuvent croitre indéfiniment et si les individus vivent plus longtemps célibataires, la grande majorité aspire à vivre un jour en couple ou en famille recomposée.

Cette évolution qui était donnée comme un principe absolu par l'ancienne municipalité a finalement très logiquement une fin un jour.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

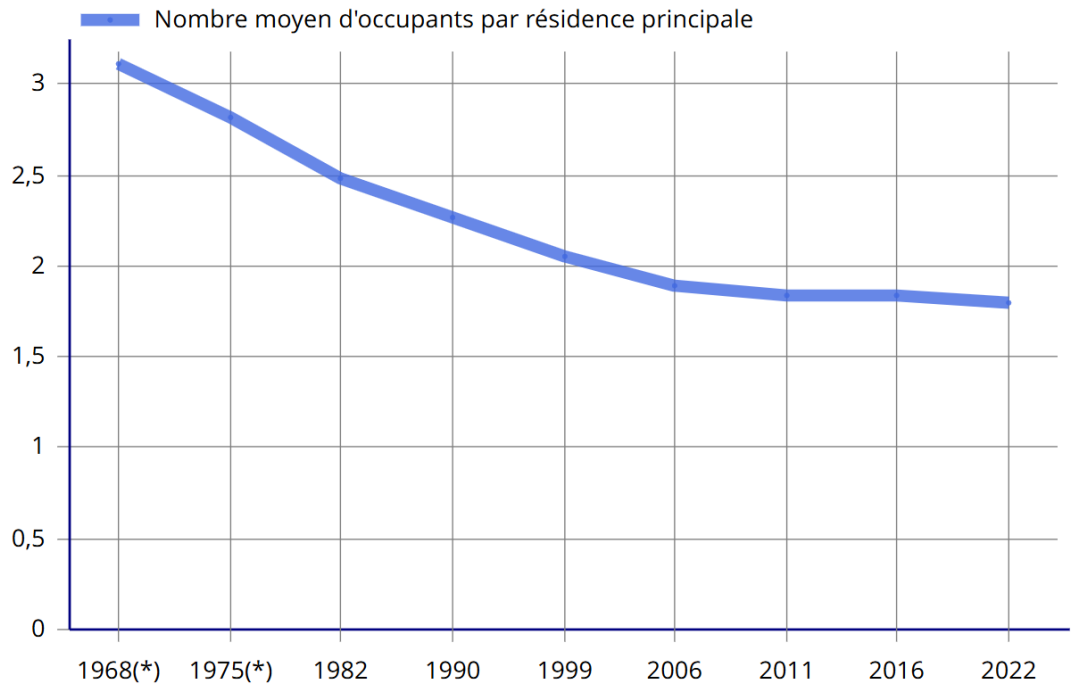

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,
dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.
Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements,
RP2011 au RP2022 exploitations principales.

Nous faisons ici le constat précédent, la diminution de la taille des ménages entre 1968 et 2006 a rendu nécessaire de construire plus de logement, mais cet argument est devenu dépassé et obsolète depuis 19 ans avec la stabilisation de cette évolution.

5.2.4. Le rythme élevé de construction a augmenté le nombre de logements vacants :

La croissance du nombre de logements semble s'être emballée et le nombre de logements vacants est multiplié par 6 entre 1968 et 2022. Près de 10% des logements bisontins sont vacants en 2022 ! Ce chiffre de l'INSEE interpelle ! Comment peut-on justifier un projet de construction de 600 logements aux Vaîtes alors que 6 941 logements sont vacants dans la ville ?

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Ensemble	**36 031**	**43 342**	**47 810**	**52 939**	**61 491**	**63 946**	**67 212**	**70 012**	**73 050**
Résidences principales	34 560	40 922	43 746	48 007	55 165	58 965	60 560	61 047	64 401
Résidences secondaires et logements occasionnels	355	808	1 497	1 834	1 090	1 024	1 424	1 892	1 709
Logements vacants	1 116	1 612	2 567	3 098	5 236	3 956	5 228	7 073	6 941

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

LOG T1bis - Catégories de logements

Catégorie de logement	2011	2016	2022
Résidences principales	90,1	87,2	88,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	2,1	2,7	2,3
Logements vacants	7,8	10,1	9,5

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025 .

LOG T2 - Types de logements

Type de logement	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	**67 212**	**100,0**	**70 012**	**100,0**	**73 050**	**100,0**
Maisons	8 427	12,5	8 783	12,5	9 355	12,8
Appartements	58 011	86,3	60 299	86,1	62 814	86,0
Autres	774	1,2	930	1,3	881	1,2

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Un aspect qualitatif est analysé à travers ce document, 96,2% des logements ne sont pas suroccupés selon ce tableau issu du recensement 2017. Le recensement 2022 semble prendre en compte une analyse différente des critères, mais les illustrés par le recensement 2022 sont stables dans le temps.

LOG G0 - Résidences principales selon l'état de suroccupation (hors studios occupés par une personne)

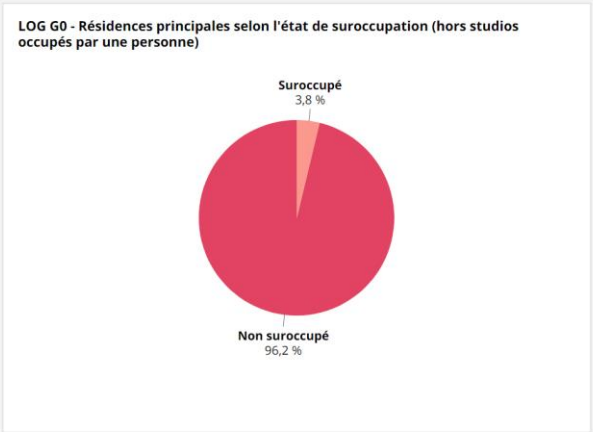

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020.

LOG T4bis - Indice de peuplement des résidences principales

Indice de peuplement	2011	2016	2022
Occupation dans la norme	27,4	28,2	28,8
Suroccupation modérée	15,9	14,8	14,9
Suroccupation accentuée	0,6	0,4	0,7
Sous-occupation modérée	27,5	27,0	26,0
Sous-occupation accentuée	17,3	17,5	16,5
Sous-occupation très accentuée	11,3	12,1	13,1

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

5.2.5. L'évolution de la population ne peut pas justifier plus de constructions :

Nous avons voulu vérifier si l'évolution des naissances (argument qui n'est pas développé par la Mairie) serait susceptible de justifier plus de constructions.
Les naissances ne vont pas changer les constats que nous venons de réaliser supra, puisque la tendance est durablement à la baisse des naissances enregistrées à Besançon. Cette évolution est telle qu'en 2022, les naissances suffisent tout juste à compenser les décès de l'année.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

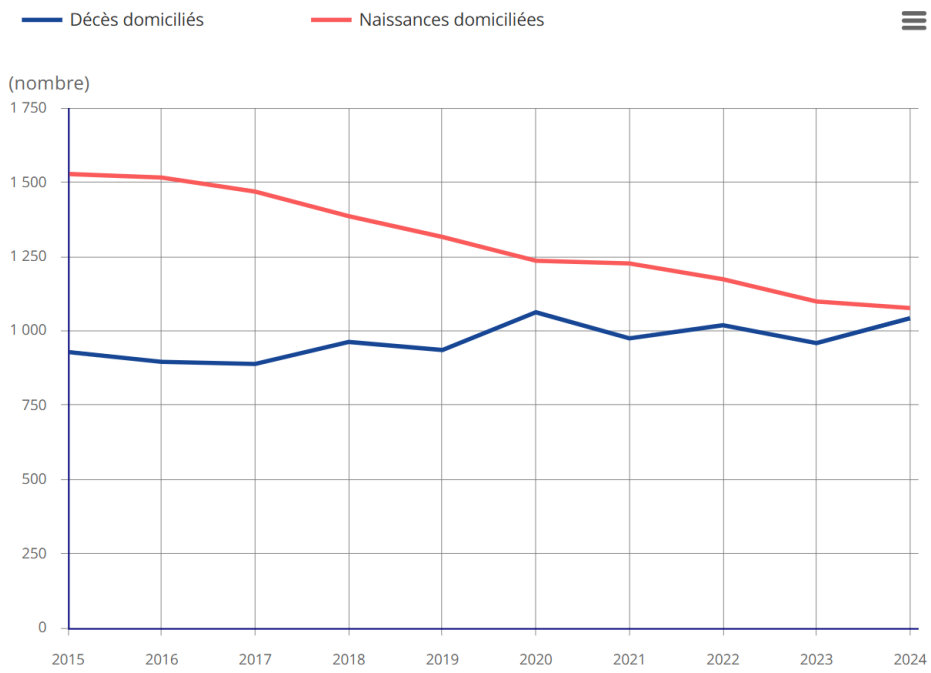

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025.

Il ressort de cette analyse du dossier complet établi par l'INSEE qu'il n'y a pas de besoin de lancer un projet de construction d'autant de logements aux Vaîtes alors que d'autres projets (écoquartier Vauban), piétinent, n'aboutissent pas ou sont retardés en raison de la situation économique ou la perte d'attractivité de Besançon. Les panneaux de permis de construire sont nombreux à rester affichés à Besançon depuis plusieurs mois sans que les constructions ne débutent.

Les motivations invariables de la Mairie, depuis avril 2005, portant le projet d'urbanisation des Vaîtes sont aujourd'hui totalement dépassées et obsolètes.

5.2.6. La mairie utilise ses arguments erronés jusque devant la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'Etat :

Les pièces fournies par la mairie de Besançon à l'appui de sa requête au Conseil d'Etat qui a rendu sa décision le 3 juillet 2020 concluent de manière erronée et abusive à un pseudo besoin de 10 000 logements à Besançon à l'horizon 2030, c'est-à-dire dans 5 ans.

Conseil d'État
N° 430585
ECLI:FR:CECHR:2020 :430585.20200703
6ème - 5ème chambres réunies
Lecture du vendredi 3 juillet 2020

« Il ressort des pièces du dossier soumis au juge des référés que la réalisation d'un " écoquartier " dans le secteur des Vaîtes, secteur peu urbanisé et en déprise situé à proximité du centre-ville de Besançon et faisant l'objet d'une politique de rénovation ayant notamment conduit à l'installation de deux arrêts du tramway en 2014, est un projet conduit depuis de nombreuses années par la commune de Besançon et qui a été reconnu d'utilité publique. Il ressort également des pièces du dossier soumis au juge des référés que ce projet vise à répondre aux besoins en logement existant à Besançon tout en limitant l'étalement urbain par la construction de plus de mille logements favorisant la mixité sociale ainsi que d'infrastructures et d'équipements publics correspondants. Dans ces conditions, en estimant que les besoins en logement dans la commune de Besançon, à court et moyen terme, n'étaient pas tels qu'ils permettaient de considérer que ce projet répondait à une raison impérative d'intérêt public majeur, alors ***qu'il ressortait en outre des pièces du dossier qui lui était soumis que les projections démographiques associées à la politique de revitalisation du centre de l'agglomération faisaient apparaître un besoin de 10.000 logements d'ici 2030,*** *besoin que les opérations de construction actuellement en cours ne couvrent que très partiellement et que le taux de vacance global des logements existants est dans la moyenne des villes comparables, le juge des référés a dénaturé les faits sur lesquels il a fait reposer son appréciation. »*

Pourtant il ressort des analyses de l'INSEE, qu'entre 2012 et 2017 (5 ans), le nombre de logements à Besançon a progressé de 2 436 et de 2 801 entre

2017 et 2022 seulement de 5 299 sur 10 années (2007-2017) et seulement 5 237 logements sur les 10 dernières années (2012-2022).

La réalité des chiffres est donc très loin de ce qu'avance la mairie.

Dossier complet – Commune de Besançon (25056) | Insee

2007	2012	2017	2022
64 950	67 813	70 249	73 050

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	**64 950**	**100,0**	**67 813**	**100,0**	**70 249**	**100,0**
Résidences principales	59 877	92,2	60 782	89,6	61 394	87,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 136	1,7	1 368	2,0	1 908	2,7
Logements vacants	3 937	6,1	5 663	8,4	6 946	9,9
Maisons	*8 466*	*13,0*	*8 540*	*12,6*	*8 715*	*12,4*
Appartements	*55 516*	*85,5*	*58 483*	*86,2*	*60 683*	*86,4*

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

5200 logements en 10 ans ! Voilà la réalité à Besançon et ce constamment sur les 15 dernières années ! C'est très loin de 10 000 !

5.3. Fondement de l'absence d'intérêt public majeur

L'intérêt public majeur ne peut se fonder sur de simples objectifs politiques sans démonstration quantitative complète.

6. Analyse des alternatives

6.1. Alternatives non étudiées

Le dossier écarte :

- les dents creuses,
- la surélévation,
- les friches urbaines.

Aucune étude sérieuse n'est fournie.

6.2. Exemples nationaux

- Strasbourg : stratégie zéro artificialisation nette.
- Rennes : densification douce.
- Grenoble : reconversion de friches.

6.3. Conséquences juridiques

L'absence d'étude d'alternatives rend illégale toute dérogation espèces protégées.

7. Problématiques de mobilité, bruit et pollution, accroissement des puits de chaleur, artificialisation et conséquences sur le ruissellement et l'augmentation du nombre et de l'intensité des crues du Doubs affectant le centre ville. Le projet porte atteinte au cadre de vie et à l'identité des Vaîtes

7.1. Données du diagnostic

Le secteur est exposé à :

- des nuisances sonores nocturnes dépassant 60 dB(A),
- une circulation saturée aux heures de pointe.

7.2. Impacts reconnus

Les études reconnaissent une augmentation du trafic sur plusieurs axes majeurs.

7.3. Contradictions internes

Le projet se prétend apaisé, mais ajoute 600 logements et augmente mécaniquement les flux motorisés.

Au-delà de la période des travaux, ces effets se poursuivront par une circulation de voiturés estimée à plus de 2 155 véhicules de plus chaque jour traversant le quartier. Cette analyse nous parait faible au regard d'un projet de construction global de plus de 600 logements.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

Équipement	2011	%	2016	%	2022	%
Au moins une voiture	**42 874**	**70,8**	**43 967**	**72,0**	**46 364**	**72,0**
1 voiture	32 304	53,3	33 213	54,4	34 894	54,2
2 voitures ou plus	10 571	17,5	10 754	17,6	11 470	17,8

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Il y a donc au minimum 89,8 voitures pour 100 logements à Besançon (54,2 + (17,8x2)).

Si ces véhicules sortent 2 fois par jour, ce sont donc 2 aller-retours et donc 4 passages dans le quartier, soit 2 155 passages pour les seuls habitants des 600 nouveaux logements projetés par la mairie sur le quartier, auxquels s'ajoutent les visiteurs externes qui viennent dans le quartier ainsi que le passage de bisontins utilisant les voies du quartier pour des trajets de transit.
Sources : Dossier complet − Commune de Besançon (25056) | Insee

Le projet de modification du PLU sous-estime le besoin de places de parking pour les véhicules, notamment pour les logements sociaux.
Il nous semble que c'est également le cas pour les places de parking vélos.

Le projet ne prévoit pas de réalisation de parking en nombre suffisant en sous-sol des bâtiments, mais de les réaliser dans des parking silos. Garer sa voiture à plusieurs centaines de mètres de son logement ne sera pas pratique pour décharger des courses ou des objets lourds. Ce sera également un risque d'agressions la nuit ou en fin de journée l'hiver avec les raccourcissements des jours.

7.4. Accroissement des puits de chaleurs liées aux constructions

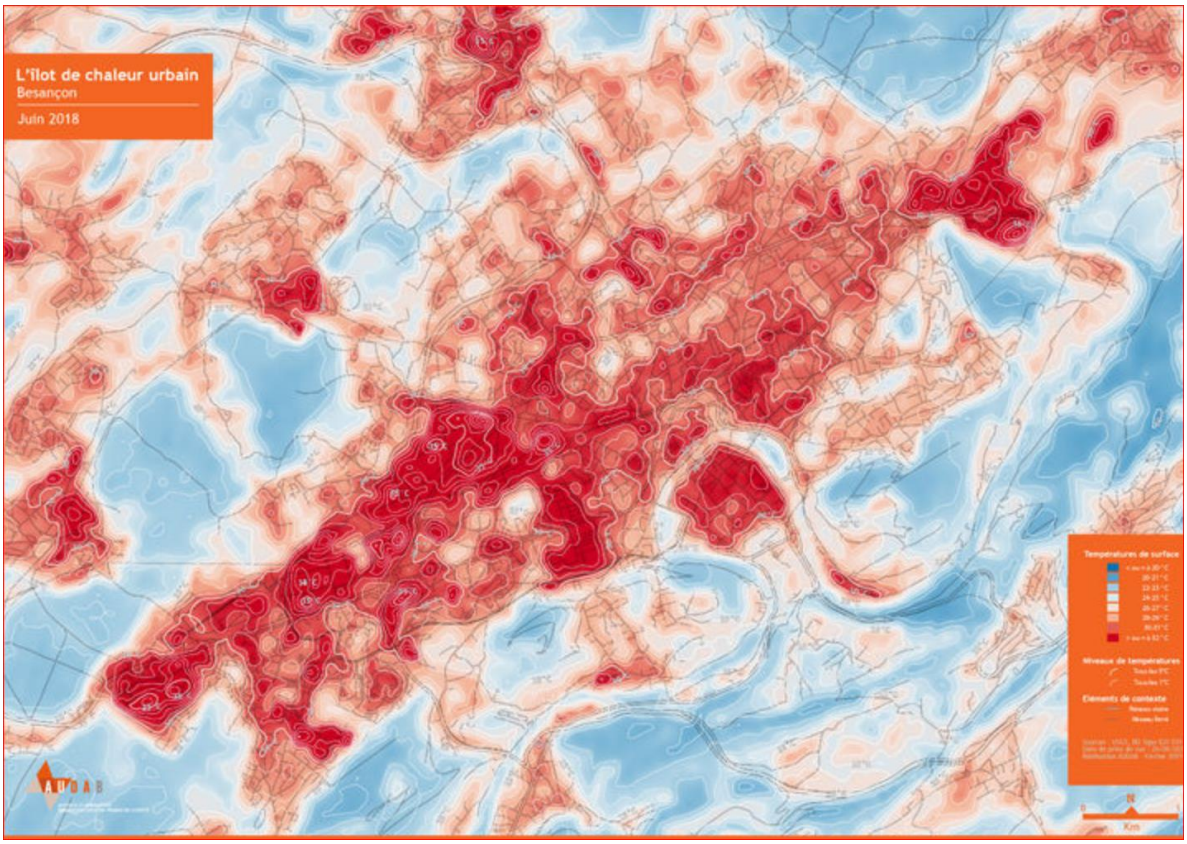

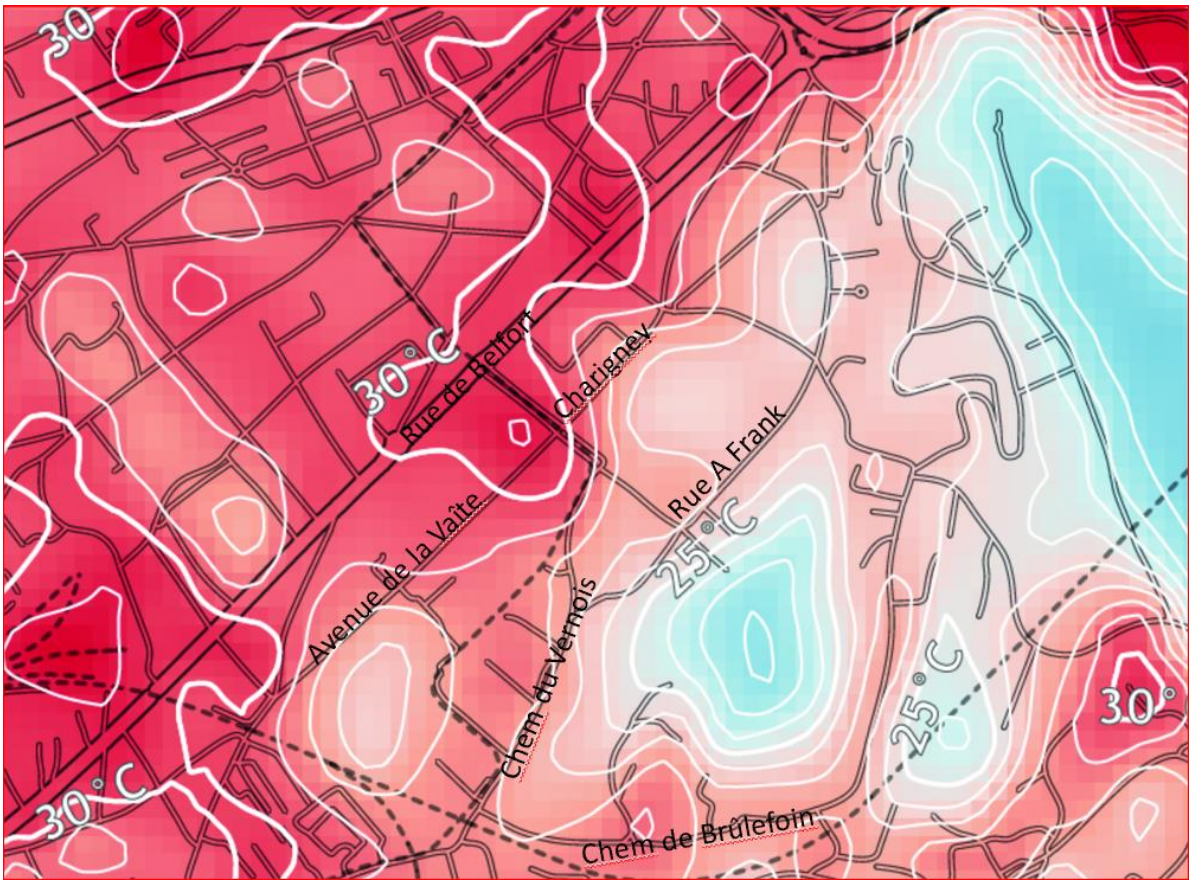

Figure 1 : zoom sur le quartier des Vaîtes avec ajout de noms de rues

Cette carte de l'Audab, l'agence d'urbanisme de Besançon Franche Comté, publiée en 2019 permet d'identifier des îlots de chaleur (ici en juin 2018).

Sources : L'îlot de chaleur urbain, comprendre le phénomène (audab.org)
icu-besancon-300dpi-rvb-20180626-a3-01-01.jpg (4960×3507) (audab.org)

Nous reprenons le commentaire de l'Audab :
« L'AUDAB en a dressé une cartographie en s'appuyant sur des images satellites infrarouges (source : satellite Landsat, USGS - date de prise en vue : 26 juin 2018). La carte réalisée par l'agence identifie les températures au niveau du sol de façon très fine (tous les 30 mètres), permet d'identifier précisément les îlots de chaleur - mais également les îlots de fraîcheur - ainsi que leur intensité (en degrés Celsius) et de mieux lier le phénomène avec l'occupation des sols. »

« Les villes connaissent un phénomène particulier : l'îlot de chaleur urbain. Celui-ci se caractérise par des températures plus élevées en milieu urbain qu'en périphérie, de jour comme de nuit. Cette particularité est principalement liée aux tissus urbains, denses et majoritairement constitués de matériaux qui stocke la chaleur (pierre, goudron). La minéralisation de l'espace public s'accompagne de fait d'une raréfaction de la végétation en ville et donc de sa capacité de rafraichissement.

Ce sont autant de facteurs qui tendent à favoriser l'apparition d'îlots de chaleur urbains,

également renforcés par les activités humaines, génératrices de chaleur (climatisation, chauffage, émission de GES, etc.).

Les impacts sont majeurs et traduisent des enjeux en matière de santé publique ou de santé du végétal : l'augmentation des températures s'accompagne d'une diminution de la qualité de l'air et de l'eau, d'impacts sur la santé humaine, de stress hydrique pour la végétation, etc. Les impacts concernant les habitants mais également les activités humaines liées au végétal : sylviculture, agriculture, viticulture, etc.

A plus long terme, dans un contexte de réchauffement climatique accru, ce phénomène pourrait s'aggraver et il importe donc de le limiter dès aujourd'hui par des aménagements favorisant la végétalisation et l'aération des villes et permettant, plus globalement une meilleure résilience de nos territoires. »

Ainsi clairement, le quartier des Vaîtes et sa colline joue un rôle important de régulation de la chaleur pour les quartiers l'environnant.
Artificialiser les sols comme le prévoit le projet de la mairie, bétonniser, urbaniser, s'affranchir de toutes dispositions contraignantes pour les rendre simplement indicatives comme Territoire 25 l'entend dans son courrier du 4 août 2025, c'est étendre les îlots de chaleur qui s'alimenteront entre eux pour participer à une augmentation de la température et réduire les poches d'îlots de fraicheur.

Où trouver des îlots de fraîcheur à Besançon ? • macommune.info
Doubs. Canicule : quand la ville de Besançon devient une bulle de chaleur (estrepublicain.fr)

Un phénomène connu, baptisé « îlot de chaleur urbain », dû aux particularités des agglomérations, zones denses majoritairement constituées de matériaux qui stockent la chaleur (pierre, goudron), où la minéralisation des espaces publics est la règle (moins de végétaux et donc moins de fraîcheur) et où les activités humaines (les climatisations, par exemple) accentuent l'effet « bulle de chaleur ».

10 à 12°C de différence entre le centre et les collines

Une carte illustre parfaitement le phénomène à Besançon : elle a été créée par l'Audab, l'agence d'urbanisme de Besançon centre Franche-Comté, à partir d'images satellites infrarouges prises le 26 juin 2018. Une cartographie très fine des températures au niveau du sol (tous les 30 mètres) qui « permet d'identifier précisément les îlots de chaleur » - mais également les îlots de fraîcheur comme les parcs, les zones boisées ou la zone verte de la Malcombe - ainsi que leur intensité.

Résultat : une carte à dominante rouge (au-delà de 30°C) et des variations importantes d'un point à l'autre du territoire communal : « Il peut y avoir 10 à 12°C de différences entre la place de la Révolution et les collines », résume Anne Vignot.

La maire (EELV) de la Ville, qui était adjointe à l'environnement lors du précédent mandat, regrette visiblement que les points de fraîcheur n'aient « pas été massivement travaillés » ces dernières années. C'est l'un des enjeux pour les années à venir, dans un contexte général de réchauffement climatique et de vagues de chaleur à répétition. Un dossier au long cours.

L'idée, ici comme ailleurs, est de revégétaliser la ville, et pas seulement ses zones d'habitat, mais aussi ses zones d'activité et ses zones commerciales ultra-minéralisées. La carte de l'Audab indique une température pouvant aller jusqu'à 36° (en juin 2018) dans la zone de Chateaufarine, contre 31° place de la Révolution et 25° rue du Funiculaire.

Reste que planter des arbres en ville ne se décide visiblement pas en un claquement de doigts. « Pour qu'un arbre puisse se développer, il faut une fosse extrêmement importante, souligne la maire de Besançon. On dit d'ordinaire que le système racinaire est aussi important que la ramure. Ce n'est pas simple en zone urbaine dense, où le sous-sol est traversé de gaines et de canalisation. »

En attendant, si l'on en croit l'élue, le service espaces verts et le service Grands travaux devraient être amenés à travailler davantage ensemble dans les années qui viennent. « Dès qu'il y a travaux, il faut aujourd'hui se poser la question de comment on travaille la déminéralisation ou la revégétalisation », souligne l'élue.

Des velums au-dessus des rues ?

Elle cite l'exemple du square saint Amour, rénové récemment : l'enlèvement des dalles, dit-elle, permet de diminuer la réverbération. Elle explique aussi avoir demandé la semaine dernière au service voirie de voir ce qui peut être fait concernant les abris bus et trams souvent implantés dans des endroits très minéralisés.

L'artificialisation des sols sur 11,9 ha, les constructions sur des niveaux très élevés, R+6 sur l'îlot OUDOT et R+10 sur le secteur Charigney, détruiront l'effet d'îlot de fraicheur actuel produit par le quartier des Vaîtes, il deviendra à son tour un îlot de chaleur.
Les aménagements mentionnés par le projet de modification n°13 du PLU, en page 28 sont totalement insuffisants pour éviter la création d'un îlot de chaleur aux Vaîtes.

7.5. Artificialisation et conséquences sur le ruissellement et l'augmentation du nombre et de l'intensité des crues du Doubs affectant le centre ville.

Le vallon des Vaîtes reçoit l'eau de pluie à laquelle s'ajoutent les eaux qui ruissellent de la colline des Vaîtes, du fort Benoît ainsi que des pentes depuis le bas du quartier de Palente, le haut du quartier des Chaprais et depuis la rue de Belfort. La marne tapissant le sol de ces collines accentue le ruissellement et l'imprégnation de volumes importants d'eau dans le sol du quartier des Vaîtes.
La marne est présente sur tout le versant de la colline des Vaîtes sous la terre fertile, c'est ainsi que nous pouvons observer que la noue principale creusée depuis un an ne se remplit jamais. Même en période de fortes pluies la noue située près du cimetière israélite, pourtant bouchée par la rue Max JACOB voit son niveau d'eau rester très bas. L'argile étanche conduit l'eau à emprunter des chemins plus complexes, même les terrains situés à proximité immédiate, la terre des jardins familiaux comme celle des jardins valorisés par les jardiniers gérant les parcelles en autonomie restent humides.
A moins que la mairie n'envisage un réseau de noues transversales avec un cadrillage aussi dense que les rues d'une ville américaine, la circulation actuelle de l'eau nous montre qu'elle préfère les chemins tortueux qu'elle a trouvé avec le temps aux autoroutes de tout-venant réalisées par l'aménageur.

Plus qu'ailleurs l'artificialisation prévue de 11,9 ha de terres fertiles des Vaîtes est de nature à engendrer des conséquences graves le plan de l'écologie.
Les pluies sont de plus en plus violentes. Celles qui viennent de se produire à Toulon, Marseille, Cassis et dans les Côtes d'Armor le 22 septembre 2025 illustrent parfaitement cela. Les réseaux d'assainissement ne permettent pas d'absorber 120 mm de pluie en 24 h sur des sols artificialisés.
Ces phénomènes ne sont pas limités à Toulon et Marseille, 47,6 mm de pluie sont tombés à Besançon le 20 août 2025, et 49,5 mm le 27 août 2025 ! (Source météo France).
Alors qu'aujourd'hui les terrains des Vaîtes contribuent à absorber l'eau de pluie et les ruissellements, l'artificialisation des sols sur 11,9 ha prévue par le projet d'urbanisation accentuera les conséquences et les dégâts causés par les fortes pluies dont l'occurrence de risque s'accroit.
Sources : vaite (developpement-durable.gouv.fr)

6.2.2 DESTRUCTION D'HABITATS ET D'ESPECES

Effet direct et permanent

Le projet va détruire/modifier progressivement plus de 15 ha d'habitats (anthropiques) d'espèces protégées. Ces habitats sont artificiels (jardins, vergers, haies, friches, bosquets) mais utilisés par la faune du fait de l'activité humaine actuellement modérée. **Une partie des habitats sera reconstituée en jardins, espaces verts (5ha).**

Page 80 sur 129

7.6. Le projet de construction porte atteinte au cadre de vie et à l'identité des Vaîtes

- Le projet porte atteinte à la mémoire du quartier, qui repose sur une **identité maraîchère et de jardins** précieuse (jardins partagés, trame végétale historique, sociabilité rurale).[1]
- Le rapport du GEEC pointe l'enjeu d'un cadre de vie sain, le maintien d'espaces ouverts et la qualité paysagère, qui risquent d'être compromis par la densification et l'augmentation des flux automobiles.[8][9]
- Le PLU propose la densification du bâti avec des immeubles jusqu'à R+10, modifiant profondément l'esthétique et le rapport à l'environnement du quartier, avec une perspective possible de « surdensité » difficilement compatible avec l'existant.[10][1]

7.6.1. le projet change la densité ou la typologie des constructions prévues

Le projet d'aménagement des Vaîtes change de façon notable la **densité** et la **typologie** des constructions par rapport aux prescriptions antérieures, tout en conservant un programme contesté pour la défense du cadre de vie et de l'environnement.

7.6.1.1. Évolution de la densité

- La densité globale affichée dans la notice OAP de la modification du PLU est de **41 logements/ha** sur 11,9 ha de l'emprise OAP, soit environ 480 logements sur ce seul périmètre, et 600 à l'échelle de la ZAC des Vaîtes.
- La densité nette prévue varie selon les secteurs : jusqu'à **186 logements/ha** sur l'îlot Charigney (une valeur très élevée pour un quartier de frange urbaine), **56 logements/ha** sur Oudot, et **92 logements/ha** sur Maraîchers.
- Cette densification marque une augmentation par rapport à des formes pavillonnaires ou de petits collectifs, favorisant l'émergence de vrais « fronts d'urbanisation » avec des immeubles d'habitation collective.

7.6.1.2. Modification de la typologie des constructions

- La typologie prévue par l'OAP vise une répartition par tailles d'appartements : **30-40 % de T1/T2, 30-35 % de T3, 30-35 % de T4/T5** pour chaque programme immobilier.
- L'aménageur Territoire 25, a fait pression pour que cette répartition ne soit qu'indicative. En demandant à modifier le texte avec l'expression « dans la mesure du possible », il s'affranchit des règles énoncées dans l'OAP.
- Les surfaces minimales ne sont plus imposées strictement, mais deviennent des références que « chaque programme immobilier devra se rapprocher », et non plus respecter impérativement. (Courrier-Territoire-25-du-4-aout-2025).
- Le projet vise des **immeubles allant jusqu'à R+10** sur le secteur Charigney (contre R+4 initialement envisagé à Oudot, qui pourrait monter à R+6). (Courrier-Territoire-25-du-4-aout-2025).

- Sur les secteurs Maraîchers et Oudot, la diversité typologique est introduite par des combinaisons de collectifs, d'intermédiaires et de petits ensembles individuels denses, mais avec des hauteurs et une compacité accrue.
- Les logements collectifs sont privilégiés sur les axes structurants, avec des bâtiments de grande hauteur qui contrastent fortement avec le tissu jardiné actuel.

Résumé des changements :

- **Densification** accrue avec plus de logements concentrés et des hauteurs maximales inédites pour le quartier des Vaîtes.
- **Typologie assouplie** : plus grande proportion de petits logements, surfaces minimales non obligatoires, et mixité imposée.
- **Mutations urbaines** passant d'un quartier jardiné et à dominante pavillonnaire à un quartier à forte compacité, de type « front urbain », ce qui bouleverse le paysage urbain, l'ensoleillement, la circulation et le cadre de vie pour la faune comme pour les habitants.

Le projet augmente la concentration du bâti, multiplie les immeubles de grande hauteur et donne une part plus importante aux petits logements collectifs, ce qui aggrave l'artificialisation et le changement de physionomie du quartier.

8. Problèmes de cohérence climatique et agronomique

8.1. Incohérence avec les objectifs ZAN

Artificialiser 23 hectares contredit directement les objectifs nationaux.

8.2. Destruction de sols agricoles

Le site comporte des sols de haute qualité agronomique, reconnus par le dossier lui-même.

Conclusion générale

En l'état, le projet présente des vulnérabilités juridiques majeures et une contradiction profonde entre ses ambitions déclarées et ses impacts environnementaux. Les inventaires sont incomplets, les zones humides ne sont pas toutes cartographiées.

Concernant les espèces protégées, de nombreuses contradictions sont relevées entre les tomes.

L'absence d'alternatives étudiées fragilise le projet sur la non-conformité à la séquence ERC.
L'absence d'intérêt public majeur démontrée entache le projet de justifications insuffisantes.

Le présent mémoire démontre que les conditions nécessaires à la poursuite du projet ne sont pas réunies, tant au regard du droit que des enjeux écologiques et urbanistiques.

Aussi, nous contestons :

- Le projet de modification du PLU permettant l'urbanisation de secteurs naturels et maraîchers de haute valeur écologique ;
- Le projet affiché par la Mairie de création de 600 logements alors que le parc vacant existant est suffisant ;
- La modification du cadre de vie et l'absence de garantie sur le respect de l'identité locale ;
- L'insuffisance d'étude d'impact et de prise en compte des recommandations citoyennes et environnementales ;
- Le manque de justification réelle au regard des données INSEE, du PLH et des tendances urbaines et démographiques.
- Nous demandons le retrait de ce projet de modification du PLU. Si le projet de modification du PLU n'était pas retiré, nous demandons à minima une modification des hauteurs maximales des bâtiments à R+3 sur l'ensemble de la zone 1 AU Vaîtes, et qu'aucune des demandes honteuses formulées par l'aménageur Territoire 25 ne soient retenues.

Nous avons soin de justifier les idées que nous développons par des sources neutres et indiscutables, l'INSEE, l'AUDAB, le propre prestataire choisi par la Mairie. Ce sont aussi 2 juridictions administratives, le tribunal administratif et le Conseil d'Etat qui relèvent les éléments que nous développons, les doutes sur la nécessité de construire autant de logements à Besançon ou carrément l'affirmation qu'il n'y a pas un tel besoin de construire autant de logements à Besançon que cela nécessite de porter des atteintes graves à l'environnement, à l'équilibre écologique et à l'habitat d'espèces animales protégées.

Est-ce le rôle et le mandat d'une municipalité que de porter, poursuivre et parachever un projet d'artificialisation et de bétonisation des sols, pour les bonnes heures des promoteurs au détriment de l'environnement.

Nous espérons, Madame la Maire, que vous retiendrez tout ou partie des éléments développés afin d'amender et modifier ce projet qui reste incohérent et non conforme aux intentions affichées, à la règlementation et aux impératifs qui s'imposent aujourd'hui de ne pas artificialiser, en encore de détruire l'habitat de nombreuses espèces animales protégées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de l'ensemble des membres de l'association les Vaîtes :

Les membres du Conseil d'administration :
Eric DACLIN, Guy MOUROT, Pierrette SEGUINEAU, Hazem ZOCK, Chantal JOBARD, Jean PERROT, Anne-Marie PERROT

Annexes - tableaux, schémas, extraits

Annexe A – Tableaux d'analyse détaillés

Tableau 1 : État des zones humides identifiées dans les études

Secteur	Type d'habitat	Caractéristique ZH	Enjeu écologique	Présence d'hydromorphie	Manquements identifiés
Vallon central	Prairie mésophile	Pro parte	Moyen	Oui	Pas de cartographie précise
Franges nord	Prairie pâturée	Pro parte	Moyen	Oui	Sondages ponctuels
Secteurs est	Friche humide	Potentiel	Faible	Indices partiels	Absence d'analyse saisonnière

---

Tableau 2 : Espèces protégées recensées mais ignorées dans le Tome 3

Groupe	Espèces observées	Statut	Saison	Source interne	Contradiction identifiée
Avifaune	Hirondelles, Martinets	Protégées	Reproduction	Tome 2	Tome 3 affirme « aucune espèce protégée »
Rapaces	Milan noir, Buse variable	Protégées	Passage	Tome 2	Non mentionné dans le Tome 3
Chiroptères	Plusieurs espèces détectées	Protégées	Toutes saisons	Inventaires 2019-2023	Ignorées dans la synthèse

---

Annexe B – Schémas et représentations synthétiques

Schéma 1 : Fonctionnement écologique du vallon des Vaîtes

- Le vallon constitue un corridor humide reliant :
  - la colline des Bicquey,
  - les jardins vivriers,
  - les massifs arborés du sud.
- Ce corridor sert de trajet de chasse aux chiroptères.
- Les prairies humides accueillent les amphibiens lors des migrations.

Schéma 2 : Impacts du projet sur les continuités écologiques

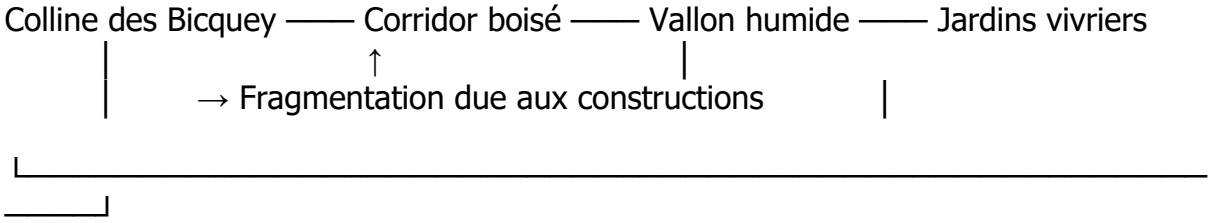

Annexe C – Extraits détaillés des références citées

Extrait 1 – Diagnostic avifaune (Tome 2)

« Durant la période hivernale, 28 espèces ont été inventoriées dont 20 espèces protégées. » (Tome 2, p. …)

Ce passage illustre clairement que des espèces protégées sont bien présentes.

Extrait 2 – Corridors écologiques (Tome 3)

« Les effets sur la fonctionnalité écologique [...] sont principalement liés à la rupture des corridors herbacés, boisés et humides. »

Reconnaissance explicite de l'impact important du projet.

Extrait 3 – Inventaires insuffisants (Tome 2)

« Les inventaires ont dû être complétés à la demande du CNPN […] suite à des insuffisances concernant les chiroptères et les insectes. »

Ce point est capital d'un point de vue juridique.

Annexe D – Tableau comparatif des solutions alternatives

Alternative	Avantages	Inconvénients	Analyse juridique
Dents creuses	Pas d'artificialisation	Densité limitée	Non étudiée → irrégularité
Surélévations	ZAN-compatible	Coût supplémentaire	Non étudiée
Friches industrielles	Grandes surfaces disponibles	Réhabilitation nécessaire	Le dossier ne les analyse pas

***

1. piece-i-notice-explicative.pdf
2. https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_zac_des_vaites-besancon-25-delibere.pdf
3. https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2025/01/PLH_GrandBesancon_2024-2029.pdf
4. https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/140528/tableau-de-bord/vacance-des-logements
5. https://www.ancols.fr/publications/rapports-de-controle-1/oph-grand-besancon-habitat-besancon/telecharger-rapport
6. https://www.estrepublicain.fr/societe/2025/01/03/demographie-le-doubs-et-la-capitale-comtoise-gagnent-(encore)-des-habitants
7. https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-242500361
8. https://www.besancon.fr/actualite/projet-urbain-du-quarter-des-vaites-rapport-du-groupe-detude-de-lenvironnement-et-du-climat/
9. https://cdn-s-www.estrepublicain.fr/pdf/64042463-0414-4b4b-8401-21381213b318/rapport-du-geec-sur-le-projet-urbain-du-quartier-des-vaites-a-besancon.pdf
10. Courrier-Territoire-25-du-4-aout-2025.pdf
11. https://besancon.tribunal-administratif.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/le-tribunal-administratif-rejette-le-recours-introduit-par-l-association-les-jardins-des-vaites
12. https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/04_etude_impact_partie4_cle03941f.pdf
13. arrete-d-enquete-publique.pdf

14. https://www.registre-dematerialise.fr/6491/download/component/103074/piece-a-mention-des-textes-qui-regissent-l-enquete

15. https://www.estrepublicain.fr/Annonce/Information/Doubs/BESANCON/L-Est-Republicain/Commune-de-Besancon-Avis-d-enquete-publique-Modification-n-13-du-PLU.html

16. https://datasets.grandbesancon.fr/fichiers/actes/08/2025/URB/URB.25.08.A13.pdf

17. https://datasets.grandbesancon.fr/fichiers/delibs/grandBesancon/conseilCommunautaire/2025/20250522/0000B8B1.PDF

18. https://zerologementvacant.beta.gouv.fr/blog-et-actualites/donnees-lovac-2025-laugmentation-des-logements-vacants-à-relativiser/

19. https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2021/10/DP_les-Vaites_nov-2024.pdf

20. https://datasets.grandbesancon.fr/fichiers/delibs/villeDeBesancon/conseilMunicipal/2019/20190620/a200662.pdf

21. https://blog.iadfrance.fr/actualites/actualites-immobilieres/immobilier-besancon-quelles-tendances-en-2025/

22. https://besancon.tribunal-administratif.fr/Media/mediatheque-ta-besancon/documents/2024/avril/jugement-vaites

23. https://www.macommune.info/ecoquartier-des-vaites-geec-a-rendu-son-rapport/

24. https://pleinair.net/details/itemlist/tag/les vaites

25. https://www.pleinair.net/actualites/item/15718-besancon-les-vaites-acte-2-deux-avancees-majeures-pour-le-futur-quartier

⁂

Contribution n°54 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 00h39

Concernant les documents proposés à la réflexion des usagers.
Pour donner un avis, il est nécessaire de comprendre à minima de quoi il est question. Sans avoir une solide formation juridico-urbanistique, bien difficile de saisir les nuances des différents points du dossier. On voudrait "noyer le poisson" ?

Concernant le projet de bétonner, on sait que ce n'est plus d'actualité à l'ère des modifications climatiques, du réchauffement des villes, de la préservation impérative des îlots de fraîcheur. Arracher des arbres qui sont là depuis des décennies, qui abritent une faune à protéger, qui apportent de l'ombre et du bien être en période chaude, qui veillent sur des jardins à la terre fertile, c'est un mépris total du vivant !!!
Et où s'écouleront les eaux pluviales quand il n'y aura plus de terres pour les absorber ? Comme dans d'autres villes, elles envahiront les rues et les rez de chaussée et on dira que c'était imprévisible ?

Concernant les nuisances, on imagine aisément que la densification urbaine va augmenter les déplacements, le nombre de véhicules et par là même apporter davantage de bruit et de pollution de l'air. Sans parler de l'impact du chantier, en terme de prise au sol et de vacarme !

Concernant le quartier actuel, les différents espaces qui le composent correspondent à des usages : jardins potagers, d'agrément, lieux de rencontre, parc canin, cheminements tranquilles, habitats légers, stationnement, poumon vert, etc. Ces usages parfois anciens sont à considérer, à respecter. Ils contribuent à un équilibre local et à un climat apaisé.

Ce projet est d'un autre âge et il est urgent de l'abandonner !

Contribution n°55 (Web)

Proposée par Jacques Reigney
(jacquesbettina.reigney@wanadoo.fr)
Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 10h28
Adresse postale : 91 grande rue 25 000 Besançon

L'argumentation de la direction municipale est complète et rationnelle. Je ne puis qu'y souscrire.

Contribution n°56 (Web)

Proposée par Liliane benoit guyod
(liliane.benoitguyod@orange.fr)
Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 10h43
Adresse postale : 21 rue crois de Palente 25000 Besançon

Je suis d'accord avec le projet des Vaites. Le projet initial a été amendé pr diminuer le nombre de logements et laisser suffisamment d'espaces verts. Et puis si j'en juge d'après le nombre de demandes de logements, il faut construire sur la ville pr permettre aux habitants d'habiter plus près de leur lieu de travail.

Contribution n°57 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 12h29

Bétonner des terres, couper des arbres, va à l'encontre du réchauffement climatique.

Quand a-t-on demandé l'avis des habitants ?

Contribution n°58 (Web)

Proposée par Barbe Claude
(cmc.barbe@gmail.com)
Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 14h31
Adresse postale : 10 Chemin de Canot 25000 Besançon

Le projet urbain des Vaîtes donne la possibilité aux Bisontines et aux Bisontins d'habiter dans un cadre verdoyant à 10mn (par le tram) du centre ville ou de la zone commerciale de Chalezeule.
Pourquoi se priver d'un tel projet d'écoquartier : 600 logements accessibles à tous, une station de tram; une école, des parcelles de jardin, des zones de maraîchage, des parcours piétons et cyclistes.
Quelle belle opportunité pour de jeunes couples ou des familles désireux de vivre en ville et non pas de s'installer dans un lotissement à 20 ou 30km de Besançon et de dépendre d'une ou deux voitures pour venir y travailler !

Contribution n°59 (Web)

Proposée par Marquis Philippe
(Phimarquis70@gmail.com)
Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 15h25

Ce projet, élaboré democratiquement et avec l aide des scientifiques respecte l'environnement et répond à un besoin social. Projet d urbanisme exemplaire qui s inscrit dans un développement de la ville maîtrisé il doit être réalisé le plus rapidement possible

Contribution n°60 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 17h15

je suis contre le bétonnage et la destruction de cet endroit encore préservé, c'est une chance de le conserver tout près de la ville. Regardons, si il faut vraiment de nouveaux logements, du côté de friches dont le milieu naturel est déjà dégradé.

Contribution n°61 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 6 décembre 2025 à 23h39

Ce projet est d'un autre temps.
Il est imposé aux habitants et n'a rien de démocratique, malgré un vernis apparent. On veut faire rentrer les gens dans des cases, dans des jardins bien rangés, dans des espaces verts maitrisés, où rien ne dépasse... tout cela n'a aucun sens, ni pour les habitants, ni pour les jardiniers, ni pour les espèces vivantes présentes sur le site.
Présenter un tel projet alors que l'on se dit écologiste est inconcevable. Soyez à la hauteur des enjeux de ce siècle!

Contribution n°62 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 décembre 2025 à 07h14

Non à la bétonisation du quartier des Vaîtes, oui à la sauvegarde du poumon vert de Besançon.
On végétalise la place de la Révolution mais on veut bétonner les Vaîtes ??

Contribution n°63 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 décembre 2025 à 10h23

Le compromis présenté à la suite des dernières concertations est un très bon compromis. Il permet la construction de logements - dont une grande partie de logements sociaux - et d'une école, tout en préservant de grandes superficies de Nature et de jardins. La minorité hurlante devrait arrêter de se regarder le nombril et évaluer les conséquences pour l'avenir de ses arguments anti-écologiques et anti-sociaux.

Contribution n°64 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 décembre 2025 à 11h37

Une mairie écologiste qui désimperméabilise les cours d'école , les places , c'est logique.
MAIS un PROJET de BETONISATION du quartier des Vaites (ou j'habite depuis 31 ans) ,avec arrachage des arbres , diminution des jardins familiaux ,non respect de l'existant ,c'est incompréhensible !
Les conséquences en cas de canicule , de ruissellement , d'inondations ne sont pas prises en compte !
Besançon doit rester une ville verte .
Je demande l'abandon de ce projet .

Contribution n°65 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 décembre 2025 à 16h12

Observation MRAE que je partage :
"La démonstration objective quant au choix du site exclusif des Vaîtes au regard du moindre impact sur l'environnement devra être produite, s'agissant d'un projet urbain d'une grande envergure mobilisant essentiellement des espaces non artificialisés. L'étude de variantes réalistes du projet sera aussi à présenter."

Rappelons également que ce projet s'inscrit dans un plan de territoire qui vise à accueillir 900 habitants par année sur le Grand Besançon. Nous bétonnons donc des terres, fertiles ou pas, sur tout le territoire pour un objectif de croissance qui n'est pas forcément souhaitable. De plus aucun plan d'actions global n'a été mis en place pour inciter fortement à habiter autrement notre territoire. Nous accompagnons le désir d'augmentation de mètres carrés par personne alors que le rapport de BL évolution de 2018 nous indique que pour respecter la limite de réchauffement à +1.5°C (maintenant dépassée), il nous faudrait aller vers une moyenne en France de 30m carrés par personnes.

Je suis contre tout projet immobilier aux Vaites. Nous devons revoir le plan de territoire et notre vision du développement pour ne pas nous forcer à continuer à détruire des terres.

Contribution n°66 (Web)

Proposée par MOUGIN charles
(charlesetzabeth@yahoo.fr)
Déposée le dimanche 7 décembre 2025 à 16h26
Adresse postale : 11 A AVENUE DE LA VAITE 25000 BESANCON

Au moment où l'on pense qu'il est impératif de garder des espaces verts et sauvegarder la biodiversité , ce projet est un non sens .
On ne lutte pas contre le réchauffement climatique en bétonnant .
Il serai sage de renoncer à ce projet , il y a d'autres solutions pour construire des logements ne serait ce qu'en aménageant des immeubles aujourd'hui desaffectés

Contribution n°67 (Web)

Proposée par Alternatiba Besançon
(contact@alternatiba-besancon.fr)
Déposée le dimanche 7 décembre 2025 à 18h10
Adresse postale : 1 rue de l'Ecole 25000 Besançon

Madame, Monsieur,

L'association Alternatiba Besançon souhaite vous faire part de son avis concernant le projet de modification de la ZAC des Vaîtes. Nous nous opposons à la création de nouveaux immeubles et d'une nouvelle école sur ce secteur.

Rappelons d'abord que la France perd 65 900 ha de terres agricoles par an depuis 1982 selon une étude du ministère de l'agriculture (enquête Teruti, Agreste, avril 2021). Un tel niveau d'artificialisation des sols participe au réchauffement climatique par le relargage du carbone contenu dans les sols et la réduction de leur capacité future à absorber le carbone. C'est la raison pour laquelle la France s'est engagée à réduire l'artificialisation des sols en visant l'objectif Zéro Artificialisation Nette.

La terre des Vaîtes cultivée en maraîchage et jardinage est d'excellente valeur agronomique (rapport du GEEC page 48). Afin d'espérer atteindre les ambitions du Projet Alimentaire Territorial, ces terres fertiles doivent être préservées et orientées vers une production à destination d'une consommation locale. Nous proposons une alternative qui a fait ses preuves dans une centaine de villes françaises (Lyon, Toulouse, Auray, Mouhans-Sartoux...) : la création d'une ferme communale ou métropolitaine en agriculture biologique dont la production alimenterait les cantines de Grand Besançon Métropole. Cette ferme n'évincerait pas les personnes qui cultivent les Vaîtes actuellement; elle pourrait coexister avec elles en conservant leur mode d'occupation des terres (interpénétration de zones cultivées et non-cultivées, place laissée à la biodiversité).

Le secteur de la ZAC est marqué par la présence de milieux naturels, dont des espaces boisés et des zones humides (mares, ru) reconnues fragiles. Ces milieux doivent absolument être préservés de l'artificialisation, qui représente la première cause de disparition de la biodiversité. Rappelons que de nombreuses espèces protégées ont été repérées sur l'emprise du projet : serin cini, fauvette à tête noire, hirondelle rustique, verdier d'Europe, choucas des tours, pic vert, pinson des arbres, pouillot véloce, moineau domestique, pipistrelle commune, lézard des murailles (diagnostic écologique réalisé par Mosaïque Environnement en 2020, largement incomplet selon le rapport du Groupe d'Etude de l'Environnement et du Climat, GEEC, page 49). Des habitats remarquables pour ces espèces sont voués à être détruits au profit de bâtiments, stationnements ou voiries. Ce n'est pas acceptable ! Ces aménagements participeraient également à fragmenter le corridor écologique entre la colline des Bicquey et le fond de vallon, qui est déjà dégradé et devrait au contraire être protégé. Par ailleurs, l'urbanisation des bassins versants aurait probablement des impacts, aujourd'hui mal évalués, sur les zones humides. Les milieux naturels des Vaîtes doivent enfin être préservés de la pollution que ne manquerait pas d'engendrer les travaux de construction prévus par le projet.

Selon des projections de Météo-France, Besançon connaîtra en 2050 le climat actuel de la Toscane et en 2080 le climat actuel du nord-ouest de la Grèce. C'est pourquoi le site des Vaîtes ciblé par le projet doit impérativement conserver sa fonction actuelle d'îlot de fraîcheur. Le GEEC note dans les conclusions de son rapport, concernant l'ensemble de l'îlot Charigney : « La partie nord (nord de la rue Max Jacob) devrait être préservée et exclue d'éventuelles constructions. Dans le contexte du réchauffement climatique en cours, sa fonction ˝îlot de fraîcheur˝ va devenir de plus en plus indispensable. ».

Il est clair que le choix d'implanter une ZAC sur ce site n'a été motivé que par sa proximité avec le tramway et n'a pas pris en compte les enjeux environnementaux du site. Les nombreux immeubles vides (14-16 avenue Carnot, 11 rue de l'Ecole, 24 place Marulaz, 64 rue de Belfort, 2b rue de Pontarlier, 5 Rue de Velotte...), les nombreux autres bâtiments vides (1 rue Schweizer, 1 rue des Cras, 191 rue de Belfort, 63-65 rue de Vesoul...) et les terrains des centres commerciaux abandonnés de Besançon (ancien Aldi rue de Vesoul, ancien Lidl rue Xavier Marmier, ancien centre commercial Saint Étienne rue de la République...) pourraient tout à fait être réhabilités à moindre coût afin de respecter les objectifs du SCoT du Grand Besançon qui prône une densification maîtrisée.

Qu'une mairie de majorité écologiste puisse encore en 2025 s'accrocher à un projet d'artificialisation a un effet trompeur sur l'opinion publique, à qui on laisse ainsi croire qu'il n'y a pas vraiment urgence absolue pour le climat et la biodiversité ; ce qui sape l'acceptabilité de l'ensemble des efforts engagés ailleurs qu'aux Vaîtes pour l'atténuation du réchauffement climatique et la préservation du vivant.

Contribution n°68 (Web)

Proposée par Dario ZUGNO
(dario.zugno1835@gmail.com)
Déposée le dimanche 7 décembre 2025 à 19h56
Adresse postale : 11C AVENUE DE LA VAITE 25000 BESANCON

Je suis opposé au projet de construction avenue de la Vaite qui va complètement dénaturer la cadre existant verdoyant par la suppression des jardins et des espaces verts du secteur. De plus le quartier n'est absolument pas en mesure d'absorber la circulation que va engendrer la construction de 600 logements avec en plus la problématique des places de stationnements qui sont déjà contraintes en l'état actuel.
C'est également une hérésie de nos jours de vouloir construite des tours de plus de 10 étages et des logements en bordure du tram.

Contribution n°69 (Web)

Proposée par Servelle michel
(Servellemichel@gmail.com)
Déposée le dimanche 7 décembre 2025 à 22h57
Adresse postale : 5 rue du terreau 54200 Toul

Propriétaire chemin du vernois je suis absolument contre cette betonisation du quartier des vaites .
Seul le déplacement de l'école Tristan Bernard est à faire.
Des ecolo qui rasent des arbres n'arrête pas de surprendre !

Contribution n°70 (Web)

Proposée par Blanchard Robert

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 07h45

Toute transformation d'espaces maraichers en construction est un crime contre l'humanité à l'heure du changement climatique.
Nous avons dès maintenant besoin, en proche proximité de ville, de ces terrains dont la richesse est exceptionnelle.
Amandées par plusieurs siècles de fumure de cheval issue des écuries militaires de Besançon ces terres sont nécessaires à la culture des légumes de qualité dont nous avons tous besoin.
Ce projet est à refaire complètement avec, cette fois-ci, le vrai concours des habitants et non une consultation à la marge.

Contribution n°71 (Web)

Proposée par RIGOULOT Samuel
(samuelrigoulot@yahoo.fr)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 09h17
Adresse postale : 9 rue Miriam Makeba 69008 LYON

Propriétaire rue du Vernois, je vous confirme que je suis contre la betonisation du quartier des Vaites.
Merci

Contribution n°72 (Web)

Proposée par Hoibian Philippe
(philippe.hoibian@laposte.net)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 09h20
Adresse postale : 13 avenue Villarceau 25000 Besançon

Je suis favorable au projet d'aménagement des Vaites proposé par la mairie.

Contribution n°73 (Web)

Proposée par Vanthier Hélène
(helene.vanthier@gmail.com)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 09h32
Adresse postale : 13 Av. Villarceau 25000 Besançon

Je suis entièrement en accord avec l'aménagement de la ZAC des Vaites tel que proposé par la Mairie.

Contribution n°74 (Web)

Proposée par Vanthier Hélène
(helene.vanthier@gmail.com)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 09h33
Adresse postale : 13 Av. Villarceau 25000 Besançon

Je suis entièrement en accord avec l'aménagement de la ZAC des Vaites tel que proposé par la Mairie.

Contribution n°75 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 11h02

Bonjour,

La bétonisation prévu des Vaites est une HONTE ABSOLUE.
Besançon est reconnue pour ses espaces verts.
Bétonner celui des Vaites serait criminel...

Contribution n°76 (Web)

Proposée par LAHIANI Philippe

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 13h38
Adresse postale : 5 rue Marulaz 25000 BESANÇON

Le projet a été reconsidéré par souci de permettre des logements indispensables tout en prenant en compte les besoins d'espaces verts et d'une nouvelle école. Dans l'avenir, j'envisage d'y habiter.

Contribution n°77 (Web)

Proposée par GUYON Alexandra
(alexandraguyon9@gmail.com)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 14h05
Adresse postale : 7 b rue des frères Lumière 25000 BESANÇON

Plus de 500 logements vacants dans les seuls quartiers Boucle et Battant,9,5 % de logements vacants sur toute la ville, des immeubles entiers inoccupés pour des raisons fiscales comme le 16 avenue Sadi Carnot, + de 50% de ménages d'une seule personne dans tous les principaux quartiers de Besançon, une recherche de foncier agricole permanent pour produire localement, une thermographie jour et nuit qui montre que seul Bregille et les Vaites sont épargnés par les îlots de chaleurs qui se multiplient année après année, des enjeux de lutte contre le changement climatique qui nous obligent collectivement à agir pour garder une terre juste vivable : STOP à la betonisation des terres, oui à la réhabilitation de l'existant en responsabilisant les propriétaires. Je m'oppose totalement à se projet inique.

Contribution n°78 (Web)

Proposée par B.

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 14h18

Je me demande la part, dans toute cette histoire, de l'obstination.
Obstination en haut de l'équipe municipale, à ne pas "perdre" face à des adversaires exaspérants, à ne pas "abandonner" après avoir dépensé du temps et des millions en études, en cabinets de com, en travaux (dont l'éventrement du site par bulldozer), à ne pas "se faire humilier" sous les moqueries de rivaux politiques opportunistes qui n'auraient certainement pas fait mieux ?
Obstination aussi des partis des majorités municipales passées qui avaient imaginé ce projet d'urbanisation, à sauver la face pour qu'on ne puisse pas dire qu'ils s'étaient trompés. Mais s'étaient-ils trompés ? C'est plutôt qu'on réalise maintenant, tard mais vite, que le monde de l'exploitation de la nature, dans lequel de tels projets semblaient autorisés, est un avenir de désolation. Notre priorité collective n'est plus de répondre à des tendances de marché immobilier qui prolongeraient les tendances actuelles, mais d'éviter les guerres et de nous préparer ensemble à des stratégies de survie que nous avons bien du mal à imaginer. Elles passent plutôt par le partage des logements existants et la sauvegarde des terres agricoles et naturelles que par l'artificialisation de nouveaux espaces.
Cela, les élus d'alors ne l'avaient pas prévu, bon. Et n'y avaient pas préparé l'opinion publique. Et leurs opposants de droite encore moins, certes. Mais aujourd'hui ? Les Vaites sont un détail dans l'artificialisation de la planète, qui continue. Mais pour Besançon, pour les générations présentes, une petite sanctuarisation des Vaites (le début du Grand Renoncement ?) pourrait être un cran d'arrêt. Et qu'on se rassure, on pourra les artificialiser dans cinquante ans. Si on est toujours là.

Contribution n°79 (Web)

Proposée par SIMON Pierre
(vivpier@hotmail.fr)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 17h45
Adresse postale : Rue de Charigney 25000 Besançon

Notre quartier est si tranquille très joli avec tous ses arbres et verdure.Cela fait 43 ans que ns sommes ici ns n avons pas envie que cela change. Respecter nos avis.

Contribution n°80 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 17h52

Je préfère qu'on garde les jardins et voir la nature plutôt que du béton.

Contribution n°81 (Web)

Proposée par Torchetti Stéphanie
(Torchetti1976@gmail.com)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 17h54
Adresse postale : 3 rue de charigney 25000 Besançon Besançon

Je ne comprend pas qu une maire ecolo nous impose un projet comme ça.
J espère que rien n aboutira

Contribution n°82 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 18h50

Le projet a évolué dans le bon sens depuis la convention citoyenne: comme quoi demander réellement l'avis des citoyens, ça marche! Ca n'a pas dû être évident de trouver un compromis entre préservation des jardins partagés/espaces naturels et construction de nouveaux logements abordables et diversifiés. je pense que c'est très cohérent de le faire dans un quartier desservi par le tram (en s'appuyant sur les voiries existantes, en plus), en tout cas, plutôt que dans les communes rurales. Ca me semble juste un peu dense en hauteur et proximité des immeubles les uns par rapport aux autres, mais si c'est ce qu'il faut pour préserver au maximum les sols, ok.

Contribution n°83 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 19h04

Je souhaite que dans le quartier, d’autres immeubles ne ce construisent pas, pour pouvoir ainsi contribuer a la préservation de la faune et la flore, la fraîcheur du quartier, son bon air et son calme.

Contribution n°84 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 19h07

Nous habitons le quartier de Charigney, depuis une quarantaine d'années et nous avons grand plaisir à profiter régulièrement des jardins des Vaîtes. Quelle ballade fabuleuse pour faire découvrir aux petits et grands toute cette superbe nature agrémentée de tous ces sympathiques et agréables jardins, la nature a un saut de puce de notre habitation c'est bien le programme mis en valeur par la municipalité puisque Besançon s'affiche comme ville verte où il fait bon vivre depuis plusieurs années et que la municipalité a budgétisé bon nombre de pistes cyclables dans tous les quartiers. Il n'y a pas deux poids deux mesures. Ou on préserve la nature comme on le fait alors il est totalement inconcevable de vouloir détruire une nature respectueuse en essayant de construire des habitations totalement inutiles puisque les constructions neuves poussent déjà comme des champignons.
La nature, les insectes, les divers animaux sont essentiels dans un quartier surtout avec le réchauffement climatique que nous devons supporter ... la mairie veut construire avec raison des espaces de verdure pour trouver de la fraicheur alors pourquoi vouloir détruire ce que la nature nous offre gratuitement ! Le budget peut être utilisé ailleurs il me semble !
Les études effectuées annoncent que des espèces d'animaux rares vivent sur ces terrains, comment peut-on imaginer les détruire alors que l'on construit des crapauducs le long des routes par exemple ?
Nous sommes ainsi totalement défavorables au futur projet des Vaîtes et espérons que ce projet utopique ne sera pas du tout finalisé !

Contribution n°85 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 19h16

Pas la peine de vous faire des grands discours, puisque vous êtes sourds aux avis des habitants.
Si je suis opposée c'est parce que :
artificialisation ..... perte de biodiversité
bétonnage ..... chaleur+++++
abattage d'arbres adultes.....réduction d'ilots de fraicheur
entrave des couloirs écologiques .....disparition d'espèces protégées
etc.....
L'actualité nous montre chaque jour que les erreurs du passé rejaillissent sous forme de catastrophes dites "naturelles"
Eviter.... Réduire.....Compenser..... des beaux mots!!!!!!

Contribution n°86 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 19h17

Quel dommage pour l’environnement que du béton qui va nous priver de l’oxygène de nos arbres
Sans compter les incivilités à venir il y en a déjà grandement

Contribution n°87 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 19h23

Quand on se prétend écologiste on ne bétonne pas un site comme les Vaites.
Cet endroit doit rester tel quel, il a déjà été assez abîmé par le passage du tram.
Allez construire ailleurs, laissez nous nos jardins, nos arbres, nos oiseaux !

Contribution n°88 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 19h23

J'ai acheté un appartement il y a 4 ans, avenue de la Vaite
Je me suis endetté sur 20 ans.
J'ai aimé l'endroit, le quartier, la proximité de la ville, des commerces et du tram. Mais j'ai surtout aimé la tranquillité.
J'apprends la construction dun immeuble dans le quartier, avec 600 logements prévus.
Je m'y oppose catégoriquement ! Je refuse l'urbanisation et la bétonisation de ce lieu. Il faut privilégier les espaces verts et la nature.
Ne sommes nous pas censés avoir une Maire écologique ?!

Contribution n°89 (Web)

Proposée par Guyon Laurent
(laurent.guyon@gmx.fr)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 19h56
Adresse postale : 5 rue de Charigney 25000 Besancon

Au vu du réchauffement climatique et alors que la ville desimperméabilise les cours d'écoles à l'aide de subventions publiques bétonner les Vaites et une aberration.
Nous avons besoin de retenir l'eau pas de créer à nouveau des surfaces de collecte du ruissellement.
Si on ajoute la non conformité du système d'assainissement de la ville, qui n'est pas en séparatif, le projet augmente un peu plus les problèmes.
Laissons les eaux vertes faire leur travail, les jardins en place ont un réel rôle social et sociétal.

Contribution n°90 (Web)

Proposée par tannai marc
(m.tannai@free.fr)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 20h06
Adresse postale : 8 rue lebeuf 25000 besançon

Bonjour,
Pouvez-vous m'expliquer comment le trafic de 600 voitures supplémentaires (600 logements) au minimum sans amélioration des accès de circulation (voire rétrécissement des voies) va être fluide ?
La circulation rue Lebeuf est déjà très difficile et dangereuse (voitures abimées, stationnement désordonné, croisement impossible sans monter sur le trottoir (camionnettes de livraison). Augmenter le débit de circulation est une hérésie.
Comment allez-vous justifier le nom du quartier en écoquartier avec des bâtiments de 10 étages ? On est loin des écoquartiers allemands visités par les élus bisontins.
Ce n'est pas un projet compatible avec nature, jardins existants et espaces verts primaires.
En attendant vos réponses, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Contribution n°91 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 20h56

Non au béton pour préserver la faune et la flore. Oui à des rencontres entre promeneurs et maraîchers dans un écrin de verdure

Contribution n°92 (Web)

Proposée par Guyot
(ginetguy@free.fr)
Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 21h35
Adresse postale : R de charigney 25000 Besançon

Ce quartier de maraichage ne doit être bétonné, trop d essences , trop d oiseaux disparaîtront!.non a de nouvelles tours inhumaines !..nous voulons préserver la qualité de vie de ce quartier!

Contribution n°93 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 22h13

Non à la betonisation!!!

Contribution n°94 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 22h23

Non au béton ! Comment vouloir raser un si bel espace vert pour y mettre du béton ?!

Contribution n°95 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 22h42

J’habite le quartier depuis quelques années et suis très contente de ce projet revu. Il faut plus de logement abordable à Besançon et c’est logique de le faire au bord du tram, le long de l’existant. On est tous bien contents que nos immeubles aient été construits un jour! J’espère qu’on pourra participer à la réflexion sur les espaces publics.

Contribution n°96 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 22h49

Madame, Monsieur,

Je donne un avis défavorable à ce projet car il me semble aller à l'encontre du bon sens, du respect du quartier et de ses habitants.

D'abord, ce projet détruit des espaces naturels auxquels les habitants sont attachés. Ces terrains jouent un rôle important pour l'environnement, pour l'eau, pour le climat local, et rien ne garantit aujourd'hui que leurs impacts seront réellement pris en compte. On parle d'études, mais elles restent incomplètes ou peu claires.

Ensuite, ce projet va couper davantage les espaces naturels restants, alors qu'ils constituent un ensemble vivant qui devrait être préservé. Cela représente aussi une perte en termes de qualité de vie pour les riverains.

Le secteur des Vaites est déjà très chargé en circulation, et le projet ne fera qu'aggraver la congestion, les nuisances et la pollution. Aucune solution vraiment satisfaisante n'est proposée pour éviter cela.

Sur le plan climatique, bétonner autant d'hectares aujourd'hui paraît totalement incohérent. Garder des espaces verts, ouverts et vivants serait beaucoup plus utile et bénéfique pour le quartier.

Enfin, ce projet reste très contesté depuis des années, et il ne semble pas tenir compte de l'avis des habitants ni des alternatives possibles. Il manque de clarté et de garanties, notamment sur les points énergétiques et environnementaux.

Pour toutes ces raisons, je pense que ce projet doit être revu en profondeur, voire abandonné au profit de solutions plus respectueuses du quartier, de ses habitants et de l'environnement.

Contribution n°97 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 décembre 2025 à 22h55

Le dossier est un peu long mais lors des présentations j'ai trouvé le projet très ambitieux et respectueux des jardins et de l'esprit du quartier. Je craint en revanche les flux de voitures que ce projet pourrait générer. Il faudra sans doute mettre en place des aménagement permettant d'éviter le stationnement sauvage.

Contribution n°98 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 00h01

Je suis scandalisé que l'on puisse ériger des immeubles de 10 étages en 2025 dans un quartier aussi verdoyant. Ce n'est pas acceptable surtout pour une mairie écologiste ! Il est absolument indispensable de revoir ce projet que nous regretterons longtemps.

Contribution n°99 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 01h05

Non au beton et laissez nous notre verdure, nos jardins!

Contribution n°100 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 06h09

C'est trop long à lire mais j'ai bien compris.. ARRETEZ le massacre, la faune, la flore.. STOP au BETON, je veux garder mon havre de paix, pouvoir me promener, m'évader dans la verdure de mon quartier !!! Pas d'immeuble de R+10 RIEN !! une honte ce projet, ça fait 20 ans que vous nous faites chier. ARRETEZ n'oubliez pas l'année 2026 est électorale !!

Contribution n°101 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 06h30

Non au projet de la mairie concernant l'urbanisation du quartier des Vaites.
Ce quartier est en harmonie et doit le rester.

Contribution n°102 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 06h47

NON à la BETONISATION des VAITES, notre hâvre de paix 20 ans que vous nous faites c---- !

Contribution n°103 (Web)

Proposée par Jibert, Emeline
(emelineJibert@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 07h05
Adresse postale : 22 rue de la Viotte 25000 Besancon

Non à la bétonisation des Vaîtes.

Contribution n°104 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 07h07

Pas de logement sociaux

Contribution n°105 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 07h10

Pas de logement sociaux

Contribution n°106 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 07h10

Contre la betonisation des jardins des vaites

Contribution n°107 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 07h30

Madame, Monsieur,

Alors que les enjeux climatiques imposent la résilience énergétique, la stratégie du projet des Vaites reste très insuffisante : aucune analyse des risques en cas de canicule prolongée, aucune stratégie face à la hausse des consommations électriques, aucune simulation multi-crises (énergie + eau + climat), et absence de mix diversifié pour réduire les vulnérabilités.

Or, un quartier durable doit démontrer sa capacité à fonctionner en autonomie relative, réduire les pics de consommation et assurer la continuité en cas de tension sur le réseau national.

Ce n’est pas le cas du dossier actuel.

Je demande l’abandon de ce projet dément.

Contribution n°108 (Web)

Proposée par BRIGITTE PAJOT
(bripajot@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 07h36
Adresse postale : 28 rue du Chasnot 25000 Besançon

Après des années de polémiques et de réévaluation du projet sur les Vaites, il apparaît qu'un point d'équilibre soit atteint entre le respect du site naturel et la nécessite de construire des logements écologiques pour les Bisontins. Il est temps que ce beau projet voit enfin le jour.

Contribution n°109 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 07h39

Bonjour
Ce quartier de Besançon a tout intérêt à rester vert. La biodiversité y est important avec des zones humides indispensables. Laisser cet espace tel qu'il est serait une preuve de l'engagement de la ville, de la communauté de communes, du département et de la région pour les enjeux climatiques.

Contribution n°110 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 07h52

Il est impensable de bétonner encore et encore. Besancon doit garder des zone de biodiversité respectueuses des espèces et les Vaîtes en fait partie. Non à la bétonnisation et aux tour deshumanisantes. Je suis contre ce projet.

Contribution n°111 (Web)

Proposée par Corinne desormais

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 08h43

C est dommage de dénaturer avec du béton qui va engendrer beaucoup de circulation et moins de place de parking à cet endroit qui est pour l instant calme

---

Contribution n°112 (Web)

Proposée par Roose florian
(rooseflorian079@gmail.vom)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 09h05

Nan au immeuble

Contribution n°113 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 09h08

Je trouve qu une maire détruise la nature
J espère que le projet ne verra pas le jour

Contribution n°114 (Web)

Proposée par Voynet, Dominique
(dominique.voynet@assemblee-nationale.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 09h35
Adresse postale : 19 rue Krug 25000 Besançon

Madame, Monsieur,

Députée de la 2e circonscription du Doubs, je souhaite apporter ma contribution à la procédure de participation du public par voie électronique relative au projet des Vaites.
Je me suis rendue sur place à deux reprises et j'ai longuement arpenté le quartier afin de comprendre l'esprit des lieux, la nature des activités existantes, la richesse biologique des espaces concernés par le projet. J'ai également pris le temps d'étudier le dossier, de lire les écrits de celles et ceux qui le défendent comme de celles et ceux qui s'y opposent. Je crois bien maîtriser le dossier.

Je le dis sans détour : j'étais plus que réservée quant au projet précédent, bien trop dense et peu respectueux des lieux ; je suis en revanche favorable à l'aménagement tel qu'il a été revu, à l'issue d'une phase de concertation qui a sérieusement pris en compte certaines des objections formulées par les habitants.

Les débats des dernières années ont mis en évidence deux orientations incompatibles : la protection totale d'une zone de nature, au profit presque exclusif d'une poignée d'activités (maraîchage et serres notamment) et d'habitant.e.s qui apprécient son caractère bucolique et sa tranquillité d'une part ; la densification urbaine dans un quartier désormais desservi par le tramway.

Dans un monde idéal – par exemple avec un encadrement public des loyers ou la possibilité d'une maitrise plus forte du destin des logements vacants – Il eût peut-être été possible de renoncer totalement à une urbanisation responsable de la zone. Pour ma part, je ne me résous pas à la suroccupation des logements bisontins, et pas davantage à l'envolée des prix ou à l'étalement urbain sur les communes périphériques, qui génère pollutions et engorgements routiers.

Pour permettre l'accès de toutes et tous à un logement – dans un contexte de décohabitation et de vieillissement de la population, et donc, construire demeure indispensable, sur les surfaces déjà artificialisées pour commencer. Le travail de la Ville de Besançon sur des secteurs tels que Grette-Brulard-Polygones ou Saint-Jacques est remarquable mais cela ne suffit malheureusement pas à répondre à la demande.
Construire aux Vaites, où la proximité du centre-ville et la présence du tramway permettent d'espérer que les modes de déplacement doux seront majoritaires, et où un plus grand nombre d'habitants pourra être logé grâce à des habitats collectifs, apparaît comme la solution la plus écologique et la plus responsable.

Si le projet d'origine prévoyait la construction de plus de 1 000 logements et engendrait effectivement la destruction d'importants espaces naturels, le projet actuel n'a plus rien à voir, grâce à une remarquable démarche de participation citoyenne et scientifique, ainsi qu'au travail des équipes de Besançon et de GBM. Les jardins et espaces naturels seront en bonne partie préservés – et je m'en réjouis ! –, les constructions étant limitées (ramenées à 600 logements) aux espaces les plus proches du tramway et des immeubles existants.
C'est un compromis juste et équilibré entre réponse au besoin en logements et préservation de l'environnement, entre considérations sociales et écologiques.

Je constate enfin que la plupart des commentaires négatifs autour de ce projet proviennent de résidents actuels du quartier ou d'utilisateurs privilégiés des jardins. Je comprends leurs craintes personnelles, mais je déplore une attitude un peu NIMBY.

L'aménagement du territoire et la construction de logements doivent se penser à l'échelle d'une ville et de son agglomération. C'est le travail des élus municipaux. On ne peut pas raisonner uniquement à l'échelle d'un quartier. Dans ce contexte et en raison de toutes les considérations évoquées, le projet des Vaites est assurément un projet d'intérêt général qui doit être mené à son terme. Il a tout mon soutien.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, de bien vouloir prendre en considération ma contribution dans le cadre de cette procédure de participation du public par voie électronique.

Dominique VOYNET

1 document associé
contribution_114_Web_1.pdf

Dominique VOYNET
Députée de la 2ème circonscription du Doubs
Permanence : 19 rue Krug, 25 000 Besançon

Besançon, le 5 décembre 2025

Objet : *DOSSIER DE REALISATION MODIFIE DE LA ZAC DES VAITES A BESANCON – Contribution dans le cadre de la procédure de Participation du Public par Voie Electronique*

Madame, Monsieur,

Députée de la 2e circonscription du Doubs, je souhaite apporter ma contribution à la procédure de participation du public par voie électronique relative au projet des Vaites.

Je me suis rendue sur place à deux reprises et j'ai longuement arpenté le quartier afin de comprendre l'esprit des lieux, la nature des activités existantes, la richesse biologique des espaces concernés par le projet. J'ai également pris le temps d'étudier le dossier, de lire les écrits de celles et ceux qui le défendent comme de celles et ceux qui s'y opposent. Je crois bien maîtriser le dossier.

Je le dis sans détour : j'étais plus que réservée quant au projet précédent, bien trop dense et peu respectueux des lieux ; je suis en revanche **favorable à l'aménagement tel qu'il a été revu**, à l'issue d'une phase de concertation qui a sérieusement pris en compte certaines des objections formulées par les habitants.

Les débats des dernières années ont mis en évidence deux orientations incompatibles : la protection totale d'une zone de nature, au profit presque exclusif d'une poignée d'activités (maraîchage et serres notamment) et d'habitant.e.s qui apprécient son caractère bucolique et sa tranquillité d'une part ; la densification urbaine dans un quartier désormais desservi par le tramway.

Dans un monde idéal – par exemple avec un encadrement public des loyers ou la possibilité d'une maitrise plus forte du destin des logements vacants – Il eût peut-être été possible de renoncer totalement à une urbanisation responsable de la zone. Pour ma part, je ne me résous pas à la suroccupation des logements bisontins, et pas davantage à l'envolée des prix ou à l'étalement urbain sur les communes périphériques, qui génère pollutions et engorgements routiers.

Pour permettre **l'accès de toutes et tous à un logement** – dans un contexte de décohabitation et de vieillissement de la population, et donc, c**onstruire demeure indispensable**, sur les surfaces déjà artificialisées pour commencer. Le travail de la Ville de Besançon sur des secteurs tels que Grette-Brulard-Polygones ou Saint-Jacques est remarquable mais cela ne suffit malheureusement pas à répondre à la demande.

Construire aux Vaites, où la proximité du centre-ville et la présence du tramway permettent d'espérer que les modes de déplacement doux seront majoritaires, et où un plus grand nombre d'habitants pourra être logé grâce à des habitats collectifs, apparaît comme **la solution la plus écologique et la plus responsable**.

Si le projet d'origine prévoyait la construction de plus de 1 000 logements et engendrait effectivement la destruction d'importants espaces naturels, le projet actuel n'a plus rien à voir, grâce à une remarquable démarche de participation citoyenne et scientifique, ainsi qu'au travail des équipes de Beasnçon et de GBM. Les jardins et espaces naturels seront en bonne partie préservés – et je m'en réjouis ! –, les constructions étant limitées (ramenées à 600 logements) aux espaces les plus proches du tramway et des immeubles existants.

C'est un compromis juste et équilibré entre réponse au besoin en logements et préservation de l'environnement, entre considérations sociales et écologiques.

Je constate enfin que la plupart des commentaires négatifs autour de ce projet proviennent de résidents actuels du quartier ou d'utilisateurs privilégiés des jardins. Je comprends leurs craintes personnelles, mais je déplore une attitude un peu NIMBY.

L'aménagement du territoire et la construction de logements doivent se penser à l'échelle d'une ville et de son agglomération. C'est le travail des élus municipaux. On ne peut pas raisonner uniquement à l'échelle d'un quartier. Dans ce contexte et en raison de toutes les considérations évoquées, le projet des Vaites est assurément un projet d'intérêt général qui doit être mené à son terme. Il a tout mon soutien.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, de bien vouloir prendre en considération ma contribution dans le cadre de cette procédure de participation du public par voie électronique.

Dominique VOYNET

Contribution n°115 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 10h21

Quand le réchauffement climatique se fera encore et encore plus intense, où irons-nous chercher qq. degrés en moins ? Climatisation pour ensuite accentuer le problème ? Une pincée de bon sens et deux louches d'anticipation. Merci !

Contribution n°116 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 10h37

Je comprends que des citoyens aient envie que rien ne change dans leur environnement quand ils y sont bien.
Pourtant il y a eu une démarche participative pour amender le projet initial effectivement repoussant.
On ne peut rester dans une position seulement négative qui refuse tout changement. La vie n’est pas comme ça.
Toute démarche collective de dialogue nécessite un compromis réaliste. Et la, le compromis trouvé répond a une parité des besoins de l’ensemble des habitants de Besançon, tout en préservant l’essentiel pour les habitants du quartier.
Le résultat de cette concertation menée dans une ville écologiste m’apparaît raisonnable au niveau de la nature et respectueux des aspects complexes de la situation.
Aussi, je pense qu’il faut aller au bout de ce projet.

Contribution n°117 (Web)

Proposée par Bazin Christine

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 11h28
Adresse postale : 3 rue de charigney 25000 BESANCON

Je suis habitante des Vaites, j'aime cet endroit calme, accueillant, naturel, enrichissant de part sa biodiversité animal, et diversité humaine. Beaucoup de familles n'ont pas de maison à la campagne pour pouvoir déstresser de la semaine. Ce lieu, pour tous, est un havre de paix qui leur permet de renouer avec la nature sans prendre de voiture et faire des kils, (ce qui est contre l'écologie). Protéger les Vaites, intégrer ses terres en zone A ou N au lieu de les détruire ne serait que du bon sens, voire de l'intelligence. J'ai un jardin, je peux observer toutes sortes d'animaux, cela me rend heureuse, c'est un bonheur que l'on doit préserver à tout prix. Je demande l'abandon total de ce projet d'artificialisation des sols aux Vaites. Bien-sûr, la majorité des opposants sont du quartier, c'est normal puisqu'ils y vivent, c'est eux en particulier qui vont en subir les conséquences.

Contribution n°118 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 11h47

Top béton, le réchauffement climatique est bien là laissons ces endroits à la nature

Contribution n°119 (Web)

Proposée par simon roger
(roger.simon@gmx.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 12h26
Adresse postale : 3 BD DIDEROT 8 éme étage 25000 BESANCON

Quand la bétonisation extrême de notre ville finira-t-elle? Dans certains quartiers ça en devient ubuesque. Il est essentiel de se mobiliser et de tout tenter pour protéger les vaîtes surtout quand on en connaît les conséquences en matière de massacre de la diversité qui pour l'instant encore en fait la richesse.

Contribution n°120 (Web)

Proposée par Romane
(romane.bourne@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 12h27
Adresse postale : 24 rue de la rotonde 25000 Besançon

Je soutiens la construction de l'école des vaites qui est plus que nécessaire pour le quartier.

Contribution n°121 (Web)

Proposée par Maillard-Salin, Gilles
(gillesmaillardsalin@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 12h34
Adresse postale : 6 rue des Clia Cliats 39380 La Vieille-Loye

Non à la bétonisation des Vaîtes. Je propose une alternative: bétonner Micaud ou Chamars, c'est tout aussi ridicule!

Contribution n°122 (Web)

Proposée par Comité Bisontin des Soulèvements de la Terre

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 14h53

Nous, Comité Bisontin des Soulèvements de la Terre réaffirmons que le projet de bétonisation des Vaites est un projet écocide, inutile et qu'il doit être complètement abandonné. Son «réaménagement», c'est encore et toujours la destruction de terres maraichères, de jardins populaires, d'espaces autogérés à grands renforts de boîte de communication. C'est la bétonisation qui avance sous le signe du capitalisme vert. Le projet doit être COMPLETEMENT abandonné, pas revu à la baisse, pas réaménagé.

La protection des terres est une urgence collective. Chaque parcelle doit être défendue et sauvée. Nous n'avons plus le luxe de nous satisfaire d'une destruction moindre face aux défis environnementaux.
Tandis que de nombreuses politiques visent à encourager l'installation de maraichers et d'autres productions au plus près des villes, il n'est pas entendable d'urbaniser des terrains sur lesquels une telle dynamique est portée par la population locale elle-même !

Nous avons un autre modèle à proposer : celui de la coopération, de la défense du vivant, de la défense des terres et de l'agriculture paysanne, celui du droit à cultiver son jardin même sans titre de propriété.
Avoir l'accès à la terre en ville, c'est aussi donner le moyen aux plus précaires, qui n'ont pas le luxe de pouvoir s'échapper à la campagne quand bon leur semble, de cultiver et récolter des légumes.
Le quartier des Vaites est comme un pas vers un horizon désirable dans lequel se développe un rapport sensible au vivant, un horizon où la ville n'est pas que densification , un horizon où les liens tissés entre jardiniers, habitants et non humains ne sont pas du superflu «non essentiel»
Ce sont des petits morceaux de monde à préserver face à l'avancée des pelleteuses.
Nous ne nous résoudrons pas à contempler la fin du monde, impuissants, isolés et enfermés chez nous. Nous avons besoin d'air, d'eau, de terres et d'espaces libérés pour explorer de nouvelles relations entre humains comme avec le reste du vivant.

Si les travaux devaient reprendre, nous serions mobilisés pour nous y opposer.

Contribution n°123 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 17h11

Bonjour,
Je suis habitante de Besançon sans être habitante des Vaîtes, et j'ai fait face à mon arrivée à la difficulté de me loger en ville (problématique générale en France). Toutefois, après lecture attentive des études d'impacts et différents avis des autorités compétentes, je reste défavorable au projet d'aménagement des Vaîtes pour les raisons suivantes :
- avec la loi ZAN, les projets d'artificialisation de terres agricoles (car ces terres nourrissent ceux qui les cultivent) ne devraient plus exister en 2025 (en raison de la création d'ilots de chaleur dus au béton, qui seront amplifiés avec la hausse des températures d'ici 2050) ;
- les terres avec une telle qualité maraîchères doivent être préservées à cette usage et non détruites ;
- d'après le site https://mondiagartif.beta.gouv.fr, il reste des friches (espaces déjà artificialisés) sans projet d'aménagement à Besançon ;
- d'après ce même site, il y aurait 2403 logements vacants à Besançon. Pourquoi ne pas s'emparer de la problématique des logements vacants pour tenter de répondre à la problématique du logement en ville et plus largement en France ?

De manière générale la philosophie même de ce projet n'est plus d'actualité face aux enjeux de désartificialisation des terres, d'adaptation au changement climatique et de mal logement. Bien que des efforts aient été fait dans ce sens, le seul moyen de rendre ce projet viable écologiquement est de ne pas le réaliser ou de le réaliser sur les parcelles déjà artificialisées existant encore à Besançon.

Contribution n°124 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 17h31

La consultation citoyenne a été bénéfique en faisant évoluer le projet vers moins de bétonisation (5ha sont prévus pour la construction contre 10ha initialement). Je suis favorable à ce projet qui permet de créer des logements, nécessaires pour la ville, au sein d'une zone déjà desservie par un transport en commun et en continuité d'une zone déjà urbanisée. L'étalement urbain est ainsi contenu.
Le compromis auquel a abouti le projet tient la route : les jardins partagés sont préservés et les terres agricoles situées dans ce périmètre protégées.

Contribution n°125 (Web)

Proposée par Magnin-Feysot Pierre
(magnin-feysot.pierre@orange.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 17h38
Adresse postale : 13 rue de charigney 25000 BESANCON

Habitant du quartier, jardinier d'un terrain aux Vaîtes, je ne me joins pas au positionnement radical des opposants refusant tout projet d'urbanisation de cet espace desservi par le tram. La consultation citoyenne et scientifique, l'écoute ont permis d'améliorer le projet initial qui lie désormais mieux habitat, espaces de vie et nature. Fruit d'un compromis, ce projet mérite notre soutien tant du point de vue méthodologique que du concept lui-même visant à réduire l'étalement urbain, à proposer des logements de qualité, une nouvelle école et un cadre de vie agréable.

Contribution n°126 (Web)

Proposée par Girod Marie Jo
(mariejogirod16@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 17h52

Je me prononce pour le projet des Vaites sachant que les terres cultivables sont largement conservées, qu'il est urgent de construire des logements sur Besançon au vu des demandes non satisfaites, et ainsi éviter au maximum les constructions de maisons et petits immeubles dans les villages voisins qui eux sont toujours construits sur des terres agricoles et occasionnent la venue de nombreuses entrées et sorties de voitures sur la ville.

Contribution n°127 (Web)

Proposée par BERGERAS François
(f.bergeras@hotmail.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 18h06

Habitants de la résidence La Méridienne, réjouissez-vous ! Vous aurez une magnifique vue sur un parking de plusieurs étages depuis votre fenêtre !
Et le BVV de Janvier-février 2025 nous promet "moins de voitures". Ah bon ? Les habitants des 600 logements prévus n'utiliseront jamais leur véhicule ?
Bref, on va bétonner à tout va un quartier actuellement pourvu de nombreux espaces verts (apparemment y en a que ça dérange à la Ville), et on fait croire aux gens que la nature sera préservée dans une démarche positive, blablabla.
Sans compter les nuits d'été qui seront encore plus suffocantes de par l'accumulation de chaleur.
Je plains les habitants qui seront en 1ère ligne pendant la durée des travaux (5 ans) ...

Contribution n°128 (Web)

Proposée par Conféderation paysanne 25/90
(25-90@confederationpaysanne.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 18h12
Adresse postale : 26 GRANDE RUE 25580 Etalans

La Confédération paysannes du Doubs est opposée au nouveau projet d'urbanisation des Vaites

La protection des terres agricoles est un enjeu fort à l'échelle de notre pays et doit justifier de la mise en œuvre de politiques d'ampleur.
Les Projets Alimentaires Territoriaux développés à travers la France sont une illustration supplémentaire d'une prise de conscience . Il y a urgence à œuvrer pour une alimentation de proximité, et nous laisser l'espoir d'être plus résilients sur plan environnemental et climatique
La Communauté de Commune du Grand Besançon Métropole elle-même, met en œuvre un PAT sur son territoire, elle stipule dans l'ambition 2 de son PAT, l'orientation 2.1 : « Intégrer les enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme et protéger les espaces agricoles ». Et de préciser dans les actions sous-jacentes : « Intégrer les enjeux alimentaires et agricoles dans le PLUI » et « Protéger durablement les terres agricoles grâce à des outils adaptés ».
Nous cherchons alors le sens et la cohérence face à ce projet d'artificialisation alors que le quartier des vaites, disposant de terre de très bonne qualité agronomique, présente la possibilité d'articuler agriculture urbaine et alimentation locale

La protection des terres est une urgence collective. En détruire une, c'est ouvrir la porte à la destruction de tant d'autres ! Chaque hectare doit être préservé.

Préserver les terres agricoles
Tandis que de nombreuses politiques visent à encourager l'installation de maraîcher.es et d'autres productions au plus près des villes, il n'est pas concevable d'urbaniser ces terres où la dynamique de souveraineté alimentaire est portée par la population locale elle-même !

Préserver les jardins populaires
Ces terres portent une histoire, celles d' agriculteurs et d' ouvriers cultivant côte à côte. Dans le contexte actuel où les habitants des grands centres urbains sont de plus en plus déconnectés du mode de production de leur alimentation, et où la fracture entre monde rural et monde urbain s'agrandit, la préservation des jardins populaires est une priorité. Ils participent eux aussi à la souveraineté alimentaire.

Préserver les espaces naturels
Il nous semble important de parler des espaces non cultivés où le vivant non humain a repris une place. Dans l'objectif de voir progresser les pratiques agricoles vertueuses comme l'agroécologie, nous aurons besoin de maintenir et de créer des espaces pour inverser la courbe de l'effondrement de la biodiversité. Ces zones (humides, boisées, naturelles) méritent tout autant que les autres d'être préservées et protégées.

Engagée depuis le début avec d'autres associations et collectifs dans la lutte pour préserver ces espaces agricoles, jardinés, naturels, la Confédération Paysanne réaffirme dans cette enquête publique son opposition à l'ensemble du projet d'urbanisation des Vaites. Elle rappelle sa position favorable au passage de la zone 1 AU – Vaites en zone A .

Contribution de la Confédération paysanne Doubs/ Territoire de Belfort,
Etalans le 09/12/2025

Contribution n°129 (Web)

Proposée par Tissier, Corinne
(corinne.tissier@orange.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 18h19
Adresse postale : 9F RUE CHARLES KRUG 25000 Besançon

« Selon moi, La concertation mêlant scientifiques et citoyens a largement amélioré le projet des Vaîtes.
Ce quartier est situé le long du tramway et les urbanisations prévues se concentrent sur les zones les plus anthropisées.
Je note qu'une remise en état liée à l'ancien projet seront effectuées démontrant bien la volonté de la municipalité actuelle de concilier les enjeux de logements et de préservation de la biodiversité »

Ce projet s'inscrit dans une démarche de participation citoyenne la plus large et active possible. Il s'agit d'un projet d'intérêt bisontin et grands bisontin de par :
- son ampleur et l'importance de son offre de logements dans un marché dont la tension devient insupportable pour tous.
- l'espace naturel urbain qu'il recèle, partiellement occupé par certains, qui est un « bien commun » qui doit être restitué à la communauté et dont les usages futurs doivent être définis démocratiquement ;
- de la présence d'une école qui accueillera des enfants du nouveau quartier comme ceux des quartiers avoisinants.
- son caractère exemplaire et préfigurateur de la ville écologique voulue et réalisée par la municipalité

Contribution n°130 (Web)

Proposée par ROSSET Sébastien
(rossetsebastien@orange.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 18h25
Adresse postale : 2 RUE DU CHANOINE MOUROT 25000 BESANCON

Bonjour,
Je suis très favorable à ce projet, qui après bien des péripéties, a été totalement repensé et s'en trouve à présent très cohérent dans son ensemble.
Je souhaite vraiment qu'il voit le jour.

Contribution n°131 (Web)

Proposée par Fornot myriam

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 18h26

Cet espace est vital pour notre ville qui a la prétention d'être verte et respectueuse de la flore et la faune .
La fréquentation des promeneurs, des familles le long des jardins , la rencontre entre les propriétaires de chiens qui viennent créer du lien , du partage sur un espace rue schweitzer et qui deviendrait de l'habitat alors qu'il y a de nombreux sites déjà urbanisés et qui pourraient être développés ! Rappelons que même le Conseil d'Etat a invalidé le projet !!!
NON à la bétonisation des Vaites

Contribution n°132 (Web)

Proposée par Martin-Parreaux Christiane

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 18h30

Je souhaite que le quartier des Vaîtes reste un poumon vert et ne soit pas construit.
Je constate que la question du ruissellement des eaux de pluie deviendra un problème majeur si des bâtiments sont construits le long de la rue de Charigney. Cela pourrait remettre en cause la zone humide, ainsi que créer de gros désordres pour les habitations dans le fond du vallon ou en aval!

Contribution n°133 (Web)

Proposée par Tissier Christian
(christian.tissier1@free.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 18h48
Adresse postale : 9F RUE CHARLES KRUG 25000 Besançon

Le projet initial a été revu suite à la mise en place d'une Conférence citoyenne en 2021 et suite aux recommandations du GEEC (groupe d’experts pour l’environnement et le climat).
Toute démarche collective de dialogue nécessite un compromis réaliste et celui-ci répond aux besoins de l’ensemble des habitants de Besançon, tout en préservant l’essentiel pour les habitants du quartier.
Le quartier s’ouvrira sur un espace paysager d’environ 10 hectares, un « bien commun » pour les futurs résidents du quartier et pour tous les Bisontins. Ils pourront profiter ensemble de secteurs naturels préservés, d’espaces de loisirs et de jardins partagés. Ces jardins perpétuent la vocation du site, réorganisée sur un mode associatif et collectif, et non plus individuel et informel.
Il n'y a aucune raison pour abandonner ce projet.

Contribution n°134 (Web)

Proposée par Andrée HENRIET

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h10

Ce projet n'a pas de sens, ne se justifie par aucun besoin, personne n'en veut à part ceux qui en attendent des bénéfices financiers. Il obéit à une logique d'urbanisme d'un autre temps. L'avenir a besoin des Vaîtes intactes.

Contribution n°135 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h26

Je m oppose à ce projets je soutiens les jardin des vaites
NON AUX BÉTON NON NON ET NON

Contribution n°136 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h27

Pas de béton plus de jardinier

Contribution n°137 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h29

Quelle honte madame la mairesse
Honte a vous de proposer un tel projet

Contribution n°138 (Web)

Proposée par claude wanecque
(pepin_et_grenouille@yahoo.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h33
Adresse postale : 19 rue de la madeleine 25000 besançon

marre du béton! Cet endroit nous permet de trouver un petit équilibre entre le CV et un espace vert où l'on peut travailler la terre!
Respectez la loi et refermez l'énorme coup de griffe qui a été fait dans le sol pour péter la dalle d'argile, avec de l'argile!
Quelles seraient vos conditions pour que ce lieu soit, dans le meilleur des cas, une "zone naturelle en cohabitation avec le travail de la terre"? Je pense aux Lentillières de Dijon, il doit bien y avoir un compromis!

Contribution n°139 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h34

Ceux qui sont pour ce projet
Vous êtes qui pour décider pour les propriétaires des vaites vous êtes qui pour des détruire les jardins et vous êtes ecolo vous vous voudriez Qu on construise une tour de 10 étages en face de chez vous

Contribution n°140 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h38

Ceux qui sont pour ce projet
Vous êtes qui pour décider pour les propriétaires des vaites vous êtes qui pour des détruire les jardins et vous êtes ecolo vous vous voudriez Qu on construise une tour de 10 étages en face de chez vous

Contribution n°141 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h40

Madame voyanet comment vous pouvez parler de betonisation vous êtes une honte pour les ecolo
HONTE A VOUS

Contribution n°142 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h51

Je suis contre ce projet de bétonisation, 20 ans que cela persiste...avez vous pensé aux immeubles de la rue de Charigney qui vont être ébranlés, fissurés... et la vue pour les habitants ?
C'est égoïste et non ECOLOGIQUE

Contribution n°143 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 19h52

Pour ma voisine n'ayant pas d'ordi ni de télephone (82 ans)
Je suis contre ce projet, je suis résidante depuis 1964.. c'est un saccage, vous allez m'enterrer... un peu de respect. STOP

Contribution n°144 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h00

Je suis absolument contre le projet de Zac aux vaites. Je suis trop attachée à ces espaces. Au maillage unique des différents espaces. 0 béton c est tout.

Contribution n°145 (Web)

Proposée par FAIVRE BAVEREL christine
(Christinebaverel@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h02
Adresse postale : 3 rue Sophie Trébuchet 25000 Besançon

Je refuse en bloc le projet de bétonisation des Vaîtes.
Les citoyens n ont pas besoin de ces constructions destructrices mais de la préservation de ce site,véritable trésor"vert" de notre ville.

Contribution n°146 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h06

Pas de béton béton aux vaites mais plus de verdure merci

Contribution n°147 (Web)

Proposée par Barrault Thomas
(Tombarrault@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h14
Adresse postale : 3 rue Sophie trebuchet 25000 Besançon

A l'heure où la planète se réchauffe, je ne vois pas la nécessité de raser et bétonner des espaces verts qui valorisent une ville soi disant verte... je suis contre ce projet

Contribution n°148 (Web)

Proposée par Ledeur noelle
(ledeur.noelle@orange.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h30
Adresse postale : 10 chemin de Canot 25000 Besançon

Une nouvelle fois, dire par la voie de la "consultation" que le projet de construction de centaines de logements et de bétonisation de voies d'accès, de parkings...dans une zone jardinière et maraîchère fertile... est chaque jour davantage une aberration écologique !
Et engager la procédure de modification du PLU pour rendre les terres constructibles ne rendra pas le projet plus légitime aux yeux de celles et ceux qui luttent pour la justice sociale et environnementale.

Contribution n°149 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h32

Les vaites demeurent le poumon vert de la ville. C’est une hérésie de vouloir y construire plusieurs centaines de logement lors qu’existent sur la ville et sur gbm des espaces déjà aménagés pour y construire des bâtiments. À l’heure du réchauffement climatique, l’écologie c’est respecter les terres, en particulier urbaines, qui demeurent non construites.

Contribution n°150 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h39

Madame, Monsieur,

Je souhaite attirer l'attention sur la fragilité des zones humides du secteur des Vaites, ainsi que sur l'insuffisance des analyses d'impact les concernant.

La MRAe souligne clairement que si les impacts directs semblent évités, les impacts indirects — liés à l'urbanisation des bassins versants — ne sont pas maîtrisés.

Dans ces conditions, persister à avancer le projet revient à prendre un risque environnemental majeur, en contradiction avec les principes ERC (éviter–réduire–compenser).

Je demande donc que le projet soit suspendu tant que une étude spécifique n'a pas été réalisée et rendue publique, avant toute décision.

2. Dégradation des continuités écologiques et fragmentation des habitats

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites entraîne une dégradation avérée des continuités écologiques locales, pourtant reconnues par le diagnostic environnemental.

L'étude d'impact rappelle que la fragmentation aura des effets délétères sur la biodiversité : habitats, perte de biodiversité, déficit démographique, ...

Même si les documents tentent de minimiser ces effets, l'autorité environnementale rappelle que sur plusieurs secteurs concernés par des aménagements (parkings, voiries, constructions), des éléments remarquables sont présents et doivent être préservés. Le projet fragmente davantage un corridor déjà dégradé, notamment entre le fond de vallon et la colline des Bicquey.

Je demande que les terres en jardins ou espaces naturels soient sanctuarisés, sans urbanisation. Il est inacceptable que le projet de ZAC prétende se passer par la suite de demande de dérogation à la protection des espèces.

3. Consommation excessive d'espaces naturels et agricoles

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites implique une consommation d'espaces naturels, agricoles et boisés injustifiable dans le contexte actuel.

Actuellement et de longue date, les terres fertiles des Vaites accueillent maraîchage et jardinage. Alors que la France s'est engagée à réduire l'artificialisation des sols (ZAN), urbaniser un tel secteur constitue un contre-sens écologique et politique.

Je demande donc l'exclusion totale des espaces agricoles et naturels du périmètre urbanisable.

4. Mobilité : un risque avéré de congestion et de nuisances supplémentaires

Madame, Monsieur,

La documentation fournie montre que le secteur des Vaites est déjà fortement congestionné, avec des taux de saturation préoccupants, sur certains secteurs du quartier (rue de Belfort, secteur Nord et Avenue de la Vaite).

Les nuisances sonores augmenteront également, notamment avenue de la Vaite et sur le chemin du Vernois .

Ces données montrent que le projet va aggraver durablement la congestion, la pollution de l'air et les nuisances subies par les habitants.

Je demande qu'une nouvelle étude de trafic, indépendante et multi-scenarii, soit réalisée avant toute validation du projet.

5. Incohérences avec les engagements climatiques et la lutte contre les îlots de chaleur

Madame, Monsieur,

Alors que le projet affiche une ambition de durabilité, l'étude d'impact montre des incohérences fortes.

L'état initial rappelle l'importance des espaces verts comme rempart climatique. Pourtant, la ZAC prévoit la création

d’équipements et de bâtiments augmentant mécaniquement l’artificialisation et donc les îlots de chaleur. Le maintien d’un vaste espace naturel ouvert aurait permis une bien meilleure réponse climatique.

Je demande qu’une étude microclimatique complète, incluant scénarii alternatifs (dont un scénario de renaturation et valorisation agricole), soit réalisée.

6. Une concertation initiale contestée, un projet toujours en conflit social

Madame, Monsieur,

Le projet des Vaites fait l’objet d’une contestation sociale profonde depuis plus de dix ans, ce que rappelle même l’étude d’impact. Proposer un nouveau projet, après plusieurs défaites juridiques et s’appuyant sur la réalisation d’aménagements illégaux interroge sur la sincérité du processus participatif.

Je demande que le projet soit abandonné, et que le quartier des Vaites soit aménagé en concertation avec les associations locales, les maraîchers et les riverains.

7. Objectifs énergétiques en recul par rapport au projet initial

Madame, Monsieur,

Le projet de quartier urbain voit ses ambitions énergétiques très amoindries.

Le projet initial prévoyait un mix énergétique ambitieux. Aujourd’hui, aucun objectif chiffré ferme n’est présenté. Le dossier se contente de scénarios théoriques, sans garantie ni engagement. Les options proposées pour le chauffage sont floues.

Cette absence de stratégie contraignante fait du projet un lotissement classique, loin des standards des quartiers durables.

Je demande une révision complète du dossier, incluant :
– un choix énergétique validé,
– une étude technico-économique détaillée,
– une analyse carbone comparée.

8. Un quartier dit durable qui ne démontre pas sa résilience énergétique

Madame, Monsieur,

Alors que les enjeux climatiques imposent la résilience énergétique, la stratégie du projet des Vaites reste très insuffisante : aucune analyse des risques en cas de canicule prolongée, aucune stratégie face à la hausse des consommations électriques, aucune simulation multi-crises (énergie + eau + climat), et absence de mix diversifié pour réduire les vulnérabilités.

Or, un quartier durable doit démontrer sa capacité à fonctionner en autonomie relative, réduire les pics de consommation et assurer la continuité en cas de tension sur le réseau national.

Ce n’est pas le cas du dossier actuel.

Je demande l’abandon de ce projet dément.

Contribution n°151 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h43

Il y a bien d'autres lieux à Besançon pour construire et réhabiliter des locaux existants sans toucher aux terres jardinees depuis des décennies et qui sont un des rares îlots de fraicheur si nécessaires actuellement.

Contribution n°152 (Web)

Proposée par Merlière Jean-Baptiste
(Jb.merliere@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h48
Adresse postale : 18 rue Alfred Sancey 25000 Besançon

"Nous sommes le Vivant qui se défend", qui aurait cru qu'il faille scander cette formule à une Mairie écologiste en 2025 ??!

Tout ceci est une funeste farce qu'il est urgent - vital même - de stopper parce que le Vivant c'est aussi l'Homme et parce que demain se prépare aujourd'hui. Les temps de régénération biologiques, les temps de création d'un sol fertile (des décennies voire des siècles) ne sont pas ceux de l'activité humaine, qu'un quartier soit éco ou soit standard. Les arbres meurent déjà massivement sur nos collines bisontines du fait du changement climatique. La mairie veut en sus faire mourir sous le béton les meilleures terres maraîchères de la ville, un espace semi sauvage raté en agglomération ! Le mur arrive, peut-être pourrait-on arrêter de vouloir encore accélèrer ?

D'autres solutions doivent être considérées et choisies pour respecter le 0 artificialisation des sols, pour mobiliser les logements vacants, les friches industrielles, pour mettre en place plus de transports publics pendulaires autour de Besançon, ...

Moins détruire la nature en ces temps documentés de crise écologique, climatique, systémique n'est plus possible. Moins détruire c'est déjà bien trop détruire ! Chaque arbre, chaque parcelle de nature abrite des équilibres complexes, subtils, précieux et une multitude de vies. Aucun dossier logement ne saurait avoir une importance supérieure aux enjeux écologiques. La production / résilience alimentaire locale, le nombre d'espèces vivantes, les îlots de fraîcheur naturels sont des sujets éminemment stratégiques, l'enjeu #1 du 21ème siècle. Les citoyens le réalisent, les politiques font l'autruche, de la communication... ou font campagne ! Cela a assez duré. STOP à ces projets mortifères hérités du passé ! Il est l'heure d'être sérieux, courageux, de savoir stopper des projets devenus insensés qui abîment un capital commun inestimable.

Pour les Vaites vertes, pour la vie, pour demain !

Contribution n°153 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h51

je suis contre ce projet de ZAC aux Vaites, En ces temps de réchauffement climatique, gardons nos espaces verts, nos jardins et jardiniers dans cet espace. Stop au béton.

Contribution n°154 (Web)

Proposée par Gandalf

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 20h53

"VOUS NE PASSEREZ PAAAAAAS !"

Ce projet est anachronique, inutile et contre la vie. Un mot résume la marche à suivre, c'est simple : STOP !

1 document associé
contribution_154_Web_1.jpeg

VOUS NE PASSEREZ
PAS

Contribution n°155 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h10

Non à la bétonisation de la ville qui une hérésie face au changement climatique. Nous avons besoin de jardins et de terres cultivables pour nourrir les habitants des villes.

Contribution n°156 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h14

Un Parc canin est demandé par de nombreux propriétaires de chiens sur ce secteur.
La maire de Besançon s'était d'ailleurs engagée a réaliser au minimum 3 parcs canins avant la fin de son mandat...

Contribution n°157 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h15

Il est inutile de bétonner une zone verdoyante comme celle-ci pour construire des immeubles, pendant que d'autres quartiers sont désertés, avec des vieux immeubles vides qui pourraient être rénovés.

Contribution n°158 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h26

Encore une fois je vous exprime mon désaccord total à tout projet de bétonner les terres maraîchères des Vaîtes (les dernières intra- muros faut-il vous le rappelez !) Laissez nous ce poumon vert à l'heure faut-il encore le rappeler du réchauffement climatique ! ce projet détruira des arbres, des jardins et tout le vivant qui compose cet espace (les oiseaux, les chauves-souris, les hérissons, les tritons, l'alyte accoucheur, les abeilles, les insectes multiples et variés; les couleuvres etc . A l'heure de l'effondrement de la biodiversité vous pensez sérieusement qu'il est possible de participer à cet effondrement ?. Les espèces vivantes de ce lieu vous prie de bien vouloir de ne pas aggraver la situation

Contribution n°159 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h30

On est bien plus nombreux a vouloir une zone d'échange libre et accée sur la nature

Contribution n°160 (Web)

Proposée par LAPPRAND Amélie
(amelie.lapprand@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h44
Adresse postale : 5 Rue Anne Frank 25000 BESANCON

Comment est-ce possible de se retrouver à devoir lutter et se mobiliser pour qu'une mairie EELV mette en oeuvre l'objectif zéro artificialisation ? Le besoin de logements nous dira-t-on, nécessaire au fameux développement économique de Besançon. Alors déjà peut-être faudrait-il penser l'aménagement territorial et l'extension ainsi que l'accessibilité des villes petites et moyennes autrement : à l'échelle d'un territoire plus vaste que la commune de Besançon. Avec une vision politique plus vaste. Concernant la ville : réhabilitons d'abord, et ensuite choisissons au moins des terres qui ne soient pas des terres arables. A l'heure où les chaleurs étouffantes, caniculaire et mortifères se développent, qu'il fait des températures déjà insupportables en ville depuis plusieurs étés : gardons à tout prix les lieux végétalisés et sources de fraîcheurs pour que toustes celleux qui le souhaitent puissent aller y trouver un peu de répit. Cet espace, il est déjà aménagé : jardinières et jardiniers, promeneuses et promeneurs du quotidien, du dimanche, joggeuses et joggeurs, cyclistes, parc à chiens, personnes sans domiciles fixes, enfants, voyageurs et voyageuses ponctuel·les, familles en recherche de verdure et d'espaces, parc à chiens... et tous les animaux sauvages et domestiques y vivent ensemble, depuis des décennies. Certes, sans règlements municipaux : mais plutôt bien pour autant. STOP AU BETON !

Contribution n°161 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h44

Habitante du quartier des Vaites, je trouve désolant ce projet de construction d'un autre temps. Il suffit de se promener dans les jardins pour comprendre qu'il faut préserver cette zone absolument, pas toucher, rien abîmer ! Laisser les crapaux, les salamandres et les jardiniers en paix ! Et trouvez d'autres zones à bétonner, il y en a plein des zones déjà abîmées !

1 document associé
contribution_161_Web_1.jpeg

C'EST BEAU
LES JARDINS
POPULAIRES

Contribution n°162 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h44

Bonjour.

Quelle tristesse de constater une modification du plu en faveur de l'artificiallsation des sols.
Quid de la capacité des Vaites à produire de la nourriture, aller vers une souveraineté alimentaire, la relocalisation des emplois, la loi égalim au détriment d'espaces bien rangés, vidéo-surveillés, aseptisés.
Le budget et l'énergie engagée dans ce seul projet aurait pu être reparti sur l'amélioration de l'existant, de Claire soleil à Montrapon, de Palente à Planoise de manière moins brutale et plus équitable au vu de l'ambition sociétale d'un groupe dit humaniste et solidaire. Permettez moi de douter des bienfait des grues de chantier, du fracas des engins de chantier sur la biodiversité.

Contribution n°163 (Web)

Proposée par MASSON Sylvie
(sylmae25@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h48
Adresse postale : 6B Rue De La Croix De Palente 25000 Besançon

Je suis contre ce projet de bétonisation.

Contribution n°164 (Web)

Proposée par Briard Aurélie
(briard.aurelie@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 21h59
Adresse postale : 9 rue Amédée Thierry 25000 Besançon

Le projet de betonisation des vaites va à l'encontre de toute logique écologique et de préservation de la faune et Flore, sans compter les jardins partagés en place depuis plus d'un demi siècle.

Contribution n°165 (Web)

Proposée par Gaelle GROSJEAN

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h06

Pourquoi vouloir toujours bétonner partout ?
Laissez donc la nature dans ce quartier magnifique
Les arbres nous donnent de l'oxygène, et il est scientifiquement prouvé que la végétation est bénéfique pour ne pas souffrir des canicule.
La gestion de l environnement...

Contribution n°166 (Web)

Proposée par Bernardeau Corinne

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h08

Madame la Maire,
Dans un contexte de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité, la priorité est de sanctuariser tous les espaces urbains non artificialisés existants pour préserver les ilôts de fraîcheur en période de canicule, les zones humides fragiles, les corridors écologiques et permettre aux habitants du quartier un ressourcement par la fréquentation d'un espace vert.
Dans l'optique d'une autosuffisance alimentaire ou d'une production alimentaire au plus près des consommateurs, il est en outre impératif de ne pas sacrifier des terres maraîchères de longue date aux appétits de promoteurs immobiliers intéressés uniquement par leurs profits et aveugles aux enjeux de long terme.
Il conviendrait pour des élus responsables de se projeter à plus long terme dans l'intérêt de toutes et tous et de répertorier et d'étudier au mieux les alternatives possibles : réhabilitation de friches industrielles, rénovation de logements vacants…
Il est paradoxal de devoir rappeler ces enjeux à des élus engagés aux côtés des écologistes.
Pour ma part, je demande l'abandon définitif de ce projet néfaste.

Contribution n°167 (Web)

Proposée par Coulet Marie-Odile
(mariocool@laposte.net)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h34
Adresse postale : 14 grande rue 25480 Pirey

Faites preuve d'imagination en construisant de l'habitat adapté aux citoyens et respectueux de l'environnement. 3 etages maximum. Et non pas des grands immeubles comme ds les années 70. Après guerre.

Contribution n°168 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h35

Pourquoi déranger, réveiller, perturber, tuer des êtres vivants sous prétexte qu'il est nécessaire de loger des gens ? Insectes, champignons, bactéries, mammifères ou batraciens vivent aux Vaîtes. Tout comme vous chez vous.
Vous arrogez-vous alors le droit de pénétrer dans leur propriété privée ? Leur intimité ? Sous le prétexte que c'est vous qui décidez ?
Personnellement, j'appelle ça, en tant qu'être vivant, solidaire de tous les autres. Y compris vous sûrement quelquepart.
Un viol. Exactement, au sens : "action de porter atteinte à ce qu'on doit respecter". C'est-à-dire la Vie. Avec un grand V. Celle qui vous anime comme celle qui anime toutes celles et ceux que vous aurez choisi de violer, êtres vivants, animaux ou végétaux, champignons voire minéraux. La terre elle-même.
Heureusement, pour vous, qui ne faites pas partie des opprimés dans cette histoire, tout roule...pour autant vous y avez une responsabilité.
À vous de l'assumer, Mesdames et Messieurs qui prenez les décisions.
Le peuple a voté pour vous, il attend des décisions à la hauteur de leurs espérances.
Les autres, bestioles et plantes, arbres et chauves-souris et bien d'autres encore, quant à eux, ne souhaitent très certainement qu'une chose, la même, encore plus sûrement, que vous vous souhaitez à vous-même : être peinard. Non ?
Alors s'il vous plaît ! Laissez-les tranquilles !!! Ils sont utiles pour nous. Protégeons-les au lieu de leur porter atteinte !!!

Contribution n°169 (Web)

Proposée par Coulet Marie-Odile
(mariocool@laposte.net)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h35
Adresse postale : 14 grande rue 25480 Pirey

Faites preuve d'imagination en construisant de l'habitat adapté aux citoyens et respectueux de l'environnement. 3 etages maximum. Et non pas des grands immeubles comme ds les années 70. Après guerre.

Contribution n°170 (Web)

Proposée par Martine
(m.duquet@orange.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h45
Adresse postale : 5 Rue De L'eglise 25000 Besancon

Des espaces naturels, Des terres maraîchères pour construire des immeubles ? Non. Stop au béton.

Contribution n°171 (Web)

Proposée par Chantal Lécuyer
(ch.lecuyer2802@orange.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h47

L'avenir c'est préserver les jardins des Vaîtes et non les saccager avec du béton.

Contribution n°172 (Web)

Proposée par Benoliel Zoé
(zbenoliel@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h47
Adresse postale : 1c rue des sources 25000 Besançon

Le projet des Vaites entraîne une dégradation avérée des continuités écologiques locales, pourtant reconnues par le diagnostic environnemental.

L'étude d'impact rappelle que la fragmentation aura des effets délétères sur la biodiversité : habitats, perte de biodiversité, déficit démographique, ...

Même si les documents tentent de minimiser ces effets, l'autorité environnementale rappelle que sur plusieurs secteurs concernés par des aménagements (parkings, voiries, constructions), des éléments remarquables sont présents et doivent être préservés.
Le projet fragmente davantage un corridor déjà dégradé, notamment entre le fond de vallon et la colline des Bicquey.

Je demande que les terres en jardins ou espaces naturels soient sanctuarisés, sans urbanisation. Il est inacceptable que le projet de ZAC prétende se passer par la suite de demande de dérogation à la protection des espèces.

Contribution n°173 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h49

La zone d'étude est occupée de 16,5 ha en pleine terre dont 3,7 ha seront détruite sur le projet, soit 22,5 % détruit avec une incidence jugée comme faible (c'est-à-dire « L'incidence du projet n'induit pas de perte de valeur de la thématique »). Donc, de manière générale, pour l'ensemble des populations d'espèces concernées (communes, rares, protégées ou non), l'habitat, englobant les cycles de reproduction, repos et alimentation de ces espèces, est réduit de 22,5 %, soit presque 1/4 de leur surface de manière irréversible. D'après le définition des incidences, il s'agit d'une incidence très forte (c'est-à-dire : « L'incidence induit une perte irréversible »).

Des mesures d'évitement (ME) sont préconisées sur des espaces déjà artificialisés, imperméabilisés => pour mémoire, ces espaces artificialisés l'ont été pour partie lors du précédent projet illégal (grignotage).

De même des mesures de réduction (MR) préconisent la restauration de zones artificialisées lors du précédent projet, par exemple la « noue » d'infiltration.

Au vu de ces éléments, ce projet peut être assimilé a de l'étalement urbain, grignotant les espaces naturels qui rendent des services de valeur inestimable face aux enjeux climatiques de demain (îlot de fraîcheur, piège de carbone, infiltration des eaux, refuge pour la faune, …), sans compter leur rôle social pour la population locale.

Contribution n°174 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 22h54

En lisant certains commentaires, nous pourrions penser que les habitants du quartier des Vaites "anti-projet" sont des privilégiés qui ne souhaitent pas "partager" leur espace préservé ! Résidente dans une grande copropriété de 300 logements, dont quatre tours de 12 étages, le béton, ici, on connaît au quotidien ! Alors, oui, comment être d'accord avec un projet qui apporterait encore plus de béton dans notre environnement et détruirait la faune et la flore de notre quartier qui contribuent tant à améliorer notre qualité de vie ? Bien sûr qu'il faut augmenter l'offre de logements sociaux à Besançon mais pas au détriment de ce qui existe déjà ! Des solutions évoquées dans certaines contributions pourraient être exploitées, non ? Franchement, je ne comprends cet entêtement à maintenir un tel projet ! Besancon, ville verte ? J'en suis fière et convaincue mais demain, dans le quartier des Vaites, aura-t-elle toujours cette verte appellation ??

Contribution n°175 (Web)

Proposée par Gallois Catherine
(catherine.gallois@gmx.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 23h05

Laissons cet espace sans béton, ne détruisons pas les précieux écosystèmes de ce lieu...

Contribution n°176 (Web)

Proposée par Billod-Morel Teddy
(tedbillod@gmail.com)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 23h19
Adresse postale : 10bis avenue du général burney 25800 Valdahon

Bonjour
Je ne suis pas de Besançon
Mais celà n'empêche que c'est un endroit par lequel j'ai toujours choisis de passer plutôt que de prendre les grandes rues.
Car c'est un lieux ressourçant par son côté vallonné et ça verdure
C'est la campagne à Besançon
Un poumon vert à une triste période où le réchauffement climatique est menaçant
Un écosystème où la vie de nombreuse espèces est permise et il suffit de s'y rendre pour l'admirer
On tente de recréer des corridors écologique dans certaines zones mais celui ci est là et depuis suffisamment longtemps pour avoir un impact bien plus large que ce qui est perceptible
Pourquoi le détruire
Pourquoi vouloir priver les gens de cet accès à la terre ! Au vivant ! À la possibilité de se retrouver dans les jardins ouvriers pour chercher à manger de bons légumes, à récolter des fruits sains.
C'est un lieu qui rassemble et qui offre de nombreuses possibilités en terme de développement durable
Car tout ceci c'est du développement durable
Autrefois de nombreuses activités économiques (maraichers et orticulteurs) étaient pratiquées
Peu subsiste mais malgré tout ils sont encore là et on foi en ce lieu dans lequel ils mettent toute leur énergie
Alors il faut vraiment regarder ce qu'on a à perdre
Je pense qu'il y a des lieux à réhabiliter où le terme écho quartier aurait tout son sens
Ramener du vivant là où les activités de l'homme agissaient au détriment de celui ci
Là où la main de l'homme pourrait redonner la vie et non condamner ce petit bout de campagne
Merci

Contribution n°177 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 23h25

Je suis une habitante des Vaites, et chaque jour de l’été où je remonte du centre-ville étouffant j’arrive dans un quartier où il fait plus frais. C’est flagrant, et si agréable. À la belle saison je passe aussi tous les jours devant les jardins familiaux chemin de brulefoin, ce sont les seuls jardins dont les légumes brulent de sécheresse car il n’y a aucune construction autorisée pour récupérer l’eau de pluie, grâce aux toits des cabanes par exemple...tandis que les jardins autogérés sont luxuriants. C’est dommage de détruire une zone de nature et de cohésion sociale pour construire une zone de logements traditionnels, à base d’immeubles et de béton. C’est dommage d’artificialiser des terres arables. Et le plus dommage dans tout ça, c’est d’être trahi par une politique qui devrait être écologiste.

Contribution n°178 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 23h32

J'ai passé des moments de fraicheur dans ce petit paradis vert, pendant l'été et m'y promène en tout saison. Pourquoi détruire ce lieu ouvert à tous, si proche de nous. Je n'ai pas de voiture et ne plus faire de vélo, c'est un endroit à préserver pour sa proximité...Merci

Contribution n°179 (Web)

Proposée par Olivier

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 23h33

Je pense que bétonner des terres arables sur lesquelles évoluent notamment des espèces protégées est une très mauvaise idée. Si le projet initial a été revu à la baisse, cette nouvelle version avec ces 5ha bétonnés n'est toujours pas acceptable d'un point de vue écologique. Plutôt que de démolir des pans entiers de quartiers d'un côté tout en proposant ce projet insensé de l'autre, je vous conseillerais de vous pencher vers d'autres pistes, par exemple la rénovation de logements existants. Un quartier comme celui des Vaîtes est à préserver impérativement.

Contribution n°180 (Web)

Proposée par GUYON Céline et LEGAY Morgan
(legaymorgan@orange.fr)
Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 23h35
Adresse postale : 23 avenue de la vaite Appartement 309 25000 Besancon

Pour commencer, il nous semble qu'après lecture de l'avis de la MRAe et du dossier, l'impact de la ZAC et de ses aménagements sur certaines zones humides identifiées a été plutôt mal cerné (notamment secteurs A1/A2/A3).

Aussi, dans le dossier présenté, l'impact paysager a été, selon nous, manifestement minoré : par exemple, une tour de 10 étages (secteur A3) est située à l'aplomb immédiat des jardins volontairement conservés par le projet, mais cette tour n'est pas représentée ni dans le dossier, ni sur la coupe remise dans le mémoire en réponse de la ville suite aux observations de la MRAe

En effet, on trouve dans le mémoire en réponse de la ville une coupe qui paraît « arrangée » : sur le secteur A4, un des bâtiment de 11 étages se situe à l'emplacement de celui de 3 étages représenté sur la coupe. Il est directement contre les jardins, et la « place des jardiniers » est représentée beaucoup plus éloignée qu'en réalité.

L'analyse est agrémentée de prises de vue de l'état actuel mais on peut regretter que des photomontages n'aient pas été produits afin de juger de l'impact du projet, qui en l'état peut parfois paraître abstrait. D'autres éléments, comme des coupes paysagères par exemple, auraient également pu illustrer la visibilité du projet depuis les franges ou le grand paysage alentour.

Aussi, il est clair que les zones nord près des jardins et de la zone humide en A1/A2/A3/A4 doivent rester inconstructibles conformément à la concertation citoyenne effectuée par la ville en amont du tout dernier projet.

Ces bâtiments atteindront des hauteurs de l'ordre de 25 à 30 mètres. Cela aura non seulement un impact visuel négatif sur le secteur en général, mais cela causera aussi de la gêne en termes de luminosité aux jardins situés en contrebas immédiat de ces tours.

Aussi, nous constatons que les mesures relatives au changement climatique promises dans le projet restent à l'état de vœux pieux et demeurent a minima généralistes et a maxima peu précises et bien décevantes.

De même, les morphologies de bâti prévues mais aussi le choix des matériaux de façade mais aussi les apports en énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie ou chaufferie collective) n'apparaissent dans le projet qu'en tant que principes, sans données chiffrées ou précisions concernant leur mise en œuvre ; ceci alors que le projet prévoit des superficies de 39 000 m² de logements neufs et 9 024 m² de parkings.

D'autre part, la justification qui est donnée dans ce dossier au sujet d'une urgence à agir en construisant 600 logements aux Vaites ne nous paraît pas fondée. Il y a moyen dans la ville d'investir plus fortement dans les réhabilitations par des appuis de la commune, notamment pour résorber la vacance substantielle. Nul besoin de se précipiter sur les Vaites pour construire 600 logements.

Maintenir les jardins populaires et leur gestion par les jardiniers (association/gestion des communs), mais aussi créer une zone de loisir (jeux pour enfants) et pique nique (là où les terres ont été abimées), ainsi qu'un sentier pédagogique avec fruitiers et chemins de promenade (pontons en bois) permettrait d'ouvrir les vaites à l'ensemble des bisontin·es.

Nous pensons qu'une étude agronomique des sols serait souhaitable avant tout projet de construction sur le site. Nous pensons aussi que, compte tenu de l'artificialisation en projet du secteur, l'étude hydraulique est encore, à ce stade, trop sommaire et ne garantit aucunement d'endiguer en amont les débordements à l'aval en cas d'orage. Nous notons aussi une absence de réflexion quant à l'utilisation de cette eau de pluie surabondante pour arroser les jardins et pour recharger les nappes.

Pour ce qui est de l'école Tristan Bernard, effectivement les deux bâtiments existants rue Tristan Bernard, sont en fin de vie et leur désamiantage et leur réhabilitation représenteraient effectivement de trop lourds investissements.

La construction d'un groupe scolaire neuf apparaît donc utile et offrirait la possibilité de rassembler en un seul lieu les classes de maternelle et d'élémentaire, qui sont aujourd'hui accueillies sur 2 sites différents; cela simplifierait la gestion des fratries pour les parents d'élèves.

Selon les chiffres mis à disposition dans le dossier, 4 millions € HT ont déjà été versés à l'opération. L'annulation de cette opération n'est donc pas impossible au regard du budget de la ville.

Il paraît préférable à ce stade de stopper ce projet et de le revisiter :

- en maintenant les jardins existants et leur mode de gestion,
- en s'orientant fondamentalement avec les conclusions de la convention citoyenne de 2021
- en intégrant les propositions intéressantes du projet actuel et en les améliorant : gestion de l'eau, préservation des milieux, ...

Nous aurions souhaité, enfin, un travail de co-construction du projet des Vaîtes avec ses habitant·es, ce qui n'a pas été vraiment le cas. Aussi nous pensons que le projet des Vaîtes qurait dû être pensé au prisme de la bifurcation socio-écologique de la ville de demain que nous devons enclencher.

Contribution n°181 (Web)

Proposée par Anaclet Lucie

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 23h48

6 941 logements vacants en 2022 à Besançon d'après l'Insee. Faire le choix de construire sur des espaces naturels pour construire 600 logements est un non sens écologique.
Même s'il est considéré comme "faible" dans l'étude d'impact, ce choix urbanistique aura un impact sur plusieurs espèces protégées et des impacts indirects sur les zones humides.
Nous ne pouvons plus nous permettre de telles aberrations au regard des enjeux écologiques actuels.
Les résultats de la dernière enquête publique "modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme" a été sans appel : les citoyen·ne·s sont défavorables à tout projet immobilier sur cette zone des Vaîtes. Une seule voix écologique est possible : abandonnez enfin définitivement ce projet.

Contribution n°182 (Web)

Proposée par MONGE Maria

Déposée le mardi 9 décembre 2025 à 23h59

Le projet de bétonisation des Vaites est un non sens et ces terres doivent être sacralisées dans leur ensemble. Des terres qui portent déjà une cicatrise non refermée depuis plusieurs années...
La construction d'immeubles de 10 étages est anachronique dans la mesure où des constructions similaires sont détruites dans d'autres quartiers de Besançon.
De plus, l'installation d'un parking silo au cœur d'un quartier d'habitations est là encore totalement inappropriée. Ce type d'ouvrage est selon moi un édifice qui doit être bâti en périphérie de ville, à proximité d'un aéroport par exemple! Parking qui engendra des nuisances de plusieurs types et induira un coût de stationnement pour les riverains qui jusque là n'existait pas.
Qu'est-il prévu pour la protection et la mesure de l'impact de ces futurs chantiers pour les bâtiments et les maisons déjà existant(e)s ? Les premiers travaux de dévoiements de réseaux (rue Hortesie) ont déjà engendrés des fissures sur les bâtiments existants.
Avec toutes ces phases de travaux, cela va considérablement mettre à mal nos vies quotidiennes pendant des années...
Au nom de l'environnement, des habitants présents dans le quartier depuis des années, il est nécessaire de STOPPER ce projet, nombres de programmes sont déjà en cours ou à venir pour augmenter la capacité de logements à Besançon.
La vingtaine d'avis positifs obtenus lors de la consultation citoyenne ne cache pas la majorité des opinions défavorables au projet des Vaites.
Abandonner définitivement ce projet

Contribution n°183 (Web)

Proposée par Tangapriganin anthony
(tangaanthony@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 00h33
Adresse postale : 5 rue dd charigney 25000 Besancon

Je m’oppose à la construction des immeubles.

Contribution n°184 (Web)

Proposée par Huvet Lucile
(Lucile.huvet@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 00h42
Adresse postale : 6 chemin de la Vosselle 25000 Besançon

Absolument personne n'a besoin de ces 5 hectares de béton en plus a Besançon, de ce grignotage et cette destruction d'un lieu, de ses vies animales et végétales et de son réseau humain. Laissez ces lieux aux personnes qui en sont proches, écoutez celles et ceux qui habitent le quartier et qui aiment réellement cet endroit. Non au projet de modification de la ZAC.

Contribution n°185 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 00h43

Installée depuis quelques mois aux Vaites, j'ai choisi ce quartier car j'ai été conquise par ce quartier entre ville et nature et ses jardins caractéristiques.
Il a une âme que l'on ne retrouve nul part ailleurs à Besançon.
Les espaces verts doivent être préservés dans un monde où domine la betonisation à outrance et de surcroît lorsque cela menace des espaces protégés.
Par ailleurs, augmenter la densité de population entre 2 quartiers "sensibles" revient à rendre le flan à l'extension de trafics et à la dégradation d'un nouveau quartier...
Je m'oppose fermement au projet de construction des vaites!

Contribution n°186 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 00h46

Il ne me semble pas pertinent de couler du béton sur des espaces verts alors qu'il y a des zones déjà urbanisées qui ne sont pas valorisées, que des logements sont vides ailleurs dans Besançon.

Les températures vont êtres de plus en élevées à l'avenir et les habitants de Besançon ont besoin d'îlots de fraîcheurs.

De plus, il faut protéger les espèces vivant sur ce secteur.

Aussi il me semble important que des maraîchers puissent travailler proche de la ville pour alimenter de manière locale les habitants de Besançon

Contribution n°187 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 01h27

Il y a deja eu une Zonne A Défendre. Si besoin il y en aura une autre. Non a la betonnisation des terres !

Contribution n°188 (Web)

Proposée par Laurence
(laurence.quainon@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 02h36
Adresse postale : 8 rue du docteur schweitzer 25000 Besançon

Je suis contre ce projet de bétonnisation. Aucune logique.

Contribution n°189 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 06h44

Contre le projet de bétonisation de ce quartier!

Contribution n°190 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 06h55

Contre

Contribution n°191 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 07h33

Nous sommes très favorables aux aménagements réactualisés proposés par l'équipe municipale, pour les Vaites. Ce projet respecte l'environnement, propose des logements construits en tenant des nouvelles normes (dont une part importante de logements sociaux), à proximité du tram et d'un nouveau groupe scolaire, tout en gardant des surfaces vertes pour les maraîchages et les jardins familiaux ou partagés. Ce projet négocié et modifié au cours de ces dernières années me semble particulièrement intéressant et offrira une réelle qualité de vie aux nouveaux résidents.

Contribution n°192 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 07h53

Je soutiens les jardiniers des vaite contre la bétonalisation des terres.

Contribution n°193 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 08h09

Les Vaites sont un milieu riche de modes de vies sains, simples et pérennes. Pour les personnes, la faune et la flore. C’est un lieu devenu un havre, un oasis. Un environnement qui porte en lui son devenir en des vies qui se renouvelles en cycles positifs pour l’avenir. Bétonner cet endroit serait apporter ce que nous savons faire pour loger des foyers lai il faut le faire ailleurs : ici, aux Vaites, la vie dans sa biodiversité heureuse existe. Laissons-la s’inventer encore et encore sans béton, sans immeubles, sans routes. Soyons raisonnables.

Contribution n°194 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 08h44

Non au projet des Vaites,
Pas de béton au nom de l’environnement !

Contribution n°195 (Web)

Proposée par Pierre

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 08h48

600 logements sur seulement 4 ha contre 200 logements sur 14 ha à Serres-les-sapins, le projet de la ZAC des Vaites va dans le bon sens, tout en préservant 23 ha d'espaces verts. Je suis pour !

Contribution n°196 (Web)

Proposée par GAIFFE Régis
(rgaiffe@proton.me)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 08h59
Adresse postale : 4 Rue Schweitzer 25000 BESANCON

Quand allons-nous enfin prendre conscience que ce genre de projet envisagé il y a des décennies est devenu complètement inutile. Notre société est sûrement confrontée aux plus grands défis qu'elle aura à assumer : gérer les différents impacts ravageurs que le réchauffement climatique aura sur notre santé, sur les écosystèmes, notre économie, nos liens sociaux, … Ce projet des Vaites dans son modèle (même revisité) nous rapproche encore un peu plus du point de rupture.

Ce n'est pas en habillant de vert ou en organisant une pseudo attitude de démocratie participative autour du projet des Vaites que celui-ci deviendra vertueux ! Ces actions ne servent qu'à tenter de masquer aux yeux de l'opinion le modèle dépassé de l'industrie du béton et de l'immobilier : faire toujours plus de profit sur la nature, sur nos vies … En clair ce projet est inutile pour tellement de raisons :

- Il détruira des espaces naturels et des espèces emblématiques de ces lieux en condamnant un espace de verdure et de respiration nécessaire pour le quartier.
- Il n'intégrera jamais dans ces plans et ses trames ce que la nature sait faire toute seule en terme de symbiose et de déplacements entre les espèces végétales et animales représentées sur le périmètre.
- Il détruira à jamais les lieux d'habitat de nombreuses espèces qui seront condamnées à disparaître en accentuant encore un peu plus le recul de la biodiversité.
- Il brisera le lien social établi dans le secteur à travers l'amour des jardiniers à s'entendre collectivement et à cultiver simplement leurs lopins de terre pour nourrir dignement leurs familles.

D'autres modèles pourvoyeurs d'activités économiques et de liens sociaux sont complètement envisageables comme celui de ré-inventer la ville sur la ville en ré-investissant les friches, les habitats inoccupés ou à réhabiliter. Nous ne pouvons plus nous permettre d'envisager le développement de manière extensive, mais bien en se ré-appropriant ce que nous possédons déjà, en renforçant l'existant et en préservant la nature qui est nécessaire à l'existence de notre espèce.

Je condamne donc fermement ce projet et j'appelle donc les décideurs publics, pendant qu'il est encore temps, à un abandon ferme de ce projet insensé des Vaites. Il est temps de revenir à la raison et de mobiliser l'énergie collective à envisager d'autres modèles de développement basés sur la frugalité par une ré-appropriation collective de nos infrastructures existantes. Seule l'agilité collective pourra nous aider à franchir les épreuves imposées par le réchauffement climatique.

Vos enfants vous remercieront ou vous jugeront sur vos actes !

Contribution n°197 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 09h12

6941 logements vacants à Besançon en 2022 (Source Insee). Est-ce bien nécessaire de massacrer la nature pour en ajouter?

Contribution n°198 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 10h07

Nona la destruction des 30 hectares d evaites .
C est une honte qu ine maire ecolo propose un tel projet.

Contribution n°199 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 10h10

Je soutiens les jardiniers vaites non à la destruction

Contribution n°200 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 10h55

Gardons nos espaces verts, non à la construction d immeubles aux Vaites

Contribution n°201 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 11h10

Non à la construction d'immeubles afin de garder notre quartier verdoyant et à taille humaine.

Contribution n°202 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 11h13

Pourquoi bétonner laisser la nature
On a rien appris avec vaison la romaine

Contribution n°203 (Web)

Proposée par COULOT Dominique

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 11h17

Construction immeuble quartier des Vaites
Ce quartier où j'y ai passé une partie de ma jeunesse et je viens d'y rénover un appartement pour sa situation agréable et confortable.
Il serait temps de réfléchir à faire des quartiers à taille humaine laissant une place aux espaces verts afin d'éviter une promiscuité source de conflits et mal-être des administrés.
Les constructions des années 60 devraient être une leçon, pour preuve la démolition d'immeubles dans les cités afin d'en aérer les espaces. Ne répétons pas nos erreurs en dégradant ce quartier où il fait bon vivre.

Contribution n°204 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 11h41

Un beau projet retravaillé avec les habitants, qui mêlent préservation et ambition.
Les espaces de nature sont préservés et les logements sont concentrés autour du tram et des axes de circulation.

Contribution n°205 (Web)

Proposée par Kuenzi Michel
(kuenzimichel1@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 11h50
Adresse postale : 75 chemin de Vieilley 25000 Besançon

Pour le projet municipal

Contribution n°206 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 11h53

Je souhaite savoir ce que vous allez faire de nos contributions, seront-elles publiques et consultables.. j'ai un doute sur l'honneteté de notre municipalité entêtée.. merci pour votre réponse par communiqué !!!

Contribution n°207 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 11h57

Non à la betonnisation ! Préservons les terres et les jardins. A propos de Nimby, n'en déplaise à Mme Voynet, les habitants et habitantes du quartier s'intéressent aussi aux défenses des terres et des jardins à Dijon, à Gruissan, à Aubervilliers...et partout où le monde marche à l'envers !

Contribution n°208 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h01

En lisant les contributions, on remarque que les fake news ont la vie dure !
- Projet urbain revisité avec les citoyens en 2021 (Pas un projet de de plusieurs décennies)
- 600 logements prévus (Pas 1100)
- Des jardins préservés et partagés (Pas tout bétonner)
- 11 hectares de nature préservés (Pas tout bétonner)
- 5 hectares constructibles, et pour la plupart déjà artificialisés (Pas tout bétonner)

Contribution n°209 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h03

Il faut des logements neufs et accessibles à tous à Besançon. Aux Vaîtes c'est l'idéal.

Contribution n°210 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h05

Des logements aux Vaîtes, le long du tram, en ville. Oui !
Plutôt que de bétonner des terres agricoles, pour des pavillons, avec obligation d'utiliser une voiture dans le périurbain.

Contribution n°211 (Web)

Proposée par david
(david.guerret@orange.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h05
Adresse postale : 1 bis rue du petit charmont 25000 Besançon

je réitère 2 éléments. oui nous avons besoin de logements pour répondre aux besoins, grands et petits logements et surtout accessibles. mais ce n'est pas aux vaites que l'offre doit se situer, pour des raisons qui tiennent à la préservation du site. L'opération immobilières aux vaites ne peut être que minime. d'autres espaces sont à reconsidérer pour investir, tout en privilégiant la réhabilitation. STOP aux démolitions, couteuses économiquement, financièrement et socialement !

Contribution n°212 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h11

Un projet qui favorise la diversité en proposant des logements accessibles à tous les budgets. Un projet pour la mixité et la cohésion sociale, essentielles pour un quartier dynamique.

Contribution n°213 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h13

Les espaces naturels sont préservés et offrent des refuges pour la faune et la flore locales. Ca améliore aussi la qualité de l’air et réduit les îlots de chaleur.

Contribution n°214 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h14

Avec le projet des Vaîtes, les habitants bénéficieront d’un cadre de vie apaisant, avec des espaces verts à proximité pour se détendre et se reconnecter à la nature.

Contribution n°215 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h15

Un beau projet qui intègre des pistes cyclables et des chemins piétons reliant logements et espaces naturels, encourageant les déplacements écologiques. Cela diminue la dépendance à la voiture et les émissions de CO_2.

Contribution n°216 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h16

Les nouveaux logements attirent des commerces de proximité et des services, dynamisant l’économie du quartier. Une nouvelle vie de quartier qui pourra aussi accueillir des marchés locaux ou des activités touristiques.

Contribution n°217 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h17

Des jardins partagés ou des potagers sont intégrés aux espaces naturels, offrant aux habitants une source de nourriture locale et saine.

Contribution n°218 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h19

En densifiant intelligemment, le projet des Vaîtes permet de limiter la consommation de terres agricoles ou naturelles non seulement sur cet espace mais aussi en périphérie de la ville. Une vile a toujours besoin de se renouveler et de proposer de nouveaux logements, pour préserver les paysages et écosystèmes environnants, contrairement à de l'étalement urbain dans les villages alentours.

Contribution n°219 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h22

Les arbres et les zones humides sont préservées et protègent contre les canicules et les inondations. Aux Vaîtes comme ailleurs, Besançon s'adapte au changement climatique en préservant l'environnement, en valorisant les milieux naturels, et sauvegardant les terres agricoles en périphérie, en conservant les jardins aux Vaîtes et même en proposant de nouveaux jardins pour chaque personne qui souhaiterait avoir un terrain cultivable.

Contribution n°220 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h24

Dans le projet urbain, on voit que les espaces naturels sont connectés entre eux, permettant aux espèces de circuler et de se développer. Une bonne chose pour renforcer la biodiversité à l’échelle de la ville.

Contribution n°221 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h26

De nouveaux logements bien isolés, adaptés aux besoins des familles, des jeunes, des personnes âgées, c'est indispensable aujourd'hui pour garantir le bien être des habitants et réduire les factures énergétiques.

Contribution n°222 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h26

Non à ce nouveau quartier aux Vaîtes. On ne peut pas vouloir des îlots de fraîcheur et de nature pour tout bétonner à la place et mettre quelques arbres pour faire illusion. La voiture est encore trop centrale dans ce projet, c'est inadmissible en 2025.

D'autre part, un bon pourcentage de logements déjà construits sont vides et ils ne nécessiteraient que l'intervention des pouvoirs publics auprès des bailleurs pour qu'une multitude d'habitants sont logés dans de bonnes conditions. C'est dans la loi, commencez donc par cela.

Contribution n°223 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h31

Aux Vaîtes c’est l’occasion de créer une vraie cohésion urbaine : des logements pour étudiants, familles, seniors, et travailleurs, le tout côte à côte. Imaginez des voisins qui s’entraident, des enfants qui jouent ensemble, et des apéros partagés dans les jardins — la recette parfaite pour un quartier vivant et solidaire !

Contribution n°224 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h36

Le projet des Vaîtes a été revisité en 2021, avec l'avis des habitants. Résultat ? Des espaces qui ressembleront vraiment à ceux qui les utilisent.

Certains ne sont pas d'accord, d'autres défendent le projet. Mais il est temps de respecter le processus de participation qui a permis d'aboutir à un projet respectant la nature et construisant des logements indispensables à Besançon. On a l'impression que ceux qui n'en veulent pas sont prêts à raconter tout et n'importe quoi, quitte à mentir sur le projet final, c'est pas très joli d'en être réduit à ça... alors que justement tout le monde a été consulté pour améliorer le projet.

Contribution n°225 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h41

Un quartier où tout le monde a sa place ! Des logements pour tous les budgets, des étudiants aux familles en passant par les retraités. Comme ça, on crée un vrai mélange où chacun peut se sentir chez soi. Et en plus, les espaces verts, c’est l’occasion de se croiser, de discuter, et de créer du lien.

Contribution n°226 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h42

Les espaces naturels préservés agissent comme des réservoirs de biodiversité en milieu urbain, abritant des espèces végétales et animales locales. Leur connexion via des corridors écologiques permet d’assurer la résilience des écosystèmes face au changement climatique.

Contribution n°227 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h42

L’intégration de logements sociaux, intermédiaires et libres au sein d’un même quartier favorise une mixité sociale essentielle à la vitalité urbaine. Les espaces naturels, conçus comme des lieux de rencontre, renforcent cette dynamique en offrant des cadres propices aux échanges intergénérationnels et interculturels.

Contribution n°228 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h44

Imaginez un lieu où les enfants peuvent observer des papillons, des jardins où les habitants cultivent des légumes bio, et des mares où les grenouilles coassent. La nature en ville, c’est pas juste joli, c’est vital pour la planète et pour le bien être de toutes et tous.
Aux Vaîtes ça sera bientôt possible avec ce projet qui protège la nature et la rend accessible.

Contribution n°229 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h47

La proximité d’espaces naturels dans un environnement urbain dense contribue significativement à l’amélioration de la qualité de vie des habitants. Ces futurs espaces aux Vaîtes, en plus de leur fonction récréative, joueront un rôle clé dans la réduction du stress, l’amélioration de la santé mentale et la promotion d’un mode de vie actif.

Contribution n°230 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h49

Avec des logements neufs, des commerces de proximité et des espaces verts qui attirent, c’est tout le quartier qui en profite ra ! Tout le monde y trouve son compte, et les habitants n’ont même pas besoin de prendre la voiture pour faire leurs courses, un vrai gain pour le pouvoir d'achat des habitants

Contribution n°231 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 12h52

C'est mieux de construire aux Vaites plutôt qu'à la campagne.
Aux Vaites : le tram et les transports en commun, des espaces de natures, des commerces de proximité, une école, une vie de quartier
A la campagne : obligé de prendre la voiture pour travailler, pour faire ses courses, pour sortir, et des terres agricoles détruites pour construire des maisons

Contribution n°232 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 13h42

Non au projet tel qu'il est proposé, qui va nécessairement impacter la faune et la flore présentes qui sont déjà bien menacées. Il vaut mieux utiliser des zones déjà artificialisées. Et garder intactes les zones protégées. Oui aux jardins et aux zones humides intactes.

Contribution n°233 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 13h59

Comme depuis le début de ce projet je m'y oppose fermement.
Les terres, les animaux, les plantes doivent être sauvegardés à Besançon et dans toutes les villes du monde. Leur sauvegarde pour la nôtre.

Contribution n°234 (Web)

Proposée par PRETET VÉRONIQUE
(pretetveronique@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 13h59
Adresse postale : 40 RUE BATTANT 25000 BESANÇON

À l'heure du réchauffement climatique vouloir voir aboutir des projets écocides d'un autre temps comme celui de Vaîtes est plus qu'une aberration, un crime !
Réhabiliter plutôt que bétonner à tout crin laisse une chance à demain et aux générations futures de pouvoir vivre à peu près correctement sur une planète à peu près habitable.
Que des élu-es écolos ou non cautionnent le projet de bétonisation des Vaîtes est sidérant et je saurai m'en souvenir quand iels me demanderont ma voix.
Vivent tous les jardins des Vaîtes et toute la faune et la flore de ce lieu magnifique !

Contribution n°235 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h01

Utiliser des zones déjà artificialisées oui !
Construire sur du vivant NON !

Contribution n°236 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h07

Aujourd'hui il est encore temps d'abandonner ce projet écocidaire.
Faisons un pas de côté pour penser autrement et ayons le courage d'abandonner le train en marche pour réfléchir ensemble.
J'ai encore de l'espoir, je pense que nous sommes peu nombreux à y croire mais j'aimerais tant faire mentir ceux qui n'y croit plus.

Contribution n°237 (Web)

Proposée par DEVARENNE J

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h37
Adresse postale : Besançon Besançon

Écologiste dans l'âme,
je suis contre ce projet de bétonisation de jardins, d'arbres et de faune
Tous les jours, nous entendons parler de réchauffement climatique et de la nécessité de préserver et de protéger l'environnement.
Ce projet va à l'encontre des recommandations des experts de la protection des espèces animales et végétales !
C'est aberration !

Contribution n°238 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h38

Je soutiens les jardins des vaites et je ne comprends pas cette déision de bétoner.

Contribution n°239 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h41

Pas favorable au projets des Vaites

Contribution n°240 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h42

C'est quoi ces contributions IA toutes les 2 minutes sur le temps de midi... ? Toutes pro projet ?
A faire controler par un huissier ?

Contribution n°241 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h43

C'est quoi ces contributions IA toutes les 2 minutes sur le temps de midi... ? Toutes pro projet ?
A faire controler par un huissier ?

Contribution n°242 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h49

STOP Arrêtez le massacre !
Beaucoup de ces personnes porteuses du projet n'habitent pas ici AUX VAITES, mais hors de Besançon, à Vercel, à Dole, à Valdahon, à Paris... au fond d'elles mêmes elles sont contres (on ne fait pas aux autres ce que l'on aimerait pas que l'on nous fasse) mais notre future ex maire a décidé donc en temps que bon salarié on s'exécute . Le pire projet pour une maire ECOLOGISTE

Contribution n°243 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h50

STOP Arrêtez le massacre !
Beaucoup de ces personnes porteuses du projet n'habitent pas ici AUX VAITES, mais hors de Besançon, à Vercel, à Dole, à Valdahon, à Paris... au fond d'elles mêmes elles sont contres (on ne fait pas aux autres ce que l'on aimerait pas que l'on nous fasse) mais notre future ex maire a décidé donc en temps que bon salarié on s'exécute . Le pire projet pour une maire ECOLOGISTE

Contribution n°244 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 14h54

Je suis contre ce projet absurde qui va détruire la nature, des îlots de fraîcheur, des espèces animales, beaucoup seront tuées lors des travaux.
Les Vaîtes est un des rares espaces de nature en ville, où l'on se promener, jardiner, profiter de la fraîcheur l'été, sans prendre de voiture pour profiter d'espaces verts.
Où est votre humanité en cautionnant ce projet absurde d'un autre temps ?
Ce ne sont pas les quelques arbres qui seront plantés en centre ville qui compenseront la perte des habitats des espèces animales, ce ne sera que du " Greenwashing", de la poudre aux yeux pour avoir l'air "écolo".

Contribution n°245 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 15h11

Je suis très favorable à ce projet qui est beaucoup plus modeste que le premier et va contribuer à loger de nouveaux bisontins qui n'auront pas besoin de venir travailler en voiture, grâce à la proximité des transports en commun.

Contribution n°246 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 15h16

Habitants du quartier depuis plusieurs années et directement impactés par le projet, nous sommes opposés à ce dernier. Car, même redimenssionné, il pose de trop nombreuses questions en matière d'aménagement urbain à l'heure du changement climatique. De plus, nous pensons que ce type de projet qui artificialisera des terrains qui pourraient être utilisés différemment, n'est pas une réponse adaptée aux besoins de logements et encore moins à la problématique de l'étalement urbain.
Il s'agit d'un projet en grande partie obsolète et daté qui aurait dû être abandonné pour faire place à des aménagements prenant en compte les réalités d'aujourd'hui et les souhaits des habitants, au delà des consultations habituelles à repenser également.
Nous ne sommes ni opposés aux évolutions ni victimes du syndrome NIMBY mais demandons seulement que les aménagements urbains futurs soient davantage concertés et en prise avec les problématiques qui n'existaient pas lorsque le projet a été lancé il y a maintenant plusieurs années.
Il faut avoir le courage politique de renoncer pour mieux aménager la ville de demain !

Contribution n°247 (Web)

Proposée par Nathalie
(Francesconath@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 15h44
Adresse postale : 30 Rue Louis Pergaud 25500 Morteau

Je suis pour la sauvegarde des espaces naturels sur Besançon et donc je suis contre la Bétonisation des Vaites,

---

Contribution n°248 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 15h56

Ecologie, protection de la nature
NON A LA BETONISATION!

Contribution n°249 (Web)

Proposée par Poignand Mathilde
(m.poignand@yahoo.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 15h59

Cela fait 20 ans que jardinièr·es, habitant·es et usagèr·es des espaces verts et maraîchers des Vaîtes sont opposé·es à la bétonisation des terres.
Je me joins à eux.
J'apprécie me balader dans ces lieux naturels et je souhaite qu'ils soient conservés ainsi, et qu'ils continuent de bénéficier aux jardinièr·es, habitant·es et usagèr·es.

Contribution n°250 (Web)

Proposée par CARRIL Anne
(annecarril7@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h06
Adresse postale : 18 Avenue de la Vaite 25000 BESANCON

Madame, Monsieur,

Tout d'abord sur la forme, on regrettera le délai d'un mois ouvert aux contributions pour un dossier de plus de 1.000 pages. On voudrait décourager les habitants de participer que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

1. Une vision urbaine des années 60 avec des tours démentielles destructrices des espaces naturels sensibles et de la biodiversité :

Ce projet de ZAC des Vaites de 600 logements avec des des équipements publics (école, salle polyvalente) et des commerces est surdimensionné pour le quartier. Il va impacter fortement notamment les espaces boisés et zones humides de la partie nord de la ZAC (la plus densifiée) pourtant identifiés dans les études d'impact comme particulièrement sensibles au regard de la biodiversité et des espèces protégées.
Double peine pour ce secteur nord où il est prévu des "immeubles plus hauts (maximum R+10) face aux tours de la rue de Charigney et en réponse aux immeubles de la rue Schweitzer" (Source : Doc C3).
Comment peut-on aujourd'hui programmer ce type d'immeubles alors que de l'autre côté de la ville, à l'Est, on les détruit pour cause de cohabitation difficile et de quartier stigmatisé ? Ne reproduisons pas les erreurs du passé.

2. Une intensification du trafic avec des solutions de stationnement très contestables :

Tout d'abord, les nuisances sonores augmenteront, notamment avenue de la Vaite et à Charigney malgré la mise à sens unique et sur le chemin du Vernois. Les données montrent que le projet va aggraver durablement la congestion, la pollution de l'air et les nuisances subies par les habitants.
Deuxièmement, le parking Silo (jusqu'à R+5 possible), au milieu de l'Avenue de la Vaite, est représentatif de ce projet urbain pharaonique. Les logements qui auront leur stationnement dans ce parking silo se situent en partie en haut de l'avenue de la Vaite et de Schweitzer jusqu'au bas du Chemin du Vernois. Comment les personnes âgées, les adultes avec enfants chargés de courses vont-ils aller du parking à leur domicile ?
Troisièmement, c'est 1400 voitures/jour dans le sens unique descendant et rien n'est dit sur le Pont Guillotin 100 m plus bas, hors ZAC ! Seuls les vélos sont pris en compte : "les débouchés en sortie sud de l'avenue de la Vaite ne sont pas évidents pour les cyclistes" (Etude mobilité p 36), ils seront donc orientés vers la rue des Maraichers (bas du Ch du Vernois).

Enfin, les solutions de stationnement du projet PUBLIC d'urbanisation des Vaites sont en partie reportées sur l'initiative privée des copropriétés. "Ainsi, une part importante des résidents pourraient opter pour un retour sur leurs places privées disponibles notamment si certains travaux sur les box étaient menés par les copropriétés (suppression des portes, élargissement des places par la suppression de poteaux avec mise en place d'IPN", ...). Cela permet d'envisager sereinement une rationalisation des places publiques de certains secteurs." Source Etude mobilités 2025, p51). Cette préconisation transfère aux habitants le financement d'une partie des solutions de stationnement et ne tient pas compte des capacités financières des copropriétaires (quelles copropriétés sont visées ? Quelle étude de coûts a été conduite ?)

Je demande qu'une nouvelle étude de trafic, indépendante et multi-scenarii, réaliste par rapport aux déplacements des habitants soit réalisée avant toute validation du projet.

3. Des pratiques sociales et agronomiques à préserver

Au-delà de l'exploitation maraichère et horticole, des jardins familiaux "officiels", les jardins ouvriers sont riches de leurs pratiques et des espaces d'échanges et de convivialité qu'ils offrent. La "mixité sociale", le "vrai mélange" existent déjà mesdames et messieurs les contributeurs anonymes de ce jour.

En conclusion, je demande donc la préservation des espaces boisés et en friche et des espaces cultivés, permettant une continuité de 'habitat pour toutes sortes d'espèces et source d'apaisement et de dialogue intergénérationnel et inter culturel pour les habitants.

Contribution n°251 (Web)

Proposée par florence cabot
(florence.cabot@orange.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h11

En tant qu'habitante de Besançon, je pense avoir mon mot à dire sur le projet des Vaites. Je comprends la réticence de certains qui souhaitent garder ce dont ils bénéficient.
Je peux comprendre la douleur que ça engendre. Cependant, il me semble que la ville à beaucoup travaillé et revu le projet initial. Si j'ai bien compris, ce sont 4 hectares sur 32 qui accueilleront les logements. Et de 2 maux, il faut choisir le moindre dans l'intérêt collectif. Si la ville de Besançon ne construit pas en son sein, ce sont des bétonisations à l'extérieur assurées, des voitures en plus, des maisons individuelles en plus, l'agrandissement des zones commerciales. Je trouve que les solutions apportées par la ville sont très honnêtes. C'est la solution qui me semble la plus écologique aujourd'hui et la plus viable pour la ville. Il s'agit d'un partage de l'espace public desservi par un transport en commun. Et si j'ai bien compris, ce sont des terres municipales. Faire profiter à de nouveaux habitants d'une partie de cet espace est loin d'être un crime.

1 document associé
contribution_251_Web_1.jpg

Contribution n°252 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h11

Est-ce qu'il n'y a plus de logements vacants à Besançon à saisir et/ou rénover avant de réfléchir batir du neuf ?

Oui il faut permettre à tout un chacun d'habiter en ville avec un loyer ou un prix d'achat décent. Oui parfois des PLU peuvent avoir un intérêt pour répondre à une pression immobiliaire trop forte. Oui le pavillonaire est plus dommageable qu'un quartier écoconçu dans une zone urbaine pourvu de transport en commun. Oui l'arrêt du tram des Vaîtes a certainement besoin de ce nouveau pôle urbain pour être pleinement rentable pour la société Ginko.

Mais construire du neuf, même si le projet est le plus conciliant possible avec la biodiversité, ne pourra jamais se défendre face au fait de rénover le bâti laissé à l'abandon. On pourrait attendre d'une mairie écolo, et d'une député écolo, un minimum de connaissance et de cohérence sur ce sujet. Ce projet est au mieux une erreur, au pire un écocide.

Contribution n°253 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h25

Il y a déjà assez d'habitation aux Vaites, il vaut mieux garder de la verdure des animaux dans les jardins et espaces vert. Cela rajoutera en plus énormément de voitures il y en a déjà assez

Contribution n°254 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h28

Oui à des logements pour tous, oui à
des logements accessibles en tram, oui à la nature en ville, donc oui au projet des Vaîtes

Contribution n°255 (Web)

Proposée par Boutonnet Michel
(mboutonnet@hotmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h31
Adresse postale : 5, rue Césaire et Marie Phisalix 25000 Besançon

Il y a là, dans cette volonté de construire, de bétonner sur un des plus beaux espaces verts de notre ville qui accueille non seulement des espèces animales qui vont en souffrir mais aussi et surtout des jardinier.es et des promeneurs, oui il y a là un nouveau contre sens écologique et social. Oui, nouveau, car dans le même temps, la ville de Besançon est entrain d'achever la démolition de 1700 logements sociaux à la grette et à Planoise. Ah oui, "écologique et sociale" s'affiche la municipalité en place ?

Contribution n°256 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h36

Au départ sceptique, je suis maintenant favorable au projet. C'est quand mieux de construire sur des terrains déjà pour certains artificialisés, avec déjà les axes de circulation, avec le tram en pied d'immeubles, au lieu de toujours plus artificialiser les terres agricoles toujours plus loin en dehors de Besançon...
Pour avoir vécu à la campagne avant et maintenant à Besançon, c'est mieux de pouvoir tout faire sans voiture. Et Besançon à cet atout ! Avoir un logement neuf, avec de la nature à quelques centaines de mètres, avec des moyens de transports disponibles quasiment partout.
Les Vaîtes sont un endroit idéal pour vivre.

Contribution n°257 (Web)

Proposée par Rebaud
(Renaud.lapprand@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h43
Adresse postale : 5, rue Anne Frank 25000 BESANÇON

N'étant pas une IA !!!, je suis bien entendu contre ce projet dément ! Gardons ce poumon vert, préservons nos jardins, nos espaces boisés, rénovons l'école. Pas de constructions aux Vaîtes. On n'en est plus là

Et quelle honte de recourir à l'IA pour produire de faux commentaires favorables !

Contribution n°258 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h52

Le réchauffement climatique est la et bien la ! Et on va détruire ce poumon vert, cet îlot de fraicheur à deux pas de la ville. On va raser ce coin de nature, couler du béton… Un projet revu à la baisse au profit de l'hauteur. Vraiment on marche sur la tête ce qui donne un raisonnement et une vision au ras des pâquerettes. Préservons les Vaîtes et bétonnons le parc Micaud, le square Saint Amour et Granvelle ce qui permettrait de dynamiser le centre ville .
Bien à vous.

Contribution n°259 (Web)

Proposée par Alain
(genotalain@wanadoo.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h54
Adresse postale : 16 grande rue 70150 Beaumotte

Bétonnisation démolition perte de la végétalisation. Des projets technocratique et des élus sourds et bornés.
Arrêtez ces projets antiecologiques et antisociaux.

Contribution n°260 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 16h57

Contribution de l'association Les Jardins des Vaîtes

1 document associé
contribution_260_Web_1.pdf

Contribution de l’association Les Jardins des Vaîtes
PPVE sur la ZAC des Vaîtes

En préambule, nous tenons à souligner le fait demander au public de lire et analyser 1192 pages de dossier technique en un délai d’un mois seulement, confine à l’indécence. De même le recours à cette procédure par les pouvoirs publics leur permet de se passer d’un commissaire enquêteur indépendant.

1. Un mépris de la parole des citoyen·nes, pourtant recueillie lors de phase de consultation organisée par la mairie elle-même.

La conférence citoyenne sur les Vaîtes, voulue par la Ville, a rendu un rapport en juillet 2021.

- Les citoyen·nes tiré·es au sort ont par exemple à l’unanimité demander à prioriser la réhabilitation de l’actuelle école Tristan Bernard plutôt que d’artificialiser de nouvelles terres (page 8). La mairie fait l’inverse.
- Les citoyen·nes demandent la conservation des jardins existants (page 11). Or la mairie prévoit la destruction de parcelles de jardin.
- 15 voix de la conférence citoyenne se sont exprimées en faveur d’un « zéro artificialisation strict ». Ces voix sont complètement ignorées
- 18 voix se sont prononcées pour un aménagement avec des constructions limitées, mais assorti de conditions (page 5) : un respect du zéro artificialisation net tant que la réhabilitation et transformation de friches et logements vétustes est possible + l’attente de la décision judiciaire sur le fond au Tribunal Administratif. Or ces deux conditions ne sont pas remplies : il y a largement de quoi réhabiliter bâtiments et friches artificialisés avant de bétonner les Vaîtes, et le Tribunal Administratif nous a donné raison sur la procédure au fond.

La mairie a mis en place un groupe d’experts composé de scientifiques pour étudier la question des Vaîtes, le GEEC (Groupe d’Experts pour l’Environnement et le Climat). Celui-ci a rendu un rapport en mars 2021. Là encore, son avis est complètement ignoré, notamment sur toute la zone au nord de la rue Max Jacob
(ci-dessous point 2)

La phase de consultation publique souhaitée par la Ville entre décembre 2024 et mai 2025 a montré l’hostilité forte de la population bisontine aux constructions aux Vaîtes. Conséquence ? La mairie décide de l’ignorer complètement.

Enfin, le rapporteur public dans son rapport du 29 octobre 2025 concernant la modification 13 du PLU sur les Vaîtes a noté *"une mobilisation importante de la population"* et que *"Une importante opposition au projet s’est manifestée de la part de la population qui a déposé 142 contributions dont 140 exprimant un rejet du projet."*

2. Le rapport du GEEC est balayé

Le GEEC pointe pour 2020 le manque de qualité des études environnementales sur la faune, la flore et les zones humides (à partir de la page 49). La critique est particulièrement rude concernant les

inventaires des espèces présentes sur le site, le GEEC parlant même de *« discrédit »*, ce avec quoi nous ne pouvons qu'être en accord.
Si le diagnostic écologique a bien été mis à jour dans le cadre du nouveau « projet urbain », notre association constate qu'il reste très insuffisant.
Par exemple, si cette fois la couleuvre verte et jaune (p 67 de l'étude d'impact B-2) est cette fois mentionnée, elle est considérée comme rare, alors qu'elle est très régulièrement observée dans les jardins, que ce soit en zone nord ou sud. Le nombre de 100 lézards des murailles proposé comme estimation de population sur les 23 ha correspond à ce qu'on peut retrouver sur 1/2 ha aux Vaîtes en réalité.
Nous regrettons qu'aucune expertise indépendante n'ait été réalisée cette fois-ci sur le diagnostic réalisé par la mairie, alors même que le GEEC avait été annoncé en 2020 comme devant être une structure pérenne.

Concernant les qualités des sols, le GEEC écrit *« Parmi les éléments de diagnostic environnemental initial du site, la question des sols, au sens pédologique et agronomique du terme, a été totalement négligée. »* ou encore *« ce sont des sols d'excellente qualité agronomique offrant, de surcroît, une très bonne capacité de stockage de carbone. »* (page 48).

Avec regret, nous constatons que cette question de la qualité des sols n'est toujours pas posée. Nous attirons l'attention sur le fait que plusieurs terres, notamment sur l'ilot maraîchers et l'ilot Oudot sont ou étaient encore en culture dans les 20 dernières années.

Pages 38-39, le rapport du GEEC note que l'étude de l'AUDAB de juin 2018 (petite erreur du GEEC qui date cette étude de juin 2019) sur les îlots de fraîcheur et chaleur faisait apparaître la zone des Vaîtes comme beaucoup plus fraîche que les zones voisines. Le rapport note ainsi : *« . Ces résultats soulignent l'intérêt d'un maintien et du développement des zones végétalisées (arborées) en milieu urbain dans la perspective de canicules plus intenses et plus fréquentes induites par le réchauffement climatique en cours »*.

Enfin le GEEC note dans les conclusions de son rapport : *« La partie nord (nord de la rue Max Jacob) devrait être préservée et exclue d'éventuelles constructions. Dans le contexte du réchauffement climatique en cours, sa fonction ˝îlot de fraîcheur˝ va devenir de plus en plus indispensable. »*
Cet espace concerne donc l'ensemble de l'ilot Charigney ! La zone nord ainsi définie par le GEEC est pourtant proposée à l'urbanisation.

3. La question de l'eau sur le site

La notice hydraulique réalisée par Ville Ouverte en 2025 constate une très faible perméabilité générale de la zone : k = 1.63 * 10-8 m/s et 9.72 * 10-7 m/s, ce qui correspond à des sols argilo-limoneux.

Les scénarios envisagés par Sepia proposent d'infiltrer l'eau sur place, au droit des parcelles tout en remettant en question l'imperméabilité des sols du secteur : « Ne pas négliger l'infiltration comme cela a été fait précédemment, car des valeurs de perméabilités de 1.63 * 10-8 m/s et 9.72 * 10-7 m/s ne peuvent pas être qualifiées de « imperméables », tandis que l'une est 60 fois supérieure à l'autre… Par ailleurs, les perméabilités mesurées à 1m de profondeur négligent le premier mètre d'épaisseur de sol, capacitaire à retenir et consommer l'eau. » mais :
- aucune étude n'est là pour démontrer la capacité du 1er m de sol à drainer les eaux pluviales
- si certains chiffres sont 60 fois plus perméables que d'autres, les valeurs de 10-7 et 10-8 m/s n'en restent pas moins très peu perméables voire imperméables.

Il est à noter que ce cabinet d'étude a été missionné pour l'ensemble de l'agglomération sur la question de la gestion des eaux pluviales et y a prescrit les mêmes remèdes, quel que soit le type de sol :
« Le schéma promeut une gestion dite "intégrée", fondée sur des aménagements naturels : noues d'infiltration végétalisées, jardins de pluie, chaussées perméables ou réservoirs. Ces dispositifs, souvent moins coûteux que des réseaux enterrés, contribuent à la prévention des inondations, à la biodiversité urbaine et au rafraîchissement des espaces publics. » extrait de *Eaux pluviales : Grand Besançon Métropole veut préparer le territoire aux orages de demain,* Ma commune du 6/11/25.

Concernant la gestion des eaux pluviales, on peut remettre en question l'étude d'impact sur au moins 3 aspects :
- le risque de glissement de terrain. Le plan communal de sauvegarde (https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2021/04/PCS-Besancon-2.3-MVT.pdf) met en avant la présence de risques de glissement de terrain et de retrait / gonflement des argiles sur le secteur des Vaites (total ou en partie). Déjà pour l'ancien projet, il était fait mention de risques accrus en cas d'intervention de l'homme sur le secteur. Avec le réchauffement climatique, les précipitations seront plus intenses en hiver et moindres en été, ainsi qu'une augmentation des températures estivales, le risque déjà existant de retrait-gonflement des argiles aux Vaîtes sera accru dès 2030.

- l'augmentation des phénomènes de pluies extrêmes liées au réchauffement climatique.
On peut lire dans le tome 1 de l'étude d'impact, p56 : « Dans le secteur de Besançon, il est possible de s'attendre à une plus grande variation entre les saisons concernant les précipitations, mais les modélisations ne permettent pas à l'heure actuelle de déterminer dans quelle mesure, à horizon moyen. », le vocabulaire utilisé instille le doute, rend cette affirmation bien vague et hypothétique.
Le scénario retenu par la ville est sous-évalué.

- la délégation des études de sol aux acquéreurs des parcelles. Dans le CLPT p 6, les études précises quant à la faisabilité des constructions et à la structure des sols sont laissées à la charge de l'acquéreur de chaque parcelle : « Il appartient à l'acquéreur de s'assurer de la qualité mécanique du sol en faisant réaliser une étude géotechnique sur la parcelle en fonction des besoins de son projet :
- Reconnaissance complémentaire des lieux et du sol en place,
- Sondages et études géotechniques, hydrogéologiques ou hydrologiques nécessaires à l'élaboration du projet de construction. »
L'impact des constructions n'est donc pas connu et encore moins maîtrisé suffisamment en amont.

4 . Des flux automobiles et une offre de stationnement sous-estimés

Les hypothèses sur lesquelles se fondent le plan de circulation et de stationnement sont irréalistes.

1. Une nouvelle école dont le secteur scolaire serait plus grand que l'ancienne mais qui ne générerait pas de trajets automobiles en plus.

2. Une circulation diminuée avenue de la Vaite alors qu'un parking silo de 250 à 300 places y est prévu.

3. Un carrefour au niveau du pont Guillotin modifié mais qui restera toujours aussi dangereux pour les automobilistes quittant l'avenue de la Vaite pour la rue de la Pernotte, d'autant plus dans un contexte d'augmentation du trafic sur la rue de la Pernotte.

4. Une augmentation du stationnement des véhicules des résidents actuels dans leurs box privés : « **Actuellement l'utilisation des parkings privées est globalement faible**, les résidents optant fortement pour le stationnement public *(97 % d'occupation la nuit sur l'offre publique contre 65 % pour l'offre privé)*. Ainsi, une **part importante des résidents pourraient opter pour un retour sur leurs places privées** disponibles, notamment si certains travaux sur les box étaient menés par les copropriétés *(suppression des portes, élargissement des places par la suppression de poteaux avec la mise en place d'IPN,…)*. Cela permet ainsi d'envisager sereinement une rationalisation des places publiques dans certains secteurs. » schéma directeur cyclable p51.

Or, dans le même document, on peut lire p6 : « **Problèmes:** déterminer l'occupation ou non des box *(car lorsque la porte de garage est fermée impossible de voir si un véhicule est présent ou non) »*… les chiffres sont-ils donc donnés au doigt mouillé ? Et c'est aussi oublier que certains résidents n'ont pas de garage, ou qu'ils s'en servent pour y entreposer des affaires comme dans une cave, ou que les box sont loués à des personnes extérieures au quartier, ou qu'ils ont 2 ou 3 voitures et qu'ils sont donc obligés d'en garer une dans la rue...

5 Focus sur les jardins

L'essentiel des jardins sont toujours classés en zone NL et AU, donc constructibles.

Nous rappelons donc que page 59 de son rapport, le GEEC met à l'honneur le travail des jardinièr·es et habitant·es des Vaîtes, qui ont tissé des liens riches avec leur environnement. *« Les espaces en friches et les territoires délaissés se prêtent plus facilement à des formes originales d'appropriation sociale parce que ce sont des espaces disponibles ouverts (et libérés) propices à la créativité de nouvelles pratiques sociales. Cette créativité discrète est présente aux Vaîtes »*. Un peu plus loin : *« C'est le cas pour des jardins dont l'attrait renouvelé rend compte du besoin de lien social à la nature par un travail de la terre, l'entretien des plants et le partage des récoltes. Cette socialisation discrète renvoie à un bien vivre ensemble immanent qui repose également sur ces liens renoués avec la nature et, par ce biais, aux autres humains et non-humains. »*

En conclusion, le GEEC insiste sur le fait qu'il faut rompre avec les logiques descendantes *« La démarche jusqu'alors mise en place paraît enfermée dans un schéma top/down, donnant un sentiment d'injonction sur le terrain. Un changement de posture mettant en place des actions bottom-up par la recherche de dialogue, une co-gouvernance entre élus, professionnels du terrain et habitants/usagers pour des modalités de coopération sur le terrain serait une marque de rupture pour un changement vers une démarche de recherche-action et de participation. »* .

La Conférence citoyenne sur les Vaîtes a elle demandé à l'unanimité de conserver les jardins existantes et écrit page 11 :*« il nous paraît important de conserver les zones de jardins existantes en délimitant les parcelles et de laisser les occupants aménager leur parcelle comme bon leur semble et de maintenir voire de développer la zone de maraîchage »*

L'étude d'impact (doc B3 p 65) note que les enjeux écologiques sont :

- faibles pour « des cultures et jardins divers d'enjeu faible (pour les jardins homogènes dépourvus d'arbres)
- mais plus importants « pour les jardins diversifiés avec quelques arbres, haies arborées ou arbustives) »

Or c’est justement le modèle de jardins tous homogènes que la mairie propose dans un plan de remembrement des jardins, sans concertation avec les jardinièr·es des Vaîtes.

- P 34 doc b1 : la mairie prévoit dans son projet « Les jardins sont quant à eux majoritairement préservés, leurs surfaces uniformisées, et sont relocalisés uniquement lorsque cela est nécessaire »

Enfin l’étude d’impact sous-estime le nombre de jardins encore cultivés, ce qui permet de prétendre qu’ils seront préservés.

La carte présentée p 36 recensant les « parcelles de jardins et maraîchage présentes en 1965, en 2000 et aujourd’hui » est tout simplement mensongère.

La comparaison ultra rapide de la carte p 36 avec googlemaps suffit pour démontrer qu’un certain nombre d’espaces représentés dans les tons vert plus clairs et classés comme non jardinés aujourd’hui, le sont en réalité toujours. D’ailleurs cette carte p 36 est contradictoire avec la carte p 71 des usages du site beaucoup plus exhaustive sur les jardins.

6. Des risques sous évalués

La lecture attentive du dossier montre un niveau de risque fort pour l’ensemble de l’îlot Charigney = A1, A2, A3 et A4, pour un risque de mouvement de terrain lié à un aléa karstique fort ce qui concerne 240 logements, dont certains en R+10. Pour ces logements en particulier, il n’y a aucune mesure d’évitement prévues. Au contraire ce sont ces espaces sur lesquels la production de logements envisagée est la plus forte. Il n’y a aucune mesure de réduction du risque prévue : le renvoi à des études ultérieure, ou à une « vigilance particulière » ne sont pas des mesures de réduction.

Concernant le risque RGA, qui est moyen sur toute la zone, là encore il n'y a pas de mesure d'évitement présentée. Le fait d'appliquer le code de la construction ne peut être considéré comme une mesure d'évitement.

Par ailleurs, cette étude ne croise pas les risques naturels entre eux (notamment sur l'îlot Charigney) : mouvement de terrain et RGA.
Elle ne croise pas non plus risque naturel et risque technologique.
Elle ne prend pas non plus en compte l'augmentation attendue des risques naturels dans un contexte de changement climatique, ignorant délibérément les études sur les modifications des régimes de précipitations et de hausse des températures estivales, d'ores et déjà prévisibles à horizon 2030 et 2050.

La rue Charigney est actuellement la rue la plus densément peuplée des Vaîtes, ce qui serait encore accentué dans ce projet de ZAC. Or c'est justement sur cet espace que les risques sont les plus forts.

L'autre îlot concerné par des risques est l'îlot maraîcher (C5 et C6 mais aussi l'école grande absente de ce dossier de ZAC). Là encore les impacts résiduels sont jugés très faibles sur la seule base d'étude géotechniques à réaliser ultérieurement. Or les riverains avenue de la Vaite parlent déjà de fissures apparues sur les bâtiments suite aux quelques travaux réalisés.

7. Un impact environnemental du projet sous-estimé et une séquence ERC très insuffisante.

7.1. Sur le diagnostic écologique (doc b1) :

l'étude d'impact indique « 43 espèces d'oiseaux ont été recensée sans la zone d'étude dont 34 espèces protégéees sur la période 2011-223 »

- NT quasi menacé : accenteur mouchet, faucon crécerelle, hirondelle de fenêtre, hirondelle rustique, martinet noir, pouillot fitis
- VU vulnérable : bouvreuil pivoine, chardonneret élégant, linotte mélodieuse, serin cini, verdier d'Europe, pic épeichette
- EN en danger en FC : serin cini

Or le verdier d'Europe, le serin cini, le chardonneret élégant, le bouvreuil pivoine sont très régulièrement observés par les habitant·es sur les espaces voués à destruction par le plan de la mairie, beaucoup plus que les cartes de Mosaïque Environnement p 53-54 ne le laisse voir.

P 55 : sur les hérissons « L'espèce semble en diminution sur l'aire d'étude, probablement en raison de l'urbanisation (...) » Effectivement !

13 espèces de chiroptères sont recensées. Or :

- Beaucoup ont été recensées dans les espaces menacés par le chantier ou à proximité immédiate, et l'habitat des chiroptères est large si on prend en compte sa zone de chasse

L'étude d'impact ne prend en compte que 4 micro-habitats aquatiques. Or plusieurs mares ont été creusées dans les jardins populaires et abritent des amphibiens. Ces mares sont ici complètement ignorées.

P 66-67 sur les reptiles, les conclusions de l'étude sont également discutables. La couleuvre verte est jaune est très régulièrement observée dans les jardins sur l'ensemble de la zone. Écrire « Il est probable qu'une petite population se maintienne sur la colline des Bicquey et que des individus colonisent régulièrement le quartier des Vaîtes » est un euphémisme.

Quant au lézard des murailles, il est tout bonnement incroyable pour les habitant·es et jardinièr·es des Vaîtes qu'il soit considéré comme « toutefois rare même si le site est favorable » (p 66) ou encore « peu fréquent en 2020-2023 »(p 67) car il est au contraire très présent.

L'étude concernant les insectes tient en 3 pages et n'est absolument pas sérieuse. Aucun lieu de recensement, pas de carte.

7.2 Sur la consommation foncière et les espaces naturels et agricoles (doc b3) :

L'étude d'impact note bien un enjeu fort sur consommation foncière et espaces naturels et agricoles : « le projet prévoit l'urbanisation d'une partie du site (5 ha) déjà partiellement urbanisé (surfaces déjà imperméabilisées » p 9

Nous ne comprenons pas comment un enjeu fort de consommation de 5 ha de foncier et d'espaces naturels et agricole peut être annoncée in fine comme ayant un impact « faible » sans aucune justification sérieuse. Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans l'étude d'impact ne peuvent expliquer ce fait.

L'incidence est forte sur la consommation foncière et les espaces naturels et agricoles. Nous parlons de 5 ha détruits. Elle n'est jugée « faible à très faible » dans l'étude d'impact qu'au prix de contorsions argumentatives critiquables point par point.
Or l'étude d'impact ne prévoit aucune mesure de compensation. Nous contestons l'absence de mesure de compensation dans cette étude d'impact pour les 5 ha détruits.

7. 3 Sur les émissions de gaz à effet de serre (doc b3) :

L'impact brut des émission de GES et estimé fort. Les mesures d'évitement proposées ne sont pas évaluées.
La mesure d'accompagnement proposée est « restauration des sols vivants et développement des strates arborées et arbustive permettent d'accroître les effets de stockage du carbone ». Or cette étude prévoit la destruction non compensée de 5 ha ; il y a une perte nette de sols vivants et d'arbres déjà matures, c'est-à-dire arrivés à un niveau de développement tels qu'ils stockent effectivement plus de carbone qu'ils n'en émettent.

7.4 Sur la destruction d'habitats d'espèces protégées (doc b3) :

Une des première mesure d'évitement annoncée p 61 indique « toutes les zones à fort enjeu écologique ont été évitées, ainsi que la majorité des zones d'enjeu assez fort ». C'est faux, le GEEC identifie toute la zone nord comme devant être évitée.

Concernant les impacts sur les zones humides, on lit page 65 « seuls les îlots A1, A2 et A3 sont susceptibles d'être dans le bassin versant des zones humides » puis « le projet n'aura pas d'incidences directes sur les zones et les incidences indirectes ne seront pas significatives ». Or les îlots cités sont en zone karstique et les études nécessaires à évaluer l'incidence sur les zones humides n'ont pas été réalisées. Par ailleurs suite à l'avis de la MRAE en date du 13 octobre 2025, la mairie n'apporte aucun élément nouveau à ce sujet dans son mémoire.

Concernant les incidences brutes sur la faune présentées de manière synthétique dans un tableau p 77-78, plusieurs surfaces d'impact des travaux sont sous-estimés (par exemple seulement 0,5 ha

pour les oiseaux nicheurs) ou non estimés (par exemple pour les chiroptères arboricoles). Partant, il est facile de sous-évaluer l'impact brut.

En plus de sous-évaluer l'impact brut sur les habitats d'espèces protégées, les mesures présentées ensuite sont uniquement des mesures de réduction.

Quelques exemples de ces mesures de réduction censées amoindrir l'impact des travaux :

- MR – B5 respect de la technique d'abattage des arbres remarquables « dans l'idéal démontage mécanique avec une pelle à cisaille forestière et dépose en douceur jusqu'au sol de l'arbre » « si présence avérée ou potentielle d'individus dans les cavités, les troncs et charpentières concernés seront laissés sur place pendant 24 h avec les cavités orientées à l'air libre de manière à permettre aux chiroptères et si possible à l'écart du chantier qui s'y trouveraient de pouvoir s'échapper » **Bref, un concept d'abattage doux des arbres...**
- MR-B6 « défavorabilisation des milieux avant travaux ». Le processus « consiste à ôter les éléments favorables aux reptiles au sein de la zone ». **En clair, on « défavorabilise » des milieux pour qu'ils soient hostile à la faune avant travaux.** Au moment des travaux, les animaux sont censés être partis ailleurs, donc pas d'animaux = pas d'impact. On rappelle ici que si les milieux voisins sont susceptibles d'accueillir la faune, ils sont de fait déjà occupés par d'autres individus de la même espèce. On envoie juste mourir les animaux plus loin.
- MR- B9 : cette mesure consiste en la rédaction d'un cahier des charges à l'attention des aménageurs pour les espaces verts
- MR – B3 respect du calendrier. Si on suit le calendrier proposé, il n'y a que 3 mois proposés de travaux possibles avec des impacts modérés à faibles s'il y a à la fois des oiseaux et des chiroptères sur un site : septembre, octobre, novembre. C'est encore une fois ridicule.

Ces mesures de réduction sont très insuffisantes et ne peuvent garantir la non destruction des espèces. Nous rappelons aussi que les mesures d'accompagnement abondamment citées dans cette étude ne se substituent pas aux mesures ERC.

Nous contestons le fait que suite à ces mesures de réduction, les impacts seraient non significatifs pour toutes les espèces, comme indiqué ici.

Nous contestons l'absence totale de mesure de compensation à la destruction des habitats d'espèces protégées dans cette étude.

Les mesures de réduction présentées dans l'étude d'impact ne peuvent suffire à justifier la destruction sans compensation de 5 ha d'habitat d'espèces protégées.
Nous contestons donc avec la plus grande force la conclusion indiquée p 95 : « Une demande de dérogation à la protection des espèces n'est donc pas nécessaire ».

De fait nous critiquons l'avis de la DREAL en date du 7 novembre 2025 qui valide l'analyse de la mairie de Besançon sur « les garanties d'effectivité des mesures d'évitement et de réduction proposées (…) le risque d'impact résiduel est non suffisamment caractérisé sur les populations d'espèces protégées présente sur la zone de projet conformément à l'article L. 411-2-1 du code de l'environnement. »

Par ailleurs, nous notons que le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE du 13 octobre, de Ville de Besançon et Territoire25, n'apporte aucun élément nouveau aux recommandations de la MRAE, se contentant de paraphraser son étude d'impact.

Contribution n°261 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h00

Le jardin des Vaîtes est un espace vert refuge pour certaines espèces, et de partage pour des personnes de catégories populaires. Je suis contre ce projet. Je ne souhaite pas voir cet espace changer.

Contribution n°262 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h13

Ce projet va faire fuire la population de Besac ! Venant d'une maire "écolo", c'est honteux... Encore combien de projets aussi inutiles/pourris avant de faire fuire tout le monde ?

Contribution n°263 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h17

Allé, on branche les cerveaux et on investit dans des projets utiles pour le bien commun (et la planète) !
Évidemment CONTRE.

Contribution n°264 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h32

Pourquoi en 2025, opposer îlot de verdure et espace aéré a une offre de logements proposés par des promoteurs qui n en ont rien à faire du long terme.
Des logements vides il y en a à Besançon, des espaces comme les Vaites il n y en a pas d autres!

Contribution n°265 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h35

Voyage en Absurdie...Au total il y aurait plus de béton, mais attention, paré d'une végétalisation plus conforme....Plus écologique? Meilleure pour la planète ? Faut-il vraiment débusquer le moindre espace pour le dompter, l'urbaniser? Besançon ne peut pas assumer, revendiquer un espace maraîcher à proximité de son centre?

Contribution n°266 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h36

Voyage en Absurdie...Au total il y aurait plus de béton, mais attention, paré d'une végétalisation plus conforme....Plus écologique? Meilleure pour la planète ? Faut-il vraiment débusquer le moindre espace pour le dompter, l'urbaniser? Besançon ne peut pas assumer, revendiquer un espace maraîcher à proximité de son centre?

Contribution n°267 (Web)

Proposée par HERZOG Claire
(clairehrzg@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h39
Adresse postale : 74 rue des Granges 25000 BESANCON

Pourquoi aller enlaidir et bétonner un bel endroit alors que vous démolissez à Planoise, à tour de bras, vous, une écologiste, quand on sait ce que les démolitions font comme mal à notre environnement. Il aurait suffi de réhabiliter des immeubles.
Mais vous avez choisi de détruire des milliers de logements dans les quartiers de la Grette et à Planoise.
Tout ça pour construire aux Vaîtes ?
C'est déshabiller Pierre pour habiller Paul.
Alors, non, je ne suis pas du tout d'accord. Mais pas du tout.
Ce n'est ni social, ni écologique.

Contribution n°268 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h49

Avant d'envisager l'expropriation et la transformation d'une zone de maraîchage en complexe immobilier, est-ce vous certains d'avoir la certitude, par des études indépendantes, de ne pas nuire à la faune et à la flore, de ne pas détruire un espace à haute valeur environnementale?

Contribution n°269 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h50

À mon sens, le quartier des Vaîtes permet enfin de répondre aux besoins réels en logements sans aller détruire des hectares de zones rurales : on construit là où la ville est déjà urbanisée. Le projet a été revu de fond en comble par un groupe d’experts indépendants, le nombre de logements a été largement diminué, et l’impact écologique sérieusement corrigé. C’est un aménagement cohérent, qui limite l’étalement urbain, évite d’artificialiser des terres agricoles ailleurs, et apporte aussi des services de proximité dont le secteur manque. Je ne comprends pas toute cette agitation face à un projet aussi réfléchi, j'espère qu'il sortira de terre un jour.

Contribution n°270 (Web)

Proposée par Lucie Guinet

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 17h53

Un projet d'un autre âge, qui ne prend pas en compte l'avis du GEEC, ni des jardinier.es et des paysan.nes en place. On ne peut pas décemment argumenter sur des constructions "écologiques" lorsque dans le même temps on continue de démolir dans tout GBM...
Rénover c'est moins cher, moins de pollution lors du chantier, moins de travail précaire et assourdissant, moins d'artificialisation des sols, moins de matériaux, moins de gentrification.

Et je rappelle que la loi demande d'étudier les solutions dans cet ordre : éviter, réduire, compenser. Ici encore, on va direct au 3e point, alors qu'en réalité la logique comptable de la compensation est totalement inopérante. Comme toujours, on marche sur la tête ! Ou droit dans le mur, au choix...

Contribution n°271 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h03

Je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l'objectif national est de limiter l'artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n'est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L'augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l'abandon du projet.

Contribution n°272 (Web)

Proposée par Jallon Catherine
(cathjallon@hotmail.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h05
Adresse postale : 6 rue Just Becquet 25000 Besançon

Je suis contre le projet des Vaites pour plusieurs raisons.
Tout d'abord, je trouve inadmissible le fait que la ville se base sur de soi-disant besoins en logements, avec des arguments flous, mensongers et sans tenir compte des possibles réhabilitations d'espaces déjà bétonnés si toutefois le besoin en logements devenait un jour réel.
Inadmissible aussi de jouer la carte "Besançon ville attractive", un slogan chanté dans le vide, juste un slogan... Slogan vide de valeurs.
Vides, comme le sont les espaces de la gare TGV / encore un truc qui nous a été vendu comme cette "grandbesançonmétropole" un bien grand mot/nom, presque un gros mot dont beaucoup ont envie de se moquer... qui nous a été vendu sur fond de mégapole attractive... là ça continue de faire pschitt...
Pour Les Vaites, il y a eu une grosse com autour de la participation citoyenne, car oui oui, à Besançon on dit qu'on veut que le plouc d'habitant participe...
Alors une réunion : Les gens viennent, mais d'abord, avant qu'ils parlent, "on" leur EXPOSE le projet qui a déjà été décidé et que la ville veut voir réalisé. Alors l'exposé dure, dure longtemps... il ne reste donc plus trop de temps pour les remarques des citoyens pas trop d'accord pour qu'on déglingue tout leur quartier...
Ensuite, vient une 2ème participation citoyenne, wouahou ! génial ! Bah en fait, nan... pas si génial que ça, car en guise de rencontre, on a juste un autre EXPOSE du projet que la ville veut imposer... dans le détail, et là encore, cela prend un temps fou... et ça se passe via internet, en visio, ... ET en prime, cette grosse blague est gérée par une société de communication, bien rompue aux exercices difficiles de projets que les collectivités veulent imposer aux habitants.
J'ai participé. il y avait possibilité de laisser des questions par écrit. Par le biais du site et par le biais d'un Chat.... Un "spécialiste Com" qui traite les questions... à sa façon. Alors, côté mauvaise foi, manipulation, je dis CHAPEAU ! Ma question, qui était précise, pour un lieu donné (numéro de parcelles, espèces menacées présentes...), n'a pas été lue mais réinterprétée et résumée en une phrase et demi... du genre : "une dame dit qu'elle est inquiète, elle n'a pas compris notre bienveillance et notre professionnalisme" "madame, attendez la prochaine réunion et vous verrez, vous serez rassurée "
En gros, ce soir là, preuve du vide d'arguments et vide de contenu, juste une évidence qui ressort : la ville veut à TOUT PRIX FAIRE PASSER CE PROJET INUTILE et sait que les citoyens n'en veulent pas !
Je n'habite pas aux Vaites. Je n'y possède aucun terrain.
J'ai été bouleversée lorsque les gens se sont fait "voler" leur terrain, avec comme dédommagement, un rachat du m2 au tarif agricole.
J'ai été bouleversée lorsque des travaux de destruction ont commencé et ce, en toute illégalité. Vergers détruits, et autres saccages...
Je n'habite pas aux Vaites mais je m'y promène et commence a bien connaitre ce quartier.

Une évidence s'impose : ce quartier est un poumon vert, ce quartier est composé de parcelles vertes, riches en faune et flore.
Je prends par exemple un super espace rempli d'arbres, d'oiseaux, de hérissons, de chauve-souris, ... un terrain situé entre les n°28/30 avenue de la Vaite et les rails du tram. Ce magnifique terrain superbement arboré qui va être ravagé par les bulldozers si Mme Vignot s'obstine à vouloir imposer son projet inutile.
Je pense aux habitants des maisons du 28/30 et aux habitants de l'immeuble qui sont là depuis des décennies et qui vont avoir sous leurs fenêtres un immeuble et un parc aménagé... un arbre ou deux seront conservés, des allées seront goudronnées, les gamins et ados pourront venir squatter, quid de la tranquillité des habitants ? Quid des petits animaux qui ont toute leur vie organisée là (abris, nourriture, sécurité).
Madame Vignot se dit écologiste... Comment peut-on se définir comme écologiste quand on ne respecte pas ce qui vit ???
Autre "détail" , le projet d'une "future école écolo."... déjà, quand on sait qu'il existe une école (école Tristan Bernard), mieux située (là où vivent des enfants), et que cette école peut être rénovée et réhabilitée, il n'y a rien d'écolo à bétonner un autre espace, vert de surcroit, alors qu'il existe un terrain déjà bétonné .... UNE RENOVATION D'UN BATI EXISTANT COÛTE MOINS CHER QU'UNE CONSTRUCTION NEUVE !!!

Si Mme Vignot veut laisser une trace de son passage, j'ai quelques idées, comme par exemple proposer une piscine à la Rodia (secteur déjà bétonné !)... Les nageurs manquent de bassins où ils peuvent faire des longueurs.
Elle peut aussi créer un refuge et un dispensaire pour les chats sans famille (il n'y en a pas à Besançon alors que ces miséreux félins sont de plus en plus nombreux car aucune politique intelligente n'est menée pour résoudre le problème) ...
ou encore installer des pigeonniers pour que ces pauvres volatiles puissent avoir des abris, être nourris correctement et surtout pour qu'enfin leur population puisse être régulée...

Donc, comme beaucoup de personnes je SUIS CONTRE TOUT PROJET DE BETONISATION AUX VAITES. Trop de vies seraient sacrifiées si les bulldozers saccageaient cet environnement.
Je propose même qu'on rende leurs terres aux propriétaires qui ont été expropriés et qui souhaiteraient retrouver leurs biens.

Contribution n°273 (Web)

Proposée par Hiel Elisa

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h08

Je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l'objectif national est de limiter l'artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n'est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L'augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l'abandon du projet.

Contribution n°274 (Web)

Proposée par Jallon Catherine

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h17
Adresse postale : 6 rue Just Becquet 25000 Besançon

Je suis contre ce projet qui porte atteinte à l'intégrité d'une nature où vivent des espèces importantes.
Je ne suis pas d'accord sur le soi-disant manque de logements.
Pour davantage de détails, voir pièce jointe. Merci

1 document associé
contribution_274_Web_1.pdf

Je suis contre le projet des Vaites pour plusieurs raisons.
Tout d'abord, je trouve inadmissible le fait que la ville se base sur de soi-disant besoins en logements, avec des arguments flous, mensongers et sans tenir compte des possibles réhabilitations d'espaces déjà bétonnés si toutefois le besoin en logements devenait un jour réel.
Inadmissible aussi de jouer la carte "Besançon ville attractive", un slogan chanté dans le vide, juste un slogan... Slogan vide de valeurs.
Vides, comme le sont les espaces de la gare TGV / encore un truc qui nous a été vendu comme cette "grandbesançonmétropole" un bien grand mot/nom, presque un gros mot dont beaucoup ont envie de se moquer... qui nous a été vendu sur fond de mégapole attractive... là ça continue de faire pschitt...
Pour Les Vaites, il y a eu une grosse com autour de la participation citoyenne, car oui oui, à Besançon on dit qu'on veut que le plouc d'habitant participe...
Alors une réunion : Les gens viennent, mais d'abord, avant qu'ils parlent, "on" leur EXPOSE le projet qui a déjà été décidé et que la ville veut voir réalisé. Alors l'exposé dure, dure longtemps... il ne reste donc plus trop de temps pour les remarques des citoyens pas trop d'accord pour qu'on déglingue tout leur quartier...
Ensuite, vient une 2ème participation citoyenne, wouahou ! génial ! Bah en fait, nan... pas si génial que ça, car en guise de rencontre, on a juste un autre EXPOSE du projet que la ville veut imposer... dans le détail, et là encore, cela prend un temps fou... et ça se passe via internet, en visio, ... ET en prime, cette grosse blague est gérée par une société de communication, bien rompue aux exercices difficiles de projets que les collectivités veulent imposer aux habitants.
J'ai participé. il y avait possibilité de laisser des questions par écrit. Par le biais du site et par le biais d'un Chat.... Un "spécialiste Com" qui traite les questions... à sa façon. Alors, côté mauvaise foi, manipulation, je dis CHAPEAU ! Ma question, qui était précise, pour un lieu donné (numéro de parcelles, espèces menacées présentes...), n'a pas été lue mais réinterprétée et résumée en une phrase et demi... du genre : "une dame dit qu'elle est inquiète, elle n'a pas compris notre bienveillance et notre professionnalisme" "madame, attendez la prochaine réunion et vous verrez, vous serez rassurée "
En gros, ce soir là, preuve du vide d'arguments et vide de contenu, juste une évidence qui ressort : la ville veut à TOUT PRIX FAIRE PASSER CE PROJET INUTILE et sait que les citoyens n'en veulent pas !
Je n'habite pas aux Vaites. Je n'y possède aucun terrain.
J'ai été bouleversée lorsque les gens se sont fait "voler" leur terrain, avec comme dédommagement, un rachat du m2 au tarif agricole.
J'ai été bouleversée lorsque des travaux de destruction ont commencé et ce, en toute illégalité. Vergers détruits, et autres saccages...
Je n'habite pas aux Vaites mais je m'y promène et commence a bien connaitre ce quartier.

Une évidence s'impose : ce quartier est un poumon vert, ce quartier est composé de parcelles vertes, riches en faune et flore.
Je prends par exemple un super espace rempli d'arbres, d'oiseaux, de hérissons, de chauve-souris, ... un terrain situé entre les n°28/30 avenue de la Vaite et les rails du tram. Ce magnifique terrain superbement arboré qui va être ravagé par les bulldozers si Mme Vignot s'obstine à vouloir imposer son projet inutile.
Je pense aux habitants des maisons du 28/30 et aux habitants de l'immeuble qui sont là depuis des décennies et qui vont avoir sous leurs fenêtres un immeuble et un parc aménagé... un arbre ou deux seront conservés, des allées seront goudronnées, les gamins et ados pourront venir squatter, quid de la tranquillité des habitants ? Quid des petits animaux qui ont toute leur vie organisée là (abris, nourriture, sécurité).
Madame Vignot se dit écologiste... Comment peut-on se définir comme écologiste quand on ne respecte pas ce qui vit ???
Autre "détail" , le projet d'une "future école écolo."... déjà, quand on sait qu'il existe une école

(école Tristan Bernard), mieux située (là où vivent des enfants), et que cette école peut être rénovée et réhabilitée, il n'y a rien d'écolo à bétonner un autre espace, vert de surcroit, alors qu'il existe un terrain déjà bétonné .... UNE RENOVATION D'UN BATI EXISTANT COÛTE MOINS CHER QU'UNE CONSTRUCTION NEUVE !!!

Si Mme Vignot veut laisser une trace de son passage, j'ai quelques idées, comme par exemple proposer une piscine à la Rodia (secteur déjà bétonné !)... Les nageurs manquent de bassins où ils peuvent faire des longueurs.
Elle peut aussi créer un refuge et un dispensaire pour les chats sans famille (il n'y en a pas à Besançon alors que ces miséreux félins sont de plus en plus nombreux car aucune politique intelligente n'est menée pour résoudre le problème) ...
ou encore installer des pigeonniers pour que ces pauvres volatiles puissent avoir des abris, être nourris correctement et surtout pour qu'enfin leur population puisse être régulée...

Donc, comme beaucoup de personnes je SUIS CONTRE TOUT PROJET DE BETONISATION AUX VAITES. Trop de vies seraient sacrifiées si les bulldozers saccageaient cet environnement. Je propose même qu'on rende leurs terres aux propriétaires qui ont été expropriés et qui souhaiteraient retrouver leurs biens.

Contribution n°272 (Web)

Déposée le 10 décembre 2025 à 18h05

Cette contribution est prise en compte mais n'est pas visible car elle comprend des propos considérés comme non publiables.

Contribution n°275 (Web)

Proposée par Rochelandet Catherine
(rochelandet25@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h24
Adresse postale : 13 rue de la rotonde 25000 Besancon

Le quartier des Vaites est le poumon vert de Besançon. Il ne faut pas le détruire. C’est la campagne à la ville. Les Bisontins sont attachés à ce quartier. J’aurais aimé y habiter avec mes enfants. Un eco quartier changerait tout. Écoutez les bisontins et leurs revendications

Contribution n°276 (Web)

Proposée par Valentini
(coq.hase@hotmail.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h24
Adresse postale : 76 rue des Granges 25000 Besançon

Si l'ANRU, jetons les locataires à la rue ! et la municipalité libres d'obéir, sont en passe d'achever la destruction de 1700 logements sociaux, dont une partie non négligeable, le long du tram, ce serait pour mieux les réimplanter aux Vaites ???
Blague monumentale ou colossale ? j'hésite !
Être contre s'impose, mais pas tant pour protester contre la piétonisation béton, que rejeter cette prétention, sans cesse renouvelée, à faire mieux que de condamner moralement le remplacement de catégories sociales par d'autres, tout en diluant la chose et en la raccommodant, par raccordement des équipements ou services publics collectifs aux implantations résidentiels.

Contribution n°277 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h31

Si comme moi vous ne saviez pas comment rédiger le texte pour les jardins des Vaites, voici un exemple à copier-coller écrit par l'un des usagers du jardin

Je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l’objectif national est de limiter l’artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n’est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L’augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n’est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l’abandon du projet.

Contribution n°278 (Web)

Proposée par Martine Passeri

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h41

Les espaces verts naturels des Vaites sont la respiration du quartier, les gens s'y promènent, ils y jardinent. C'est la nature dans la ville de tous ceux qui habitent dans les immeubles autour. Que reste t-il aux citadins quand tout est bétonné ?
Nous avons besoin de cet espace naturel qui profite aussi aux habitants des quartiers à proximité dont je fais partie.
Non à ce projet de bétonisation !

Contribution n°279 (Web)

Proposée par Sirantoine Aurore

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h46

Comme beaucoup, je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l'objectif national est de limiter l'artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n'est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L'augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l'abandon du projet.

Contribution n°280 (Web)

Proposée par France Nature Environnement Doubs
(contact@fne25.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h49
Adresse postale : 30-32 Avenue Fontaine Argent 25000 Besançon

AVIS DEFAVORABLE

Contribution de France Nature Environnement Doubs (FNE Doubs)

Dans ses préconisations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (en pièce jointe), FNE Doubs, fédérant des associations de protection de la nature et de l'environnement du département, a écrit : "Ne plus artificialiser de nouvelles surfaces agricoles ou naturelles (zéro artificialisation brute) sauf dans des cas de nécessités absolues, avérées et justifiées qui devront alors faire l'objet de compensations véritables et sincères à des niveaux correspondant au double des impacts produits ; dans ce cas, viser une consommation foncière minimale par une mutualisation des infrastructures de surface (accès, voiries, parkings et plateformes) et une verticalisation adaptée des constructions, y compris pour les bâtiments à vocation économique".
Pour justifier cela FNE Doubs, s'appuie sur les nombreuses alertes et préconisations de scientifiques en lien avec les atteintes multiples à l'environnement, menaçant la vie des générations humaines futures. Le changement de destination des sols, dont l'artificialisation, reste la première cause d'effondrement des espèces.
Suivant ses préconisations en matière d'aménagement du territoire FNE Doubs émet un avis défavorable à ce projet d'urbanisation des Vaîtes et attire l'attention sur plusieurs points concernant ce projet :
· L'école Tristan-Bernard devrait être rénovée plutôt que reconstruite en zone agricole sur Les Vaîtes.
· Certaines constructions sont prévues à des endroits où le groupe d'experts consulté par la ville en 2021 ("GEEC sur Les Vaîtes") préconisait de ne pas construire en ayant écrit dans leur rapport : "La partie nord (nord de la rue Max Jacob) devrait être préservée et exclue d'éventuelles constructions". Or, les constructions sur le secteur Charigney entre l'avenue de la Vaîte et l'espace nature semblent bien situées dans cette zone.
· Concernant les impacts sur les zones humides, la MRAe souligne clairement que si les impacts directs semblent évités, les impacts indirects, liés à l'urbanisation des bassins versants, ne sont pas maîtrisés.
· Concernant les continuités écologiques, la MRAe rappelle que sur plusieurs secteurs concernés par des aménagements (parkings, voiries, constructions), des éléments remarquables sont présents et doivent être préservés.
· Les études d'impacts montrent la présence d'espèces flore et faune protégées ce qui devrait nécessiter une demande de dérogation. FNE Doubs rappelle que l'artificialisation des sols reste la première cause d'effondrement des espèces.
· FNE Doubs demande le respect de toutes les préconisations de la MRAe émises dans ses avis du 27/08/2024 et du 13/10/2025.

1 document associé
contribution_280_Web_1.pdf

Orientations en matière d'usage du territoire
pour faire face aux défis environnementaux de notre temps.

Notre constat est un décalage dramatique entre les enjeux environnementaux (et donc sanitaires, sociaux et politiques) et les politiques publiques conduites par l'Etat et les Collectivités malgré la profusion d'études scientifiques alarmantes, largement étayées et confirmées.

Aujourd'hui, il faut enfin admettre les limites planétaires franchies ou en voie de franchissement et donc l'insoutenabilité des orientations de croissance et de développement qui inondent encore les discours alors qu'il y a un grand besoin de cohérence et de respect des engagements politiques en faveur de l'environnement.

Les documents d'urbanisme planifient l'aménagement du territoire sur les dizaines d'années à venir et ne peuvent plus être fondés sur des hypothèses devenues obsolètes. Leur élaboration exige de conduire une réflexion sur le temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures et s'assurer de l'adéquation des projets locaux avec les enjeux écologiques et sociaux de moyen et long terme.

Avant la mise en place d'actions ou de projets, il faudra désormais analyser le rapport entre leur nécessité (la réponse à un besoin avéré) et leurs conséquences sur le cadre de vie et l'environnement. Pour y parvenir, il sera nécessaire de coconstruire, avec tous les acteurs concernés, une politique associative locale et volontariste.

Aussi, FNE Doubs propose de défendre les orientations suivantes.

1. Passer de l'approche anthropocentrée à la vision écosystémique

(L'homme au sein de la nature et non plus contre la nature)

a) Donner la priorité à la préservation et à la reconstitution des trames vertes, bleues, brunes et noires sur tout projet de nouvelle anthropisation des sols et des milieux. Prendre en compte concrètement les inventaires de la biodiversité existants sur le territoire comme sur les ZNIEFF.

b) Inverser les processus d'effondrement du nombre d'insectes et d'oiseaux et remettre la biodiversité au cœur de nos lieux de vie et de notre culture :

- en désimperméabilisant et en (re)végétalisant les sols non bâtis anthropisés, avec des coefficients de biotope élevés ;
- en réorientant radicalement les pratiques agricoles chimico-intensives et les autres productions polluantes ;
- en poursuivant la replantation de haies en cohérence avec les trames à conforter.

c) Préserver les zones humides et les zones d'expansion des crues ; planifier le reméandrement des ruisseaux ainsi que la remise en état ou la compensation des zones humides détruites ou dégradées.

d) Considérer les ressources naturelles (eau, terre, bois, vent, soleil) comme bien commun et les protéger de toute prédation par des intérêts privés ou corporatistes. Ne plus autoriser la construction de piscines privées ; de même l'accaparement de l'eau pour irriguer des cultures non adaptées à l'évolution climatique.

e) Réduire la production (et la consommation) alimentaire carnée, avec une baisse des cheptels ciblée, plus particulièrement, sur les élevages industriels.

f) A contrario, développer le maraîchage et les autres cultures vivrières en circuits-courts en structurant les filières paysannes, bio et locales et en mettant en œuvre une véritable politique foncière d'installation de nouveaux agriculteurs et de lutte contre la spéculation sur les terres cultivables, en milieu urbain et péri-urbain.

g) Réduire la production de déchets, rejets et pollutions multiples dont la pollution visuelle de la publicité dans l'espace public.

2. Faire de la sobriété le fil conducteur du « zéro artificialisation »

(La réutilisation du « déjà là » plutôt que la consommation de nouveaux espaces)

a) Privilégier la réutilisation, la réhabilitation, la surélévation ou la reconstruction en hauteur des bâtiments existants plutôt que de nouvelles artificialisations du sol.

b) Ne plus artificialiser de nouvelles surfaces agricoles ou naturelles (zéro artificialisation brute) sauf dans des cas de nécessités absolues, avérées et justifiées qui devront alors faire l'objet de compensations véritables et sincères à des niveaux correspondant au double des impacts produits ; dans ce cas, viser une consommation foncière minimale par une mutualisation des infrastructures de surface (accès, voiries, parkings et plateformes) et une verticalisation adaptée des constructions, y compris pour les bâtiments à vocation économique.

c) Contrer l'accélération actuelle de l'urbanisation liée au rattrapage des années Covid et à l'anticipation du passage au Zéro Artificialisation nette (ZAN) ; stopper tous les projets de lotissements et de ZAE nécessitant la consommation de terres agricoles.

d) Favoriser les projets qui articulent sur des périmètres restreints les fonctions d'habitat, d'activité et de mobilités actives (marche et vélo), collectives (transports en commun) ou partagées (autopartage, covoiturage) ; a contrario, proscrire les projets assujettis à la seule voiture individuelle et à ses infrastructures dédiées (routes et parkings).

e) Proposer de nouvelles formes de logement, à la fois plus denses et plus inclusives (avec des jardins partagés et des locaux communs de convivialité) pour lutter à la fois contre l'artificialisation des sols et contre l'isolement social.

f) Ne permettre de nouvelles installations de production d'énergie qu'en cas de besoins avérés et en l'absence de gains possibles sur la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments, des transports et des process industriels qu'elles devront alimenter.

g) Eviter les installations de production d'énergies renouvelables à forte consommation de ressource et à fort impact environnemental, tels que l'agrivoltaïsme, les méga-unités de méthanisation avec cultures dédiées, les chaufferies bois surdimensionnées ou en surnombre par rapport à la ressource locale.

Contribution n°281 (Web)

Proposée par Emilien Barthoulot
(emilien.barthoulot@gmail.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 18h55
Adresse postale : 10 B Chemin du Fort Benoit 25000 Besançon

En tant qu'habitant à proximité directe du quartier des Vaîtes, je suis opposé au projet de modification de la ZAC des Vaîtes qui, s'il était validé, entrainerait une artificialisation inutile de sols fertiles (jardins populaires, réservoirs de biodiversités) pour construire de nouveaux logements, alors qu'il me semble qu'une revalorisation de ll'existant (logements vacants, vétustes, etc) suffirait à loger de nouveaux habitants. Poursuivre la course folle vers l'artificialisation, sous l'égide du mairie écologiste qui plus est, me parait absurde et allant à l'encontre des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (destruction d'îlots de fraîcheur urbains), ainsi que de préservation de la biodiversité. Non à ce projet.

Contribution n°282 (Web)

Proposée par Lombilla Decis
(tranzit@orange.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 20h18
Adresse postale : 23 AVENUE DE LA VAITE 25000 BESANCON

Préserver le vert des Vaîtes, c’est préparer l’avenir de Besançon.

À la lecture des documents disponibles, nous constatons un manque de cohérence préoccupant, il est regrettable qu’aucune prise de conscience n’ait encore été amorcée

Nous avons relevé quelques extraits qui illustrent ces incohérences.

Doc C1 - P.5
...."permettant le maintien de l’îlot de fraîcheur qui existe grâce à une grande trame végétale, support de biodiversité,
=> Des bâtiments de 5, 10 à 12 étages (environ 30 mètres) créent inévitablement une barrière minérale massive qui bloque la circulation naturelle de l’air, emmagasine la chaleur et réduit fortement l’effet refroidissant produit par la trame arborée située à l’arrière (ce type de bâtiment est actuellement en deconstruction sur Planoise) : de nombreuses études sur les îlots de chaleur urbains montrent en effet que les constructions hautes limitent la ventilation et annulent en partie la capacité des arbres à rafraîchir leur environnement immédiat.

Doc C1 - P.5
- "Valorisant le paysage vécu, conservant des vues de qualité,"
=> Comment pouvons nous conserver des paysages et des vues de qualités avec des BATIMENTS R+12 / R+10, R+5.... ?

- "Encourager l'usage des transports en commun.
- Réduire au maximum la place utilisée par les voitures dans le quartier."
=> Pouvez-vous indiquer si une enquête de mobilité a été menée afin d’identifier la proportion d’usagers qui pourraient effectivement se tourner vers les transports en commun pour aller travailler ? Un véhicule restera indispensable pour les courses, les déplacements familiaux, les vacances et de nombreux autres besoins du quotidien.

Doc C1 - P.8
- "Les rue de Charigney et Vaite quant à elles viseront les itinéraires cycles et piétons confortables, tout en limitant le traffic intense au sein du quartier malgré les 600 logements".
=> Le trafic actuel semble parfaitement compatible avec l’usage partagé des voies du tram par les cyclistes et les piétons. Pensez-vous réellement qu’il y aura un flux piéton suffisant pour justifier d’autres aménagements ?

Ah oui on y vient,

Doc 1 - Page 8
- "Le Bâtiment accueillant le stationnement mutualisé pour le secteur s'adresse lui au tramway, avec un RDC actif orienté sur la voie."
"L'équipement de stationnement mutualisé pourra en fonction des besoins, monter jusqu'à R+5."
Comment imaginer qu’un bâtiment de cette ampleur soit intégré dans le quartier sans générer de nuisances majeures ? L’impact visuel sera considérable et s’accompagnera très probablement de nuisances olfactives et sonores.

De plus, ce dispositif contraindra les habitants à se garer à plusieurs centaines de mètres de leur domicile.
Comment envisager que des familles avec enfants, des personnes avec poussette ou à mobilité réduite puissent effectuer ces trajets quotidiens pour rejoindre leurs logements et à quel prix ?
L’inconfort et la complexité de tels déplacements semblent en totale contradiction avec le principe même d’un stationnement « mutualisé » pensé pour simplifier la vie des habitants.

À la lumière de l’ensemble des contributions, il ressort que la plupart des avis exprimés sont défavorables au projet.

Contribution n°283 (Web)

Proposée par Lagnien Evelyne
(evelyne.lagnien@orange.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 20h37
Adresse postale : 3 rue de charigney 25000 Besancon

Je suis absolument contre le bétonnage des vaites.
Cet îlot de verdure doit continuer d'être, pour le bien de nous tous.

Contribution n°284 (Web)

Proposée par Merker, Claude
(claude.merker@free.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 20h43
Adresse postale : 4, rue des anciennes écoles 25170 Chaucenne

Je suis opposée à la bétonisation des Vaîtes qui n'a absolument aucune raison d'être.

Contribution n°285 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 20h45

Résidents (4 résidents âgés) rue de Charigney, nous sommes TOTALEMENT opposés à ce projet. La mairie nous a oublîé nous les anciens. Comment accepter un projet avec autant de nuissances, une tour à la place des garages et des batiments de plus de 10 étages dans la rue. C'est absurde. REFUS

Contribution n°286 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 20h47

Je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l'objectif national est de limiter l'artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n'est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L'augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l'abandon du projet.

Contribution n°287 (Web)

Proposée par Lombardi
(henri.lombardi@umlp.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 20h49
Adresse postale : 19 rue du lycée 25000 besançon

Je suis opposé à toute bétonisation des Vaîtes. L'organisme qui avait commandé les travaux préparatoires à une route traversant les Vaîtes, alors que celle-ci s'est avérée illégale, doivent remettre le site en l'état. La mairie pourra planter des nombreux arbres à la place, tout en laissant suffisamment de terrain libre pour les jardiniers et jardinières.

Contribution n°288 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 20h51

NON au béton, il y en assez partout dans cette ville

Contribution n°289 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h03

Ancienne habitante de Besançon, je reste très attachée au quartier des vaîtes comme poumon vert de Besançon... tout projet consistant à bétonner des terres naturelles est loin d'être écologique. Ca semble relever du bon sens... a priori pas pour les élus, puisqu'il faut encore mobiliser (et payer avec l'argent public) des heures d'expertise pour en être certain, alors que l'impopularité de ce projet n'est plus à prouver.
Dans 10ans, de telles zones en espace urbain seront notre salut.
Par ailleurs, a l'heure d'une paupérisation grandissante des populations, ces petits lopins potagers sont aussi un gain d'autonomie alimentaire pour certaines familles! Nombre de municipalités en remettent en place sur leurs territoires.

Par ailleurs la façon dont se déroule ce projet depuis son démarrage est effarante! Une opposition citoyenne au projet s'est formée depuis ses débuts, et malgré une bataille juridique ayant abouti à une décision du conseil d'Etat défavorable au projet, la nouvelle municipalité soit disant écolo le reprend, le maquille un peu et le remet à l'ordre du jour... bref je dis NON à ce projet bobo écolo à la noix! et j'invite les élus à se pencher sur le guide illustré de l'écologie (un manuel scolaire) afin de redéfinir les fondamentaux de cette discipline.

Contribution n°290 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h05

Je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l'objectif national est de limiter l'artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n'est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L'augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l'abandon du projet.

Contribution n°291 (Web)

Proposée par Lucien
(Boumbawca@hotmail.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h07
Adresse postale : 149 Rue de Belfort 25000 Besancon

Une urbanisation raisonnée, c'est ce qu'il faut à Besançon, et ce projet aux Vaites et à mes yeux ni raisonné et encore moins écologique.

Contribution n°292 (Web)

Proposée par Muriel
(murielanne.david@free.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h08
Adresse postale : 3 Rue de Charigney 25000 BESANCON

C'est trop long mais certains vrais contributeurs ont bien expliqué les raisons de leur opposition ; je suis totalement opposé à ce projet. ZERO BETONISATION dans mon quartier, je traverse la rue, je suis dans la nature sans bruit et demain l'horreur, on nous propose depuis 20 ans, un saccage des Vaites, venez vous promener, vous comprendrez !! Laissons les habitant(e)s et jardinier(e)s tranquilles. Concertation avec les citoyens quasi nulle (les communistes ont foutu la merde à Jean Zay et après plus une seule réunion physique) il a fallu vous inviter au sein de notre copro puisque vous ne communiquiez pas sur le projet (40 personnes sur vos webinairs) ce n'est pas représentative des Vaites), pour au final nous ignorer.

Contribution n°293 (Web)

Proposée par Muriel
(murielanne.david@free.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h10
Adresse postale : 3 Rue de Charigney 25000 BESANCON

C'est trop long mais certains vrais contributeurs ont bien expliqué les raisons de leur opposition ; je suis totalement opposé à ce projet. ZERO BETONISATION dans mon quartier, je traverse la rue, je suis dans la nature sans bruit et demain l'horreur, on nous propose depuis 20 ans, un saccage des Vaites, venez vous promener, vous comprendrez !! Laissons les habitant(e)s et jardinier(e)s tranquilles. Concertation avec les citoyens quasi nulle (les communistes ont foutu la merde à Jean Zay et après plus une seule réunion physique) il a fallu vous inviter au sein de notre copro puisque vous ne communiquiez pas sur le projet (40 personnes sur vos webinairs) ce n'est pas représentative des Vaites), pour au final nous ignorer.

Contribution n°294 (Web)

Proposée par Claire Arnoux
(claire.arnoux@laposte.net)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h10
Adresse postale : 19 rue Romain Roussel 25000 Besançon

Bonjour,

Je voudrais une nouvelle fois dire mon opposition à ce projet de ZAC ouvrant la voie à la destruction de terres maraîchères, de jardins, d'habitats d'espèces protégées.

Mais dire aussi à quel point vous me et nous fatiguez avec votre obstination à poursuivre ce projet qui fait l'objet d'une opposition constante depuis 20 ans.
- habitant·es des Vaîtes dont l'opposition massive a été visible en 2005 et aujourd'hui encore avec les opérations "Les Vaîtes voient rouge"
- jardinièr·es des Vaîtes, qui se sont organisé·es en AG, et dont des délégations ont été reçues par 2 fois en mairie
- associations et syndicats qui ont contribué lors de l'enquête publique sur le PLU et encore lors de cette PPVE.
Bien sûr vous trouverez toujours 2/3 personnes d'accord avec vous, ça personne n'en doute. Tout existe en ce monde.

Avec le changement climatique, qu'on en soit encore à devoir expliquer que bétonner des terres agricoles et des jardins, non, c'est pas une bonne idée, en plus face à une mairie qui se prétend écolo, ça me fatigue.

Voilà.

Contribution n°295 (Web)

Proposée par Dominique VIDAL
(dominique.vidal2@orange.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h19
Adresse postale : 36 rue de trey 25000 BESANCON

NON au projet aberrant de bétonisation des Vaîtes,
NON à l'artificialisation de terres maraîchères
NON à la disparition d'espèces protégées
OUI à la préservation du poumon vert de Besançon
OUI à la production locale de légumes sur ces terrains reconnus comme très fertiles
OUI à une municipalité avec une VRAIE politique écologique!

Contribution n°296 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h27

Je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l'objectif national est de limiter l'artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n'est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L'augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l'abandon du projet.

Contribution n°297 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h31

Le projet actuel pour les Vaites répond à l'équilibre à trouver pour le développement nécessaire mais raisonnable d'une ville aujourd'hui. La circulation automobile des communes environnantes à Besançon devient intenable pour tous les habitants riverains des axes principaux. La construction à proximité du tramway, dans des conditions écologiques et sociales pensées au maximum permettra de na pas multiplier encore le flux automobile. Même si bien sûr des solutions directes sont à trouver pour le limiter. La ville est à tous.

Contribution n°298 (Web)

Proposée par Mroczek damien
(Jahman3112@hotmail.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h38

Je suis opposé à la betonisation de cet îlot de verdure a Besançon
Non au projet

Contribution n°299 (Web)

Proposée par Charlotte Dollat
(ch.dollat@outlook.com)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 21h41
Adresse postale : 55 bis rue de Dole 25000 Besançon

Avis défavorable

Ce projet anachronique doit être abandonné. En 2025, à l'heure du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité mondiale (dont la première cause est l'artificialisation des espaces terrestres et marins), il est impensable d'artificialiser les rares jardins et espaces naturels présents au cœur de Besançon. Ces îlots de fraîcheur doivent impérativement être protégés pour anticiper les canicules à venir. Ces espaces correspondent en outre aux derniers refuges urbains pour la biodiversité et accueillent de nombreuses espèces protégées.

La rhétorique selon laquelle construire aux Vaîtes évite d'artificialiser des terres agricoles en périphérie est fallacieuse. Premièrement, un jardin maraîcher a autant de valeur nourricière qu'une autre terre agricole et abrite plus de biodiversité qu'une monoculture labourée en profondeur. Deuxièmement, le projet immobilier des Vaîtes coexiste avec 29 projets de Zones d'Activité Economique qui menacent les terres agricoles des villages périphériques, comme à Saint-Vit (20 hectares) et Marchaux-Chaudefontaine (34 hectares). Enfin, rendre la ville irrespirable est le meilleur moyen de faire fuir ses habitants au profit des villages périphériques.

Besançon n'est pas située en zone tendue en terme de logements, et sa démographie est stable dans le temps. Ce n'est pas le nombre de logements mais leur qualité qui fait défaut. Arrêtons de construire du neuf, rénovons l'ancien !! Accélerons la rénovation thermique des bâtiments ! Arrêtons les démolitions ! Surrélevons les bâtiments existants ! Taxons les logements vacants par la taxe d'habitation sur les logements vacants !

Dans tous les cas, il est injustifiable de construire de nouveaux bâtiments sur des zones de jardins et d'espaces naturels alors que de nombreux immeubles sont vides (14-16 avenue Carnot, 24 place Marulaz, 64 rue de Belfort, 5 Rue de Velotte, 2b rue de Pontarlier...) et que de nombreux autres bâtiments vides pourraient être réhabilités en logements (1 rue des Cras, 191 rue de Belfort, 1 rue Schweizer, 63-65 rue de Vesoul, ancien Lidl rue Xavier Marmier, ancien Aldi rue de Vesoul...). Et si vraiment il fallait construire des immeubles neufs, leur place serait sur les nombreuses friches industrielles de la ville.

Contribution n°300 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 22h13

Ce projet de ZAC est un non-sens total : 5 ha bétonnés, zones humides menacées, arbres arrachés, mépris des habitant·es des Vaîtes et de leurs avis... Tout ça, c'est non !

Une opposition claire à toute artificialisation des terres s’est exprimée lors de la dernière enquête publique, pourtant vous prévoyez toujours d’adopter cette modification de PLU. Depuis le début, vous niez les principes fondamentaux de la démocratie et ceci est inacceptable. En tant que citoyenne bisontine, je me sens méprisée et inconsidérée depuis le début. Vos méthodes sont absolument contestables et regrettables.

Je réaffirme mon opposition à toute construction sur la zone des Vaîtes AU0.
Je vous demande de privilégier la réquisition et réhabilitation des milliers de logements vides à Besançon plutôt qu'un nouveau projet immobilier inutile et aberrant au vu des enjeux écologiques actuels.

Contribution n°301 (Web)

Proposée par Marie Breysse

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 22h15

En lien avec l'ensemble des ressources scientifiques disponibles, avec la conférence de Mme Descollonges il est urgent de faire en sorte qu'il ne soit plus possible d'artificialiser de zones humides comme les Vaîtes. Besançon étant actuellement gérée par une mairie Ecolo je ne comprends pas qu'il soit encore si compliqué de défendre cet espace en l'état, toute modification conviendrait bien entendu à la phrase ci dessus.
Je suis contre tous projets d'artificialisation des sols qu'ils soient sur Besançon ou GBM.

Contribution n°302 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 22h17

Malgré l’opposition à toute artificialisation des terres qui s’est exprimée lors de la dernière enquête publique, vous prévoyez toujours d’adopter cette modification de PLU.
Je réaffirme mon opposition à l'adoption de ce PLU et de toute construction sur la zone des Vaîtes AU0.
Au vue de la situation écologique actuelle, construire sur des espaces naturels en zone urbaine, de surcroît abritant des espèces protégées est une aberration.
Je suggère de privilégier la réquisition et réhabilitation des milliers de logements vides à Besançon (chiffre Insee à l'appui) plutôt qu'un nouveau projet immobilier.

Contribution n°303 (Web)

Proposée par Guilloux, Alex
(alex.guilloux76@laposte.net)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 22h20

Une mairie écologiste qui en fin de mandat essaie de passer en force un projet totalement anachronique : 5 ha bétonnés, zones humides menacées, arbres arrachés, etc. Tout cela au mépris des habitant·es des Vaîtes, des différentes mobilisations, et même, de l'avis des scientifiques et de la commission citoyenne. Quelle honte quand on connaît le taux de vacances de la ville et la richesse de ce dernier espace de nature libre au cœur de la ville.

Comme tant d'autre, je réaffirme mon opposition à toute construction sur la zone des Vaîtes AU0.

Je m'associe à la demande de privilégier la réquisition et réhabilitation des milliers de logements vides à Besançon plutôt qu'un nouveau projet immobilier démesuré et aberrant au vu des enjeux écologiques actuels.

Contribution n°304 (Web)

Proposée par Dominique
(domi.leclere@orange.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 22h26
Adresse postale : 39 Chemin De La Combe Saragosse 25000 Besancon

Contre le projet d’urbanisation des vaites .

Contribution n°305 (Web)

Proposée par Duhoux Mylène

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 22h33

Je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l'objectif national est de limiter l'artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n'est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L'augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l'abandon du projet.

Contribution n°306 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 22h40

Construire sur des jardins n'est pas l'avenir, et ce n'est certainement pas l'avenir qui devrait être défendu par une mairie écologiste. Vos électeurs ne veulent pas de ce projet. Longue vie aux jardins et non au béton!

Contribution n°307 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 22h52

Je suis contre ! Préservons les derniers endroits de nature et campagne à Besançon !

Contribution n°308 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 23h33

Je souhaite exprimer mes réserves sur la modification de la ZAC des Vaites. Le projet prévoit de construire sur des terres naturelles, agricoles et fertiles, alors que l'objectif national est de limiter l'artificialisation. Les zones humides du site sont fragiles et aucune étude complète n'est fournie pour mesurer les risques.

Le projet réduirait les continuités écologiques et toucherait des espèces protégées. Les jardins populaires, essentiels pour la biodiversité et les habitants, doivent être entièrement préservés et confiés en autogestion à leurs usagers.

L'augmentation du trafic rendrait un secteur déjà saturé encore plus difficile à vivre, ce qui nécessite une nouvelle étude indépendante. Les ambitions énergétiques restent floues, et aucune réflexion sérieuse n'est menée sur la résilience face au changement climatique. La concertation reste limitée alors que le projet est contesté depuis des années.

Au vu de ces éléments, je demande l'abandon du projet.

Contribution n°309 (Web)

Proposée par Marpaux Françoise
(francoise.marpaux@orange.fr)
Déposée le mercredi 10 décembre 2025 à 23h58
Adresse postale : 1 b avenue Denfert Rochereau 25000 Besançon

Le projet des Vaites me paraît équilibré en occupant un espace limité pour créer des logements nécessaires à Besançon car si les sols agricoles sont utilisés à Besançon cela limitera la construction sur les parcelles agricoles des villages alentours et évitera les trajets.

La conservation d'un grand espace préservé paraît intéressant également

Contribution n°310 (Email)

Proposée par Masnada François
(francois_masnada@yahoo.fr)
Déposée le mercredi 3 décembre 2025 à 14h47

Observation futur propriétaire

Objet : Observation futur propriétaire

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter concernant le projet d'aménagement des Vaîtes.

Ne connaissant pas très bien la ville de Besançon, j'ai consulté les informations disponibles, mais je trouve que le projet manque encore de clarté pour les personnes extérieures au secteur.

En particulier, il est difficile d'évaluer de manière précise l'impact futur sur la tranquillité du quartier, les vues, l'environnement immédiat et les perspectives de vie pour celles et ceux qui envisagent éventuellement de s'installer dans ces environs.

Serait-il possible de disposer de documents ou de représentations plus explicites, notamment concernant :

" le type d'immeuble et étages concernées par les constructions,

" les modifications prévues sur les paysages et les espaces naturels,

" les impacts attendus sur la circulation, les nuisances

" ainsi que les perspectives d'évolution du quartier à moyen terme ?

Ces informations seraient très utiles pour mieux comprendre le projet et pour permettre à de me projeter sur ma futurs résidents d'apprécier la situation de manière éclairée.

Je vous remercie par avance pour votre aide et votre retour.

Cordialement,

Masnada François
Envoyé de mon iPhone